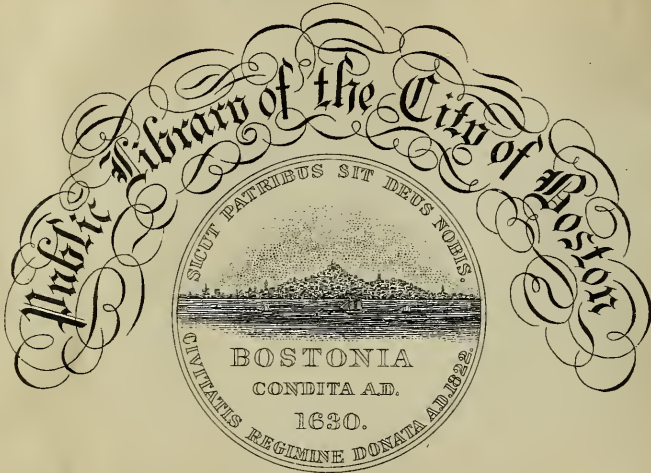




PRESENTED TO THE



By *George Ticknor, Esq.*

Received _____

No. _____



Ce livre est fort rare et très
curieuse, mais la matière dont il
traite n'est pas moins épineuse.
on peut juger de l'extrême rareté
de ce livre en ce qu'il ne se trouve
pas même dans le catalogue de la
Bibliothèque de Mr. de Thou, ou
toutes les pièces en ce genre sont
rassemblées avec tant de soin et
d'exactitude: je ne l'ai jamais
pu trouver dans aucun catalogue
sinon dans celui de Mr. Hohendorf
part. 3^e pag. 74. n^o. 96^e en maroquin
rouge etc..

L'auteur est François De Clarij
V. Barbier dict. des ans: n^o 14133.

PHILIPPIQUES,
CONTRE LES
BVLLLES, ET AV-
tres pratiques de la faction
d'Espagne.

POVR TRES-CHRESTIEN, TRES-
puissant, Tres-victorieux & Tres-clement Prince,
HENRY LE GRAND toujours Au-
guste, Roy de France & de Navarre.



A TOVRS,

I 6 II.

15719

R-15 D. C. 1772

1611x

281 5 1772

270 1772

1772

281 5 1772

270 1772

281 5 1772
270 1772

281 5 1772

270 1772

281 5 1772

270 1772

281 5 1772

270 1772



AV ROY.

S I R E,

VIS que la maladie qui travaille vne partie de vostre estat s'est principalement coulee dans les ames, i'ay tousiours creu qu'il estoit necessaire d'y apporter avec la force quelques remedes proportionnez, qui ne peuuent estre que spirituels. Cela m'a fait iuger que ceux qui mettent la main à la plume pour chasser hors des fantasies des François tant d'opinions desreiglees qui les agitent si diuersement, pouuoient apporter quelque chose au bien de vostre seruice, en preparant les esprits esgaruez à la legitime subiection qu'ils vous doivent, rompant les empeschemens qui les en reculent, & fortifiant ceux qui sont fidellement demeurez en leur deuoir. A quoy S I R E, bien que ie ne puisse pas donner beaucoup d'auancement, pour estre fort inegal à ces desseings, toutesfois voyant les dernieres Bulles que l'Espagnol a faict forger contre vostre Estat comme vn de ses derniers efforts estre aussi le plus dangereux: i'ay entrepris cest ouurage pour essayer de couper & arrester le cours de ces abus, pour arracher ceste iniure du front de la France, & faire voir aux plus desuoyez de la foy Françoise que ce ne sont qu'artifices de l'ambition Espagnole pour estaindre la fidelité de vos peuple. Ie ne doute point que mes labours ne

trouuent de fascheuses rencontres, & des gousts si ga-
stez & corrompus de la sieure qu'ils ne le pourront souf-
frir ny au nez ny à la langue. Mais ce n'est pas pour les
desesperer, ny pour les presomptueux que i'escris. Je
veux seulement qu'ils croyent que ie ne cherche rien moins
que la gloire, & ne butte qu'au service de vostre Maie-
sté. Le Soleil de vostre nom, SIR E, que i'ose porter au
front de mon liure dissipera & dissoudra tous ces nua-
ges, pour donner heureusement le iour a ce traual qui
va sortir sous son aspect. Le bon-heur de vostre veu
seruira a tous ces ombrages si vous me daignez faire
tant d'honneur de rassurer ce foible effort d'esprit
d'un traict de vostre œil fauorable. Et sa douce lumie-
re fera incontinent esclorre la derniere partie de ceste
ouurage, que i'ay prins la hardiesse de consacrer tres-
humblement à vostre Maesté avec mon seruice & ma
vie, de mesme affection que ie prie Dieu,

SIR E, vous donner avec accroissement de victoire
& d'honneur. santé & longue vie, de Tours ce dixies-
me d'Avril 1592.

Vostre tres-humble, tres-fidelle, &
tres-obeyssant seruiteur & subiect
F. D. C.



PHILIPPIQUES CONTRE LES BVLLLES, ET autres pratiques de la faction d'Espagne.

PHILIPPIQUE PREMIER.



Le premier estat de la puissance Romaine se rendit insupportable par vn seul effet, en attantant de main armee sur la chaste couché d'autruy. A ceste violence se picquerent les Romains, & ietterent à terre le iuste ioug de leur seruicé, & subiection legitime. Voicy contre les alliez de la mesme entreprinse Romaine que les subiects n'ont peu porter. Gregoire XIII. creature d'Espagne, promu & esleué au siege Romain par toutes les corruptions de l'ambition Espagnolle, a voulu en faueur du Tyrau des Espagnes par l'horreur de mille impreca-

PHILIPPE I.

tions, par l'effroy de ses anathemes, par toutes les impressions d'une mort spirituelle, & par les forces d'une armee qu'il a iettée en France surmonter la constance de l'Eglise Gallicane tant de fois vainement tantée par ses predecesseurs : pour destourner par là les François de leur deuoir, & fidelité ancienne. il a osé à la veüe de nos graues Euesques qu'il pensoit esblouir des esclairs redoublez de ses foudres, assaillir par mille diuerses tempestes, la chasteté de l'Eglise Gallicane leur espouse; & le barbare Espagnol, & les autres ennemis de la France deffendent encore auourd'huy ceste audace. Mais l'Eglise Gallicane plus sage & plus courageuse que les Romains veut preuenir le mal de ceste iniure; & pense resister iustement à ceste arrogante alliance sur le mesme subiect qui deslia les Romains d'obeyssance. Hé à qui se retirera-elle, pour auoir raison de celuy qui mesprisant toute autre puissance pensoit presque aller du pair avec

Dieu? Sire c'est à vous le plus grand Prince du monde, & à l'Eglise vniuerselle qu'elle adresse la iustice de ses plaintes. A vous, Sire, pour estre vostre fille aisnee, la premiere des estats de vostre Royaume: & pour receuoir ceste enuie pour vous honorer, & seruir fidellement par obligation de sa consciéce, par ce qu'elle est tres-chrestienne, & tres-catholique. Vous, Sire, la mettant sous les ailles de vostre vertu, tousiours en armes pour sa defence, despoüillant la maiesté de iuge vous estes genereusemēt abstenu d'vne cause qui vous touche pour en remettre la cognoissance aux souuerains Magistrats de vostre Royaume. Mais l'Eglise vniuerselle pour estre éhalemēt mere de l'Eglise Gallicane, & de la Romaine, se donne ceste iustice naturelle: l'vne & l'autre est subiecte à sa correction maternelle, le iugement depend de ses sacrees loix, & de la saincteté de sa discipline domestique. A ces deux puissantes & souueraines iustices du Magistrat de Frã-

PHILIPPOVE I.

ce, & de l'Eglise, l'Eglise Gallicane au nom de tous les vrais & fidelles François releue deux appellations des iniustes bulles, & temeraires césures de Gregoire: s'en arme, & s'en couure comme de deux grands rempars, & forteresses impenetrables contretoutes les plus acerees poinctes de ses foudres. Ce sont les deux ports de salut, où tous ceux qui se trouuent agitez, & pressez des orages Romains esfayent d'aborder, & surgir: de là nous attendons secours comme des deux plus hauts sieges du monde, bastis & consacrez de la main de Dieu, admirables de grandeur, reluisans de gloire, reuestus d'honneur, redoutables de iustice, où Dieu mesme preside. Mais Gregoire qui ne prisoit que soy, & mescognoissoit toute chose comme soy-mesme, pensoit en se flattant n'estre non plus subiect à autre iugement, quelque grand qu'il peustestre, qu'aux loix, à la iustice, & à la raison qu'il mesprisoit, violloit & forçoit si insolamment. Voicy donc nostre plus

viue prise, le plus grand effort de ceste cause, & nostre plus haute contentiõ. Il est question d'auoir des iuges, nous sommes contraints en demander : & l'arrogant Espagnol, & tous les autres ennemis cõiurez de cet estat, qui prennent en main la cause de Gregoire, qui soustiennent obstinément l'iniustice ou leur ambition, l'auoit precipité n'en veulent pas ouyr parler. Si nous pouuons atteindre à ce bonheur qu'on preste l'oreille à nostre cause, sa iustice est grande, & claire, nous l'estallerons en plein midy, á la veuë de tous les peuples, qui nous faiçt trouuer toute iurisdiction indifferante. Et ces iniustes vsurpateurs dont l'auarice trouble nostre Royau-me, ne redoutent rien tãt que cela ; la honte de leurs conspirations, & de tãt de crimes infideles leur faiçt refuyr toute sorte de iuges, & ne leur presente rien d'agreable que le silence, & les tenebres. Ce seroit bien trop d'iniustice de souffrir tant de viues poinçtes de mal sans que la douleur eust la

PHILIPPIQUE I.

plaincte libre, sans trouuer à qui se vouër pour en tirer raison, sans nous laisser pour toute vengeance que des longues larmes ; des bas & foibles souspirs, sans auoir presque la franchise de l'air pour descharger par des cris pitoyables les hoquets reserrez qui nous creuent le cœur: contraincts de cacher d'vn mortel silence le sentiment de tant de peines. Gregoire n'auoit il point de plus certaines marques de Lieutenant de Dieu que l'entreprise de ce pouuoir absolu qu'il vouloit vsurper en l'Eglise pour le tourner apres en vne licéce effrenee, en vne impunité de mal faire, en vn superbe empire des esprits, en la violante tyrannie de toutes choses ? l'audace estoit donc montee à ce degré, elle auoit esclatté à ce poinct de licéce qu'on pensoit d'vn coup de tonnerre Romain briser vn million de consciences, precipiter cent mil ames dans l'enfer, & abyfmer vne Eglise toute entiere sans qu'on eust osé demâder la cause de ceste ruine si grâde.

Mais on ne lairra pas faire si bõ mar- Cap. li
ché des merites de Iesus Christ, on ne P. 160.
foulera pas ainsi la grandeur de son E- dis.
glise, on ne respãdra pas d'vn trait d'es
clair le thresor de son sang, on ne per-
dra pas tant d'esprits pour lesquels le
fils de Dieu est mort sans estre cõpta-
ble de ceste perte enuers l'Eglise, &
le Magistrat qui la garde. Surquoy ap-
puyeroit-on ceste abolitiõ? de quelle
main viendroit-elle? qu'on nous mõ-
stre les fondemens de ceste franchise?
qu'on mette au iour les tiltres de ceste
grandeur? Ils sont si foibles qu'ils ne
peuent supporter le Soleil, & la lu-
miere; ils sont si suspects, & si subiects
à contredict que ce n'est rien qu'usur-
pation, ou preuue domestique. La
base de ceste grandeur bastie de la rui-
ne de tant de Royaumes, & de peu-
ples surpasse de beaucoup la stutuë. Je
ne reuoqueray iamais en doute que
l'Eglise Romaine n'ayt leuë la teste
par dessus les autres pour tenir le pre-
mier rang d'ordre, & de dignité. Soit
que les merites de sainct Pierre, & de

PHILIPPOVE I.

faint Paul qui en ietterent les premiers fondemens destrempez de leur sang, cimentez du martyre d'une infinité de faints, la droicture de la doctrine & la constâce de la foy, luy eussent gaignee ceste prerogatiue d'honneur; sur lesquelles considerations S. Ignace, S. Hirenee, S. Cyprian & autres la mettent à la teste de toutes les Eglises: ou pour mieux dire sans flatterie avec tant de peres assemblez aux Concilles de Constantinople & de Calcedonne, parce que la ville où elle estoit establie se faisoit redouter pour chef d'Empire, capitale de la Monarchie Romaine. Car si les premieres marquds estoient vrayes, ou recognuës de quelque pris, l'Eglise de Ierusalem consacree par la mort de Iesus-Christ mesme, arrousee de son sang, la premiere allaiçtee, nourrie, & esleuee par tous les Apostres ensemble, esclattant du pourpre du sang de beaucoup de Martyrs, se doneroit iustement ceste gloire. Celle d'Antioche l'oseroit bien de battre par droict

d'ainesse, & par l'honneur mesme de S. Pierre; à quoy S. Jean Chrysoftome l'a autrefois assez viuement animee: & Alexâdrie ne la quitteroit pas sans contention. Donnons donc au Pape, quand il sera legitime, toute precedence, en faueur de ceste Princesse des villes, honorons le pour Archeuesque du premier siege, fermons les yeux sur ses tiltres, accordons luy que nous l'en trouuõs en possession. Si ne faut-il pas que de là il s'eslance sur toutes les Eglises; que pour estre le premier il croye que tous les autres soient ses subiects; que quand on preferera son Eglise à chacune des autres, il concluë qu'il est plus que toutes les Eglises ensemble, plus que le corps de l'Eglise vniuerselle, dont il ne faiët qu'vne partie quelque place d'honneur qu'il y vueille choisir, ny plus encores que l'Empire dont toute l'Eglise n'est qu'un membre. Pourquoy donc quâd il entreprédra quelque chose mal à propos s'exemptera-il du iugemët des Princes, & des Ma-

PHILIPPE I.

gistrats que Dieu a ordonnez au monde? Pourquoy ne respondra-il point de ses actions deuant l'Eglise Vniuerselle? pourquoy ne sera-il pas subiect à la correction du Magistrat, & la reformation de l'Eglise? Les raisons de ces franchises souueraines sont bien froides, & bien languissantes: la preuve n'en sort que de la bouche des Papes mesmes. Par les Epistres decretales des premiers Euesques de Rome on leur faict dire sans qu'ils y ayent iamais songé, qu'ils sont Vniuersels, seuls Apostoliques, & que de tout iugement on doit appeller à eux, sans qu'on ose penser de toucher aux leurs comme il se voit par les lettres de Cletus, Euariste, Alexandre, I. Sixte, Higi, Anicete, & autres, toutes fausses & supposees, iusques apres le temps de Siritius: au reste maigres, eslancees, empouilles, & ballons pleins de vent, vuides de toute autre chose que de vanité & de grâdeur, bien contraires à la simplicité des premiers peres, mal à propos en la naissance & foiblesse

de l'Eglise, impossibles parmy les flots violants des persecutions dont elle estoit combatuë. Quelques autres, comme Calixte, vont contant que le Pape ne peut iamais errer ny par là estre repris de personne : & il eschappa à Symmachus de dire qu'avec les clefs du ciel, il auoit receu la licence de mal faire : qui fut vn des chefs des accusations contre luy proposees deuant le Roy Theodoric. Sur tous Gelase I. en vne Epistre à Fauste, soustient opiniastrément qu'on doit pro-uocquer à luy de tous iugemens, de quelque part qu'ils viennent, que les siens reputez oracles veritables, & infallibles ne peuuent estre cōtrerollez ny retractez. Au dire d'vn de ces peres tout ce qui sort d'eux doit estre prins comme de la bouche de S. Pierre, ou de Iesus-Christ mesme : & pour toute raison ne nous payent que d'vn foible bocard, que l'Apostolique iuge tout & ne peut estre iugé de personne, cōme si les autres Euesques n'auoient nulle part en l'hōneur du nō Aposto-

PHILIPPOVE I.

lique. Enquoy lors que le temps a esté plus corrompu, & la discipline de l'Eglise du tout relaschee, apres le Primat adiugé à Boniface 3. c'est horreur de voir les auctoritez absoluës que ces Archeuesques se donnent sur l'Eglise, & sur les Royaumes, comme ils s'affranchissent de toute autre puissance, comme ils secouent le ioug de l'Eglise, & des Princes, cōme ils payent les successeurs de Phocas de son iniuste iugement, s'appellans Vicaires de Iesus-Christ en la terre & au ciel, qui est le tiltre dont Benoist II. s'enfla le premier: auquel nom, comme esgaux à Iesus-Christ, mais plus que Iesus-Christ mesme, il veulent estre Princes des Eglises, & du monde. Ces grandes fumées esbloüirent tellemēt Nicolas I. qu'il luy arriua de dire que le Pape ne peut estre iugé de personne; par ce qu'il est appelé Dieu. Et pour marque de ceste pleine puissance, va desployât en guise d'espouventail, vne grande banniere de ce linge que Iesus-Christ fist voir à S. Pierre,

*Platim.
in Bene-
dict. 2.*

pourtraict, & couuert de figures de tous les animaux du monde : dont il conclud dans la lettre qu'il escrit aux Milanois, & à Michel Empereur de Constantinople, contre le sens & l'interpretation de S. Pierre mesme, que l'Eglise Romaine est souueraine en tout. Assez mal à propos certes pour vn sçauant personnage : car il feroit par là l'Eglise de S. Pierre vne assemblee d'animaux irraisonnables de toute espece telle qu'ils estoient figurez en ce tableau. Et toutefois Innocent 3. homme d'esprit, & grand discoureur l'a secondé en cela, qui ne seme ses escripts d'autres belles fleurs que de ces vanteries: ce que tous les autres vôt après renuiant, parce, comme ils disent, que le Pape n'est ny Dieu, ny homme, mais quelque chose entredeux, qui ne l'oblige qu'au iugement de Dieu seul. En fin sans tant marchander sans rechercher tât de destours, & de subtilitez exquises, ils frâchissent le faut côme Boniface 8. & s'appellans Roys de tout le monde, essayent d'entasser

*Planin.
cap. viii.
sacra, de
maior. &
obed.*

PHILIPPE QVE I.

pelle-messe les Royaumes & les Eglises, pour en paistrir & former comme la masse du nouuel Empire vniuersel de leur siege. Puis comme celuy qui nour rissant vne grande voliere d'oyseaux, leur apprenoit à chanter que Psaphon estoit Dieu: & leur donnant apres les champs faisoit degoiser ces ramages par tous les bois, & les forests qui ne retentissoient d'autre son: ainsi les Papes respendirent sur la terre vn vol de toutes sortes de Moynes, a qui ils firent le bec pour prescher les vanitez de leur Empire és prones de toutes les Eglises. Tous ces argumens sont si foibles bastis sur des fondemés si ruineux, & ces auctoritez si peu cōsiderables pour establir aux Papes vne exemption du iugement des Princes, des Magistrats & de l'Eglise, & pour en appuyer leur grandeur, qu'à regret ie me vay employer à les destruire, & pense perdre autant de tēps que d'allumer des flambeaux en plein iour. Les discours de Iesus Christ estans si plains de promesses de regner, & sa

descente en terre, n'aspirant qu'à l'establisement d'un Royaume eternel, il estoit croyable que le son de ceste voix pourroit donner des alarmes aux Princes: si jaloux de leurs Estats, que les seules paroles d'une nouvelle Royauté comme crimes de maiesté en vne republique bien policee, les offencent: & qui pour si iustement qu'ils commandent, redoutent tousiours le caprice, & l'audace des esprits remuants, & se deffient que le desir de liberté ne face trouuer mal-aisee leur façon de regner la plus legitime & la mieux réglée. Mais d'entree Iesus Christ leua ceste crainte aux Roys declarant tout haut que le Royaume qu'il desseignoit ne tenoit rien de mortel, qu'il estoit plus pur, plus esleué, qu'il n'auroit nuls finages à debattre avec eux: & reietta bien loing tout ce qui pouuoit porter au front quelque marque, & enseigne d'Empire terrestre. Toutefois ceste premiere impression, la peur de desobeyssance, l'opinion que

PHILIPPOVE I.

les Empereurs auoient conceuë que le Christianisme estoit vne subuersiõ d'Estat, la crainte que la libertè Chrestienne ne se tournast en vn affranchissement de subiection, que par là les droicts Royaux ne raualassent, & decheussent en quelque chose, tenoit tousiours les Princes en deffiance, & en fieur, quelque contraire assurance qu'on leur peust donner. Ce mot de Royaume, bien que spirituel, leur pesoit tousiours sur le cœur, ils ne le pouuoient digerer qu'à regret. De là nasquirent les grandes persecutions des Chrestiens, comme dit Iustin martyr. Les violantes flames de la cholere des Roys, les embrasemens de la fureur des Magistrats cõtre eux n'auoient autre matiere de feu, que ces mots de Royauté. On s'enqueste de l'origine de Iesus-Christ & de sa naissance, on trouue qu'il est de la maison de Dauid. On recherche curieusement tous ceux qui parmy les

Enseb. l. 3. ca. 11. Iuifs estoient recognus de ceste famille : & leur basse condition, leur pauvre-

pauureté extreme, leur estat ne resen-
tant rien de Royal, ne pouuoit enco-
res r'asseurer les Roys, ny leur oster de
la fantaisie ceste rebellion. Ils redou-
toiēt tousiours que les Chrestiens ne
voulussent remuer quelque chose, &
s'exempter de leur deuoir. Si est-ce
que Iesus Christ les auoit plainement
resolus: car il n'yauoit espee de subie-
ctiō ny de recognoissance qu'il n'eust
fidelemēt rendue. Il s'inscriuit cōme
suiect aux registres de l'Empire, paya
tribut, cōmanda de le rendre, prescha
constāment l'obeissance, & la fidelité
des subiets, & mourut librement sous
l'autorité du Magistrat Romain. Pour
cela S. Augustin interpretāt ces mots
de S. Ieã, Mō Royaume n'est point de
ce monde, se mocque de ces humeurs
deffiātes des Princes ne voyāt pas l'a-
bus qui en sortiroit vn iour: les appel-
le hardiment à la foy, mōstre que ces
paroles sont suffisantes pour apriuoier
les Roys les plus farrouches, les
prie de ne prendre point l'espouuante
cōme Herode au bruit de ce Royau-

PHILIPPE I.

me, parce qu'il n'est que spirituel; dit que Iesus Christ n'été point de violer, affoiblir, ou blesser l'auctorité de leurs sceptres, qu'au contraire il les semond, & les prouocque à venir prendre part à son Empire eternal, & celeste. Les discours du Pape Leon premier sur l'Octaue del'Epiphanie, sont plains d'une pareille verité. Iesus Christ, dit S. Chrysostome sur S. Matthieu, fit clairement voir par la pauvreté de son equipage aux trois Sages d'Orient que son Royaume n'estoit pas de la terre. Ils se fussent trop fait de tort eux mesmes de venir de si loing adorer vn Prince mortel, d'un estat perissable comme le leur, esgal à leur condition quoy que Royale. Je demande maintenant aux Papes qui les a fait plus grâds que Iesus Christ mesme, qui a recognu si honorablement les trosnes des Princes qu'il auoit esleuez en ce monde, qui a refusé l'honneur des Royaumes de la terre, qui s'est allé faire enrouler sous les edicts d'Auguste entre les plus petits

subiects de l'Empire, qui s'est tellement abaissé deuant le Magistrat Romain, qu'il a respondu en son confistoire sans se couvrir d'aucun priuilege, sans se deffendre de la Royauté, & a receu de la bouche du President de Iudee la cruelle sentence de sa mort sans debattre son pouuoir d'incompetance? Luy fils de Dieu tout-puissant, sainct, innocent & iuste s'humilie si franchement sous l'auctorité des iugemens ciuils, pour instruire les Apostres & son Eglise en ceste iuste obeïssance; & les Papes s'en voudront deliurer de force pour se mettre audacieusement par dessus? Ceste doctrine fut si sainctement recueillie & receuë par les Apostres qu'ils l'espãdirët aussi tost par toute la terre, prescherët constamment le deuoir enuers les Roys, ne permirent iamais qu'il receust alteration, ny refroidissement, le commanderent sous l'auctorité & les plus fortes peines de l'Eglise: & à l'exemple de leur maistre se presenterent volontairement pour estre condamnez.

PHILIPPOVE I.

par les Officiers des Princes, & provoquerent à leur tribunal comme S. Paul. Leur sang & leur mort marquerent, & confirmerent la purité de ceste discipline, en laquelle ils nourrirent soigneusement tous les premiers Chrestiens, & furent courageusement fuiuis en ce religieux labeur par tous les premiers Papes, & par les Euesques de toutes les Eglises. Qu'on voye donc leurs vies, qu'on lise leurs passions, qu'on produise les anciens Martyrologes, que toutes les Eglises facét icy foy de leurs registres, qu'on iette l'œil sur toutes les premieres, & plus sanglantes persecutions, on trouuera que tous les anciés peres se sont libremēt inclinez à la iustice seculiere, qu'ils ont baissé la teste au iugement de l'Empire, qu'ils ont tendu le col, & presenté la gorge aux executeurs des arrests des Magistrats. Leurs Apologies, cōme de Quadratus Euesque d'Athenes, de ce Chrestien Philosophe Aristide, de Iustin Martyr, de Meliton Euesque de Sardis, d'Apoli-

naris Euesque de Hieropolis, de Ter-
 tulien, de Lucian Prestre d'Antioche
 & autres, n'estoiét pleines que de ceste
 humble submissiõ. Qu'on pese les pa-
 roles de Cornelius, & des premiers
 Papes & leurs douces & respectueuses
 responce deuant les Iuges laiz: Qu'on
 regarde la reuerence que rend S. Cy-
 priã à Paternus, & Gallerius lors qu'ils
 luy font font procez tel que son Dia-
 cre le represente: Qu'on contemple
 ce grand Polycarpe miroir des Eues-
 que d'Asie, Prince des Eglises d'O-
 rient dans le parquet du proconsul
 Romain, on trouuera qu'ils n'entre-
 ront en aucune recusation de Iuge,
 qu'ils ne se tirerõt point hors de Cour,
 qu'ils ne parleront que de l'obeissan-
 ce deuë aux Magistrats, qu'ils diront
 qu'ils sont prests à souffrir leur sen-
 tence. Tels se font admirer tous les
 premiers Chrestiens, tels comparent-
 ils en iustice, tels se laissent ils iuger,
 tels se font-ils immoler à Dieu.
 Et afin qu'il ne semble que la for-
 ce & la terreur des armes de l'Em-

PHILIPPE I.

pire extorquast de leurs ames ce legitime deuoir : Saint Paul dit que c'est plustost pour la cōscience que pour la crainte : Iustin en sa seconde Apologie assure l'Empereur que les Chrestiens le seruent avec contentement, sans regret : & Tertulien tranche hardimēt que ce mot siles Chrestiens uouloient faire resistāce, & se tirer hors des ceps de l'Empire ils seroient assez forts, & en assez grand nombre. Les exemples de ceste subiection Chrestienne, & de l'honneur rendu à la iustice du Magistrat, ont esclairé plus viuement en l'ar serain de l'Eglise, lors qu'elle a eue ses Alcions, & rencontré vn Empire plus doux & plus calme, en affaires libres, & sans contrainte. Car pourquoy est-ce donc que les peres du Concile d'Antioche recoururent, & s'adresserent à Aurelian contre Paul Samosatence sinon pour la saincte iurisdiction que le Magistrat a naturellement sur l'Eglise? Allons plus auant, donnons iusques au plus profond repos de l'Eglise, trouuons l'a d'vne me-

Euseb. l.
7. hist.
eccl. cap.
24.

re doléte, larmoyâte, esplorete, louspirant sans cesse la mort cruelle de ses enfans, changee en vne Eglise riante, affeuree, toute ioyeuse de voir à ses mainelles les Empereurs qu'elle redoutoit tant auparauant : nous la verrons viure de telle sorte avec Constantin son aîné, qu'il veut disposer de toutes les affaires Ecclesiastiques, en iuger quand il luy plaist, ordonner, & deleguer des iuges aux Euesques, connoistre des appellations des Papes, & des Conciles mesmes. Toutes ces particularitez se descouurent en vn seul exemple de Cecilianus, & Donatus. Pour vuidier leur procez Constantin donne pour iuges le Pape Miltiades, Reticius, Maternus, & Marinus Euesques des Gaules, qui prononcent pour Cecilianus. De la sentence du Pape & de nos Euesques, Donatus prouocque à l'Empereur, qui subdelegue des iuges, & commande vn Concille à Arles. Apres l'arrest de ce Concille on recourt encores à luy, il se faiçt rendre compte par le Pape,

PHILIPIQUE I.

& les autres Euesques, de l'ordre, me-
rite, & succez de l'affaire, en iuge
apres le Concile, donne arrest con-
forme à celuy des peres en la ville de
Milan, & par lettres patentes adref-

August. sées à Romalius Vicaire d'Aphrique
in Brevi. condamne la faction des Donatistes.
collat. cñ Ce sont de grands traicts du pouuoir
Donat. des Magistrats: & toutes-fois l'Eglise
Optatus ne s'en plaint point, au contraire elle
lib. 1. ad. honore, & esleué iusques au ciel la
parm. memoire, & la pieté de ce Prince. On
s'abuse de penser parer ce coup par le
refus de Constantin sur les requestes
des Euesques du Concile de Nice,
cest exemple bien mis à son ioug con-
firme encores mieux nostre propos.
Car ce Prince importuné d'une infi-
nité de querelles esmeuës entre les
peres, se deschargeant de leurs cõten-
tions, les réuoya pour les finir & deci-
der eux-mesmes selon les saintes Es-
critures. En quoi il monstra beaucoup
de plus viues, & plus claires marques
de son auctorité, que s'il en eust cognu
luy-mesmes: donnant des Iuges aux

Euesques, & prescriuant la forme de iuger. Ou autrement il faudroit dire contre la cognoissance du barreau Romain, & la verité de l'histoire, que le preteur qui choissoit, & tiroit les cheualiers des decuries Romaines, & qui leur enuoioit la formulle du iugement, ne pouuoit rien en l'ordre de la iustice Romaine. Le reste des actions de Constantin esclarcissent entiere-ment ce doute: car il ne se presenta iamais grand affaire en l'Eglise dont il ne print la cognoissance, & le maniere. On le vid bien en la cause d'Athanase, ou il reprint les Euesques qui auoiēt mal iugé cōtre lui au Con-*Socr. lib.*
cile de Thyre, reforma leur abus, cassa *l. cap. 22*
par lettres patentes adresātes au Pre-*ſ* 23.
sidēt de la Thebaïde toutes leurs pro-
cedures, fit reuoir pour la secōde fois
le procès, manda qu'il vouloit estre
present au iugement, & y fist presider
en son nom Denis & Aurelius, deux
des plus grands officiers de l'Empire. *Ruffin?*
Mais que n'a-il point fait en l'Eglise? *l. 1. c. 16.*
s'est il esmeu quelque contentiō pour

PHILIPPE I,

la foy, il s'est aduancé pour en accorder le different, enuoyant Ozius vers Alexandre, & Arrius. La difficulté ne s'est elle peu resoudre, & terminer par accord: Il a assemblé le Concile de Nice, & y presidé. Si sans l'ordre de ces grandes & fameuse assemblees les discords de la Religion ont peu estre assoupis, il a essayé d'en venir à bout: en quoy il fut si heureux que sa seule prudence fist esuanouyr le secōd schisme des Nouatiens. Quelque point mis en controuerse a-il esté resolu, & arresté par les peres, il a authorisé leurs decrets, & confessions par Edicts publics, & a fait des ordonnances de la Foy. A-on voulu esueiller, & r'allumer quelque vieille heresie abolie & esteincte: dès la naissance il en a estouffé les flammes par des seueres cōstitutions. A-il fallu approuuer les loix establies par l'Eglise, apres les auoir murement examinees, & iustement balancees, il les a confirmees. Enfin si les Eglises ont demandé des pasteurs, il a pourueu à l'institution de

leurs Euesques, comme nous voyons
 dans la lettre qu'il escriuit au peuple
 d'Antioche: s'il les en a fallu chasser,
 il les a sainctement arrachez de leurs
 sieges, & entrepris la coercion, &
 reformation des mauuais Prelats de
 l'Eglise, pourquoy il escriuit aux E-
 uesques du Concile de Tyr, & aux
 Nicomediens, que Dieu l'auoit creé
 & ordonné son Ministre. De ce soing *Socrat. l.*
 religieux venoient tous ces beaux *I. c. 23.*
 noms d'honneur qu'il se donnoit, & *Et 24.*
 dont l'Eglise mesme l'esleuoit glo-
 rieusement, d'Euesque exterieur, &
 de commun Euesque de l'Eglise. En *Enseb. l.*
 tous lesquels droicts il a esté suiuy de *I. Et 4.*
 ses enfãs, & des autres Empereurs qui *de vità*
 les ont encores montez, & poussez
 plus auant, & ne s'est iamais offert af-
 faire importante en l'Eglise qu'ils
 n'ayent embrassée, & traictee comme
 dit Socrate. Mais pourquoy le Chri-
 stianisme eust-il ravalé le Magistrat, *Lib. 5. in*
 & affoibly l'Empire? Pourquoy pour *præm.*
 s'estre faiçts Chrestiens, les Roys euf-
 sent-ils perdu quelque chose de leur

PHILIPPOVE I.

ancienne splendeur , & laissé si mo-
 lemēt deschoir leur auctorité premie-
 re ? Puis que l'obeissance, la iustice, &
 toute la maiesté des Magistrats Ethni-
 ques estoit auparauant si entiere, & si
 sacrée, puis que l'Eglise recouroit à
 eux, & les reclamoit si deuotieusement
 en ses plus dangereuses affaires, pour-
 quoy lors qu'ils ont esté du corps de
 l'Eglise mesme n'eussent-ils pas esté
 capables de ce mesme deuoir ? pour-
 quoy eussent-ils esté moins dignes de
 l'honneur de ses mysteres qu'il profa-
 noyēt moins estans Chrestiens par la
 similitude, & societé de Religion ? Est
 il croyable que ce Soleil de la diuine
 Iustice eust à son orient, & à sa venue
 en terre flestrie , & sechee la vigueur
 de la iustice du Magistrat, estaint les
 beaux rayons de son feu mesme , &
 les clairs estincelles de sa flame ?
 Au contraire, ceste brillante, & cele-
 ste lampe a rechauffé, & ralumé l'hon-
 neur, & la grandeur des Princes du
 monde, comme vn petit flambeau
 se reprend, & se soustient par le voi-

sinage, & l'ap proche d'un plus grād. Ceste
 eternelle iustice a raiué la iusti-
 ce du Magistrat esclair & pure flammes-
 che de la siéne desia à demi morte, &
 demy estaincte, la trouuant panchan-
 te, escoulee, abatue: la cōfortee, & re-
 hauffee plus que deuant, Les loix de
 Iesus Christ ont rassuré, & affermy
 celles de l'Empire, & a on moins veu
 de Tyrans, moins d'vsurpateurs lors
 que les Princes ont esté dans l'Egli-
 se. Auparauant le plus fort, le plus
 hardy, qui pouuoit attirer les gens de
 guerre, corrompre la garde du corps,
 qui auoit le plus gaigné de creance,
 les Lieutenans, les Gouverneurs des
 Proninces, chassoient, & suplantoient
 les Empereurs, & le Christianisme
 suruenāt comme vn emplastre à ceste
 maladie si ordinaire, & si desreglee,
 deffendant, & chassant la tyrannie,
 commandant constamment l'obeis-
 sance du Magistrat, contenant cha-
 cun dans les termes de son deuoir, fit
 esuanouir ces violences, estaignit ces
 reuoltes, arreſta court toute rebelliō,

PHILIPPE I.

& fit seruir fidellement les Princes legitimes. C'eust esté bien tost couper les aisles à la Religion, & l'estouffer dans le berceau mesme, que de luy permettre la desobeissance, & luy souffrir l'affoiblissement du pouuoir du Magistrat: l'Eglise n'eust iamais fait vne si haute volée, & ne se fut iamais parée de l'honneur, & Maiesté de la personne des Roys. Pense-on qu'ils y fussent entrez par la bresche, & la ruine de leurs estats? plustost ils eussent feuerement aboly l'exercice de ses sacrez mysteres, eussent empesché, & renuersé le cours de la Foy; la predication de la reueréce du Magistrat, & l'appuy de son autorité ont esté la propagatiõ du Christianisme. C'estoit coup d'estat en la Religion, rien ne la pouuoit tant accroistre que l'obeissance. Autrement, on se fut tousiours deffié que sous l'humilité du beau nõ de Chrestié, sous l'aparâte couleur d'une celeste doctrine, on eust voulu introduire la desobeissance, & la tyrannie, saper peu à peu l'empire, se couler

fourdemēt dans le gouuernemēt, & le Magistrat aduisé se fut bādé à l'encontre, & eust coupé iusques dans la racine l'accroissement de l'Euangile. Encores ne descourant rien d'infidelité parmy les Chrestiens ne laissoit-on pas de trauerfer la course de la Religion, & d'opposer de cruels, & espouventables suplices à son aduancemēt. Ce ne fut aussi iamais l'intention de Iesus Christ, d'esbranler tant soit peu en faueur de son Eglise, la disposition des puissances qu'il auoit ordonnees en la terre. Puis que dés la naissance du monde il auoit formé l'ordre du Magistrat, pour le moins esbauché, & donné les traicts plus grossiers, & plus rudes du gouuernement qui semble esclos avec le monde mesme : puis qu'il auoit pourtraict, & emprainct au front du Magistrat les vrayes marques de sa grandeur, puis que c'estoit son image viuante, puis qu'il l'auoit faict rouller entiere par tāt de siecles, par tant de diuerses Monarchies, de differentes prouinces, & de nouuel-

PHILIPPOYE I.

les fortes de nations , pour desployer en tous les coins du monde les enseignes de son pouuoir, & y grauer les caracteres eternels de son nom: pense-on qu'il eust voulu sauuer l'authorité du Magistrat , partie de la sienne , de tant de heurts, & de coups de fortune, de tāt de diuerses secouffes, & de violentes trauerfes pour la casser apres en vn moment, & en perdre d'vn coup la force, & la memoire? Eust-il bien voulu rōpre le cours de ce beau fleuue d'empire, ialissant de sa source eternelle , pour arrouser la terre de son obeissance? & briser les riches & magnifiques canaux par ou decouloit sa grandeur iusques à nous? Estoit-il croyable que lui mesme venāt au mōde eust voulu noircir, & rayer si bas le plus beau , & plus naïf pourtraict de sa diuinité , par ou il estoit recogneu Dieu commandant à toutes choses? qu'il eust voulu passer l'esponge , sur ce tant ancien tableau de sa Maïesté, & effacer tant de traicts eternels de sa gloire? N'eust-ce pas esté corrompre
l'ordre

l'ordre de la cognoissance de sa Monarchie, qui par les degrez des causes superieures & inferieures par les relations des cōmandemens & des subiections montre que par dessus tout ce qui est de plus grand au monde, il est encores plus grand; & que tout ce qui y est de plus haut, de plus esleué, & de plus de respect ne l'est que sur son exemple, par sa volōté, pour preuve & marque visible de sa grandeur incomprehensible, ou les esprits humains ne peuvent aucunemēt atteindre sans se perdre en la profondeur & en l'abyssine de ces hautes conceptions? N'eust-il donc plus voulu estre adoré pour Dieu puis qu'il reuoquoit ses Lieutenans qui cōseruoient le sacré de post de sa puissance? eust-il voulu cōfondre le monde en renuersant, & brisant les puissans ars-boutans, & superbes colonnes de l'edifice de sa grandeur? Eust-il voulu se faire mescognoistre en cassant insi les clairs miroirs, les belles & luisantes glaces dans lesquelles il faisoit con-

PHILIPPE I.

templer auparauant son pouuoir à la foible veuë des entendemens mortelz ? Il auoit auparauât logé les deux puiffances du Magiftrat, & de l'Eglife en la feule main du Magiftrat; venoit-il pour les luy arracher toutes deux d'vne fuitte forcee, & contraincte ? qui euft commandé apres cela ? chacun euft donc esté maiftre ? Quel defordre, qu'elle confusion en l'establiffement d'vne fi faincte doctrine. Car ce n'eftoit pas pour parer l'Eglife de ce gouuernemēt, qu'il l'euft ofté au Magiftrat, c'est à elle qu'il commande e-ftroictement l'obeiffance, à qui d'un eternal oracle, il defend exactement, l'Empire: Les Roys, dit-il, dominant, & regnent sur leurs fubiects, vous n'en ferez pas de mefme. Il ne faut pas, dit Gregoire de Nazianze, que les Ecclefiaftiques contrefacēt icy les Princes, qu'ils leuent le fourceil, qu'ils viennent imperieux, on ne leur a laiffé que l'honneur de fubiecton, & la gloire d'obeiffance. Et fi Iefus Chrift a repouffé fi loing la grâdeur des dia-

demes, couronnes Royales, eust-il faict ses seruiteurs plus grands que luy? eust il logee, & colloquee l'authorité du Magistrat en leur main, puis qu'il l'auoit secouee, & fait choir de la sienne mesme. Au compte de ces nouvelles ambitions, le glaiue de l'Empire eust esté esbrefché d'vn costé, il n'eust eu qu'vn trenchant? le pouuoir du Magistrat se fut esuanoui dans l'Eglise, & ceste vieille marque de la grandeur de Dieu se fut perduë là où elle deuoit auoir plus de force? puis qu'on vouloit raur cest honneur aux Roys, & aux Magistrat sans le pouuoir donner au Clergé, qui enst tenu le gouuernail du monde en l'Eglise? y eust-on vescu sans Loy, sans craincte, d'vne liberté desbordee, & brutal, sans l'authorité d'vn souuerain modérateur? eust-ce esté vn brigādage, la religion des bachanalles? Qu'eust donc faict l'Eglise en l'Empire, car elle en est vne partie enclose, & enfermee dans ses bornes? Estoit elle vn membre mort, & pourry, ou le Royaume

PHILIPPOVE I.

n'eust peu estendre sa force & chaleur naturelle? estoit elle vne apostume ou superfluité de chair escruë, & suruenüe de corruption & mauuaise humeurs au corps de l'Empire, qui ne tint rien de sa qualité ordinaire, toujours fieureuse, & desreglee, ou le sefprits vitaux de la Republique eussët leurfunctiõ & oisue, endormie? Car la puissance du Magistrat rampât par toutes les partiee du Royaume, ressemble à l'ame qui se respant, & se glisse par tout ce qui tire vie d'vn mesme corps, qui est toute en chafque partie, qui les viuifie & faict mouuoir toutes; plus fort & plus aparemment encores les plus nobles ou elle choisit cõme son principal siegè. De sorte que comme le cœur, la teste & autres mēbres qui se donnent le plus haut rang d'honneur en la constitution de l'hõme ont quelque plus grand ressentiment des facultez de l'ame; l'Eglise qui pretand estre la premiere partie de l'Empire doit estre plus viuement animee, & auoir des mouuemēts plus

particuliers de la puissance du Magistrat ; autrement elle occupe iniustement ceste place dans les Royaumes. Car toutes les pieces d'vne estat qui ne r'aportent l'effigie & la marque du coin du Magistrat doiuent estre reputees comme adulterines, illegitimes, & supposees ; reiettees comme fausse monnoye. Il falloit donc qu'entre les autres puissances & de l'Eglise mesme, le Magistrat fut comme le cœur, & le foye qui departent le sang, & les esprits aux veines & aux arteres, qu'il fut recogneu comme l'estomach ou chasque membre du corps va prendre ce qu'il luy faut de nourriture, qu'il fust comme le Soleil au milieu des planettes, qu'il communiquast à l'autre flâbeau inferieur ce peu mesme qu'il luy permettoit de sa clarté, & que la petite lumiere aduouast tenir ses rayons de la plus grande. Il falloit qu'il fust comme le premier mobile, pour dōner le bransle & le mouuemēt aux autres cercles, qu'il m'oderast leur course trop violente ou trop tar-

PHILIPIQUE I.

diue, & la reiglaſt par la ſienne. Qu'il fut le moteur vniuerſel de tous les cieux, comme l'eſprit de l'vniuers inſus eſgallement par tout le monde, eſpandu iuſques aux plus petites & plus ſecrettes veines de la terre, penetrant iuſques aux fillets plus deſliez des racines des herbes. Que ce fut comme vn pole, ou la poincte de toutes les actions humaines fuſt touſiours tournée, que ce fuſt l'œil du monde, comme flammeſche luiſante de la diuine lumiere. En fin qu'il tint la place d'vn ouurier ſouuerain qui fit mouuoir par cōpas les inſtrumens de ce grand ouvrage inferieur, & ſeruir de cōtrepoix & de meſure au cours de toutes autres puiffances, comme eſcoulées, demêbrées, & eſclipſées de la ſienne, principalement l'Eccleſiaſtique. Car les premiers Roys eſtoyent eux-mêmes les Pontiffes, & la grandeur Sacerdotale faiſoit partie de l'eſtat Royal. On le veid en l'eſtat Romain, ou les Roys auoyent attaché, & enchainé la Preſtriſe à la Royauté, ſi neceſſaire en la

main des Princes, que la Monarchie estant abolie à Rome il fallut laisser comme vn vmbrage, & vain nom de Roy, pour l'honneur des sacrifices. Aussi dès que les Empereurs remirent sus le Royaume, ils se saisirent du souverain Pontificat, & s'en parerent magnifiquement comme du plus beau fleuron de l'ancienne couronne. Qui sembleroit peut estre estrange, si les Roys d'Israel mesmes en la race des Assamonæens, n'auoyét accouplée & *Mach. 1.* collee la prestrise à leur estat. qui doit *Ioseph.* estre trouué d'autât plus raisonnable *ant. l. 13.* qu'en la Monarchie, & gouuernemēt du peuple esleu de Dieu ceste forme d'Empire estoit gardée, & l'estat des Iuifs appuyé sur ces deux puissantes colonnes, comme deux iambes d'vn mesme corps, seruant à vne mesme teste. Si en la Religion Chrestienne on les a voulu separer, c'estoit assez de tirer doucement de l'aïlle del'Empire ceste plume du Pontificat, qui n'en a iamais esté arrachée si entiere, qu'elle n'y ait tousiours tenu par le bout.

PHILIPIQUE I.

qu'elle n'ait recogneu iouyr de son pouuoir par souffrance : & quelques degrez d'honneur qu'il y ait eu en ceste Hierarchie Chrestienne, les Princes ont esté tousiours sur-intédans de toutes les charges Ecclesiastiques. Autremét s'eust esté resister à l'ordre de la prudence de Dieu, à l'ancien departement de son Empire, & à l'establissement des Royaumes. Qui fait que sainct Ambroise assure confidamment que Iesus Christ a laissé ceste particuliere doctrine de la puissance du Magistrat, & qu'il l'a voulu imprimer en l'entendement des hommes par tant de commandemens repetez, afin que la couleur de la Religion, & de l'honneur Ecclesiastique ne donnast subiect à personne de peruertir, & dissoudre la cõstitution des puissances du monde. Quand ces droicts si entiers, & si iustes n'eussent esté si viuement, & si profondement grauez dans les diademes de l'ancien Empire, il estoit necessaire de l'ambellir de cest hõneur, de l'accroistre & surhaus-

fer de ce poinct. Il falloit prier les Princes de prendre en main le reglement, la moderation & la discipline, pour y tenir toutes choses en la purité & perfection de leur ordre, pour abatre vertueusement tant de monstres qui assaillirent l'Eglise, cōposer & reprimer tant de débordemens, fermer la porte à vne infinité d'inconueniens & de desordres, assoupir tant de contentions meües entre les Euesques, renger à la raison ceux qui s'esleuoïent trop sur les autres, qui fouilloïent & opprimoient trop superbement leurs freres. A quoy iamais l'Eglise seule ne les eust peu ramener : ils s'estoient trop agrandis, & auoient trop gagné sur elle. Les Princes mesmes ont esté à la fin trop foibles & inescieux à ceste entreprise. Car apres que l'Eglise hors de guerre, bien r'asseuree par le Christianisme des Empereurs, sembla s'endormir en vne paix profonde comme combatuë & lassée de tāt de persecutions precedentes, elle trouua aussi tost dans elle mesme les affli-

PHILIPPE I.

ctions qui luy faisoient la guerre par
 dehors : desquelles ayant glorieuse-
 ment triomphé, elle pensa miserable-
 ment succomber aux alarmes inte-
 rieures. Ce fut chose espouventable
 de voir tant d'heresies, tât de picques
 entre les Euesques que les richesses,
 l'aïse & l'oyssiueté auoient engédrees,
 tant de prises pour les prerogatiues
 des sieges, tant de schismes, & tant
 de violentes querelles, de quoy on ne
 fust iamais venu à bout sans le secours
 de la grandeur des Roys. Qu'eust-on
 peu faire à tant de Papes, qui apres
 s'estre trop accreus ont voulu plain-
 ment commander aux Eglises, & aux
 Royaumes? A qui se fust on retiré lors
 que le siege de Rome a esté assailly de
 tant de contentions, qu'on a veu tant
 de Papes se bander, & acharner les
 vn, contre les autres, s'excommunier,
 & se faire la guerre : quelque fois trois
 d'entr'eux s'accorder pour ruiner tout
 le monde, auoir trois maisons Episco-
 pales à Rome en mesme temps, faire
 vn triumuirat en l'Eglise, allumer la

discorde, & sa sedition par toute la Chrestienté, & tenir toutes les Eglises muëtes, & estonnees d'horreur, ou de crainte? Qui eust peu separer les Euesques d'Occident, & d'Orient cãpez cõme en deux puissantes armées ennemies pour s'enuoyer mille deffis, s'anathematizer, tous prests à s'entre-couper la gorge? Qui les eust peu rallier, & reioindre en la cruelle diuision de leurs schismes, & recueillir en l'vnité de la foy, l'Eglise toute escartee, & despeece? Qui eust peu en l'assurance de tous assembler vn Concile general pour estancher ces mal'heurs, que les Princes? D'où en eust-on attendu le remede, que de leurs mains? A quel autre eussent obey les Eglises qui se battoient pour estre les premieres? Il falloit que Dieu mist ce pouuoir dans l'Empire: ç'a esté vn coup de la prouidence de Dieu, & vn traitt de sa iustice. Aussi l'Eglise non passionnee à tousiours recogneu & honoré religieusement ceste autorité des Roys, n'y a iamais contredit, l'a confessée le-

PHILIPPOVE I.

gitime & necessaire, & l'a confirmee par les sacrez decrets des peres, qui ont humblement demandé ceste aide

Cap. Maximian. cap. ab imperatoribus, 23.

Quest. 3. epist. 54. cap. de liguribus.

23. Quest. 5

& faueur de l'Empire en toutes leurs plus grandes affaires. S. Augustin escriuant à Macedonius, accorde ingenuement que l'Eglise ne peut subsister seurement sans la main des Princes, & le Pape Pelagius l'aduouia aussi franchement à Narses. Quelque grande tempeste a-elle donc assailly l'Eglise, elle s'est retiree aux Roys, cōme à vn Haure salutaire contre toutes sortes de vagues & d'orages. A il fallu couper & arracher les racines de quelque fascheuse heresie, exciter sainctement, & faire reuiure l'ancienne doctrine des peres endormie dans le bō temps & le loisir, enseuelie dans l'ignorance: les Empereurs se sont presentez, s'en sont trouuez capables, & ont faict des graues ordonnances de la foy. Valentinian, Gratian, Theodose, Martian & Iustinian nous ont laiffé des enseignes eternelles de ceste pieté dans nos deux Codes. En quoy

l'ardeur de la Religion les a emportez si auant qu'ils ont quelquefois entrepris d'ordonner eux mesmes sans les peres des difficultez de la foy : Chose que S. Ambroise blasme en l'Empereur Valentiñã. Mais encores que ce bon pere soustienne que le iugement de l'ordre de nostre creãce, & des mysteres sacrez de la Religion touche & appartient puremẽt aux Euesques, & aux Prestres ; si est-ce que les Princes se contenans dans les bornes de ceste modestie de n'y rien establir de nouveau, n'y d'eux-mesmes, ont voulu estre presens aux disputes. colloques, conferẽces & autres assemblees propres pour esclaircir les poinçts plus difficiles, plus espineux, & plus noüeux de la foy : ont voulu voir refoudre tout ce qu'on en mettoit en controuerse, ont r'assemblé les peres & les plus scauans personnages de tous les coings de l'Empire pour en traicter en plein Concile, ont prescrit l'ordre & la forme de l'assemblee, & ont apporté leur voix deliberatiue en

PHILIPPOVE I.

conclusions des eternels decrets de l'Eglise. Car Constantin se trouua au Concile de Nice, Constantius à celuy de Milan, Valentinian, & Theodose assisterent aux Cōciles Romains, Martiã à Calcedōne, Cōstantin le Barbu, & Iustiniã au nez coupé au sixiesme sinode general tenu à Constantinople, & l'Empereur Basile au huietieme. A la lumiere desquels se sont aduancez pour estre presens aux Estats de l'Eglise, Charlemaigne, Loys Debonnaire. Loys deuxiesme, Arnolphe, Otton premier, Héry troisieme, & quatrieme les deux Federics, & Sigismond Empereurs d'Occident. Que si pour les grandes affaires du puissant estat Romã, distraits & amployez en d'autres ocupatiōs quelquefois plus pressantes, les Princes n'ont peu honorer les Cōciles de la maiesté de leurs personnes, ils y ont fait tenir leur place par leurs Magistrats: afin d'y cōseruer leurs droits, faire passer toutes choses sans trouble sous leur obeïssãce, avec la modestie, l'ordre & integrité de la

discipline. C'est pour cela que Denys *Ruffi. l.*
fut enuoyé par Constantin au Con- *1. c. 16.*
cile de Tyr, Léonas par Constantius *Theod. l.*
à Seleucie, les Comtes Musonianus, *2. c. 27.*
& Hefichius à Sardique, & ainsi des
Conciles de Constantinople, d'Ephe-
se, & de Calcedonne, où Martian ne
se pouuant trouuer à toutes les actiōs
laissa Anatolius Maistre de la Gendar-
merie, & les Prefects Palladius, &
Tatianus, avec treize autres des plus
grāds Magistrats Romains. Ceste fa-
çon de police fut suiuite par Constan-
tin le Barbu, qui se fist accompagner
au sixiesme Concile vniuersel par
Nicete, Theodore, Sergius, Paul, Ju-
lien & autres officiers de sa court, &
en l'vnziesme cession du Concile cō-
manda à Constantius & Anastaze Pá-
tricices, à Polieucus, & Pierre hōmes
cōsulaires d'y presider pour luy. Ainsi
au second de Nice septiesme Concile
general, Theophilaētus, Petronius,
Ioannes, Nicephorus President pour
l'Empereur & sa mere. Cest ordre
comme conuenable à la dignité & à

PHILIPPE I.

la prudēce des Princes a esté embras-
 sé & prattiqué preſque par tous les
 Royaumes. Car nos Roys qui en pieté
 comme en toutes sortes de vertus ont
 furpaissé les autres Princes, ont vſé de
 ceſte auctórité en Frãce comme Gou-
 tran, Chilperic, Charlemagne, & Phi-
 lippe le Bel: entre lesquels Charlema-
 gne ſe fiſt accōpagner en l'assemblée
 du Cócile de Dreux par les Comtes,
 & les plus grãds Magiſtrats du Royau-
 me. Theodoric Roy des Gots ſe fiſt
 ainſi voir és Conciles tenus cōtre Sy-
 machus: Les Roys d'Eſpagne de ſa
 nation comme Ricarde, & Eringius
 aſſiſterent au troiſieſme & douzieſme
 Conciles de Tolledo, où Eringius
 ſe fit ſuiure par treize des plus illuſtres
 d'entre les Gots, & Sizebutus amena
 Sualanes ſon procureur general au
 Concile d'Hiſpale, comme auoit faiçt
 Ricarde au troiſieſme de Tolledo. La
 meſme forme fut obſeruce en Angle-
 terre és Conciles tenus ſoubs Offa
 Ozuuius, & Egfredus. Choſe certes
 que ie trouuerois aujour d'huy tres-ne-
 ceſſaire,

cessaire, & quãd la sagesse & l'usage de
 tãt de Princes biẽ auisez ne nous l'au-
 roit pas aprins, il s'ẽble que les dange-
 reux affaires de ce siecle en deuroient
 faire l'ouuerture. Car les volõtez sont
 quelquefois si incertaines, si ondoyã-
 tes, & si diuisées, que sous couleur de
 traiter de la Religiõ on pourroit bien
 remuër d'autres desseings contre les
 Princes. Nous auons laissé les peres
 dans les Conciles avec les Roys, & les
 Magistrats, les voicy qui en sortent,
 portans la resolution des poinçts con-
 tentieux en la Religion, ou en la poli-
 ce. Mais ce n'estoit encores rien faict,
 leurs decrets demeuroyent sans force
 & sans creance, s'ils n'auoient receu la
 marque de la Maiesté de l'Empire, s'ils
 n'auoyent esté confirméz & appro-
 uez des Empereurs, qui comman-
 doyent aux Euesques de leur donner
 compte des résolutions qu'ils auoient
 prises, & de leur en exposer les motifs,
 & les raisons. Ce deuoir fut rédu bien
 entier à Constantin, comme on void
 par la lettre qu'il escriuit sur l'affai-

PHILIPPOYE I.

Sosom. li. 4. cap. 17. re d'Athanasie, à son fils Constantius par dix Euesques Orientaux & autant d'Occidentaux, à Constans son frere de l'aduis du Pape Iules premier,

Sosom. li. 3. cap. 10. à Theodose le Grād, comme on void par l'Epistte Synodale du premier Concile de Constantinople, à Constantin le Barbu par les peres du sixiesme synode general, à Basile, & autres.

Action. 18. sino. 6. Tom. 2. Concil. Enquoy les Empereurs se reseruans le plus haut poinct d'honneur, & comme la derniere main mesuroyent par

Sosom. 4. e. 16. & 17. les Escritures sainctes les constitutiōs des Peres comme par la droicte regle de Policlete, qui est ce que i'admire le plus de la grandeur des Princes és affaires de l'Eglise. Ou s'ils n'en vouloyent prendre la péine, ils s'en deschargeoient sur la consciēce, & capacité de quelques personnages d'honneur, & de sçauoir; dequoy le Pape

Epis. 60. Leon premier se glorifie, & se vante en vne epistre eserite à Pulcheria, là où les Papes d'aujourd'huy pensent auoir cest honneur comme de leur chef, & de leur droict propre. Ceste

grande pieté des Princes confirmée par tant de signalees actions de deuotion, & de sagesse, leur acquist en fin tant de creance enuers les Peres, que S. Gregoire ayant vne grande prinse sur la Religion contre Eutichius, s'en reposa & s'en fia du tout à la prudence de l'Empereur Tybere : qui en iugeant droitement, & seuerement fist brusler les liures d'Eutichius comme heretiques. Voila les deliberatiōs des affaires de la foy toutes conclues, cōfirmees, passees en arrest irreuocable: Mais l'Eglise redoute encore qu'ō les altere, qu'on augmēte ou diminue les iustes mesures de ses confessiōs. C'est en ceste occasion de crainte que les Euesques Catholiques qui se trouuerent au second Concile d'Ephese appellé Brigandage, supplierent les Empereurs de ne permettre point qu'il fust rien adiousté au Concile de Nice: C'est la gloire dont le Pape Leon premier caresse la memoire de l'Empereur Theodose le Grand, & en cest endroit l'authorité des Roys a esté re-

*Ioh. m.**diacon. m.**vi. Greg.**Mag.**Epist. 33*

PHILIPPE QVE I.

In breui. cogneuë si forte, & de si grand poix
 contre les Papes mesmes, que Libera-
 tus parlant de la contention, & oppo-
 sitions des Legats Romains formées
 au Concile de Calcedonne sur l'ega-
 lité de l'Eglise de Constantinople, dit
 franchement que ce qui est vne fois
 arresté par les Conciles, quelque resi-
 stance qu'y puisse faire le Siege Ro-
 main, demeure tousiours ferme & im-
 muable sous la protection, & faueur
 des Empereurs. Encores que les Prin-
 ces ayent iugé que tous ces droicts
 estoient comme leur partage naturel
 & hereditaire es charges, & preroga-
 tiues de l'Eglise, ç'a esté toutesfois l'E-
 glise mesme qui leur a voué, & confa-
 cré l'honneur de sa discipline, aux 3.
Cap. 38. & 5. Conciles de Cartage, & presque
cap. 9. en toutes les sainctes congregations,
 qui les a importunés d'estre les gar-
 des & les conseruateurs des loix de sa
 police. Son grand calme apres les
 persecutions des Empereurs Ethni-
 ques luy predisoit vn grand orage, &
 la menaçoit de ses propres entrailles,

elle cōmençoit à s'ētir qu'elle couuoit des mauuaises humeurs dās le corps, & nourrissoit du sang alteré, & corrompu dans ses veines que le loisir, le repos, l'intermission trop grand de ses premiers salutaires exercices, & la treue de ses afflictions passées produisoient en elle-mesme. Qui lui faisoit iuger sainctement que pour se conduire en sa longue, fascheuse, & perilleuse nauigation, elle auroit affaire de la prudence, & de l'authorité d'vn Pilote absolu qui tint le timon droit, & le gouuernail mesuré, ordōnast à chacun ce qu'il auroit affaire, tint la bride & les resnes fermes, contint en deuoir tous les ordres, & donnaist cōme le ton à l'armonie de tous les corps Ecclesiastiques : à quoy nul autre que les Princes ne pouuoit estre egal. Ceste opinion a bien esté si viuë, & si profondement emprainte dans les esprits des peres que S. Augustin assure en vn traicté sur S. Ieā, & en vne lettre escrite à Demetrius, que les Princes desdaignants, ou negligents la disci-

PHILIPPE I.

pline & Reformation de l'Eglise pe-
 chent contre leur deuoir , souillent
 l'honneur de leur charge, & les menas-
 se que leur nonchalance les rendra
 comptables au ciel , parce qu'ils sont
 principalement establis de Dieu à ce-
 ste fin. Trouue-on estrange, dit-il, de
 voir les puissances Chrestiennes se
 resentir, & se picquer contre les dissi-
 pateurs de l'Eglise , & qu'elle raison
 donneroiēt-ils autremēt de leur Em-
 pire? Il n'est pas iusques à Nabucho-
 donosor qui ne se rante cruel contre
 les blasphemateurs du Dieu de Si-
 drach , & on s'esmerueillera dequoy
 les Roys Chrestiens se passionnēt pour
 Iesus Christ. Pour cela escriuant à Bo-
 niface il louē hautement la prudence
 de l'Euesque Maximianus qui s'estoit
 adressé à l'Empereur pour la corre-
 ction des perturbateurs de son Eglise,
 & Isidore su : ceste autorité eternelle
 enferme toute la vigueur de la vertu
 de l'Eglise, & la force de sa discipli-
 ne dans le sein des Roys. Certes il s'en
 faut tant que les anciens Papes ayent

Epist. 50

*Cap. prin
 cipis secu
 li 23. q. 5*

debattu, ou querellé le droit de ceste police aux Princes, qu'au cōtraire Calixte I. en vne lettre à Benoist conseil- le les Ecclesiastiques d'implorer au besoin l'assistance des puissances du monde; Leon I. confessa ingenuëmēt *Epist. 75* à Pulcheria que l'Eglise ne pouuoit cōsister seuremēt sans l'appuy de l'authorité des Roys, & par vne lettre supplia l'Empereur de purger seueremēt l'Eglise Alexandrine, & de chasser les *Epist. 29* heretiques du clergé de Constātino- ple. Encores au grād declin de l'Eglise, lors que les Papes ont voulu abatre rez terre la Maiesté Imperiale, ils n'ont iamais tant sceu troubler l'air serain du Christianisme des nuages de leurs fumées, que la lumiere de ceste verité n'ait esté recogneuë bien nette, par Alexandre troisieme, & Innocent troisieme fort ambitieux, qui aux Cōciles Romains vniuersels, cō- *Cap. 27.* fessent que l'integrité & pureté de *Cap. 3.* l'Eglise est entretenuë par la main, & l'authorité des Roys. Des Roys certainement qui ont autresfois bien fait

PHILIPPE I.

sentir aux Papes qu'ils en auoyent de
 bônes lettres, & de beaux titres. Ceste
 puissance comme naturelle & fort le-
 gitime a esté si fermement attachée à
 l'estat des Princes , qu'on n'a poinct
 fait difference de la qualité de leur
 Religion. Car si on regarde toute l'hi-
 stoire de l'Eglise, on m'accordera que
 non seulement les Empereurs Orto-
 doxes se sont preualus de ce droict,
 mais que l'Eglise mesme a honoré ce
 pouuoir en la main des Princes Here-
 tiques , comme Constantius, Valens,
 Valentinian 2. Theodoric, Iustinian,
 Leon, Copronime, Cōstans, & autres
 desquels elle a fidellement receu les
 commandemēs, & la correction pour
 les mœurs, bien qu'elle en ait reiecté
 loing la foy & la creance. Pour l'hon-
 neur premierement du haut & sacré
 rang des Princes pourtraicts viuans
 de Dieu, & pour auoir tousiours iu-
 gé très-necessaire leur surintendance
 & moderation sur toutes ses affaires.
 L'Eglise eust esté biē miserable si aux
 grâdes affaires qui lui sont suruenues,

& tombees sur lns bras, elle n'eust esté soustenuë & appuyee du secours des Princes & des Magistrats, n'eust vſé de ces extrefmes fortunes de ses ancrs sacrees, & n'eust ietté ses yeux sur les Roys comme à son nord & son estoille. Car tout ainsi que les corps exercez au trauail, accoustumez au Soleil & au hasle, battus du froid, & exposez d'ordinaire à la chaleur, se rendent plus forts & plus robustes, & leur peau referree & endurcie, repoussant plus viuement les maux exterieurs faict que l'iniure de l'air, & de la saison les offence plus difficilement: aussi les Medecins se rencontrent & s'accordent à ce poinct, que les maladies interieures les combattent plus violamment que les autres corps, dont le cuir plus delicat, & plus deslié, euapore plus facilement les mauuaises humeurs qui sont retenues sous vne peau plus ferme & plus dure. De mesme l'Eglise qui par la loque agitation des persecutions exterieures s'estoit tant affermie contre

PHILIPPE I.

les assauts qu'on luy liuroit par dehors, qu'elle ne les redoutoit plus, en mesprisoit les alarmes & les attaques, & leur alloit gayement au deuant, p^{er}sa bien tost estre estouffee des corruptions qu'elle auoit acueillies & assemblees, & qui nasquirent dans elle mesme. Car la tempeste ayant ceddé la place au Soleil, les vagues ne battant plus les flancs du vaisseau de l'Eglise, elle trouua ceste maree en son sein? l'agitation de ceste humeur dans son estomach, & le mal de cœur dans soy-mesme. Le feu s'alluma dans la nauire eschappee des ondes, mille ambitions, mille cōtentions s'esueillerent & s'esmurent en elle, mille schismes la deschirerent, mille heresies luy firēt vne mortelle guerre. Elle eust esté bien empeschee a pouruoir à ses inflammations de sang, à ces fortes & si diuerses cōtentions d'humeurs, à tant de grandes conclusions, & à soustenir les violantes secouffes de tant de maladies redoublees qui la cōbatirent: car elle auoit oublie l'usage de ses pre-

miers remedes. La charité estoit estainte, l'humilité bānie, la societé des Eglises rōpuë, & les Pasteurs escartez par toutes les prouinces de la terre ne pouuoient venir qu'au commandemēt des Roys, n'y supporter cet Empire que de l'Empire mesme. C'est aussi aux douleurs de ses blessures, aux premiers accez de ceste fieure ardente, qu'elle tourne la veuë vers Constantin, & luy demande vn Concile contre le schisme des Donatistes qui l'auoit entamee iusques au vif. Pēse elle auoir bandé ceste playe: Voyla vne tumeur enflāmee & noire qui cōmēce d'abottir & paroistre sur la peau, puis d'vn coup se creue & se resout dās le corps, & repand les vapeurs de son poison iusques au cœur. L'herésie Arriēne l'assaut aux parties nobles, la va esbranler iusques aux fondemens, & s'en préd à Iesus Christmesme eternal fondement de l'Eglise. C'est icy qu'elle est estonnee, troublee, presque hors de soy, qu'elle semble se deffier de ses forces, qu'elle appelle encores

PHILIPPE I.

Constantin, qui prenãt le soin de ceste
 maladie despesche des courriers par
 toute l'estãduë de l'Empire chercher
 les appareils, & les remedes propres,
 qui enuoye passe-ports, equipages, &
 moyens à tous les Euesques du môde
 pour venir à Nice. Ce mal est-il passé,
 mille sortes d'heresie queüe à queüe,
 que quelques esprits melãcoliques, &
 ambitieux sommeillant au fort du re-
 pos de l'Eglise forgēt en leurs ceruel-
 les, la viennent attãquer à la fille : où
 quelquefois d'vn effort meslé, cōcer-
 té, & coniuuré desgorgent sur elle leur
 orage, & flot sur flot la haussent, la vi-
 rent, l'estourdissent, l'esbranlent iuf-
 ques à la renuerser. En tout cela il s'en
 faut toujours adresser aux empereurs.
 Voila les Conciles de Constantino-
 ple, d'Ephese, & de Calcedone, & vn
 grand nombre de particuliers Syno-
 des conuocquez par les Princes pour
 la depestrer des incōmoditez de tous
 ces maux. Mais quand les maladies sē-
 blent du tout gueries, & ceste horri-
 ble guerre estainte, que les confessiōs

de la foy sont bien concluës, & bien grauees sur l'airain, ne se peut on point passer des Roys ? Il faut encore armer les decrets, & decerner des peines sur les contrauentions : l'Eglise est trop foible & trop debile pour les bié faire garder, les anathemes ne brident pas l'audace des heretiques qui en franchissent, & en brisent les sacrez liens. Il faut que Theodose, Valentiniã, Iustinian premier & second, & les autres y adioustēt la force, & facent icy publier des rigoureuses ordonnāces. Auquel effect on dressoit d'ordinaire deux Edicts, dont l'vn contenant la seule confession des peres s'adressoit aux Euesques de Rome ou de Constantinople ; l'autre conceu sur la peine des refractaires estoit enuoyé au Magistrat ciuil pour l'entretenemēt, & l'obseruation de tous les deux, comme nous voyons par les nouvelles de Leon le Philosophe. De qui les loix portant amēde ou supplice ont adressé à Stylianus souuerain Magistrat de l'Empire, les autres qui ne touchent

PHILIPPOVE I.

qu'à la foy & police de l'Eglise sont vouees à Estiène Patriarche de Constantinople. Quelquefois les Empe- reurs enfléz de tant d'heureuses issuës & de salutaires effects de leur condui- te presumoient aussi tant de leur bon heur que sans assembler l'Eglise ils hazardoient de iuger les heretiques, & Theodose, & Honorius condam- nerent Celestius & Pelagius, dont la doctrine fut apres reprouvee par les Conciles de Cartage. Oû bádant plus roidement les loix, ils essayoient par la mort du premier qui mettoit en a- vant quelque doctrine nouvelle, cor- rōpuë, & de mauuaise odeur de cou- per les veines au mal croissant, & ar- rester ceste humeur fascheuse par le feu & les cauterés ardens, sur lequel subiect Theodoric fit mourir vn Dia- cre. Mais Michel l'Empereur d'Orient pésant par la rigueur apporter le mes- *Prul. dia* me repos à l'Eglise fut si peu heureux *son. l. 24* en ce dessein qn'il alluma vne forte se- *rer. Rō* dition dans Constātinople. Tāt de di- uers cōbats d'heresies, tāt d'afflictions,

& de playes que l'Eglise en a receuës, ont monstrè par l'euenement qu'il lui estoit malaisé de s'é demesler sans l'assistance de l'Empire: Toutefois ce ne s'õt pas encore là ses plus grandes traueses, ny ses pl^o violés assauts. Car voycy des schismes qui la diuisent dās elle mesme & la tirent çà & là, qui la dissipēt & l'entamēt cruellemēt. Vn autel se dresse contre l'autre, l'Eglise se bāde cōtre l'Eglise, les Orientaux se departent & separent des Occidentaux, l'vn siege s'esleue plus que l'autre, les Patriarches fortēt hors de leurs termes, Ierusalem en veut à Alexandrie, Cōstantinople s'esgalle à Rome, Rome l'a veut fouler, l'autre dit apres qu'elle est plus grāde. De toutes ces grādes & mortelles agitations c'est encore aux Empereurs d'en auoir la teste rōpuë, d'en porter le soin & la peine, d'interposer des Euesques mediateurs, d'y employer la main de leurs Officiers, & de rassembler encore des Cōciles. Quelquefois couurant doucemēt les hontes de leur mere, ils essayent d'as-

PHILIPPOVE I,

païser, & moderer avec peu de bruit ces humeurs chaudes si esmeuës : Iouinian en traicte à part avec Athana-

August. se, & Theodose le Grand en confere
l. 2. cõtra longuement, & d'affection avec Ne-
liter. pe- etarius. Car sainct Augustin assure
til.

que Dieu a principalement rangé l'Eglise sous l'ombre & la garde de l'æste des Magistrats pour la dissipation de ces troubles & de ces diuisions, pour la correction de ces hommes insolens qui la bandent cõtre elle mesme, & pour la peine de ce libertins dont la bouche trop forte emporte la bride de ces sainctes contrainctes. Aussi en ces mauuaises rencontres de Scisme, l'Eglise recognoissant l'heureuse main des Roys, ne se retire qu'à Constantin, à Constantius, Constan, Theodose, Honorius & Martian: Sainct Gregoire s'adresse à Maurice pour tirer raison de l'Archeuesque de Constantinople, Boniface troisieme en croit Phocas pour la precedente & l'vniuersalite, & quand les Euesques de Rauenne & de Milan, refusent de ployer

ployer de bõ gré so⁹ ce nouueau ioug de seruicé les Papes importunent les Empereurs de les y cõtraindre de force ouuerte. Mais quel autre eust peu estre capable pour aracher les schismes dumilieu de Rome mesme, quãd à la creation des Papes il y eust autrefois tant de sang respandu, quand on s'entre-coupa furieusement la gorge pour l'ambition de Damasus & Ursifinus, quand on vidtãt de carnage à Rome qu'il s'ẽbloit presque que les morceaux des corps morts entassez peslemesse fussent les degrez pour monter au Papat? Ne fut-ce point Maximin prefect de Rome qui estouffa prudãment ceste violante sedition, & reprima ces dangereux exemples? A qui se fust-õ adressé qu'à Honorius lors que Boniface, & Eulalius se cãperét quasi l'vn contre l'autre, quand ils tindrét tous deux septmois le siege, qu'on vid Rome diuisee & coniueree contre Rome mesme? Mais encore lors que Symochus, & Laurentius se batoient furieusement pour leur dignitè, qui eust

*Socrã. 4.**cap. 24.**Amina;**Platin.**Contin**Damas.*

PHILIPPE I.

peu estaindre les inflâuations de ces humeurs ambitieuses que Teodoric, qui tint la dicipline de l'Eglise haute & ferme, & en rembarra ces hommes contétieux? Quel autre print à cœur l'iniure de l'Eglise habandonnee, & deseperee que Henry troisieme, qui comme vn Hercule nouveau abatit d'vn seul coup vne effroyable Hydre à trois testes, & deposa trois Antipapes Benoit 9. Syluestre 3. & Gregoire 6. qui troubloiēt Rome de leurs factiōs, remplissoient toute la Chrestienté de scandale, & s'estoient accordez pour diuiser, dissiper, & perdre l'Eglise? Il eut bien le courage, & les autres Empereurs successeurs de son Estat d'en faire autant à Gregoire 7. Urbain 2. Paschal 2. Adrian 4, Alexendre 3. & autres de mesme estoffe, mais ils furent tous trop foibles, & ces Papes trop grâds & trop forts; qui s'apuyans sur les bras de quelques Princes plus puissants encores qu'ils gaignoient finement gauchirent ces coups vigoureux, & euterent les attaines de la

reformatiō: puis comme taureaux eschauffez qui eschappēt blesez & sanglants de la boucherie, coururent furieusement l'Europe, abatirent tout ce qui leur vint en chemin, & renuerferent la plus part des Estats, & des Eglises. Toutefois quand les Princes Chrestiens se sont voolus donner la main, & conspirer ensemble à ceste iustice, on est bien venu à bout de ces Archeuesques les plus mal-aisez à tenir, & a on faiçt souffrir la touche de la discipline Ecclesiastique a quatre de cest ordre disposez sous la conduite de la pendance de Sigismond à Pise, & Constāce. Que si le mesme bonheur n'accompagna les Roys à Basse contre Eugene 4. ce fut faute de mesme volonte, de mesme deuoir, & de pareille intelligence. Toutes & quantes fois donc que l'ambition des Euesques a faiçt naistre des schismes, ç'a esté aux Princes s'ils ont esté assez forts, de rassembler & reünir l'Eglise diuisee & despeece, & reduire chacun aux termes de sa iurisdiction, fer-

PHILIPPE I,

mant seurement ceste porte d'Ambi-
 tion source des maux de l'Eglise, qui
Epist. 32. estoit le poinct le plus necessaire de la
lib. 9. discipline. Car comme dit S. Gregoi-
 re, c'est troubler tout le monde ense-
 ble que de confondre l'ordre estably
 entre les Euesques. Hé à qui pouuoit
 estre mieux deuë ceste iurisdiction
 qu'aux Roys puis que c'estoit de leurs
 mains que la plus part des Eglises te-
 noiët leurs titres d'honneurs Episco-
 paux. Metropolitains, ou Patriarchi-
 ques? Car ce furët eux qui au Concile
L. decer- de Constantinople auãcerent & mon-
nim. us. terent ceste ville au Patriarchat, &
C. de sac. ployant l'ordre des peres de Nice l'a-
eccl. uantagerent par dessus Antioche, A-
 lexandrie, & Ierusalem. C'est de Mar-
Ex a st. tian que Calcedonne receut la mar-
Con. Cal. que Metropolitaine; & Iustinian raf-
ced. tom. sembla en faueur de Cartage l'hon-
2. con. neur de toutes les Eglises, & l'espãdit
 apres sur la premiere & seconde Iusti-
 nianee. Pour cela les Princes se refer-
Nonuel. uoient tousiours le iugement du rang
37. Non- & seance des Patriarches, & des pri-
uel. 9.

uileges Metropolitains semence de la plus part des diuisions de l'Eglise. Que si ces poinçts d'honneur ont esté quelquefois agitez és Conciles comme de Constantinople, d'Ephese, & de Calcedonne, si le Concile de Calcedonne a cogneu des differends des Archeuesques de Ierusalem & d'Antioche, si les autres moindres contentiõs entre les Metropolitains ont esté traittees à Ephese pour les Eglises de Cipre, ç'a esté tousiours sous l'autorité & moderation des Empereurs, en la presencé, à la veuë, & sous les suffrages des Magistrats ciuils : qui en la troisieme action du Concille de Calcedonne iugerent les droictz Metropolitains de Nice & de Nicomedie : & Eunomius Euesque de Nicomedie ne s'é adressa qu'à l'Empereur. Ce ne s'õt point entreprises : car le troisieme Cõcile de Cartage laisse plainemët ceste iuste cognoissâce aux iuges seculiers. Aussi le pouuoir de la creatiõ des Euesques bien entier en la main des Princes cõfirmoit fort ce iu-

PHILIPPIQUE I.

gemēt de leurs Magistrat sur les honneurs des Sieges. Car c'estoit de la seule autorité de l'empire que les peres estoient promeus aux dignitez Ecclésiastiques, cōme dist Constantius à

Theod. l. 2. ca. 16. Libérius. L'histoire sainte monstre
lib. 4. cap. 6. Valétinian premier, Theodose, & Ar-
Sofom. li. 7. c. 8. & l. 8. ca. 2. cadius és institutions de S. Ambroi-
Theod. li. 5. cap. 7. se, Gregoire de Nazianze, & S. Chri-
tom. 3. cen. sostome : Et les Conciles tenus sous
 Adrian premier, & Leō huitiesme le
 tesmoignēt assez avec le lōg vsage en
 la creatiō des Papes mesmes. Je pour-
 suiuroy plus auāt ceste pointe si ie n'a-
 uoy voué vn particulier discours à ce
 subiect; ie diray seulemēt ce mot, que
 si les Princes ont laissé quelquefois
 les eslections libres, & s'en sont repo-
 sez sur l'integrité du Clergé de leur
Nouuel. 6. Empire, ils en ont au moins basti l'or-
 dre & la forme. Aussi pour ne perdre
 pas de veuë l'honneur de ce droit, an-
 ciēne gloire des Roiaumes, pour faire
 voir que les promotions de ces char-
 ges ne laissoiēt pas de demeurer bien

entieres en leur main, que d'où qu'on en print les titres ce n'estoit que sous leur bonne volonté & leur souffrance, ils n'ont iamais lasché l'auctorité & la puissance de destituer les pasteurs indignes, infidelles à l'estat, ou trop scandaleux, quand leur mauuaise vie & leurs desportemens ont demandé ceste iustice. Là où cest insoient Espagnol qui remüe toutes les pierres des fondemens de nostre estat, a presump-
 ptueusement faict menasser nos Prelats fideles de la priuation de leurs dignitez, comme si la fidelité estoit vn crime, comme si ceste destitution n'estoit pas vn droit puremēt Royal attaché eternellement au sceptre de France, & que nos Roys ont autrefois bien faict sentir aux Papes mesmes, *Armon. l.*
 comme Leon III. & IIII. pour l'euef- *4. cas.*
 ché de Rome. Ce propos nous a con- *88. &*
 duiçts au ponict de la dicipline que *110.*
 quelques ecclesiastiques desbauchez de leur deuoir refuyent plus farou-
 chement. C'est de laisser iuger leurs personnes aux Magistrats; parce con-

PHILIPPE I.

me ils disent, qu'ils font les oingts de Dieu, par ainsi sacrez, inuiolables, demis-Dieux. A quoy ils firent vn grãd effort au Concile Romain sous Innocēt 3. pēsant de ceste secouffe mettre du tout à bas la puissance seculiere: & Gratian tout courbé des Decretales de quelques Papes qu'il raporte sur ce subiect, en veut escarter si loin le Magistrat qu'il luy en pence faire perdre pour iamais le souuenir & l'enuie. En quoy ie m'estonne qu'ils ne prenēt pas garde que S. Iean Chrysostome & les autres peres les resoluēt clairement quel' Apostolat ou autre dignité quelque haute qu'elle soit en l'Eglise n'affrāchit pas de la main du magistrat ciuil; & que S. Bernad represente à Eugene que les Apostres se sont tenus debout & nus-teste attendāt leur sentence de la bouche des Iuges laiz. C'est icy certainement que le Magistrat se doit monstrier plus vigoureux & plus grand; recueillir ses forces, redoubler sa vertu, se faire voir a face ouuerte, & se deploier tout entier;

parce que la iustice est la principale cause de sa creatiō, l'intétion premiere de la constitution de son ordre, & l'un des nerfs de la puissance de Dieu sur les hommes. Car c'est pour estre iugez que les enfans d'Israël demanderent des Roys à Samuël à l'exemple des autres peuples. Si les Princes sont donc formez de Dieu pour la iustice, envoyez icy comme Vice-Roys de son diuin Empire, pourquoy les Ecclesiastiques retarderont-ils les effets de leur saint establissement, s'opposeront à la fin, & à la droite visée de ceste volonté de Dieu, & à la force de ses plus puissans desseins ? Il ne leur faudroit point des Rois en tout si ceste plus noble, plus naturelle, & plus viue partie de leur dignité estoit superflue & oisive, ou demeueroit si malue & si courte qu'elle ne se peut estandre & arriuer iusques à eux. Pourquoi le Magistrat est-il en l'Eglise ? que luy fert il d'ordonner de la police, & de se mesler ainsi de tout ? à quoy bon tout ce soin & toute ceste peine ? cela ne

P H I L I P P I Q U E I.

tend il point à quelque fin? car il faut butter à quelque chose de certain en toutes nos actions. Estce pour ordonner de belles loix en l'Eglise, faire vigoureuſement florir la doctrine, & les decrets des Conciles, & des peres? Et comment peut estre bien gardee l'integrité de la discipline ſans qu'il y ait des peines decernees contre les refractaires? Et que profite-il n'atacher des peines aux ſanctions des Edicts, d'armer les loix, de donner aux Decrets vne trampe de rigueur ſi on n'en peut exercer & mettre en œuure la iuſtice? Que ſert-il de porter tant de beaux traitts dorez dans vn carquois ſans la force, l'adreſſe & la main d'vn archer pour les decocher? Que vaut vne belle eſpée attachee & couſuë à ſon fourreau? C'eſt vouloir faire vn fantoſme du Magiſtrat en l'Eglise, vne ſeconde intétion, vne vaine chimere en l'air, vne fantaſie imaginaire, vne ſtatuë inanimee, vn maſque qui ſerue à donner des terreurs en ſonge, ou à faire peur aux en-

sans , & qui au besoin s'esuanouisse &
 disparoisse sans effect , sans vertu, sans
 ce pourquoy il a esté estably au mon-
 de. Puis que l'ordre Ecclesiastique est
 vn des plus puissans membres de l'E-
 stat, des plus hardis, quelquefois des
 pl^o mal-aisés à manier, qui possede les
 consciences, qui fait trébler les ames,
 vne espece d'Empire dans le cœur
 de l'Empire, qui en fin peut beaucoup
 faire de mal quand il veut, & nous l'es-
 prouons en beaucoup d'endroits en
 Frâce: il faut que la iustice soit pour le
 moins aussi tenduë & bandee vers luy
 que vers les autres parties de ce corps:
 qu'il soit retenu sous la feuerité des
 mesmes loix, & lié d'attaches aussi fer-
 mes. Il faut cerner ceste puissance des
 droicts limités de sa raison , & si elle
 est trop forte en bouche y apporter le
 caueffon avec la bride. Autrement il
 seroit permis aux gens d'Eglise, s'ils se
 vouloyent tant oublier, de viure aussi
 dissoluëment qu'il leur plairoit, de
 pecher publiquemēt, semer des scan-
 dals, se fouiller dans le sang, faire des

PHILIPPE I.

entreprises sur l'estat, verser le poison
 sur la table des Princes, se revolter à
 chaque bout de châp quand la mou-
 che les picqueroit, deschirer vn Em-
 pire, gaster & cōuafer tout, puis qu'ils
 porteroiēt avec eux leur franchise, &
 leur asile, & des abolitions en blanc,
 puis que le Magistrat n'oseroit alōger
 la main sur eux. Quels desseins dan-
 gereux, quelles inuētions de mal-fai-
 re, quels moyēs de pecher avec liber-
 té. A ce cōpte on pourroit faire en fin
 par l'abus que le Clergé seroit vne
 impunité de mal, & vne absolution de
 tout crime, que la Prestriſe pourroit
 deuenir vne couuerture à to^o vices, vn
 appareil à toutes playes, & vn empla-
 stre à toutes sortes de maux. Qui au-
 roit encouru la rigueur des loix qu'il
 auroit forcées, qui auroit violé le Ma-
 gistrat mesme, se rangeroit à l'Eglise
 comme à vne assurance impenetra-
 ble, & perpetuelle. Les meschans se
 saueroiēt dedans pour la crainte des
 fautes passées, pour le desir & l'enuie
 des nouuelles, les criminels plus de-

fesperez s'y reduiroient en plus grand
 nombre que les gens de bien, on ren-
 droit l'Eglise remplie de voleurs on
 en feroit vn college de toutes sortes
 d'hômes corrópus & abandonnez, l'es-
 gout & la sétine ou s'escouleroiét tou-
 tes les ordures du mōde. Ou en tōbe-
 roit-on en fin? qu'elle confusion, quel
 desordre. Autant de Cures, autant de
 chapelles seroyent donc autant de
 souuerainetez, & de principautez? au-
 tāt de Couronnes de Prestres seroient
 autant de petits Royaumes, autant
 d'eschantillons d'Empire qui ne rele-
 ueroient que de leur fantasie? il y au-
 roit en fin autant de Roys que de su-
 iects? Qu'on espluche d'aussi pres
 qu'on voudra l'histoire de l'Eglise, on
 n'y pourra iamais fonder ce priuilege
 de clericature. Car pour ne nous ar-
 rester point à la correction que les
 Roys de Iuda auoyent sur leurs Pre-
 stres, Constātin de qui on appuye ces
 nouvelles exemptions cogneut de la
 cause de Cæcilianus, & par lettres
 cassā toute la procedure des Eues-

PHILIPIQUE I.

Theod. li. 2. *cap.* 16. *Sosom.* 3. *cap.* 9. *Theod.* 2. *cap.* 27. *Sosom.* 4. *cap.* 21. *cap.* 22. *In lib. ad Constant.* *Epif.* 159

ques contre Athanase. Le Pape Liberius mesme importuna Constantius de faire vuider la cause d'Athanase, & de luy donner des iuges; Iules Lepria ardamment Constans son frere, & Constátius delegua le prefect Honoratus pour instruire l'accusation d'Ætius. Sur ces considerations & ses exemples, S. Hilaire bien instruiet & edifié des authoritez des Magistrats Royaux, supplie tant seulement Constátius de prendre garde, & auoir soigneusement l'œil que ses officiers aillent doucement & sobrement és iugemens des personnes Religieuses: & S. Augustin escriuit au Comte Marcellin, qu'il trouuoit fort bon & necessaire qu'il eust informé contre certains Prestres Donatistes, & leur eust fait le procès. Je sçay bien que les Princes ont souuent remis les causes des Euesques, & autres Ecclesiastiques à l'assemblée des Conciles; mais ç'a esté pour les finir avec l'assistance de leurs Magistrats, ausquels les peres ont laissé le iugement des person-

nes, apres auoir avec eux examiné, & esprouué la doctrine. Que s'il n'estoit question que de la mauuaise vie, des vices, des desbordemens, ou des entreprises par eux faites, c'estoit la pure iurisdiction des Magistrats ciuils.

Car Saporez delegué par Gratian *Theodor.*
pour iuger les Euesques Paulinus, Me- *lib. 5. c. 3*
letius, Flauian^o, & Apollinaris, osta la *4. c. 23.*
dignité episcopale à Apollinaris, pour
l'adiuger à Meletius, & Flauianus ac-
cusé par les Papes Damasus, & Ana-
stase plaida humblement sa cause de-
uant l'Empereur Gratiã, & protesta s'il
auoit fait faute de remettre l'Arche-
uesché d'Antioche entre les mains
de qui il ordonneroit. Il est vrai que
la premiere fois qu'on iugea de l'af-
faire d'Eutiches ce fut en vn particu-
lier Concile tenu à Constantinople
sous Theodose le ieune, mais le Patri-
ce Florétinus cogneut de ses accusa-
tions avec les Peres, & depuis en vne
autre assemblée ou on renforcea de
iuges, Martialis & Carterius deux des
plus grands officiers accompagnerēt

PHILIPIQUE I.

Florentinus. Pour l'honneur de la iurisdiction de l'Empire on voulut qu'au second Concile d'Ephese conuoqué pour mesme suiet, Elpidius & Eulogius Magistrats ciuils assistassent au discours entier de ce procez, comme on void par la lettre qu'en escriuirent Theodose, & Valentinian à Proculus procõsul d'Asie: & au Cõcile de Calcedone ou cest Abbé fut du tout condamné quinze officiers de l'Empire se trouuerent à son arrest. Surquoy Eua-grius remarque que la formule du decret fut dressée & pres-crite par les Empereurs, dont l'autorité eternelle auoit par lettres patentes conçu & basti auparauant l'ordre des iugeméts du premier Concile d'Ephese. Ainsi les mesmes iuges de Calcedone apres auoir expedié Eutiches, traicterent d'vne haleine la cause de l'Archeuesque de Hierusalem, de Flauianus, & d'Eusebe deposez au second Concile d'Ephese, En la 14. session de ce Synode l'Euesque Sauinianus demanda par requeste d'auoir des Iuges Laiz, qui

qui vuidèrent auffi tost son procez & d'un Euesque nommé Anastase, & Dioscorus supplia humblement les Princes & le Senat d'honorer son iugement de la maiesté de leur presence. En fin personne n'ignore que S. Gre^{Cap. Istw.}goire n'ait renuoyé à l'Empereur les^{11. q. 1.} Euesques de Milan & d'Aquilée pour estre seuerement corrigés par les Ma^{lib. 1. epi.}gistrats, que par vne de ses lettres il^{37. ind. 9} n'ayt ardemment supplié l'Exarche d'Italie de iuger la cause de l'Euesque Blandus; & qu'au sixiesme Concile Generalles Patirces & autres Iuges seculiers que Cōstantin y auoit amenez, n'ayēt procedé avec les peres à la destitution de Machaire d'Antioche, & d'Estiēne son disciple. Je ne nie pas que les Princes n'ayent accordé quelquefois ceste iurisdiction à des Euesques. Car Constantius s'en fia à Valens, & le ieune Theodose en honora Eustachieus Euesque de Berith au 2. Concile d'Ephese; Mais ie dis auffi que les Euesques n'osoient pas d'euxmesmes estandre la main sur ceste co-

gnoissance : S'ils en auoyent affaire ils
 en requeroiét les Princes. C'est pour-
 quoy au Concile Mileuitain les pères
 delibererét de demãder à l'Empereur
 le iugement episcopal, qui a esté si de-
 bile & si foible en la force & la fleur
 de l'Empire, qu'ils n'en ont iouy que
 par souffrance, & nos liures ne l'appel-
 lent qu'audience episcopale. Les Pa-
 pes sont ceux qui ont plus fait icy les
 mauuais, qui ont le plus voulu esbran-
 ler ceste anciéne & vigoureuse iustice
 du Magistrat ciuil, & qui ont plus tra-
 uailié à renuerfer ce ioug legitime des
 Princes ; forgeãs des nouveaux priui-
 leges & franchises sans sçauoir ou les
 appuyer que sur les nuës , pour apres
 espandre, & faire plouuoir ceste dou-
 ce grace de leurs sieges sur les autres
 Ecclesiastiques, & seruir comme d'a-
 bry, d'asile, & de retraite à tous ceux
 qui seroyent tirez en iugement ciuil.
 Qui est en effect violer les loix, forcer
 l'ordónance de Dieu mesme, semer la
 rebellion contre les Roys, & distraire
 les subiects de leur obeissance Chre-

stiéne. Et toutesfois ce sont les beaux decrets qu'on attribue à Felix, à Marcellin en la seconde epistre aux Euesques d'Orient, à Siluestre, à Gelais en ses lettres au Comte Ezechie, & aux Euesques Crespin & Sabin. Encore Palea perdant icy toute honte ramene vn lieu des responce d'vn Martyr Boniface, pour euoquer par deuât les Ecclesiastiques tous les procez meuz entre les Chrestiens, qui est vne audacieuse & insupportable fourbe pour ruiner de fonds en comble l'autorité des Roys, dont les principaux nerfs consistent en l'ordre de la iustice. Auquel dessein sous couleur des sermens, de contrâcts, tonsures, & autres subtilitez Romaines on auoit introduit en France ces nouvelles & demesurees libertez, si nos sages Roys aduertis par les Magistrats n'eussent vigoureusement repoussé ceste nouvelle iurisprudence. Voicy d'estranges artifices, pour appuyer ceste licence desreglee quelques Canonistes, & escoliers de la Rouë font icy monstre

PHILIPPE I.

d'une autorité du Concile Mileuitain, à laquelle ils tordent difformement le nez. Car là où les peres priuent d'honneur Ecclesiastique ceux qui demanderont à l'empereur la charge & l'exercice des iugemens publics, Gratian gehennant, & corrompant ce Decret le ploye contre ceux qui poursuiurot d'estre iugés eux mesmes par les Magistrats : Qui est vne malice euidēte & vne fausseté pourpensée contre l'intention du Cōcile, & les arrests incorruptibles du S. Esprit. Qui ne s'esmerueroit de ceste presumption Romaine d'oser secourir autruy des armes qui sont trop foibles, & trop moles pour soy mesmes? Car y eut il iamais Euesques sur qui les Rois ayent tant de fois deschargé la grauité des iugemens seculiers, ni qui ayent tant ressenty les traiçts poignants de la iustice des Princes que les Papes? Ils en ont esté comme les buttes, le blanc, & la visée: & l'ordinaire exercice du bras du magistrat. Tesmoins Liberius, Sixte III. Boniface, Symachus

Vigilius, Pelagi^o, S. Gregoire mesme,
 Leon III. Paschal I. Leon IIII. Iean
 XII. Benoit IX. Siluestre III. Gregoire
 VI. Gregoire VII. Paschal II. Alexan-
 dre III. & autres, à qui Constantius,
 Valentinian, Honorius, Theodoric, *Theodor.*
 Theodora, Maurice, Charlemagne, *Contin.*
 Lottaire I. Loys II. Oton I. Henri III. *Dam.*
 & IIII. Federic I. & les autres Empe- *Platina.*
 reurs ou leurs souuerains Magistrats, *Iohā.*
 ont fait instruire les procès criminels. *Mai.*
 Et les meilleurs & plus saincts de tous *cranctz.*
 ces Papes comme sainct Gregoire, *Annon.*
 Leon III. & IIII. leur ont demandé *Rogin.*
 humblement des iuges entiers & gēs *Sigeb.*
 de bien, & se sont purgez deuant eux, *Auent.*
 sans apporter de declinatoire: les au-
 tres plus fascheux, & plus difficiles
 ont esté rangés sous ceste saincte au-
 torité par l'ordre, & les formes de iu-
 stice. De penser qu'on eust plus respec-
 té leurs iniurieux decrets, redouté
 la terreur de leurs foudres, ou plus
 espargné leurs outrageuses bulles
 que leurs personnes mesmes, seroit
 auoir peu de discours & de raison,

PHILIPPE I.

nous ferons voir en leur lieu; comme elles ont esté traitées. Mais encore que les Princes attirant toute la discipline de l'Eglise, l'ayent tousiours fait recognoistre bien vigoureux aux Papes & à tous les autres grands Euesques, qu'ils en ayent fait baissér le sourcil aux plus orgueilleux, qu'ils la leur ayent fait admirer bien puissante, & bien entiere iusques en ses plus petites parties; Je ne trouue rien ou ils l'ayent desployee plus ouuerte, n'y ou ils l'ayent plus tenduë qu'és excōmunications. Ce glaiue de l'Eglise leur a esté tousiours suspect & comme a charge, ils ont cognu qu'en fin ils en receuroyent quelque atteinte & quelque playe: mais ils ont mal preueu que ce seroit la perte mortelle, & la ruine de l'Empire. Qui n'eust pensé de prime face que c'estoit la propre & pure iurisdiction de l'Eglise, qu'il n'appartenoit qu'aux Euesques & aux Prestres de manier, & traiter ces liens, d'vser de censures, & qu'on n'y deuoit rien regarder apres eux?

Et toutesfois les Princes comme Euesques en l'Eglise, y tenans les premiers rangs d'honneur, & les plus hautes places, desireux de fermer la porte aux desordres qui pouuoient sortir de ce pouuoir si chatouilleux ont fait des meures ordonnances pour y regler & policer les Ecclesiastiques, ont prescrit l'ordre, la forme, & le tēps des excommunications, cassé ceiles qui leur ont semblé iniustes ou rigoureuses, & excommunié en fin eux mesmés les Euesques des premiers & plus grands sieges de l'Empire. Nous voyons dans le Code des loix de Theodose, Martian, & Valentinian sur ce subiect. Mais Iustinian qui faisoit ordinairement gloire du soin continuel qui attachoit de si pres son esprit à la conduite des Eglises, surpassant aussi les autres Princes en ceste vigilance necessaire, garde de leurs estats, apres auoir sainement & prudemment ordonné toutes les particularitez qui pouuoient regarder les affaires si importantes, à fait reluire.

*L. decere
C. de sac.
Eccles.*

PHILIPPE I.

ses religieuses constitutiōs d'un double & admirable pouuoir. C'est d'excommunier & d'anathematifer tous ceux qui luy sembloient fuiets à ceste peine, & d'ordonner & limiter aux deux plus hautes Eglises du monde la façon des excommunications. EN deux de ses constitutions il foudroye toutes sortes d'heresies, mesmement celles dont son siecle estoit le plus infecté, comme de Nestorius, Eutiches, Apollinaris, & coupe & retranche viuent ces Heresiarches de l'Eglise: en deux autres il commande premierement à l'Archeuesque de Constantinople, puis à Iean Pape de Rome d'excommunier les heretiques de l'Empire qu'il auoit desia separez & mis hors de la société Chrestienne. Et le Pape recueillant les formes de ces excommunications avec vne infinité de paroles d'honneur & de respect, avec mille humbles remerciemens & submissions saintes, lasche ses excommunications selon la teneur, l'ordre & commandement des edits du Prin-

L. cognos
cere l. cū
recta l.
nos reddē
tes l. san-
cimus C.
de sum.
Trinit.

ee, n'ayant osé auparauât s'auenturer de soy mesme à resprendre ces censures si necessaires sur l'Empire. Apres lesquelles il supplie encores Iustinian d'auoir agreable qu'il restablisse & remette au seing de l'Eglise ceux qui reuiendront à vn meilleur entendement, reuocquez par la crainte, & la publicatiõ des anathemes. Ce Prince fort soigneux & fort ardēt à redresser la discipline de l'Eglise toute faucee & ployee de tēt de coups redoublez, & des diuerses & furieuses tempestes de tant de schismes & d'heresies, sçauoit tres-bien comme il falloit manier & retenir les Euesques en l'vsage de ce pouuoir, ne leur permettoit pas d'employer ces peines mortelles à leur discretion : & lors qu'il leur en accordoit l'exercice c'estoit pour s'y comporter avec iugement & prudence, avec vne grande cognoissance de cause, & pour traiter ces admirables misteres d'un esprit reposé, pur de toute corruption, franc & net de hayne & d'enuic. Que si on outrepas-

PHILIPPOVE I.

Nouvel.
123.

soit en rien les iustes regles qu'il en auoit donnees, si le motif & la cause des césures n'estoit prouuee iuste, apparante, & descendre de l'ordre des saincts Decrets : il mandoit aux Iuges de l'Empire de casser ces excommunications comme iniques, desraisonnables & violantes, & enioignoit aux Archeuesques d'excōmunier les Metropolitains, & aux Metropolitains les Euesques qui auoient mal versé en cest endroit, & abusé de ceste sainte & redoutable authorité Ecclesiastique. Ceste prudence fut cheremēt recueillie, diligemment & longuement entretenuë par ses successeurs, comme nous voyons és fragmens & restes des Basiliques que l'iniure & la longueur du temps, & les barbares ennemis de la gloire Romaine nous ont laissé eschaper de leur enuié. Car par des constitutions pareilles à l'ordrebasty par Iustinian, les autres Empe-reurs reuoquerent seuerement les ex-communicatiōs iniustes, deffendirent de les ietter mal à propos, reprime-

rent la licence des Prelats par la feuerité des mesmes peines: & les nouvelles de quelques derniers Empereurs *Nonuel.* sont faiçtes pour mesmes reglemens. *1. Const.*
 Les Roys n'en sont pas encore de *Porphir.* meurez sur ces pas. Car voyant bien que pour la grande & ample iurisdiction des cinq premiers Archeuesques il n'y auroit presque que l'Eglise entiere qui les oFAST entamer de ce glaiue misterieux tant leur puissance s'estoit accreuë: eux comme gardes de ces precieuses armes Ecclesiastiques, chefs & directeurs de la police en ont quelquefois frappé les plus hauts sieges, & Valentinian II. Theodoric, & Arcadius censurerent & mirent hors de la communion de l'Eglise *Socrat. l.* Sixte III. Symachus & S. Chrysostome Euesques des deux principales *6. c. 16.* Eglises. Puis que les Princes se sont me flez si auant des plus grandes, plus secretes, & plus sacrees affaires de l'Eglise, il est aisé à iuger sur ces proportions si certaines, comme sur les pas d'Hercule, quelle a esté leur authori-

PHILIPPIQUE I.

té en tout le reste. Je diray constāmēt ce mot qu'il n'y a eu riē en l'Eglise ou les Empereurs ne se soient employez, ny petite partie de la discipline qui ne rapporte quelque trait de leur soin, & de leur diligence. Car s'il faut parler du deuoir des Prelats, de la residence des fruits & reuenus Ecclesiastiques, de la pluralité des beneficés, de la symonie, de la vie du clergé & de ses mœurs, des bastimens des Eglises & de la cōsecration des Ecclesiastiques, des Diacres, des Moynes, des Religieuses, de leurs façons, de leur aage, de leur ordre, des formes & temps des sainctes assemblees ils en ont fait des ordonnances. En fin de toute la pieté & la policé dont les sainctes decrets des peres nous ont laissē quelque lumiere, on en verra des viues marques dans nos loix és Codes de Theodose & de Iustinian, és Nouuelles de Iustinian, de Leon & de tous les autres, & de bien claires & frequentes preuues dans toutes les histoires saintes. Ce que l'Eglise a tant loué en

eux, prenant ce labeur en bonne part, qu'en recompense elle les a esleuez des titres de tres-Chrestiens, tres-catholiques, & autres pareils dont la plus part de ces Princes ont fait plus d'estime que des triumphes les plus magnifiques, & plus superbes noms de gloire que leurs armees leur eussent peu acquerir. Nous auons veu la discipline de l'Eglise bien entiere en l'Empire, & l'Empire bien entier en elle, respandu iusques à ses plus petites branches, coulë iusques aux fueilles plus menuës & plus tandres. Elle estoit entee si auant dans l'Empire, & auoit ietté de si fortes & si profondes racines dans son sein, que cōme nourrie de son humeur & de sa substance, comme puissante & noble partie de l'Estat Romain elle sembloit deuoir faillir & mourir avec luy, souffrir alteration par la sienne, decliner & deschoir d'vn pas esgal de ruine. Car tant qu'il luy est resté quelque sentiment de vie, elle l'a respiree communément avec luy resenty les mesmes attain

*In l. li.
quet. C.
de sum.
Trensit.*

PHILIPPOYE I.

de douleur, languy pitoyablement d'une maladie pareille, perdât sa vigueur & sa force à mesure qu'on la desroboit à l'autre, que d'une alliance fidele elle a accompagné iusques au tombeau, pour passer apres en l'estat que le deuil de ceste perte luy pouuoit permettre iusques dans la main de ses heritiers. Mais c'est chose estrange qu'en vne si grande dissolution de la grandeur Romaine la discipline Ecclesiastique bien que confuse dans vn mesme corps, comme esprise & animee de quelque force celeste, comme tenant quelque chose de plus diuin, n'a point senty l'extreme rigueur de ceste mauuaise fortune, & s'est sauuee seule de ce mortel naufrage. Car lors que l'intemperace, & la viellese maladies des Royaumes comme des homes eurent acueilly & presque estainct l'Empire, on vid bien en sa plus grande foiblesse, au bord de sa fin, lors qu'il rendoit presque les derniers souspirs, quand il sembloit appeller à sa succession, & à partage tous les Prin-

ces, lors qu'il fut exposé au sac & au pillage à toutes nations, lors qu'il fut deschiré & demembré en tant de piéces, qu'il fut cassé & brisé en tant d'esclats que ceste discipline ployoit & se laissoit mollemét aller cōme blessée, languissante & malade par simpatie & contagion: qu'elle estoit toute esbranlée, chancelante, prestee à donner en terre, & à se roidir comme luy d'une mesme froideur: Mais lors qu'il eut les yeux fermez d'un sommeil de mort, qu'il vint du tout à fondre d'une chute effroyable, elle demeura ferme à ce choc violent, se trouua entiere sous sa ruine dernière, & se ralluma comme dans ses cendres. On vid soudain que les Empereurs d'Orient en ce qu'ils peurent retenir de la premiere splendeur de ceste maiesté Romaine conseruerēt inuiolees leurs prerogatiues en l'Eglise, ne retenant que ce courage de leur ancienne fortune, & le droict Oriental tout semé des constitutions de ceste grandeur, la faiçt voir claire cōme le iour. C'est

PHILIPPOVE I.

la dernière chose que ces Princes perdirét, qui ne s'estaignit qu'avec la forme & les dernières marques de l'Empire mesme. Et pour les autres, compagnons de ce partage: les Roys d'Italie, de France, les Empereurs d'Occident & tous les Roys de la Chrestienté succedás par le droit de leurs espees à ceste riche despouille, firent aussi tost reluire les enseignes hereditaires de ceste autorité religieuse dans les bornes de leurs conquestes: qui veritablement en ceste grande division, & dissipation de l'estat Romain resta viue & saine en toutes les plus petites portions de ce demembrement, côme le mouuement & la vie des Insectes reside en chascque piece separee, & suit esgalement chascque partie coupee. Voila donc les Roys d'Italie, Gots & Lombards qui se parerent aussi tost de ceste discipline comme du plus riche & plus précieux ornement de la Monarchie. Dequoy les preuues sembleroient necessaires, si quelques vns des Papes encores tous couuerts &

Tous

tous marquez des cicatrices que leur ont laissé les atteintes de ceste discipline Royale ne le monstroit assez apparamment : par ce que ces Roys les ont promeus, destituez, excommuniiez, & leur ont fait souffrir tout l'ordre entier de la police de l'Eglise. Pour les Princes des autres Royaumes ; Nos Roys comme les premiers fils de l'Empire, succedans au nom de tres-Chrestie, recognus pour les enfans aînez de l'Eglise ont pl^o soigneusement aussi retenu tous ces droits, & remôte plus haut l'honneur de ceste discipline, que l'Eglise Gallicane a toujours auoué de pèdre heureusement de leur prudence. Car les paroles de respect du premier Cōcile d'Orleans, & 2. Tom. Concil. les actiōs de graces rendues à Clouis du bon heur de l'assemblee des peres, la priere bien humble qu'on luy fit de confirmer les decrets & resolutions admirables de ce Synode monstrent assez que nos Roys estoient maistres, directeurs & tuteurs de tout l'ordre & police de l'Eglise. Mais les marques

PHILIPPOVE I.

de ceste authorité Royale esclairent
encores plus vives & plus nettes au
Tom. 2. premier Cōcile de Lyon, & au Cōci-
conc. c. 8. le tenu à Poictiers sous Gōtrā pour le
Gre. Tu. iugement d'une Abbessse, ou les peres
l. 9. c. 41. confessent dans la letttrre sinodale que
42. & l. la reformation de l'Eglise n'appartient
10. c. 16. qu'au Roy; Et au secōd de Lyon qu'à
luy seul est deu l'honneur de conuo-
quer l'Eglise Gallicane. Charlema-
gne fist voir au clergé ceste dignité
toute ouuerte, & toute desployee en
ce grand sinode appellé le Cōcile de
3. Tom. France, ou il ordonna que deux fois
Concil. l'an la Religion Chrestienne seroit
nettoyee & repurgee en sa presence;
ses loix capitulaires sont toutes plain-
nes de ceste pieté, & le Pape Adrian
I. n'e s'adressa qu'à luy pour la corre-
ction des Euesques, & la purité des
Eglises. Pour ceste occasion les Con-
ciles d'Aix tenus sous son fils Debon-
naire logent tout le soin de la police
Ecclesiastique dans l'ame du Prin-
ce, & les peres y forment & façon-
nent le Roy és vertus qui le doiuent

accompagner au gouvernement des Eglises. Charge certes que nos Roys tenoient si chere, si precieuse, & si estroitement reserree en leur main que Cap. 27. par les decrets du Concile de Meaux les Euesques proposent de prier humblement Loys le Jeune de vouloir lasser vn peu d'auantage les resnes de la discipline, & de donner plus de liberte & d'haleine aux pasteurs pour la conduite & le ministere des Eglises. Mais ceste authorite ne doit pas aussi estre restrainte & arrestee a la seule personnes des Roys. Car occupez es autres affaires ils s'en deschargent sur l'honneur & la conscience des Magistrats de leur royaume, come sur l'vne des colonnes d'estat, purs rayons du soleil de leur maiesté, qui ont le soucy de faire entretenir les decrets des peres, tenir droicte la pointe de la discipline, la faire rouler d'vn cours vigoureux & esgal; & n'en importunent les Roys qu'aux occasions plus pressantes & plus grandes. Nous en recognoissons encores des traces ap-

PHILIPPE I.

2. Tom.
Concil.

parantes & infaillibles dans le troisieme Concile d'Orleans, où les peres menacent d'anatheme les iuges du Roy qui contraindront les subiects à fuiure sa Religion ores qu'elle soit Catholique: Qui monstre que la Religion ne doit iamais estre forcee. Et au Concile de Dreux Charlemaigne amena avec luy les Cōtes qui estoiet les Magistrats pour proceder à la reformatiō de l'Eglise. En quoy s'il reste encores quelque obscuritè ou quelque ombrage, il est aisè de l'esclairer par la lumiere de ce mesme troisieme Concile d'Orleans, & du premier de Lyon. En l'vn desquels la cognoissance des fautes de la Religion est toute liee au bras des Magistrats: en l'autre ils sont declarez iuges naturels des causes ecclesiastiques: Et la France en cet endroiēt a beaucoup receu de preuues de leur vertu, & de leur integrité sous l'authorité & la deuotieuse prudence de nos Roys, qui se sont tousiours delectez en l'occupation religieuse des choses sainctes. C'est aussi

Cap. 7.
Tom. 2.
Concil.

pour leur pieté, & l'honneur du man-
 niement des affaires de l'Eglise que
 S. Gregoire les louë si hautement, *Epist. 53.*
 qu'il les esleue & range par dessus *54. 55.*
 tous les autres ; & trouue si iuste *56. 57.*
 le soin qu'ils apportoit à la conduit- *64. l. 9.*
 te des Eglises, qui par cinq ou six let- *Indic. 4.*
 tres plaines d'affection il les prie de *& Epist.*
 ne se laisser point en ceste honorable *113. 114*
 & religieux exercice. Aussi les peres *lib. 7. In-*
 du Siege Romain qui se rencontrent *dict. 2.*
 sous l'Empire de Charlemaigne,
 comme ils virent l'Eglise fort desre- *Ep. A-*
 glee, & fort descheuë ne s'adresserent *drian. ad*
 iamais qu'à luy pour y replâter l'hon- *Carol.*
 neur de la discipline. Et Boniface Ar- *Tom. 3.*
 cheuesque de Mayance Legat Ro- *Conc. l.*
 main confessa en la lettre qu'il escriuit
 à Daniel qui ne pouoit rien rem-
 muër en l'Eglise, non pas coriger vn
 simple prestre, ou amander vne petite
 Religieuse sans l'authorité & la main
 des Princes François. A sa priere, ou
 plustost importunité violéte Charle-
 magne & Carloman son frere com-
 manderent par Edict publica toutes

PHILIPPE I.

Auenti. les Eglises de se reduire en ordre, &
3. Anna d'embrasser la reformation sous les
101. regles de la police romaine, & la di-
 rection du Commissaire du S. Siege. De la seule deuotion de nos ROYS
 au gouvernement des Eglises. Innocent III. prend subiect de louer leurs
 merites & d'honorer leurs belles a-
 ctions : & tranche ce mot avec beau-
 coup d'assurance que rien ne les rēd
 plus grands, plus glorieux, ny plus ad-
 mirables que les puissans droicts &
 hautes prerogatiues qu'ils obtien-
 nent si iustement en l'Eglise. L'usage
 a fait voir en tout temps à la France
 la verité de ceste grandeur, que les
 rapes ne pouuoient ombrager, ny ob-
 scurcir tant soit peu sans effacer beau-
 coup de la leur. Car les histoires estrā-
 geres, comme les nostres, rendent vn
 perpetuel tesinoignage de la pieté de
 nos ROYS, & de leur continuelle vigi-
 lance à l'entretènement de l'Eglise
 Gallicane. Que si ces preuues sem-
 blent trop foibles: les superbes & ma-
 gnifiques bastimens de tant de tem-

ples, les riches dotations de tant d'Eueschez, les opulantes fondations de tant de riches Abbayes, l'ordre sacré des Conciles qu'ils ont assemblez, la iuste monstre de tant de iugemés celebres qu'ils ont fait rendre pour la correction des Prelats, la reformation de tout le Clergé, la repugnation de toutes les Eglises, la iustice & la religion de leurs saintes ordonnances, & le tesmoignage que tant de peres ont laissé de leurs vertus & de leur soing pieux & deuotieux, sont autant d'eternels monumens de leur gloire, que ceste enuie estrangere & gothique ne pourra iamais effacer, ny tenir. Sur tout nos Roys ont toujours mis peine à tenir la discipline haute, droite, non ployee, & à la faire ressentir en sa naturelle vertu tant aux subiects qu'aux papes mesmes s'ils se sont auancez mal à propos sur les droicts du Royaume, & les libertez de leur Eglise. Cela garda les Papes d'entamer que bien peu la France durant la vigueur de la premiere race. Toutes-

PHILIPPOVE I.

fois Charlemagne bien qu'occupé d'ordinaire, & employé tout entier à la reformatiõ des Eglises, ne print pas garde qu'en fauorifant trop l'Eglise Romaine il affoibliffoit la nostre, & donnoit de mauuaises entrees sur son Estat. Et son fils Debonnaire n'estant pas assez ferme sur l'obeyffance, ne bandant pas assez les loix ciuiles & le Magistrat, comme il laisse couler & pendre trop mollement ce costé de bride pour vacquer à vne fort exacte correction du clergé & du Pape mesme, se trouue ingratement recognu du deuoir de ses Chrestiennes intentions. Mais Charles le Chauue deuenu fort prudent par le dommage de son pere, recognoissant la dure teste de son Clergé apporta tous les reme-es necessaires pour le ployer à son deuoir, pour rompre les pratiques qu'il auoit faiçtes avec les Romains contre la dignité du Royaume, & la grandeur des Eglises mesmes: & en vint heureusement à bout. Il remit sur les pieds les anciens decrets abbatuz,

les appuya de la force de ses ordonnances, les fit exactement garder en tout son estat, redressa viement tous les ordres de l'Eglise que la richesse & les guerres auoient desbauchés, fit retracter feuerement les iniustes iugemens des Euesques, casser les abus des Papes, enuoya des rudes lettres à Adrian II. quand il se plaignit que son Magistrat poliçast l'Eglise, & contint si estroitement tous les Euesques dans les bornes de son obeissance, que de crainte que les Papes ne cōtinuassent à les gagner pour les poincter apres contre les droicts de France, il ne leur *Epi. Hinc* permit iamais l'issue du Royaume li-*mar. Re-*bre pour aller à Rome sans son con-*mens. ad*gé. I'en pourroy dire autant du soing *Adrian.* de nos autres Roys; entre lesquels S.^{2.} Loys se monstra si amateur de la purité de l'Eglise qu'il nous a laissé des ordonnâces bien saintes & bien hardies pour la regler. Il ne flatta pas les Papes qui osérēt toucher à son Estat, car par trois Edicts publiez en l'année 1268. il defendit courageuse-

PHILIPPOVE I.

ment, & en ces termes, Les rapines & oppreffions de la Cour Romaine; Et ne voulut iamais permettre que les Papes eſtabliffent, ou changeaſſent quelque choſe en l'Eglife de France ſans ſa volonté. Ainſi philippes le Bel, & Charles VI. les combati-rēt de la vigueur de leurs Magiſtrats, qui traitterent leurs abus ſelon la dignité des François, & la peine deuë aux temeritez Romaines, Les cours ſouueraines de France furent faiſies & armées de ceſte eternelle authorité par ordonnance expreſſe de Charles V. & de Charles VII. & les Articles preſentez à Philippes de Valois par ſa Cour de Parlement n'eſtoient chargez que de la reformation des licēces, desbordemens, & entreprinſes que Rome auoit deſgorgé ſur ceſt Eſtat, pour en inonder & noyer pour iamais la grandeur & les franchiſes. En fin ç'a eſté touſiours l'honneur de nos Roys, & la fidelité de leurs Officiers qui embrasants conſtamment toute la diſcipline de l'Eglife, ſe ſont principalement

roidis contre ces violences si dangereuses, dequoy nos Ordonnances, & les Registres de toutes les iustices de Frãce font pleine & suffisante preuue. Mais pour le plus haut poinct de la discipline, qui semble consister és iugemēs des personnes, ecclesiastiques, il a esté tousiours estimé si iuste & si naturel en la main de nos Roys, & des Officiers qui sous leurs noms sacrez exercent la iustice que S. Gregoire recognoissant bien que c'estoit vn droict de la Maieité du royaume, pria nos Roys par vne de ses lettres de faire vuidier le procès de l'Euesque Vrcinius. Les Papes Leon III. & Paschal *Annon.*
 I. confessant publiquement ceste an- 4. cap. 90
 cienne iurisdiction, l'aduouant aussi *et* III.
 saincte & entiere, que legitime & necessaire la demanderent humblemēt, l'esprouerent d'vne constance innocente pour le iugement de leurs personnes mesmes, & Gratian faiēt liure son Decret des rais de ceste Chrestienne obeissance rendue par Leon III. à nostre magistrat. Pouuoir sacré

PHILIPPE I.

Cap. 7. qui ne descend pas seulement de l'ordre, & de la force des loix ciuiles du Royaume. Car le premier Concile de Lyon tenu sous Gontran confirma de la saincteté de ses Decrets ceste vertu essentielle des Iuges Royaux sur les personnes ecclesiastiques, & au Cóncile de Reims assemblé par le Roy Hue Capet apres beaucoup de discours les Peres furent longuement à se résoudre s'ils mettroient l'Archeuesque Arnolphe en la main des Iuges laiz, ou s'ils deuoient premierement instruire le procez eux mesmes. Qui ne sont que les mesmes droicts que tout l'Eglise a tousiours recogneus sacrez, & inuiolables en la personne des Empeurs Romains, à l'Estat dequels nos Roys & les autres Princes ont succédé par leur valeur. Que si nos Roys ont quelquefois lasché ceste cognoissance aux Euesques assemblez en plain Concile, ils en ont esté tousiours les promoteurs & les directeurs, on n'y a *Gre. Tur. lib. 9. ca. 41. & li. 10. ca. 15* procedé que sur leurs delegatiõs, bien souuent avec l'assistance du magistrat,

sous les lettres & l'autorité de leurs Maïestez, qui en peuvent departir & attribuer le iugement comme il semble à leur prudence. Par ce soing religieux Childebert fit déposer beaucoup d'Euësques: Les procès de Saphoracus & d'Ægide Archeuësque de Reims ne furent faits que sur ses lettres patentes, Gontran fit procéder contre Salonius & Sagitaire, Chilperic cõtre Pretextatus Archeuësque de Rouen & contre Gregoire de Tours, Theodoric fit reformer l'Euësque Ledegarius, Et Charlemagne nettoyant tous les ordres de l'Eglise les releua rudemēt quand ils choperent, & n'epargna pas Anastase Legat du Pape Adrian I. qu'il fit estroittement emprisonner. A l'exemple de laquelle vertu paternelle Loys Debonnaire fit feueremēt chastier tous les euësques de la conspiration de Bernard Roy d'Italie, Le Roy Hue Capet pour crime de trahison fit condamner Arnolphe Archeuësque de Reims, & Philippes Auguste destitua tous les Euës-

Gre. Tur.
lib. 10.
cap. 19.

Turon. li.
5. ca. 20.
c. 18. &
47.

Epif. A-
drian. 1.
ad. carol.
tom. 3.
concil,
Sigebert.
Annot. 4.
cap. 105.
& 106.

PHILIPPOVE I.

ques qui auoient fauorisé le Pape cō-
tre son seruice. Pourquoy ne l'eussent
ils pas fait, puis qu'en l'Empire de
toutes ces trois sainctes lignees la
plus-part des Euesques ne receuoient
leurs dignitez que de la main des

Gre. Tur. ROYS? Car Omarus, Theodore, Pro-
li. 3. c. 17 culus, & tous les autres Archeuesques
lib. 6. cap de Tours furent instituez par eux. Gal-

39. lus & Sulpice furent creéz Euesques
d'Auuergne & de Bourges par Gon-

Tur. lib. 3 tran, Quintian fut promeu par Theo-
cap. 2. & doric, Domnulus fut fait Euesque du
lib. 6. c. 9 Mans par Clotaire, & ceste religieuse
autorité fut consacree au sceptre de

Cap. A- Charlemagne en plain Concile RO-
drian. 63 main sous Adrian I. pour les proui-
dist. sions de toutes les Eueschez de son
Estat, & du siege romain mesme. Sur

Regin. l. 2 ces droictz Loys Debonnaire donna
l'Euesché de Mets à Drogon, Charles
le Chauue l'Archeuesché de Sens à
Vvenilon, & Hue Capet l'Archeues-
ché de Reims à Gerbert. Prerogati-
ue saincte que nos Conciles ont touf-
iours confirmee à nos Princes. Car le

cinquième Concile d'Orléans veut que les promotions des Euesques viennent de la volonté du roi, Le Concile de Soissons declare qu'au roy appartient de pourvoir aux Eueschez, Et en celuy de Paris tenu sous le Debonnaire les peres supplient ce Prince d'apporter tout le soing qu'il pourra es prouisions de ces dignitez sacrees. La promesse qui m'engage ailleurs à ce discours me garde de passer plus auant, & me faict tourner la veüe vers les Princes des autres Roy-aumes. Car la mauuaise foy de ceux qui portent tant d'enuie à l'honneur du Magistrat, & qui doutēt des choses les plus claires pour euitter les traictés de la iustice ciuile me contrainct de m'eschaper icy, & de courir legerement les Estats estrangers pour y mōstrer la force de la Discipline Ecclesiastique placee dans le sein, & la poitrine des roys. Qui ne sçait point que Charlemagne replantant l'honneur de l'empire en Occidēt, l'establit avec le mesme visage, la mesme vigueur,

Tom. 2.
Concil.

Tom. 3.
Concil.

PHILIPPE I.

les mesmes qualitez & facultez naturelles de l'ancien Empire, & avec la premiere & ancienne autorité de la police de l'Eglise qu'il y fit heureusement florir ? l'appelle à tesmoin ses Conciles, ses loix, l'autorité des peres de son siecle, la conscience des papes mesmes, & toutes ses religieuses actions qui d'une eternelle lumiere ont viuement esclairé les ames des autres Princes successeurs de l'Estat Alemand, pour suiure genereusement ses pas d'honneur. Et eux heritiers de sa vertu comme de l'Empire, ont mille fois mieux aimé mettre leurs couronnes en hazard, que d'y laisser effacer le moindre traict de l'honneur de la discipline, & des preeminances de l'Eglise. Tel a esté le courage du Debonnaire, d'Arnolphe, de Loys II. Otton I. Henry III. IIII. V & Federic I. qui ont sainctement nettoyé l'Eglise, & corrigé les Papes de leur aages quand ils en ont donné subiect: & c'estoit la resolution constante qu'en auoit plantee en son ame Federic II comme.

Anentin.
l. 4. 6. &
7. Anna.
Boier.

comme dit son Chancelier, fil n'en eust esté tant destourné par les tra-
 uerses, & la violence insupportable de quelque vns de ces Romains, qui
 craignoient de receuoir les premiers coups de ceste dicipline renouuelee,
 raguisee, & remoulee. Aussi de tous les Euesques, & de toutes les Eglises
 il n'y en a que les seuls Papes qui leur ayent fait controuerse. Tous les peres
 de l'Empire recogneurent librement à Arnulphe dans le Concile de Tri-
 bur, que l'Eglise estoit subiette à la re-
 formation du Prince, & attendoit le bon heur de sa conduite de sa vigi-
 lance? Et au Concile de Paue Loys II. se fit rendre vn compte tresexacte
 des mœurs & de la vie des ecclesiastiques. C'à esté tousiours la vertu de
 tous les autres Roys. Car les Princes Vandales qui cōmanderent en Affri-
 que bien qu'ils fussent Arriens cōme Genferic, tendirēt tous les nerfs de la
 discipline, s'en firēt recognoistre moderateurs par toutes les Eglises Ca-
 tholiques, & se donnerent sans cōtra-

*Pctri. de
vine. li. 1.
cap. 2.*

*Tom. 3.
Concil.*

*Victor
Vticens.
de per-
seq. hã-
dal.*

PHILIPPOVE I.

diction ny resistance tous les mesmes
 droicts que souloient obtenir les Em-
 pereurs Romains en l'Eglise. Pour les
 Roys d'Espagne, Sizebut corrigea en
 vn Concil l'erreur des Acephales,
 repurgea & nettoya l'Eglise au Con-
 cile de Sebille: & les autres Princes
To. 2. & de sa nation firent ordõner aux Con-
3. Concil. ciles de Toledé, de Valéce, & de Bra-
 care d'aussi belles loix que nous en
 ayons en tout l'estat, & la police de
 l'Eglise. Qui verra les actes de tous
 ces Concils ne rendra l'honneur de
 ces sages, & religieuses constitutions
 qu'aufoing & à la prudence des Roys
 Gots. Retournons aux Princes d'Á-
 lemagne autres que les Empereurs;
 car ceux là plustost que de quitter
 les anciens droicts de leurs maisons,
 & se despartir tant soit peu des iu-
 stes prerogatiues qui leur estoient
 deuës en l'Eglise, les ont soustenuës
 par tant de longues guerres, & desan-
 glants combats, qu'il y en a tel à qui
 les Papes ont faict donner soixante
 six batailles pour les desmordre. Mais

pour les autres ; ceux de Boheme diront qu'ils ont voulu reformer le Pape mesme, cōme Alexādre III. & les Magistrats de Bauiere se vāteront d'auoir fait esprouter la vertu de leurs dignitez au Cardinal Albert qu'ils chasserent honteusement, parce qu'il remuoit quelque chose mal à propos en l'Eglise. Sur ceste assurance de l'apuy du Magistrat, les peres du Concile de Iuuauie, ou Salts-bourg respondirēt d'vne liberte genereuse aux Legats de Nicollas III. qu'on ne pouuoitrie ordonner en l'Eglise sans l'authorite des Princes. I'en pourroy dire autāt du Dannemark ou le Roy Henry reforma soigneusement les Eglises, chassa les abus qui sy estoient coulez, chastia seuerement les Euesques qui s'oublioient en leur deuoir, & commanda de mettre prisonnier l'Euesque de Londe; Et en Hongrie, le Roy Ladislas faisant vigoureusement fleurir la discipline estouffa des dangereux remuements qui alloient esbranler son Estat, ordonna de faire le proces à

*Auen.**7. Ann.**nal.**Bolov.**Ibid.**Crant.**in Dani.**lib. 7. ca.**25.*

PHILIPPE I.

des euesques qui en estoient les auteurs, & fit ferrer en vne prison bien estroite Philipius Firmianus. Si nous regardons l'Angleterre nous trouuons que les Roys n'ont iamais laissé flestrir ceste dignité sacree, qu'ils se sont merueilleusement pleu au gouuernement des eglises, qu'Osuius & Egfredus assayent d'apointer la contention des Anglois & Escossois pour la Pasque, & contiennent tous les peres en la purité de la Religion, & des mœurs sous le iuste respect de leurs sceptres. Mais pour l'obseruation de la dicipline, tant s'en faut que les ecclesiastiques du Royaume l'ayent iamais querellee ou debatuë au Magistrat, qu'au contraire l'eglise Anglicane assenblee au Concile de Clery conclud d'vn eternel arrest que sa saincte police estoit toute attachee à la Majesté royale, qu'aux Officiers du Prince appartenoit la reformtion, & que les gens d'eglise qui pecheroient politiquement seroient punis par le Magistrat ciuil. Philippes d'ebroyc

*Mathæus
Paris.*

Chanoine de Bethford ressentit bien tost apres la vigueur de ce decret. On passa plus auant au Concile tenu à Londres; car estendât l'hotorité des Officiers Royaux iusques aux pluspetites affaires, on voulut que ceux du clergé qui auroient seulement chassé au cerf dans les forests du Roy fussent punis par la iustice ordinaire; et l'Ordonnance de Henry I. commāda aux Magistrats d'Ængleterre d'informer indefferamment de toutes choses cōtre les ecclesiastiques. Bien que ceste isle se soit autrefois beaucoup ployee sous la violance Romaine au temps de Iean sans Terre, si est-ce que les Roys y ont quelquefois bien tanduë la dicipline cōtre les Papes mesmes, & leur ont faiçt viuement teste de l'authorité du Magistrat. C'est où le Cardinal Otton enuoyé par Honorius rencontra tant de resistance; le Parlement d'Angleterre par araest de l'an 1246. enioignit aux subiects de resister fermement aux entreprinſes Romaines, d'en repouſſer biẽ loin les

*Polidor.**Virgil:**lib. 14.**Matæus**Parise**Pantaleo.**Balæus.**cent. 4.**cap. 6. in**apendio.*

PHILIPPE I.

oppressions; & ordonna qu'on en escriroit aigremēt au Pape le me contenteray pour l'Escoffe d'une authorité seul qui en vaut mille. C'est que tous les Euesques du Royaume assis en plain Concile soustaindrēt à la barbe du Cardinal Hugues Legat du Pape que les Eccliaſtiſtiques du Royaume estoient subiects à la correction du Roy, & que la reformation de l'Eglise ne dependoit que de sa prudence. Mais le Magistrat si attentif, & si assidu à l'entretienement de la police de l'Eglise, si soigneux de la faire toujours rouler en sa force, & de la faire ainsi durer en sa beauté, & nette naturelle s'est-il icy negligé? a-il desdaigné ceste partie de la discipline qui regardoit la conseruation des Empires? ne s'est-il point resenty pour les excomunications, interdits, & autres artifices Romains teudus sans cesse contre le repos des peuples & l'assurance des Royaumes; pointez malicieusement à la subuersion des Estats de tous les Princes Chrestiens?

Boct. lib.

13.

s'est il icy tenu les bras croisez ? a-il peu s'endormir à des alarmes si mortelles ? Tout le reste de la discipline ne les touchoit en rien au pris des excommunications. C'est icy qu'il deuoit bander tous les nerfs de son authorité comme contre le plus fort instrument de la ruine des Royumes. Par là Gregoire nous pensoit asservir à la tyrannie Espagnolle, attiré des mauuais exemples de quelques vns de ces predecesseurs qui ont assailly & entamé par ceste superstition presque toutes les prouinces dumonde, & surmôté les moins courageuses afin d'entrer en partage avec les Rois des despoüilles de l'ancien Empire, & leur arracher en fin par le glaiue de l'Eglise toute la part que leurs braues armes leur pouuoient auoir faicte de ceste riche conqueste. Il faut biẽ que les Roys prennent icy soigneusement garde à leurs estats, qu'ils destournent le cours de ces ambitieuses excõmunications, & apportent de forts antidotes à ce venin le plus subtil, le plus

PHILIPPOVE I.

actif, & le plus ennemy de leurs sceptres, fermant viuement la porte à ce vent pestilent austral qui peut si mortellemēt infecter les ames des suiects. Certes ceste partie de lauthorité de l'Eglise plus dangereuse comme plus grande & plus puissante, ceste espee rouge du sang de tant de peuples deuoit bien aussi à tirer d'auantage du soin & de l'œil du Magistrat; ou si elle en estoit franche il vaudroit autant estre Prestreque Roy; Les Papes egaleroient bien tost la grandeur de l'ancien Empire, rendoient en fin à Rome le Royaume de tout le monde; & vn Euesque pouroit deuenir plus puissant que son Roy. Pourquoi le pouuoir de l'vn ne se rendroit-il pas plus fort que de l'autre? l'Empire des esperits sil ne' estoit bien limité, & enfermé dans ses termes legitimes, cōme plus noble, plus pressant, plus armé, & plus redoutable deuiendroit en fin si vigoureux qu'il rongeroit, & mineroit peu à peu le sceptre le plus grand & le plus fort, & apres l'auoir
assez

assez esbranlé l'emporteroit à la première secousse. Personne ne peut mieux ny plus certainement répondre de ceste vérité si claire que les Papes; Ils ne font sautez que par là, à ce haut feste de grandeur, sont esté les vents de leur ambition, les échelons, & les degez de leur Empire, & les fortes aisles qui les ont ainsi esleuez à perte de veuë. Quoy? les Ecclesiastiques d'un Royaume commanderoiēt donc absolument aux ames, graueroient aux cœurs telles impressions qu'ils voudroient, perscriroient des loix à leur plaisir, violenteroient les consciences des subiects par la force & les estraintes de la parole de Dieu qu'ils ployeroient à leur volonté, enchaineroient les peuple à leur discretion des plus seueres & plus rudes liens de la Religion, leur tiendroient sans fin le couteau de l'Eglise sur la gorge, les assaudroient de tous les traicts de leur autorité, les force-roient de craintes & terreurs mortelles, les estoufferoient de leurs fumees,

PHILIPPOVE I.

les accableroient dupoix des plus
 cruelle excomunications, & le Ma-
 gistrat ne les secourroit pas icy, ne
 prendroit pas soigneusement garde à
 l'vsage dangereux de si redoutables
 armes, n'en amenderoit pas les abus,
 n'en deffendrait pas le Royaume, &
 n'en destourneroit pas le mal qui en
 couleroit sur luy mesme? Ceux qui
 voudroient peruertir l'exercice sacré
 des misteres de nostre Religion, qui
 sous lenon & respect de la puissan-
 ce de l'Eglise voudroient auancer les
 desseins de leur ambition, tous les pé-
 sionnaires de Rome & d'Espagne au-
 roient donc tousiours des supplices
 presents en main pour gehesner les es-
 prits, & les tourner où ils voudroient;
 ils porteroient aux yeux des hommes
 la mort, & l'enfer à chasque bout de
 champ, & le Magistrat ne veilleroit
 pas sur ce glaiue si trenchant, si dan-
 gereux, & si mortel; ne prendroit pas
 garde que la pointe n'en tournast cō-
 tre luy, ne renuerfast l'Estat, & ne per-
 dist le Royaume? Il n'est point de plus

fort moien pour dompter les Prouinces plus superbes que l'excommunication. Quand on a gaigné les esperits il est bien aisé de surmonter les corps, la liaison en est trop grande pour eui-ter ceste societé de fortune. L'un sert d'irré^{tra}ctable preiugé sur l'autre, le lie & l'engage bien auant, comme ne pouuant consister sans luy; la suite en est trop necessaire. Qui par la force des anathemes aura fondé sa tyrannie dans les entendemens des peuples, qui par ces impressions horribles aura vaincu leurs esperits, triompherabié tost des hommes tous entiers, les menera d'une mesme cordelle, sous l'effort d'un mesme neud, & d'une mesme estrainte; le corps suiura la condition comme le iugemét de l'ame. Car si la peine des corps, la terreur de la mort temporelle contient les subiects dás les regles de leur deuoir, si c'est la pure force du Magistrat en vn Royau-
me: si l'effroi des armes, l'espouuenta-
ble bruit d'un canon, les autres vio-
lences de la guerre, la douleur d'une

PHILIPPE I.

playe, la peur de la perte de la vie gagnent les villes & assubietissent les peuples aux nouveaux cōquerās, aux plus insolens & plus superbes tyrans: La mort eternelle des ames, & l'estōnement d'un horrible & perpetuel supplice où les esprits doiuent vn iour enueloper les corps dās leur ruine ne serōt-ils point de quelque effect? n'asferuiront-ils pas bien tost les plus libres Prouinces? ne perdront-ils pas les plus florissans Royaumes? ne surmonteront-ils pas les plus puiffans estats par la crainte d'un plus grand mal, & l'apprehension d'un double dommage? par là les Ecclesiastiques d'un Royaume ne se rendroiet-ils pas aussi forts & aussi redoutables que les Roys? L'euenement & le succez ont assez prouué ceste proposition cōclue à la ruine de tous les Royaumes: sur laquelle les Papes bastissant le plus haut dessein de leur grandeur, n'ont point desployé d'autres armes pour la conqueste des terres qu'ils ont enuahy sur les Princes. C'a esté leur plus

grande force, la batterie qui a tant fait de bresche aux Estats les plus entiers, & les mieux remparez? & le violent orage qui a esbranlé toutes les Couronnes du mōde, sans qu'une seule se soit peu garentir du feu, du vent, ou du hassle de ces tōnerres Romains. Ces meurtres spirituels, & les abus del reglez de ceste espee Euāgelique ont ainsi enrichi Rome du mal-heur des Roys. Il falloit dōc bien non seulement par l'hōneur des sceptres, & par la piété Chrestienne qui donnent aux Princes tant d'autorité en l'Eglise, mais encores par les raisons pressantes du sālut de leurs Estats qu'ils eussent icy l'esperit plus ouuert qu'allieurs, qu'ils ne fermassent iamais les yeux sur ceste partie de la dicipline, qu'ils tinsent tousiours icy le Magistrat en action. Tout le reste de la dicipline Ecclesiastique estoit de leur volonté, & de leur deuotion? icy la Religion & la necessité s'accouplioēt, & se ioignoēt pour les obliger, & les forcer de s'en mesler. Ils s'en sont aussi vigoureux-

PHILIPPE I.

ment remuez les vn par discours, les autres esueille, par la flame des maisons voisines, quelques vns piquez de leur mal propre. Car les Princes Grecs dás les restes de l'Empire pointerent genereusement le Magistrat contre les iniustes excommunications?

Zonar.

Nicepho.

Gregor.

& Nicephore & Michel Paleologue firent casser par le Senat les anathemes des Patriarches Polieuctus & Arcennius qu'ils enuoyerent en exil, cōme auoit faict auparauant Anastase l'Archesque Euphemius qui auoit ouuert ce pas de ruine contre luy. Nostre France ou la police Ecclesiastique a esté tousiours toute entiere en la tutelle des Roys, & des Magistrats, n'a pas icy retiré l'œil de dessus l'Eglise, & l'acurieusement obseruee en l'usage & l'exercice de l'excomunicatiō. Car Charlemagne renouellant les anciennes loix de la sagesse Romaine deffendit d'employer les césures que pour iuste cause, bien claire & bien prouuee en limita les cas, les temps & les occasions, fit declarer nul tout

ce qui y auoit esté entrepris sans l'ordre & les considerations apportees par la prudence, brida estroictement ceste puissance dangereuse par des mords tres-fermes, & la referra dans des seueres limites, cōme nous voyōs dans ses Cōciles, dās le recueil d'Ancegise, & dans les liures de Benoist Diacre de Mayance. Mais le pouuoir du Magistrat en ces affaires est fort exprimé par le Cōcile d'Aix la Chapelle commandé par le Debonnaire, qui porte qu'on se plaindra au Roy des excōmunications iniustes, decernees sans subiect, sans forme & sans raison: *3. Tom.*
 A quoy s'accordēt les edicts de Char- *Concil.*
 les V. & Charles VII. qui enioignent aux cōpagnies souueraines d'empescher & arrester le cours de ces violentes vexations: Et l'ordonnance de Henry II. leur coupant chemin bien auant en interdit l'vsage qu'en scandale public, & occurrence fort necessaire, Sur ce droict & ce pouuoir tant confirmé les iustices de France ont tousiours cogneu des excommu-

PHILIPPE I.

nications de quelque part qu'on les ait attirées sur les subiects du Roy, les ont sainctement reprimées & rembarrees, & ont vertueusement fait teste à tous ces traits venimeux que les forges Romaines ont iamais lasché sur le Royaume. Charles le Chauue fit genereusement rabatre ces audaces estrâgeres, & estâcher le croissant desbordement de ces fureurs qui auoyét commêcé à se desgorger sur son Estat des le temps du Debonnaire. Il contient les Euesques de France mesmes dans les termes des sainctés Decrets, releua haut les droictes, & priuileges du Royaume, garda son peuple de ces oppressions, & fit casser les excommunications iettees contre Normannus par Hincmarus Euesque de Laon partisan declaré d'Adrian II. On ma-
 bien rudement les Papes mesmes en la correction de ces entreprinſes au temps de Philippes le Bel & Charles V. & les liures des affaires du temps escripts du regne de Charles V. nous ont laissé la memoire des plaintes qu'on

Epi. Hincmar. Remens. ad Adri. 2. & adhinc mar. laudum.

Somn. v id.

qu'on faisoit au Magistrat de tant de folles censures; qui pour les obligations des plus petits cōtraicts, d'un flus perpetuel roulloyent iniustement de Rome sur les subiects du Roy, par vn abus que les Praticiens de cest aage appelloient la clause *Nisi*. En fin ie diray que nos Roys ont icy tant monstré de grãdeur, de pouuoir, & de courage qu'à l'exemple des Empereurs Romains le Roy Charles le Bel trancha de la communion, & alliance de l'Eglise Gallicane le Pape Iean XXII. après faict iuger son heresie par la Sorbonne de Paris. Les Princes d'Alemagne tenãs tousiours bié droites & en l'ardeur de leur premiere force les ordonnances de Charlemagne, sans laisser iamais violer les termes & les bornes qu'il auoit marqué aux excommunications ont tousiours fait iuger par leurs Magistrats les abus qui se couloyent en ces iugemens Ecclesiastiques. Mais quand les Papes ont osé offenser leurs Estats des iniustices de leurs interdits & censures,

PHILIPPOVE I.

cōme ils ont fait souuent, on a cassé es dietes & iournees Imperiales, ou de l'authorité des Iuges inferieurs ces attentats & entreprises ambitieuses, & a on fait briser en mille esclats, & reduire en poudre & en fumee toutes ces pierres du foudre Romain sous Henri III. IIII. V. & Otton III. Federic I. escriuit à Adrian III. qui exerçoit & appliquoit d'ordinaire ces remedes de la puissance de Dieu contre ses Legats; Ce sont les plaintes qu'en fait Innocent III. en sa Bulle contre Federic II. Loys de Bauiere fit instruire le procez criminel au Pape Iean XXII. sur ceste querelle; & tous les Princes d'Alemagne s'en estoient aigrement offencez contre l'Archeuesque de Maiance pour le seruice, & la deffence de l'Empereur Otton III. Le Cardinal Guido Legat Romain estoit allé esprendre de ceste gresse en

Vsperge.

contin.

Sigeb.

Naucley.

Crantz.

Auenti.

6. & 7.

Annal.

Crantz.

inDania.

Dannemarck, quād le Magistrat prenant à cœur ceste iniure le pressa si rudement qu'il fut cōtraint de se sauuer de vifesse; Mais le Cardinal Al-

bert se voulant mesler de ceste marchandise en Bauiere fut contraint de vuidier auant que l'estaller. Ceux de Cologne se monstrerent icy fott genereux. Ingelbert leur Archeuesque auoit obtenu des Bulles outrageuses, ne respirans que censures, feu, & flame cõtre la ville, & en sa presence, & à la veuë de l'euuesque de Ratisponne elles furent par arrest du Senat deschirees & mises en mille pieces. D'vn pareil effort de courage les officiers d'Angleterre sous le regne d'Estiene firent publiquement brusler des Bulles apportees de Rome par l'Archeuesque de Cantaberich, se redresserent contre ces temeritez Romaines au regne de Henry II. & chasserent le Legat Viuian hors d'Hirlande ou il pensoit espãdre ce poison. Il arriua à l'euuesque de S. André en Escosse de publier des anathemes contre quelques Princes du sang, quand le roy Alexandre picqué de ceste audace, & redoutant vne plus dangereuse consequence le fit enuoyer en exil, Roger Legat du

Auentiv.

7. *Anno.*

Cronoc.

Colon.

Boet. lib.

PHILIPPOVE I.

Cromer.
lib. 10.
 Pape en donna des apprehensions à Malcolme qui le fit aussi tost chasser du Royaume. Ainsi, lors que les papes se voulurent iouër à Henry Roy de Polongne il fit bien tost esuanouïr ces nuees par l'authorité du magistrat, qui abolissant la memoire de ces mauuaises ouuertes s'en print à tous les Euesques qui flechissoyent à ces censures, & chassa l'Archeuesque de Gnesné auteur de ceste conspiration couuerte du manteau de l'Eglise. Il n'est pas iusques aux Romains qui n'ayent icy donné des preuues du pouuoir des Magistrats. Car lors que le Pape Iean osa remuer de ces pierres contre Charles le Gros, le Senat cogneut de l'entreprinse, & fit emprisonner le pape. Toute ceste grande & si vniuerselle puissance, ceste tant ancienne dignité des Princes & Magistrats és affaires de l'Eglise, principalement sur les abus qui profanent la saincteté des excommunications, & sur les autres iniustices qui se peuuent glisser és iugemens Ecclesiastiques, comme fon-

dee sur la parole de Dieu , appuyee des loix ciuiles , si souuent confirmee par les decrets des Conciles, approuuee de l'eternelle autorité de tant de peres , bien affermie par l'vsage , & rendue familiere en tous les Estats , a donné aussi occasion à ceux qui ont esté mal traittez des Euesques, opprimez par les papes , ou greuez par les Conciles de receuoir & appeller aux sacrez trosnes des Roys , ou aux sieges souuerains de leurs Empires. Inutillement eussent-ils esté si grands en l'Eglise si au besoin ils n'eussent peu guerir de rien , s'ils n'eussent sceu se venger eux-mesmes , deffendre leurs Estats, & soulager leurs subiets de ces oppressions violentes , de tant d'artifices ambitieux colorez , & fardez du nom de Religion pour en empieter leurs Royaumes , & de tant de traits ennemis autorisez du respect emprunté du ciel pour en ruiner la terre. Aussi des que les princes ont eu mis le pied en l'Eglise ces appellatións ont esté cõceuës & formees, escluses avec

PHILIPPE I.

les autres droicts Royaux que l'Eglise
a tant honoré en leurs sceptres : & le
Optat. li. Magistrat les a aussi tost admises &
I. aduer. receuës. Car Donatus ne se vit pas
Parm. plustost condamné par le Pape Mil-
tiades , & le Concile d'Arles que le
salut de ce remede luy tomba en l'es-
prit. Sur ceste ouverture S. Athanase
Socrat. l. condamné iniustement par les Eues-
I. cap. 22
23. ques du Concile de Thyrrouoqua
à Constantin , & beaucoup de peres
font passez par ce chemin au regne
Idem lib. des autres Princes , comme S. Chry-
6. ca. 14. sostome. S. Ambroise tesmoigne que
l'euesque Flavianus en l'affaire qu'il
eut contre euagrius se voyant mal
traicté par le Concile de Capouë en
appella à l'empereur ; comme il ne
print iamais d'autre adresse contre
tant d'empeschemens & de troubles
dont il fut si long temps agité par les
Papes & les euesques d'Occident. Il
Theodor. est vray que quand eutiches eust esté
li. 5. cap. conuaincu d'heresie par les iugemens
23. de tant de Conciles, & les decrets de
tant de Peres , il essaya de se releuer

parlà, & de se sauuer par ceste porte qui luy fut iustement fermee, parce qu'il estoit trop indigne de ce salutaire secours estably pour l'innocence: Mais Dioscorus qui ne valoit pas mieux que luy se porta appellant du Concile mesme de Calcedonne à l'Empereur & au Senat, qui vuida son appellation. Ainsi au Concile tenu à Constantinople contre l'euuesque Seuerus, les Moines qui s'estoiēt inscrits pour accusateurs demanderēt que du Concile on en vint pardeuant le prince & le Senat: & en vn autre Synode basty contre Gregoire Theopolitain, ce pere pour se purger & desuelopper de beaucoup de calomnies dont on le pensoit auoir accablé, releua son appel à l'Empereur Maurice, & à vn plus grand Concile. Sur ce plan l'Empereur Nicephore mesme s'adressa au Senat de Constantinople contre les censures de Polieuētus, L'euuesque de Rauenne prouoqua à l'Empereur des insupportables foules de Rome: Lothaire de Lorraine voulut faire casser

2. Tom.
Concil.

Euagr. l.
6. cap. 7.

Zonor.

Reginob.

PHILIPPE I.

par les Princes Chrestiens, & par ses Magistrats les censures de Nicolas I. Et l'Empereur Lothaire iugea vn appel des Moines de Montcassin contre les Papes, sans que personne luy ofast debattre ceste legitime iurisdiction. Je serois trop long à fortifier ce naturel remede d'appellation assez iuste & considerable de soy-mesme, de la suite d'autres exéples que ie pourroy aisément emprunter de l'histoire estrangere, ou nous auons laissé les Magistrats en possession de corriger les abus des excommunications. Je me contenteray de dire qu'encores que sous les successeurs d'Hildebrand qui mastinerent, & foulerent si indignement les Empereurs toute honte & modestie eust esté perdue, & que ces euesques fussent deuenus si outre-cuidez & si presumptueux qu'ils ne vouloyent rien aduouër de pareil, ny rien recognoistre que d'eux-mesmes: toutesfois Innocent III. apres auoir longuement tourmenté Federic H. presque aussi las de tant d'iniures qu'il

Cronic.
Cassin.

luy auoit faictes; comme l'autre de les souffrir protesta par la Bulle de la derniere excommunication qu'il ietta contre luy au Concile de Lyõ qu'il s'estoit tousiours voulu remettre au iugement des Princes Chrestiens pour faire voir la iustice & l'ordre de ses anathemes. Tant de troubles & de longues guerres, tant de tempestes, & d'orages esmeus de l'ambition Romaine n'auoient point si fort troublé l'air de la Chrestienté, ny tant embrouillé les affaires de ce Prince que ceste viue & eternelle marque de la puissance des Roys ne parust, & ne rayonnast à trauers tous ces nuages. C'est en France qu'on a receu & traité comme il falloit ces Bules honorables, chargees des excommunicatiõs du Prince, ou de l'interdict du Royau- me, que soustenant vigoureusement la souueraineté du Roy, les franchises de la grandeur de l'estat, & les libertez de l'Eglise on a monstré aux Papes qu'ils n'y auoient que voir; que la Frãce ne tenoit ny ne releuoit d'eux,

*Dat. Lu
dun. 16
August.
Pontific.
Anna. 3.*

PHILIPPE I.

& qu'ils auoient esté eux-mesmes nos subiects. C'est là qu'à l'arriuee de ces furies, & de toutes ces dires & noires imprecations on a desployé les salutaires remedes du Royaume, opposé la vertu du Magistrat à ces dangereux assauts, cōme le plus fort & plus certain bouclier contre les pointes les plus aiguës & les plus violents esclats de ces tōnerres : en fin qu'on a estaint avec beaucoup de fidelité & de courage la puante flamme de ces foudres Romains. Car lors que les Papes fermant les yeux sur la puissante maiesté de cest Estat, & perdant la memoire de tant de biens qui les doiuēt eternellement obliger au desir de nostre repos, & de nostre conseruation, se sont auancez pour vomir quelque excommunication contre les Roys, le Royaume ou l'Eglise; on a faict genereusement reuoquer & casser ses abus par les souuerains Magistrats. L'admiration de la vertu de France, la vigueur du pouuoir de sa Iustice, & la iuste crainte de ses reuanches ont

arresté autres-fois si court les Archeuesques Romains, les ont contenus si sobremét en leur deuoir, & au respect de la dignité de cest Empire qu'encores que vers le temps du Debonnaire ils eussent commencé d'effleurer & entamer vn peu sa grandeur ancienne de quelques traicts legers de leurs censures, & que cela leur peut faire venir l'enuie & le courage d'en donner quelque attainte à Charles le Chauue: ils ne s'oserent iamais declarer pour l'attaquer à descouuert, tant il banda haut le Magistrat és plus petites choses qui pouuoient apporter quelque ouuerture, & quelque prinse sur luy. Adrian II. ne s'y vouloit pas espargner, & en sollicitoit les Euesques du Royaume n'estant pas assez hardy de l'entreprédre de soy mesme: toutcfois il en fut refusé par Hincmarus Archeuesque de Reims, & par toute l'Eglise Gallicane retenuë dans la reuerence Chrestienne, & les anciennes loix de l'obeyssance & de la fidelité Françoisse par l'hauthorité du

Epist.

Hincmar.

ad A-

drian. 2.

P H I L I P P I Q U E I.

Magistrat. Mais lors que les Papes fortant hors des termes de toute pudeur, passant par dessus les puissans droicts du Royaume, & les franchises de l'Eglise Gallicane tant anciennes, eurent lasché leurs excommunicatiōs contre Philippes le Bel, Charles VI. & Loys XII. on sçait comme ces belles Bulles furent recueillies avec honneur, & les porteurs doucement traitez, comme on reforma ces corruptions, comme on reprima ces temeraires licences. Soubs le Bel on arracha les Bulles des mains des Legats pour les deschirer en la presence des Princes, & des plus grands seigneurs de France: l'Archeuesque de Narbonne, & l'Archidiacre de Constance furent estroitement emprisonnez pour faire par apres la mōstre par la ville, & seruir de risée aux enfans & à chacun. Et sous Charles VI. la Bulle du Pape fut par arrest du Parlement declaree nulle, abusive, damnable: & les Legats venus pour la publier contraints de faire amēde honorable en la court

du Palais mitrez & pillorifez. Le Parlement de France se monstra de pareille fidelité, & de mesme ardeur de courage pour l'obeyffance de Loys XII. & refifta fermement pour sō ser- uice aux ingrattes fureurs de Iules II. Aussi tant de tesmoignages d'integrité & de vertu rendus par ceste saincte Cour de Paris l'ont tant fait renommer & admirer par tout le monde, & ont espādu si loin sa reputation, & son hōneur, que les Roys estrangers yont souuent recherché leurs remedes, & compromis en la grandeur de ses iugemens: cōme les Roys de Sicile, & d'Angleterre. C'est sur ce graue Senat que Federic II. abatu & renuerfē, foulé, perdu presque par Innocēt IIII tourna incontinent sa veuë, & s'appuyant du nom de ce souuerain Magistrat contre tant de violens efforts Romains, remit à sa prudence le grād & dangereux different qu'il auoit ^{Nauder} contre ce Pape, comme ne trouuant point en tout le reste de la terre des Iuges plus sçauans, plus entiers, &

PHILIPPE I.

capables pour luy rendre ceste iustice, ny plus genereux pour luy faire raison d'un si puissant ennemy. Que peut donc dire icy l'iniuste Espagnol contre les images de Dieu, & contre l'authorité de nos Magistrats souuerains, sans affoiblir beaucoup la dignité des siens? sans blesser bien auant son Estat, sans se violer soy-mesme? Que peuuent apporter icy pour rompre & destourner la iurisdiction des Cours souueraines de France sur les miserables Bulles de Gregoire tant des petits tyrans coniuerez contre nous en la faction de ce Castillan ruzé qui les trompa tous, sans se faire tort eux-mesmes, sans esbranler l'ordre de leur brigandage? Car encores pour l'assurance faut-il voir tousiours quelque ombre de iustice parmy des voleurs publics comme eux? De quoy scauroient parer & rabattre les coups de nostre iustice les courtisans Romains, & tous les patros de ces Bulles, Pies mercenaires d'Espagne? De quoy se couvroit Gregoi-

re mesme contre l'authorité & la vertu des souuerains iugemens de France, si le puissant iugement de Dieu mesme prenant la iustice des hommes n'auoit desia vengé par sa mort ses audaces desreglees, & l'iniure faite à la France? Qui empeschera que toutes les grandes & souueraines compagnies de la iustice de France ne s'employent en ceste affaire si dangereuse, ne reçoient l'appellation de l'Eglise Galicane, & n'apportent icy la grauité de leurs iugemens contre les temeraires entreprises de Gregoire, & d'Espagne? Qui reuoquera plus en doute leur sacré pouuoir? Qui se deffiera qu'elles ne puissent casser les abus de ces superstitieux liens? Qu'elles ne puissent deliurer les plus froids & plus foibles subiects du Roy du vain scrupule qui pourroit assaillir leurs consciences? Les Magistrats de l'Empire, & de France, comme de tous les Royaumes ont traité les plus grands & plus importâtes affaires de l'Eglise, & les peres anciens y ont prins

PHILIPPE I.

leur adresse en toutes occasions, ils ont esté tousiours les maistres & directeurs de la discipline, & les conseruateurs de l'Eglise: ils ont souuent cogneu des iugemens des Papes & les ont retractez: On a mille fois & en mille lieux casse, deschire, & brulé semblables Bulles, en Frâce plus courageusement qu'ailleurs, on a tousiours eu recours aux Magistrats contre les foulles & oppressions des Papes, ils ont autre fois iugé leurs personnes mesmes, les ont destituez & bannis, & on oseroit mettre en doute si les cours souueraines de France, les plus sainctes & plus celebres iustices du monde pourroient esbranler les iniques censures de Rome, reuoquer & abolir ces iniustes Bulles forgees dans la coniuration d'Espagne? N'est ce pas le mesme Magistrat de France qui a vengé tant de fois le Royaume, & l'Eglise des temeritez Romaines? Est-il descheu d'honneur, affoibly d'autorité, rabaislé de grandeur, rauulé de courage, ou refroidy de fidelité?

Quel

Quel reproche luy feroit donc la me-
 moire eternelle de tant de Roys qui
 ont logé ce pouuoir sacré en sa main,
 qui luy en ont fait rendre de si belles
 & si honorables preuues, s'il le tenoit
 paresseux & craintif en vn subiect si
 extreme, ou il y va de l'honneur du
 Roy, des droicts de tout le royaume,
 de sa dignité mesme, de la prostitutiō
 de l'Eglise Gallicane, de l'extinction
 & ruine de la gloire de nostre nobles-
 se, du salut & des fortunes d'vn cha-
 cun? où sous le voile des sainctes cen-
 sures de l'Eglise nostre ennemy decla-
 ré, qui nous auoit porté vne armee en
 France, nous vouloit eternellemēt as-
 seruir à luy, à l'Espagnol, à qui luy eust
 donné le plus du royaume de France
 qu'il auoit mis à l'enchere? on verroit
 donc le royaume en vn danger si pe-
 sant de l'Eglise Gallicane mourante la-
 menter le malheur de son affliction,
 trauailler pour se redresser de ceste
 secousse mortelle, se debattre toute
 suante & harrassée pour se releuer de
 ce mal, & le Magistrat ne luy tendroit

PHILIPPE I.

point la main, & luy denieroit la iustice qu'il doit aux plus petits François? L'Eglise Gallicane n'est elle point de l'Empire de France? est-elle si petite & si foible partie du royaume? & il y va avec sa perte de la ruine de tout le royaume, & de la subuersion de tous les ordres? La Frâce ne seroit elle d'ocrien à la France? elle accuseroit le Magistrat d'impieté, d'iniustice, de desertion, & de lascheté si hautement que le ciel l'orroit & s'en irriteroit: toutes les nations s'esmouuant de sa plainte se mettroient en peine de la secourir: & le seul Magistrat de France demeureroit estonné, immobile, inanimee? Il n'y auroit que la France qui n'auroit point pitié d'elle mesme? Le Magistrat ne seroit-il plus Magistrat? Quand est-ce donc qu'il vseroit de son pouuoir s'il chomoit icy? A quoy de plus grand se reseruoit-il? Quelle occasion plus necessaire & plus pressante attendroit-il pour deployer sa force, & faire admirer son ancienne vertu? Quelle stupidité? On

verroit les estrangiers se ietter dans les bras du magistrat de France pour la faueur de ce secours contre les Papes, & nos ennemis incésez penseroient qu'il fut icy lasché, inutil, & mort pour la France, & pour soy-mesme? il verroit donc comme ceste Fee Lamie ce qui ce feroit hors de chez luy, & larroit les ieux à l'entree de sa maison pour ne cognoistre rien de ce qui luy toucheroit de plus pres? Il de stourneroit à dessein sa veuë pour ne considerer point son dominage, & broncheroit aueugle pour ne vouloir ouurir les yeux à ces dâgereuses rencontres-Ses peres luy ont monstré ce chemin d'honneur, tant d'exemples de ses ancestres luy esclairent si viuement, & on voudroit qu'il ny vist goutte en ce brouillard si foible à la lueur de si bells lampes de gloire? Qu'il fist le boiteux & le lasche pour ne suiure point la trace de tant de pas de vertu? Que feroit-il sil luy falloit rompre la glace, sil lui falloit ouurir ce pas, sices deuanciers & ses ayeulx

PHILIPPIQUE I.

fideles, iustes, & courageux ne l'y auoient conduit comme par la main? Voudroit-on qu'il marchandast d'auantage à resentir son authorité, & à recognoistre sa liberté? Si le Magistrat peu souuent de son honneur, & de son pouuoir negligeoit icy le seruice de son Prince legitime, s'il despouilloit le soin de l'Eglise & du Royaume, s'il desdaignoit le mal pitoyable des autres subiets du Roy, le sentiment de son dommage propre ne l'es-mouuroit il point? ne se picqueroit-il point à sa perte? ne s'esueilleroit-il point au bruit de sa cheute mesme? ne recognoist-il point que ce rauage escumeux, ce desbordement des fureurs de Gregoire, & la presse de tant de coniurations estrangeres luy viennent tomber sur les bras, fondre droict sur sa teste, & se renuerser sur luy? Quoy! penseroit-il sortir quitte de ce ieu où il y va du reste de cest Estat? demeurer entier en vne si vniuerselle dissolutiõ de ce corps? seul inuiolé au sac horrible de ce Royaume?

Qui luy garantiroit sa dignité? Quels esclairs pourroit rendre son pourpre, & les enseignes de son autorité en l'eclipse du soleil royal, qui seul les anime & fait esclatter si viuement? comment les pourroit il faire reluire sous la poudre de ce bris violent de la France? Mais à qui en veut-on plus qu'à luy? Qui est plus exposé aux enuies Espagnoles que le Magistrat, cōme le registre viuant des saintes loix, & le fidele conseruateur des puiffans droits de Frāce? N'est il pas destiné de l'ennemy à la mesme seruitude qu'on prepare aux autres subiects du Roy, & peut estre à vne plus cruelle fortune? Il ne se peut icy lier les mains sans vne tache eternelle de desloyauté, sans se declarer cōtraire au Roy, ennemy du Royaume, de l'Eglise, & de soy mesme. Aussi quand par l'estrange changement de la face de cet Estat toutes ces viues & anciennes marques d'honneur François auront esté effacees & estainctes dans le cœur de quelques Magistrats, on ne doit ia-


PHILIPPOVE I.

mais craindre qu'elles perdent leur force & leur lustre, qu'elles se ternissent blesmissent, ou pallissent seulement dans l'ame de tant de graues Iuges demeurez constamment en l'obeyssance du Roy, dont rien du monde ne les a peu d'esmouuoir n'y distraire: qui sont si accoustumez à bien faire, & à vanger les maux, & les iniures de la France. Ils sont la fleur, l'élite, & l'honneur des Magistrats François, seuls vrayement dignes de ce nom & de ceste gloire, qui esprouuez & s'il faut ainsi dire espurez par le feu, de tant de diuerses & mortelles afflictions ciuiles, ont quitté leurs biens, leurs enfans, leur femmes, & tout ce qu'ils auoient au monde de plus précieux & de plus cher, pour seruir fidelement leur prince, & exercer leurs charges en lieux legitimes, & montrer qu'ils s'ot seuls les vrais & naturels Magistrats de France. Leur oster ceste cognoissance si legitime, & leur rompre cest effort de vertu si necessaire, seroit charger toutes leurs naturelles

constitutiōs, peruertir l'ordre de leur
essence, assoppir & amortir du tout
leurs resentimens les plus vifs, vou-
loir qu'ils ne retinssent plus rien de
ceste premiere diuine semence Fran-
çoise, qu'ils ne fussent plus enfans de
leurs peres, qu'ils ne fussent plus Frā-
çois, qu'ils ne fussent plus eux mes-
mes.

PHILIPPIQUE SE-

CONDE.


NOUS descouurons desia
 la coste , la terre com-
 mence à paroistre , la mer
 peu à peu se desrobe, voila
 les marques d'vn port fa-
 meux & celebre. Que de nauires à
 l'ancre dans le repos de son sein, com-
 bien d'autres flottent en seureté à la
 rade. C'est l'Eglise qui commence à
 nous ouurir, & nous tendre ses bras le
 second port salutaire de la route de
 nostre nauigation ; Elle nous appelle
 de la main & de la voix , & l'eternel
 fanal de sa foy esclairant viueiment en
 la plus grād presse de cest orage sem-
 ble nous tracer le chemin d'ás la tour-
 mente mesme pour venir à luy. Il faut
 saluer de cris d'alegresse ce sainct
 Haure, il est temps de tirer les ancras,
 il faut doubler de forces pour y pour-

P H I L I P P I Q U E II.

ser plus seurement nostre vaisseau
 eschappé de la fureur des vagues. Mais
 ce beau port semble assiégué par des
 gens qui font contenance de nous en
 vouloir deffendre l'abord, qui s'ar-
 ment pour nous empescher de pren-
 dre terre. Voila encore sur nostre che-
 min des escueils redoublés, des bancs
 de sable entassez l'un sur l'autre, &
 des furieuses ondes qui flot sur flot es-
 cument iusques au ciel : voila mille
 gouffres beants qui nous menassent,
 ou les pirouettes de l'eau qui enfonce
 & regorge tout à coup descouurent
 vn danger apparent. On diroit que ce
 sont les orages que Gregoire auoit
 esmeus contre ce port, & les forces
 de quelques Papes qu'il auoit affu-
 tées pour le surprendre, pensant nous
 garder d'y surgir. Si n'est-il pas temps
 de faire naufrage si pres du bord, il
 faut s'esuertuer à ceste facheuse ren-
 contre, franchir d'extremement ce de-
 stroit, & surmonter à coups de rame
 la difficulté du passage. Mais voicy
 nos aduersaires qui s'auancent, il les

faut aller reconnoistre, & voir luire de plus pres les armes dont on nous menace. Ce sont quelques traits d'arrogance qu'on attribue à Antherus, *Caus. 9^a* & à Innocent I. qui ne veulent pas *qu'est. 3.* permettre que la sainte Eglise Vniuerselle leur mere iuge du premier siege, qui à leur dire iuge tous les autres, ce sont les orgueils insupportables & les fumees ambitieuses de Gelais, qui veut qu'on croye que les saints Decrets mesmes l'authorisent, & l'armement de ces droicts; C'est la presumption & la gloire de Symachus qui ne reconnoist point d'autre iurisdiction que de Dieu, & du ciel; L'audace de Nicolas I. les fureurs de Roland ou Alexandre III. le changement de Pie II. bon Cardinal & mauuais pape, & autres telles vanitez que Gratian a ietté dans son decret, & dont le collecteur des Decretales bruit aussi hautement qu'un torrent, qui enflé des neiges & du reste des vigneurs de l'hiver roule au mois d'Auril aual des môtagnes des Alpes. Quelle hardies-

PHILIPPE II.

se, quelle desmesuree impuissance? Est-il possible que quelquesvns de ces graues Euesques du premier Siege ayant ainsi passé la main sur le front, secoué de leur visage toute honte, & qu'ayant osé s'auancer par ces artifices ils ne rougiront point quand on leur en fera reproche? Sont-ils seuls l'Eglise, Sont-ils hors de l'Eglise, ou dans l'Eglise? Si leur seule personne compose & parfaict la grandeur de l'Eglise, dequoi y seruent donc les autres Euesques? qui ont faict autresfois tant de peres princes des autres Eglises, desquels ils honorent si religieusement les reliques, & les cendres? Y ont-ils esté oisifs, superflus, supermuneraires, & vn poix inutile à la iuste cõpositiõ des dignitez de ce corps mysticque? S. Cyprian accordera bien aux Papes d'estre les premiers membres de l'vnité de l'Eglise, mais il apportera aussi tost des temperaments, des restrinctions, de iustes limites, entrera incontinent en concurrence avec eux, & leur soustiẽdra au nõ des

*Lib. 1. ep.
3. Extra.
3. de simplicit.
pralat.*

pasteurs de ceste sainte bergerie, que tous les Euesques possédēt solidairement & de mesme eux partie de l'Eglise. De dire que les Papes legitimes soient hors de l'Eglise quād ils se contiendront dans les termes des saints Decrets, & dans l'enceinte de la police de l'Eglise comme leurs saints ancestres, nous n'y voudrions pas seulement auoir pensé. Ce sont les Euesques du premier siege, qui ont esté au tresfois les arcs-boutans de la constāce de nostre foy, qui ont fait reluire leur vertu comme brillans esclairs au fort des plus grandes tempestes des persecutions des Chrestiens, & parmi tant d'ombrages & d'horreurs de mort, qui ont seruy d'autant de claires lampes contre les plus obscures nuicts des tenebres d'heresies. S'ils aduouent donc d'estre dans l'Eglise, pourquoy seront-ils plus que l'Eglise? Pourquoy le corps sera-il plus grand que le lieu qui l'enferme, & l'enferme? Pourquoy vn seul membre sera-il plus que tout le corps? Mais

PHILIPPOYE II.

ils sont par dessus l'Eglise. Quoy, es-
 gaux à Iesus Christ ? n'y a-il rien de
 difference? L'Eglise est le partage du
 fils de Dieu, sont-ils ses freres ? Sont-
 ils icy seruiteurs, ou maistres? Qui leur
 a donné ceste Eglise - Qui l'a ostee à
 Iesus Christ? Qui y voudra plus de
 meurer quand elle ne sera plus à luy-
 L'Eglise comme dit Beda sur les cō-
 templations des anciés peres est l'he-
 redité du Seigneur, comment la par-
 tagera-on avec luy? Le droict n'ad-
 met point deux heritiers solidaires.
 Moins y a-il encores d'apparence de
 la diuiser, car c'est la robbe sans cou-
 sture qui ne peut estre despeece, & le
 corps de Iesus Christ qu'elle repre-
 sente n'a esté n'y rompu n'y brisé de
 l'effort de ses tourmens. Qui l'oserait
 despartir avec le Fils de Dieu? C'est
 sa vigne par luy plantee, le champ se-
 mé de sa main, arrousé de son sang, &
 nourry de l'humeur de sa parole:
 pour cela dit saint Iean Chryso-
 stome en vn sermon sur la Pentecouste
 tout ce qui croist dans son pourpris.

*Cyprian
 de simpl.
 prelat.*

ne flestrira iamais en faueur de ce laboureur. Les arbrisseaux n'é despoilleront iamais les fueilles, la verte cheuelure n'en coulera point en hiuer, ils s'en pareront au printemps, la garderont contre le hassle de l'esté, & s'en couvriront contre la rigueur de la plus rude saison. Et si l'Eglise comme dit S. Ambroise est la mere des viuās, les Papes ont-ils produit tous les enfans de ceste Eglise? n'en doit-on rien à Iesus Christ? Les Apostres n'y ont-ils rien apporté du leur? Tāt de saincts Euesques des autres Eglises n'y reconnoistrent-ils rien de leur peine, & de leur ouurage? Ou est-ce donc que tāt de genereux Martyrs ont prodigué & vuidé tant de sang, si on n'en reconnoist plus les traces? Pour le moins l'Eglise de France niera d'auoir receu ses fondemens de S. Pierre, n'y prins aucun aduantage ou accroissement du siege Romain, plustost beaucoup de fascheries & de trauerfes en payement du secours qu'elle luy à souuent donné, & de son assistance ordinaire,

*Lib. 2.**coment.**In Luc.*

PHILIPPOVE II.

beaucoup d'autres en diront autant. Et puis que l'Eglise est l'epouse de Iesus Christ comme disent les peres sur les Cantiques du Sage , sortie & ti-

Iunil In ree de ses flancs dit Iunilius comme
Genes. Eue du costé d'Adam , à ce compte elle aura deux maris ? Qui sera le legitime, qui sera l'adultere ? L'vn des seruiteurs la prendra donc de force , la voudra espouser, & violer si temerairement la couche du Maistre. En fin l'Eglise est le corps sacré de Iesus Christ comme le Pape Leon I. l'accorde à la verité des autres peres : des deux corps de ce verbe diuin dict S. Bernard c'est icy celuy qu'il a le plus aimé, puis que pour luy conquerir la vie eternelle il a vouié si franchement à la mort de la croix celuy qu'il fit naistre du ventre de la Vierge, & contre tout respect il se trouuera quelqu'vn qui se hauffera, & s'auantagera par dessus le corps de Iesus Christ mesme ? Icy pers-ie toute patience , icy ne me puis-ie plus retenir , icy suis-ie aussi impuissant que
ceux

ceux qui tiennent ces langages : icy ne me puis-je plus commander, n'y demeurer maistre de moy-mesmes. mon cœur s'esmeut tout d'horreur au son de ces paroles si estranges, & mes yeux ne peuvent voir sans se troubler quelqu'un s'esgaler à Iesus Christ, ou surmonter l'Eglise. C'est contre toute la foy ancienne, contre le tesmoignage des peres, contre les saincts arrests des Conciles; les morts & les viuans s'opposent à cela, le ciel & la terre demementent ces audaces, c'est annoncer vn nouuel Euangile. Car l'Eglise particuliere de Corinthe membre de l'Eglise Vniuerselle n'estoit n'y à Paul n'y à Cephass, ils estoient eux-mesmes à ceste Eglise; S. Pierre repris par l'Eglise & par ses freres ne les paya pas de si superbe responce, Victor taccé par Hirenee, Cornelius & Estienne par S. Cyprian, & les autres anciē Papes par les Euesques leurs confreres ne se couurirent iamais de ce pouuoir si general & si absolu, contre qui qu'ils se soiēt redressez, par dessus qui

1. *Ad Corinth. ca.*
3. & 4.

Cipriā. in epist. ad Pompeiu. & ad Quirinum.

PHILIPPIQUE II.

qu'ils se soient esleuez, qui qu'ils ayent voulu surmonter ils ont tousiours humblement ployé sous la reuerence del'Eglise. Ce seroit estre mauuais Geographe de faire vne ville plus grande que tout le monde; quand on s'enqueste & s'informe de la puissance dict S. Hierosime, il faut croire oue

Hier. cō. tout le mōde ensemble est beaucup
Jerimian. plus fort qu'une seule ville, & toute l'Eglise plus grande & plus puissante que le seul siege Romain. Que veulent donc dire tous les coniuerez de la faction d'Espagne en ceste contentiō d'honneur, en ce conflict de iuridictiō, d'fleuer ainsi Gregoire par dessus l'Eglise pou euiter l'ordre de sa iustice? Qui sera si presomptueux de se vanter contre le tesmoignage des peres du sixiesme Concile de Cartage de posseder le sainct Esperit comme l'Eglise? Qui se peut dire le garde du thresor des merites de Iesus Christ? Qui les dispence & les distribue, qui en a la clef, le maniement & le gouvernement qu'elle? De qu'elle autre

par attend-on ces remedes eternels de salut? Qui pense & medicamente nos playés? Qui applique à nostre mal les sacrez appareils du sang de Iesus Christ, & les viuifiens emplastre de sa mort si ce n'est-elle? Qui attache & deslie en la terre & au ciel que par son authotité? A qui sont donc tant de iustes decrets, tant de diuins ouurages, les labeurs de tant de peres, tant de monuments anciens, tant de sainctes vrnes, & toutes ces religieuses cendres? Qui peut estre si hardy d'vser des graues paroles de ces eternels arrests, il semble ainsi au S. Esprit & à moy? Qui à peu renuerser tant d'heresies esleuées en tous les sieges, esclouées dans le Romain mesme que la vertu, & constance de l'Eglise qui à tousiours tenu droict & esclairant l'inuisible & victorieux flambeau de la foy parmy les furieux assauts des plus violans orages? D'où sont fortis tant de Conciles? Pourquoi les Synodes generaux de Nice de Constantinople & les autres sont-ils receus par nos

PHILIPIQUE II.

loix à la fuitte des articles de foy qu'en sa faueur, en son honneur, & comme venant de son feing? Qui en à conçu les confessions, qui les à enuoyees, & espanduës par tout le monde, qui en à commandé la creance, qu'elle? Qui peut ordōner de la foy & de ceste diuine police qu'en son nom? Qui peut ranger & contenir les esperits dans les termes de la Religion, qui les peut contraindre à l'ordre & l'obseruation de tant de diuins preceptes sous la crainte & la seuerité des peines eternelles, que l'Eglise? Je dis l'Eglise toute entiere & toute ynie. Car si les Euesques d'Orient faisant bande à part, & ceux d'Occident se tenant à quartier d'eux auoient conclu séparément quelque chose, bien que ce fust la moitié de l'Eglise on a debatule pouuoir de ces arrests; parce que pour ces eternelles resolutions il faut que toute l'Eglise à face ouuerte, non desmenbree, non diuisée les concluë & les ordonne: & rien ne peut estroitement lier nostre foy que

l'authorié de l'Eglise Vniuerselle. Il s'en faut donc bien qu'un seul Euesque puisse obtenir ce droit, & ceste haute prerogatiue contre la moitié des autres ou par dessus tous qu'il puisse vsurper le nom d'vniuersel pour fortifier ses ambitieux desseins à la ruine de ses freres, ce titre est incompatible avec l'Eglise, & qui s'appelle Euesque vniuersel renuerse & cõfond aussi tost, dit S. Gregoire, l'vniuersalité de l'Eglise. Elle ne peut retenir le nom d'vniuerselle si quelque autre prend part à cest honneur. Mais ce seroit encores beaucoup plus d'inconuenient, de dommage, & de desordre de monter & hausser vn Euesque par dessus la grandeur de l'Eglise si confirmee, qu'en luy laissant ceste egalité insupportable le faire aller du pair avec elle. Certes ceste nouuelle Theologie de la Monarchie Romaine sur l'Eglise n'a esté esclose que dans le malheur du temps, engēdree & couuee par l'ambition dans le ventre & l'oisiueté, & dans le sein del'aïse & des

PHILIPPOVE II.

richesses. Tous les anciens peres quel que respect qu'ils rendent au premier siege ne l'auancement iamais pardeffus l'Eglise, & ceux d'entre les Papes dõt la memoire est marquee de sainctete ne sont iamais tombez en ceste intemperence. Ceste doctrine auoit-elle esté enterree iusques icy? Le Sainct Esperit l'auoit-il tant celee à la purité del'Eglise, & desnié les discours des raisons de ceste grandeur à la simplicité de premiers Papes la plus-part Martyrs, pour l'ouuir & l'espandre apres en faueur des plus factieux & plus insolens Euesques comme Hildebrand ou Boniface VIII. & l'imprimer par tout en langue de feu & de flamme dont quelques vns de ces Romains ont embrasé, & mis en combustion tous les Royaumes & toutes les Eglises. Ce ne fut iamais ce souffle diuin & ce doux esprit d'union; ç'a esté vn vent furieux & violent, & vn glaiue de diuision qui ont renuersé tous les estats pour y marquer ce nouveau sçauoir d'orage & de ruine, &

en abreuer la terre de mille fleuves de sang. Quoy? les Apostres premiers disciples de Iesus Christ n'eussent-ils pas esté capables de ce mystere d'ambitiõ? S'ils lesçauoient, s'ils croyoiët le siege Romain, & la chaise de sainct Pierre par dessus toute l'Eglise, pourquoy n'en ont-ils fait vn article de foy comme de la vertu de l'Eglise? Si c'estoit chose qui liaist tant les ames, si ceste creance engageoit & obligcoit tant les consciences pourpuoy en ce sommaire recueil, en ceste premiere confession des fondemens & chefs substantiaux de nostre Religion ont-ils obmise la puissance des Papes, puis qu'elle estoit plus que l'Eglise qu'ils ont recommandee d'une singuliere marque, & d'une memoire particuliere? Toutes les Eglises espanduës par tout le monde ont tousiours destruit ceste vanité, & ont condamné ceste proposition ambitieuse des flateurs de la Cour Romaine: l'Eglise Galicane s'est genereusement opposée à ce pouuoir si hautin, a conclu

PHILIPPE II.

en ses Conciles & en ses écoles des maximes contraires; ç'a esté la resolution de la Sorbonne de Paris, & la foy de toute la France. Je demande aux Papes d'où ils tirent leurs marques de puissance, leurs titres de grandeur, & le pouuoir de leurs mission que de l'Eglise? Qui leur a dit qu'il falloit croire vn Iesus Christ, que l'Euangile fust Euangile, que S. Pierre eust esté Apostre, qu'ils fussent successeurs de S. Pierre, si ce n'est l'Eglise? & si elle ne l'auoit enseigné, si ce n'estoit sacreance & sa doctrine, ne diroient ils point avec S. Augustin, qu'ils ne pourroient flechir ny ployer la dureté de leurs esperits à croire les sacrez, hauts & admirables misteres de nostre Religion, qu'ils ne les reçoient que de sa main, ny ne les embrassent qu'apres ses estraintes? Sçauroient-ils autrement qu'ils sont Papes, & que l'honneur de paistre les berbis a esté donné à S. Pierre? Quel autre garend ont-ils de ceste sciéce, ny de ce pouuoir que l'Eglise? C'est par là, qu'ils rebutét iuste-

ment.

ment tous ceux qui ne se treuuent point escrits dans les sacrees tables, faute de la source de leur ministere, pour ne pouuoir monstres leur enuoy & leur charge signee de son nom, pour n'auoir receu d'elle le S. Esprit par l'imposition des mains, pour ne faire foy de ses caracteres, pour n'auoir pris ses lettres pacifiques chargees de son tesmoignage, & de sa recommandation. A leur conte ce seroit enfin à eux d'enuoier l'Eglise, & luy donner l'authorité & la puissance. Quelle nouueauté? quelle confusion? Puis que c'est d'elle qu'ils reçoient donc cest honneur, puis que leur mission legitme n'est coulee que de son sein, puis qu'ils sen authorisent & sen couurent, pourquoy ne la recognoissent-ils les premiers? pourquoy affoiblissent-ils eux-mesmes leur origine? pourquoy comblent-ils ainsi la source de ce fleuue de leur grandeur? pourquoy apres en auoir tiré les enseignes de puissance, & la force du gouuernement en desauoient ils l'autho-

PHILIPPE II.

thorté & la iurisdiction? Les peut-elle enuoyer sans estre plus qu'eux? peuvent-ils estre enuoyez de samain sans estre comptables de la charge qu'elle leur a commise? Ils feront donc administrateurs sans rendre compte, chargez de la conduite de ses Prouinces sans obligation d'en donner raison, seruiteurs sans respect, quittes de la reuerance de leur maistresse, plus grands qu'elle, egaux en fin au maistre mesme? cest ordre ne se peut voir en aucune sorte d'estat. Si ce gouuernement se destruit donc de soy-mesme, s'il n'ya si chetiue nature de commandement, d'Empire, de Republique, de famille priuee qui ne le reiette; pourquoy voudra-on que ceste parfaicte Hierarchie, ceste Prouince du Royaume celeste soit ainsi composee de la corruption & du rebut des autres? difforme, contrefaicte, contre les proportions les mesures & la facon naturelle des autres corps, vn vray môstre & des plus nouueaux, ou en vnmoment le maistre deuiendrait

seruiteur, & le seruiteur deuiendroît maistre? C'est mal rapporter le visage & les traits de ceste premiere humilité Chrestienne qui a tant auancé la Religion, & tant accru l'Eglise. C'est enfoncer, & enterrer trop auant ceste colonne tant belle sous vn si pesant & si superbe chapiteau, les fondemens en sont trop humbles pour ne courber ou ne rompre point sous le faiz de ceste audace. Car bien que la puissance Ecclesiastique cōme disent les peres par la lumiere, & la verité de l'Euangile ait esté également despartie à tous les Euesques, que chacun en tienne vne portion solidaire, entiere, & apareille, que Iesus Christ leur ait donné l'honneur de lier & de deslier, encores en l'attribution particuliere qui en a esté faiete à S. Pierre tous les autres y viennent prendre part au non de toute l'Eglise; Et selon Primasius en vn seul pierre il a comprins, & entendu tous les autres. Ce fut luy, dit S. Augustin sur S. Iean, qui receut les clefs du ciel au non de tous les pa-

*P. imas.
in Apoca.*

*Tractat.
118.*

PHILIPPIQUE II.

steurs de l'Eglise, non particuliere-
ment pour luy, aussi n'est-ce pas luy
seul qui lie & qui desnoüe apres, qui
oblige ou qui absout; c'est l'Eglise
Vniuerselle qui attache ainsi ferme-
ment, & qui si franchement deslie.

Augst. in epi. li. tractat. C'est elle, dit-il, qui a le pardon & la
remission des pechez en main, parce
que c'est principalement a elle que

10.

sest adreesee ceste parole, Je te don-
neray les clefs du ciel; & quelque
part qu'elle se trouue on y verra re-
luire ceste puissance toute semblable
& vniforme, espanduë de puis Hieru-
salem iusques au bout du monde, de
Leuant iusques en Ponât. Ainsi Beda
d'vne pure intelligence interprete
les clefs du ciel en l'Homelie du iour
de Sainct Pierre & Sainct Paul. Que
feroit l'Eglise, dit Sainct Cyprian, si
ceste dignité n'estoit attachee qu'à S.
Pierre, seroit-elle oisue, inutile, & in-
fructueuse? Ceste amoureuse Egli-
se dit sainct Chrysofome qui à tant
immolé de Martyrs sur le brasier ar-
dent de l'amour qui la brusle sans re-

In Psal.
115.

pos pour son espoux peut estre esgalemement, & indifferamēt en tous lieux. Ceste vertu n'est donc arrestee pas, collee, & clouee à vn seul siege, c'est toute l'eglise Vniuerselle qui à l'authorité & le maniement des liens, qui retient la puissance de iuger, & qui en faiēt part aux Papes comme aux autres. Delle seule sortent ces graues & redoutables iugemens prononcez du mouuement du S. Esprit à la veuë & en la presence de Iesus Christ selon le tesmoignage de Tertuliā. Aussi n'a elle iamais permis en sa premiere integrité, en sa verdeur, en sa force entiere, & tant qu'elle à peu contenir ses enfans sous les loix de son Empire qu'ils se soient destornez de la foy de ce respect, qu'ils n'ayent humblement adoré ce pouuoir en son sein; & n'a iamais souffert qu'ils ayent prins vn non plus grād ou plus esleuē que de freres, n'y qu'on luy ait donné titre plus bas, moins dominant, n'y moins honorable que de mere. Icttez les yeux sur les anciēs Princes de

PHILIPPE II.

toutes les premières Eglises, vous les
verrez s'entre-careffer de ce nom d'e-
galité & d'amitié, qu'ils escriuent aux
Papes avec pareilles inscriptions, que
les Papes leur respōdēt de mesme hō-
nesteté; & Rome ne s'est iamais paree
de quelque traict de gloire que les au-
tres Euesques n'en ayēt aussi tost mar-
qué leurs sieges. C'estoit les bornes
que l'Eglise auoit ordonnees & pre-
scriptes à tous les Prelats, & lors qu'il
leur aduiendroit de les passer & de les
franchir elle les menaça à Nice, à
Sardique, & au Synode Mileuitain
que les entreprinſes qu'ils feroient les
vns sur les droictz & les limites des
autres, & les abus qui se couleroient
en l'exercices de leurs charges souffri-
roient sa correction & cēsure en plin
Concile. Ce que longtems apres
se releuant d'une grande cheute, &
d'un espouventable precipice ou les
Papes l'auoient pouſſee elle renou-
uela & confirma genereusement cō-
tr'eux aux Conciles de Conſtance, &
de Baſle. Pour cela il nes'est iamais

Can. 5.
Con. Ni.
cen.

Can. I.
& Con.
2. Sadr.
2. Tom.
Concil.

Con. Mi.
Ieuit. ca.
13.

To. 3.
&
4. concil.

présenté affaire important, ou différent
 considerable en la Religion ou és
 mœurs pour la resolution duquel on
 se soit reposé entierement au iuge-
 ment d'un seu Euesque, non pas du
 Pape; on l'a tousiours laissé vuidé &
 conclurre à tout l'Eglise. Tesmoing
 le différent des Asiaticques avec les
 Romains, les premiers scismes de
 Phrigie, les diuers opinions d'E-
 stienne I. & de S. Ciprian, & tât d'he-
 resies qui se sont formées & escloues
 des excremens, superfluitez, & mali-
 cieuses humeurs de ses enfans, ou il
 ny a qu'elle qui ait arresté prudam-
 ment ce mal, ny qui ait esté capable
 de le bié guerir. Aussi c'est de ses ora-
 cles que sont sortis les belles, & salu-
 taires ordonnances de tant de saincts
 Synodes pour le remede de toutes
 ces diuerses corruptions, pour la re-
 formation de la vie du Clergé, la pur-
 gation ou confirmation de la Reli-
 gion; ausquels on eust inutilement
 réclamé & recouru, & mal à propos
 les Papes y eussent enuoyé leurs Le-

PHILIPPOVE II.

*Anas
Sylus.
Balsani.
liber Pon.
Platin.
Naucler.*

gats si leur seule autorité eust esté assez forte & suffisante pour decider, & terminer ces affaires, ou les estouffer & enseuelir en silence. S'ils eussent esté plus grands que l'Eglise, ou l'Eglise mesme, que fut deuenüe la foy chrestienne & Catholique quand Liberius fut soupçoné d'Arrianisme, quand Honorius I. fut Monothelite, quand Anastase II. s'embroüilla en l'erreur d'Acatius, & que Iean XXII. fut aussi bigarré de diuerses opinions heretiques qu'on voit les animaux d'Affrique marquetez, & mouche-
tez de differentes couleurs? en quel estat eust esté l'Eglise? que fust deuenüe la creance & la Religió? L'Eglise auoit donc pris fin ce coup là, car la clef de Sainct Pierre auoit erré, le pilote s'estoit endormy, le gouuernail luy estoit fortý des poings, il auoit ieté sa nauire dans des gouffres, l'auoit heurtee à trauers des Syrtes, des bacs d'agereux, d'escueils effroyables, & exposée à l'horreur des móstrés marins. La tempeste l'auoir accablee, les on-
des

liber Pon.

des estoient entrees dedás, & auoient enueloppé le pilote? c'estoit donc fait de l'Eglise? Et toutesfois à ceste chaude alarme c'est elle qui la premiere se leue & se redresse en sursaut, qui prend l'effroy de ce naufrage, qui esueille ces beaux conducteurs, essaye de les ramener de leurs fureurs à vn entendement plus reposé, d'apaiser ces troubles d'esprit, de leur rendre la premiere santé, & les desgager de ce peril mortel. Tantost elle les pousse, les tire, les picque iusques au vif comme apoplectiques, ou gens tombés en pasmoison, ou en conuulsion: tantost elle les tance, les menace, & enfin ne pouuant cōvaincre l'vn, faute de preuues bien certaines, elle excommunie la memoire de l'autre, se separe du troisieme, & condamne l'erreur du quatriesme. Puis luy donnant tout à temps d'vn saint & salutaire ellebo-re, le remet en son bon sens. Voila la charité de l'Eglise comme mere, voila son pouuoir comme maistresse. Je ne veux pas pourtant effacer de ce

PHILIPPE II.

coup de pinceau l'honneur des Papes de Rome. Car encore que quelques-uns d'entr'eux se soyent fort oubliez, ie recognoistray de bonne foy, & avec l'honneur que ie leur doy rendre que les autres ont autant & plus seruy à estaindre les maux & desordres de la Religion, à abattre & arracher les heresies que peres d'aucun autre Siege, que presque tousiours la doctrine s'est trouuee entiere, saine, & non corrompue en leurs seins, qu'ils ont moins flechy aux assauts & secouffes des persecutions, & se sont moins desuoyez du chemin de la vertu & de la foy. Mais ie diray aussi qu'en ceste grande vigueur de leur gloire, en la plus forte vogue de leur reputation s'ils ont eu quelque fantasie, ou tenu vne opinion particuliere les autres n'ont pas quitté leur aduis pour eux auant le iugement de l'Eglise. Que si par fois ils se sont mirez ou formez sur leur exemple, les Papes ont aussi receule conseil d'Irenee, de sain& Ambroise, & des Euesques des autres

Eglises. Ie me resous & me contente sur ce qu'en assure S. Augustin d'Estienne I. & de S. Cyprian, desquels il faiët comme deux paralelles en ses discours contre Petilianus. Les Euefques, dit-il. des deux grandes Eglises Rome & Cartage (il ne la prise pas moins que Rome) sont distraits & bandez en diuers sens, l'vn veut relauer & retaindre ceux qui sont baptizez par les Heretiques, l'autre se contente de leur Baptesme, & premiere abblution, sans les mouiller de nouvelle eau; Et en ceste contétion quelques-vns des autres Pasteurs fauorifent & cõfirmant le iugement de l'vn, les autres conspirent & consentent avec l'autre, sans toutesfois rompre l'vnité de l'Eglise. Voyez comme il les egale, comme il les fait aussi puissans en raisons l'vn que l'autre, cõme il les montre egalement suiuis; Mais ces mots, Sans rompre l'vnité de l'Eglise, haussent & rangent euidammét la dignité de l'Eglise sur la leur. Aussi est elle tousiours fait honorer & redouté;

PHILIPPE II.

pour mere aux plus puissans de ses enfans, & les saincts Conciles comme ses estats & ses genereuses armées ont rabaisié l'audace, & abatu la force des plus grands Euesques qui ont mal vſé de leur autorité, ou osé mespriser la sienne. De quelque façon qu'ils se foyent donc mescogneus, s'ils ont mal versé en leur charge, s'ils ont contreuenue à ses loix, s'ils ont choppé en quelque erreur, s'ils ont poussé en auât quelque heresie, s'ils ont heurté à quelque vice, si leur vie a apporté du scandale, si mal à propos ils ont condamné quelqu'un de leurs subiets; ou violé l'amitié de leurs freres l'Eglise en a entrepris la correction & la reformation en l'assemblee d'un Concile prouincial, ou si le differéd a esté si grand, & l'affaire si difficile & espineuse que ceste compagnie n'en ait esté capable, elle y a apporté le secours d'un Concile general, & par là en est tousiours venuë à bout. Ce sont les reglemens des Conciles de Nice, de Sardique, de Cartage, de la Gaule

& de toutes les Eglises. Sur le des-
 feing & l'ordonnance desquels on a
 fait le procez en plain Concile à No-
 uatianus, à Basilides & martialis Eues-
 ques d'Espagne, à Paul Samosatente,
 Vrsacius, Valès, Auxentius, Eusebius,
 Theodore, Acatius, Dioscorus, Geor-
 ge de Phare, Theodore de Motue-
 stie, Cyrus d'Alexandrie, Pirrhus,
 Sergius, Paul, Polychronius, Ma-
 chaire d'Antioche & autres Euesques
 des plus grandes Eglises du monde,
 & les plus mal-aisez à marnier. C'e-
 stoit l'ordre de l'authorité de l'Eglise,
 cōme dit Socrate, à laquelle les plus
 gens de bien mesme ont demandé
 ces hauts & admirables iugemens
 pour se purger, & faire voir leur inno-
 cence comme Athanase, Marcellus,
 Asclepas, Paul de Constantinople, &
 S. Ieā Chrisostome. Vrayemēt si l'egli-
 se est cōme l'Arche de Noé, iustemēt
 comparee à vne nauire, si hors d'elle
 il ne faut point esperer de salut ny de
 vie, si hors de ses flancs on est subiect à
 la vengeance du Deluge, exposé aux

PHILIPPE II.

vagues & furieux affauts d'une mer irritee, le iouët des flots & des vens, la pasture & la proye des plus cruelles bestes marines, il se faut enfermer d'as l'Eglise, & se loger à couuert dans la seurte de son sein. Et puis que c'est entre ses bras que nous deuons parfaire nostre nauigation & le perilleux voyage du monde, les Papes & les plus grands Euesques ont beau se donner tant de rangs d'honneur, y prendre les plus hautes places, y tenir les premieres charges, y faire les braues, & y marcher à leur plaisir, il faut aller avec la nauire, cingler de mesme vent, & fendre les ondes à mesmes sillons, ou qu'on tourne, ou qu'on regarde, ou qu'on se pourmene on coule tousiours avec elle, son mouuement & son cours emportent tous les autres qui chancellent a toutes ses secouffes, & qui de leur pesanteur mesme fondroyent & enfonceroyent bié tost dans l'abyfme s'ils n'estoyent supportez d'elle. Les estoiles ont beau briller la nuit, de quelque grandeur qu'elles soient pre-

miere ou sixiesme, les grandes comme les petites, les plus esclairantes comme les plus sombres sont fichees au firmamēt, qui les tient, & les possede cōme parties de ses cercles, ce sont petits nœuds de son cristal formez de sa matiere la plus luisante, la plus vniē & la plus pressée, petits clouz de feu qui attachēt sa grandeur, & qui n'ont poinr d'autre tour naturel que le sien emportez de son mouuement, & de son bransle. De mesme toutes les plus hautes Eglises, & tous les plus superbes sieges ont beau leuer la teste, ils sont dans le seing de l'Eglise Vniuerselle, petites pieces de sa grandeur, façonnees de sa propre main, estoiles dont sa riche robbe est semee, qui rollent avec elle, & ne peuuent faire autre chemin sans s'esgaller ou se perdre. Et quand elle se redresse, & se pare sa clairté offusque tous ces autres feux, & faiēt esuanouir à son iour ces plus viues lumieres, qui se cachent à sa veuë comme les plus beaux astres au leuer du Soleil. Que toutes ces

PHILIPIQUE II.

premieres & ces plus riches chaises
 se releuent, se haussent, & se mesco-
 gnoissent donc tant qu'elles voudrôt,
 qu'elles esclatent de nouvelle lune,
 qu'elles se monstrent plus belles les
 vnes que les autres, ce sont veines
 d'or, & lingots de la substâce de mes-
 me terre, & de la mesme masse, ce sont
 pierres precieuses tirees de mesme
 mine, & d'une mesme roche, formees
 de pareille matiere que les pierres
 communes, differentes d'une qualite
 plus subtile & plus precieuse que leur
 à donné ceste mesme terre qui les à
 plus recuites & plus espurees d'un se-
 cret influ du soleil, dont la vertu les
 a ainsi animees de ce lustre, leur a
 congelé ceste belle eau, y a inspiré
 & allumé ce doux feu qui les rend ad-
 mirables, & esblouit doucement nos
 yeux de ses esclairs. Toutes ces lam-
 pes si brillantes qui nous guident en
 la nuit de ces tenebres de mort sont
 nourries de l'humeur de ceste belle
 oliue des champs, qui mesnage & dis-
 pence prudemment son huile, en res-

pand & en verse dans le vaisseau de chacune autant qu'elles en peuvent auoir affaire, par ce qu'elles se peuuent aussi tost noyer & estouffer du trop de sa liqueur, que languir ou s'estaindre pour en auoir faite. Cest Euphrate bruyant, ce Tygris, ce Gange ont bel estonner le monde de leur murmure effroyable, de la violence de leur course, de la longueur de leur chemin, & de la largeur de leur canal; ce Nil limonneux a sept bras qui engraisse l'Egypte a beau cacher ses testes & ses sources: ils sont tous fils de l'Ocean, tributaires & vassaux de la mer comme la plus petite riuere, & viennent tost ou tard de si loin qu'ils prennent leur fil & leur traicte luy faire honneur & hōmage, se desgorger & vuidier tous dans son sein, les petits par la bouche des plus grands, pour apres en renaistre & s'en retourner par autres conduits plus desliez. L'origine des autres grands fleuues vient de mesme lieu. de la mer ils ont pris naissance, & tressailly à petites veines, à

PHILIPIQUE II.

mille sources sousterraines & secrettes. pour s'enfler peu à peu de tout se qu'ils artirent en leur chemin, & des despoüilles des plus foibles ruisseaux dont ils ont ioint les ondeletes à leur course, pour s'esleuer apres de si superber ondes. Il faut aussi que leur cours les plus rapides se viennent enfin descharger dans la mer, là s'escoule & se rompt leur force, & là leur mouuemēt s'esuanoüit, ceste cheute si hautaine dōt ils grōdoiēt si furieusement serēd sourde parmy le bruit des flots couroucez, & leur train se perd dans les grādes vagues, sans qu'on en puisse remarquer seulement la trace effacee des premieres ondes de ceste grāde Amphitrite. Tous ces gros boüillons qui s'esleuoient si haut, qui ronfloiēt au parauant effroyables dans l'estroit de leur canal s'aplatissent aussi tost, & se rangent dans l'estendue de la large compagnie de l'Ocean, prennent & empruntent sa couleur, s'enflent de mesme vent, vont à mesmes secouffes & n'ont iamais plus grand honneur

que de resioindre leur cōmencemēt. Qu'ils ne desaduouent donc pas leur naissance, que d'vn mouuement forcè & contre nature ils ne recourēt point contre-mont leur source, ils s'y perdront tousiours, & s'efforceront à leur ruine. Et quoy ces arbres verds si superbes de feuillage, qui de la teste menaçēt les nuës, qui luitent si hardimēt contre les vents les plus furieux, & estonnent les plus grandes forests de leur bruit? Ne sont-ils pas ainsi rēgez d'ordre dās le pourpris d'vn mesme champ, tous douëz de pareilles qualitez, tenāt de mesme nature, plātez & cultiuez de mesme main pour le seruice d'vn mesme maistre? Tant de belles fleurs parees de ce tainēt vermeil, animees de si viues couleuis bigarees de tāt d'esmail diuers, dont le bel œil attire & retient nostre veuë ne sont elles pas sœurs, escloses d'vn mesme soleil, venues de la peine & de l'ouurage d'vn mesme laboureur, germes dans mesme terre, nourries de mesme humeur, & arrousees de mes-

PHILIPPOVE II.

me eau quoy que differentes de proprietez & diuerfes de beauté, nō pour leur gloire mais pour le contentemēt & l'honneur d'vn sage pere de famille? En fin ces colomnes doriques, ces arcs, ces termes, ces statues, ces riches tables d'attente, ces iaspes, ces marbres de diuerfes couleurs sont toutes pieces d'vn mesme edifice. Ainsi, quoy que les particulieres Eglises se contrefacent, quoy qu'elles se parent, se desguissent, & s'enorgueillissent, ce sont lumieres esclairantes d'vn mesme feu, fleuves poussez de mesme source, arbres d'vn mesme verger, fleurs de mesme par-terre, parties de la cōposition d'vn mesme bastimēt, & toutes filles d'vne mesme mere qui les a allaiētees, nourries & esleues & les plus braues d'entre-elles ne peuvent dementir leur naissance sans se dire illegitimes & bastardes. De là elles prénent leur force & leur vigueur, comme leur estre: là vont-elles allumer le flambeau de leur foy, là vont-elles esmouler, & donner la pointe, le

fil, & le tranchant au glaiue de leur doctrine. Et l'Eglise vniuerselle d'vne mesme pierre, d'vne mesme cueux les affille & les esmouffe quand elle veut. Je ne sçay comment les Papes depuis quelques anneés ont fait semblant de la mesconistre telle, & de desdai- gner la grandeur de ses iugemens, comment ils ont osé faire les rudes, & les reuesches contre les efforts & les aigres pointes de sa correction, pour entreprendre en fin de s'esleuer presump- tueusement sur elle. Car de tous les Euesques du monde ce sont eux qui ont plus esprouué la force & la iustice de sa discipline; de qui elle a plus souuent amendé les iugemens, & reformé les actions & la vie. C'est chose trop cogneuë que le Concile d'Arles vuida l'appellation interiet- tee de Miltiades, & que l'Eglise Galli- cane print cognoissance des senten- ces des Papes, là où Gregoire s'est osé ingerer de iuger seul, & souuerai- nement ceste grande Eglise. Mais a- pres ce temps, cōme Iules I. eut trait-

PHILIPPIQUE II.

*Athana.
Apol. 2.*

té au Concile de Rome la cause d'Athanasé, l'eut declaré innocent, & digne de l'honneur & restablissement de son Siege? ce pere tesmoigne en ses Apologies que ce iugement Romain fut reueu au Concile de Sardique. Iules mesme en la lettre qu'il escriuit à Narcisse, & Eusebe representee fidelement dás les mesmes Apologies, dit que les Euesques Orientaux ne doiuent trouuer nouuelle, ny mauuaise ceste façon de iustice receue & pratiquee en l'Eglise, puis que tous les peres du Concile de Nice ne s'offencerent point quand on voulut examiner & esplucher la foy de leurs decrets és autres sainctes assemblees de l'Eglise. Aussi tous les Papes n'ont pas esté frappez si auant à ce coing d'ambition, ny osé leuer le front & le sourcil si haut que quãd ils se sont rencontrez és grands comices de l'Eglise, esmeus & comme estonnez de la veuë, de la presence & grauité de tant d'Euesques leurs freres ils n'ayent rendu l'honneur entier à l'Eglise, & ne

se soient plusieurs fois appuyez de son nom. S'ils se sont repus de ceste vanité ç'a esté par escrits particuliers, par lettres, lors qu'ils ont pensé qu'on ne leur pouuoit contredire. Iean IX. auoit bien excommunié Lambert & Holbard qui auoient pris & occupé quelques terres sur le siege Romain, mais se trouuât au Concile de Troye? *Gaguin. lib. 5.* en Champagne il supplia modestement l'Eglise de confirmer cest anatheme. Depuis Innocét 3. bien qu'infinitement hardy, & grand entrepreneur fit toutesfois conceuoir les decrets du Concile general de Rome qu'il voulut publier & mettre au iour en son nom, sous l'honneur de cetemperament: de l'approbation du saint Concile. Paroles toutes couuertes de marques bien pures & bien nettes de la reuerence & subiection que les Papes doiuent à l'Eglise, & aux Conciles. Innocent III. fut bien aussi presomptueux & aduantageux que luy: mais encores cōme la verité sort sans qu'on y pense, il luy eschappa de dire

*Tom. 3.
Concil.*

PHILIPPOVE II.

en la Bulle de l'excommunication de Federic II. bastie au Concile de Lyõ, qu'il estoit prest & disposé à faire raison à l'Empereur par le prudent aduis des peres, & soubs la moderation du Concile. La mesme en la presence de *Paraleo.* tant de saincts Euesques le roy d'Angleterre fist proposer des plainctes estranges contre ce Pape, pour les exactions & leues de deniers dõt il fouloit son Royaume, iugeant bien sainement que les Peres estoient capables & assez forts pour luy en faire iustice. Car c'est aux Conciles & en l'assemblée de l'Eglise qu'on bride ces hommes les plus farouches, qu'on arreste & rameine ceux qui s'efflancent trop auant, qu'on a la raison des plus mal aisez à manier, qu'on compte avec eux, qu'on retranche leurs superfluites, qu'on racourcit leur volee, qu'on retracte seuerement leurs impudences & iniustices. C'est là que Philippes Auguste, Philippes le Bel, Charles VI. Loys XII. les Empereurs d'Allemagne, les Roys d'Anglererre, de Sicile,

Sicile, d'Aragon, de Portugal, de Pologne, les Venitiens, les Florentins & tous les Estats du monde ont tousiours acculé les Papes, les faisant trébler à ceste seule menace, comme petits escoliers à la veüe du maistre. Bien souuent on ne leur a pas voulu faire tant d'honneur de mander & assembler toute l'Eglise. Car les Princes conuoquans les Euesques & autres Ecclesiastiques de leurs Estats ont faict iuger par les Synodes du Royaume les abus des sentences Romaines, casser les nullitez des Bulles & condamner les entreprises faictes sur leurs personnes, & leurs Empires: cōme l'on vit aux Conciles de Paris, de Baugécy, de Tours, de Lyon, Erford, de Vvormes, de Basle, Maiance, Mantouë, Pauie, & autres semblables. Mais lors que l'Eglise recueillie en vn par les Princes s'est voulu recognoistre & desployer ses forces entieres, elle a bien plus rudement chastié ces Archeuesques Romains quand ils se sont trop oubliez au rang qu'elle leur

PHILIPPE II.

auoit donné, & les degradant des hō-
neurs de leurs charges, les a souuent
honteusement chassez du Siege. Le
Pape Marcellin aduoüa ceste grādeur
maternelle s'accusant franchemēt soy
mesme en plain Concile de Suene.
Mais apres luy on a bien faiçt venir
les autres qui s'en sont voulu reculer.
& les a on genereusement contrains
de sciustifier des charges & accusa-
tions qu'on leur mettoit sus, & d'y
souffrir leur sentence. Car le Concile
de cinquante cinq Euesques tenu à
Rome sous les auspices de Valenti-
nian II. instruisit le procez à Sixte
III. Symachus au regne de Theodo-
ric fut contraint de se purger en vn
autre Concile: Et le sixiesme Conci-
le general tenu à Constantinople, cō-
damna la memoire d'Honorius I.
apres sa mort. Estienne VI. fit bien
traicter plus cruellement le Pape For-
mose. Ayant faiçt casser ses decrets
par vn Concile, contre toute la pieté
humaine, & les sentimens de nature
& de raison il le fist furieusement de-

Platin.

Cronic.

Sigebert.

Platin.

Tom 1.

Concil.

Balsamo.

terrer & mettre hors du tombeau: *Plain.*
 puis l'ayant reuestu par mocquerie de *Sabellie.*
 ses habits pontificaux les plus riches
 luy fist couper les doigts, & ietter
 apres le corps dans le Tybre. Toute-
 fois il fut vengé de ceste demesuree
 & desnaturee insolence par Iean IX.
 qui au Concile de Rauenne fist brus-
 ler de l'ordonnance des peres, en
 la presence de l'Empereur, les violans
 decrets d'Estienne VI. & condamner
 pour iamais ceste rage barbare. Mais *Pantaleo*
 l'Eglise ne se fist elle pas bien voir en-
 cores plus grande & plus vigoureuse
 quand sous l'Empire d'Otton I. elle *Luilpr*
 deposa Iean XII. dans le temple de *lib. 6. ca.*
 saint Pierre? Quand elle fist chasser *10. Blod.*
 & enuoyer en exil perpetuel Benoist
 V. qui se disoit Pape comme luy? C'est
 ainsi que d'un seul coup elle fist sentir *Blond.*
 son autorité, & la vertu de son cou- *crant. li*
 rage à trois Papes, Benoist IX. Sylue- *4. cap. 4^l*
 stre III. & Gregoire VI. qu'elle destitua *in Saxon*
 & chassa au Concile Sutrin sous la
 direction & pieté de Héry III. Hilde-
 brant n'estant que moyne de Cluny

PHILIPPOVE II.

entreprint bien de faire souffrir ceste discipline & la force des Conciles à Benoit X. qu'il eust le credit de faire priuer du Pontificat en vn Concile Romain, pour subroger & substituer en sa place Nicolas II. Mais apres que par ses artifices il fut luy-mesme promu & aduancé à la chaise de S. Pierre sous le nom de Gregoire VII. qu'il eust mis le feu aux quatre coings de la Chrestienté, attiré sur soy l'enuie & la haine de touo les Roys, & les dernieres imprecations de toutes les Eglises il voulut mesconnoistre & gauchir ceste iurisdiction. Toutes fois l'Eglise faisant reluire bien viue & bié esclairée ceste dignité en sa main, le deposa & excommunia à Bressé à Vvormés, & depuis Mayance & à Pauie.

Platin.

Auctin. Cest arrest eust esté reellement, & vigoureulement executé si ce Pape eust peu estre representé en personne: mais il recourut à la force, & fit la guerre pour toute requeste ciuile contre la grauité de ce souuerain iugement. Paschal II. s'apperceuant par

5. Ann.

Boior.

l'aduertissement de sa mauuaise vie, mesme qu'on le vouloit manier de ceste iustice, fila d'ou tant qu'il fut pres de l'Empereur, & fit apparence de ce soubz mettre à la grandeur de l'Eglise. Mais s'estant sauué en France pour leuer plus à l'aise vne puissante armee en Italie, on n'en peut iamais tirer raison, tant il deuint bon Capitaine. Honoré II. n'en eu pas si bon marché. Estant amené en la face de l'Eglise assemblee à Mantouë, Hanno Archeuesque de Coloigne luy proposa ses accusations cōme à Alexandre son aduersaire, leur fit les interrogatoires, exerça contr'eux tous actes de iuge legitime: & en fin le Concile osta d'vn arrest eternel l'Euesché de Rome à Honoré. On eust fait autant à Adrian III. à Alexandre III. & autres s'ils ne se fussent retiréz en France leur abry; & leur port ordinaires es orages de leurs afflictions. Toutes fois les Conciles mādéz pour leur destitution ne laisserent pas de proceder contr'eux, & de les exautorer.

PHILIPPOVE II.

par coustumace. Si Boniface VIII. ne fust mort de rage Philippes le Bel estoit resolu de le ranger là. Mais encores que sa mort eust preuenu ce iugement qui eust esté exemplaire, & effroyable à tous ses successeurs, on luy fit le proces au Concile de Vienne, ou le Pape Clement V. vouloit faire condamner pour iamaïs sa memoire pour monument de la grandeur, & de la gloire de France. Enquoy parce qu'il estoit desia mort frappé du iugement de Dieu mesme, les peres se contenterent pour couvrir & cacher les hontes de l'Eglise Romaine, de casser les iniurieux decrets qu'il auoit semez contre la Maïesté du Roy, & l'honneur de ce Royaume. On alla vn peu plus hardiment contre Jean XXII. En plain Cōcile ou presidoit son Antipape esleu par Loys de Bauïere, en presence d'vne grande troupe de Cardinaux il fut iugé heretique, & comme tel bruslé en painture. Ce qu'au parauant Estienne III, & les Euesques assemblez à Rome auoient faict

*Jean le
Mairc.*

Grantz.

sentir en effect à Constantin bruslé tout vif cōme dit Marianus Scotus, & mis en cendre par arrest d'un Concile, encores qu'il eust esté autresfois receu & recogneu pour Pape legitime. Iamais l'Eglise ne se mōstra plus forte ny plus genereuse en ces nobles fonctions, ny si hardie en l'exercice de sa discipline qu'ez Conciles de Pise & de Constance, ou elle donna des preuues bien sensibles, & d'eternels tesmoignages aux Papes qu'elle estoit la mere & la maistresse, & leur fit voir pour vn bon coup qu'ils estoient de beaucoup inferieurs à sa dignité, & à la grandeur de ses iugemens. A Pise Benoist XIII. qui tenoit le Siege en Auignon, & Gregoire XII. qui presidoit à Rome furent citez pour respondre de leur vie, ne comparans point le procez leur fut faict par deffauts, & tous deux perdirent le Papat par decret des Peres qui creerent en leur place Alexandre V. Apres la mort duquel Iean XXIII. qui s'estoit esleu soymesme, Gregoire XII. & Benoist

*Naucler
La mer
des hist.
Sabellic.*

*Naucler.
Platin.
Monsi^r!*

PHILIPPE II.

XIII. qui retenoient encores le nom de Papes contre l'authorité du Concile de Pise; & au mespris des iugemens de l'Eglise, furent tous trois sous la conduite de la sage prudence de l'Empereur Sigismond adiournez à Constance, ou par vn sainct arrest les peres les mirent hors de leurs dignitez. Il est vray que Iean XXII. bien que preueni de quarante chefs d'accusation pour s'estre humblement abaissé & soubsmis volontairemēt à la correction de l'Eglise fut laissé en l'ordre des Cardinaux pour obeir à Martin 5. promu par sa priuation au siege de Rome de l'authorité de l'Eglise. Là les peres cōclurēt deux genereux decrets, rafraichis & grauez en lettres d'or sur le front de l'eternité au Concile de Basle. Par lesquels l'Eglise militante & les saincts Conciles furent esleuez par dessus toutes dignitez Ecclesiastiques, voire Papales, & declarez legitimes & capables de faire le procez aux Papes, & de les destituer quand ils ed appresteroient occasion.

Tom. 3.
 & 4.
 Concil.

Eugene III. fut passé par la iustice de ces loix , & eust souffert l'exécution de sa destitution ordonnée en ce Concile , si nos Roys ne l'eussent garenty. Mais les peres ne peurent poursuiure ceste belle poincte de leur vertu faucee & interrôpuë par Loys XI. lors Dauphin, qui menât vne forte armee iusqu'aux portes de la ville de Basle, ne voulut iamais permettre qu'un Pape authorisé & appuyé de la grandeur & Maiesté de France fut ainsi ignominieusement degradé. Bien fait que les Romains ont mis en oubly côme beaucoup d'autres, & dont Gregoire auoit destourné à dessein sa veuë, pour ne rougir point de honte vaincu de l'infinité des biens, & graces de nos Roys. Voilà donc maintenant la force & la constance tant vantée des Bulles des Papes , voilà l'airain eternel & l'immutabilité de leurs Decrets, voilà côme l'Eglise ne les a osé esbranler, comme elle a respecté & espargné leurs personnes mesmes quand ils l'ont offencé, & prouoqué sa iusti-

*Sessio 34.**Tom. 4.**Concil.**Pantaleo*

PHILIPPOVE II.

ce sur eux. Que peut-on respondre à cecy ? Elle à fait brusler les iniustes decrets Romains par l'aduis des peres, elle à deposeé les Papes, elle les à ban- nis, les a faict brusler en peinture & en effect par arrest des saincts Conciles, & aujourd'huy l'Espagnol, les ennemis de la France, tous ces nouveaux Theologiens & flateurs e- strangers nous voudroient ietter de la poussiere aux yeux, & nous faire ici ac- croire que l'Eglise n'a pas assez d'au- thorité & de vertu pour cognoistre du plus abusif, plus temeraire & plus inique iugement qui sortit iamais du Consistoire des papes ? Pour corriger l'iniuste & iniurieuse Bulle de Gre- goire ? Que nostre appellation n'en seroit pas bien releuee au Concile ? Que l'Eglise ne la pourroit receuoir n'y iuger ? Je passeray bien plus auant, & assure ray constamment l'Eglise Gallicane que quand elle se voudra resouuenir de ce qu'elle a esté, & peut estre encore quand il luy plaira, quãd elle ne se fouruoyra point des gene-

reuses traces de ses ancestres, quand elle ne voudra point dementir leur grandeur, l'honneur de sa naissance, & l'ordre de sa succession, elle seule se trouuera assez grande, assez capable & assez forte pour reuoquer & annuller tous ces abus, & les reduire en fumee. Qui la rendroit plus foible qu'au temps de ses peres au Concile d'Arles? Est-elle moins courageuse, moins affectionnee; ou moins fidelle que sous le regne de nos autres Roys, ou les Euesques de France ont braué les Romains, & se sont moquez de leurs vaines censures? A elle moins de cœur & de valeur que les Eglises des autres Royaumes qui se sont vertueusement reuenchees de semblables iniures? Le nom de l'Eglise Gallicane va bien loing deuant les autres; elles n'ont fait qu'imiter ses pas, mouller & façonner leur vertu sur ses beaux exemples, & ne viennent qu'après nous. Encores qu'une partie de ceste Eglise ait oublié sa premiere grandeur en tremblant si poureusement au bruit de

PHILIPPE II.

ces tonnerres, & meſcognoiſſant l'obeiſſance qu'elle doit à ſon Roy, combien que noſtre Eglise ſemble bâdee, deſchiree, diuiſee en foy-meſme, que l'Eſpagnol pour ſ'aduancer de nos contentions nous ait dreſſé autel contre autel, eſleué temple contre temple, toutesfois celle qui eſt demeuree conſtante dans les termes de ſon deuoir, qui n'a iamais fleſchy n'y ployé à tant de rigoureuſes alarmes qu'on luy a donnees, toujours ferme, immuable, de meſme viſage, vrayement Gallicane & Françoisſe attirera en fin l'autre partie qui s'eſtoit retiree d'elle, & fera paroître aux perturbateurs de noſtre Eſtat & de ſon repos, que elle eſt auſſi grande & vertueuſe que iamais, que les playes qu'elle a receuës de ces diuiſions ne l'afſoibliffent point, ne luy abbatent point le cœur, & ne pourront iamais fleſtir le luſtre de ſa viue dignité. Elle par des effets genereux montrera bien aux ennemis de ſa fidelité, & aux enuieux de ſa gloire, qu'elle re-

tient tousiours son autorité ancienne, son pouuoir, ses libertez, & honorables prerogatiues. Dieu luy suscitara des Hirenees, des Hilaires, des Saluiàs des Drogons, des Hincmarus, des Arnouls, & des Gerbers qui ne la lairrôt ny diminuer ny deschoir. peut estre ne sera-il point hors de propos de parer ou pour le moins d'accroistre cest ouurage d'une medaille de l'Eglise Gallicane, bien qu'encores vn peu rouillee, crasseuse, & mal polie comme fraischement trouuee dans les masures de tant d'anciennes ruines, deteree de l'oubly, & de la longueur de tant d'annees. Les tableaux de nos ancestres nous releuent le courage, & nous sont autant d'esperons & d'irritemens de vertu. Les marques & les preuues de la Noblesse Romaine cōfistoyent en la monstre des plus vieilles & plus enfumees images, c'estoit l'escolle d'honneur des Romains, par là ils s'animoyent à la gloire, & la veüe de tant de rangs de statuës de leurs ayeuls, le seul regard des lieux ou el-

PHILIPPE II.

les estoient plâtees les renuoyoiēt tous enflammez d'ambitieux desirs, & d'une genereuse enuie sur les victoires paternelles. Que ceste image est agreable comme accomplie de beaucoup de rares parties qui la peuuent faire admirer. Soit qu'on en prene les perfections ensemble, ou qu'on en diuise les traicts, on trouuera qu'ils marquent, & demonstrent tous vne extraction bien ancienne & bien haute, & donnent de certaines apparences du bon lieu de son origine. Sa premiere rencontre porte quelque chose de fort noble sur le front, son regard donne lumiere d'une magnificence naturelle, sa graue contenance monstre vne grandeur de cœur, elle descouure par tout vne beauté n'ompareille, & ne voit on si petit poinct en elle qui ne comprenne les misteres de quelque grande vertu. Efforçons-nous de la descrire, & d'en faire parler le tableau. On diroit à la façon qu'elle trouue estrange que le Pape Innocent I. ait si hardiment aduancé qu'elle a

esté fondée, bastie, & accreuë par S. Pierre, & ses successeurs au siege Romain. Ce pere s'estoit de beaucoup mesconté, la France ne doit l'obligation & l'honneur de la naissance de son Eglise qu'à S. Paul, s'en est le fondateur & le pere. Il enuoya Crescus Euseb. l. 3. cap. 3. Ado Vie nē. etat. 6. l'un de ses disciples en Gaule, qui plantant l'Euangile à Vienne donna commencement à nos Eglises, escloses en mesme temps que la Romaine, d'une mesme portee, sous le bon-heur & l'influence d'un mesme accendant. Il est vray que Adon de Vienne, & Pierre le venerable Abbé de Cluny accouplent un compagnon de gloire à Crescus, soustenant que Trophime fort de la mesme eschole de S. Pol vint establir l'Eglise d'Arles. Ainsi quelques histoires, & vies des saints creent en mesme temps Nathanaël Euesque de Bourges, le Lazare de Marseille, Simon du Mans, S. Gatian de Tours, S. Saturnin de Thoulouse, Gre. Tur. von. lib. 1. ca. 30. & S. Denis de Paris, que Gregoire de Tours rapporte & reiette tous avec

PHILIPPOYE II.

Trophime mesme en vn siecle plus reulé sous l'empire de Decius. A ces premiers peres de nos Eglises quelques-vns adioustent Paul Euesque de Narbõne, Stremonius Euesque d'Auergne, & Martial Euesque de Lymoges, dans les labeurs desquels les yeux les plus clairs, les plus aigus, & les mieux voyans ne sçauoyent remarquer ny traces ny vestiges de ceste fondation romaine. Le Pape Zozime mesme rabbattant ceste presomption de s^{on} predecesseur, tesmoigne en vne epistre que les beaux fleuues de la foy qui ont arrousé si fecondement la Gaule ont roulé du sein de Trophime comme d'vne eternelle & plantureuse source. Il auoit bien raison de la nommer ainsi. Car ceste celeste origine fut si fertile, si feconde, & si croissante que voila soudain vn grand nombre d'Eglises espanduës par la Gaule, à Arles, à Vienne, à Lyõ, & autres endroits, comme on void par l'e-

Euseb. li. 5. cap. 2. pistre du martyre de nos premiers saincts rapportee par Eusebe. Tertulié
 fait

faict honorable mention de ces Eglises Galicane si fameuses ; S. Cyprian louë celles de Lion & d'Arles , montre qu'il y auoit fort grand nombre d'Euesques en Gaule , & Gregoire de Tours faict naistre sept de nos plus beaux sieges au temps mesme de ce grād Prelat d'Affrique. Les grāds personnages que nos Eglises eurent pour Euesques les rendirēt ainsi renōmees & celebrees, & leur firent leuer la teste pour fleurir en hōneur & sainteté entre les premieres Eglise du monde. Car Martin disciple des Apostres, & Zacharie se faisoïēt admirer à Vienne dés le temps de Trajan, ausquels Iustus succeda : Photinus illustra l'Euesché de Lion, par la mort duquel Irene l'vn de ses Prestres promu à la dignité de ce Siege rendit tant de viues preuues de vertu, de courage, & de doctrine qu'il fut aussi tost reconnu pour le premier Euesque de son temps, Prince des Eglises de Gaule. De son aage presque Regulus tint l'Euesché d'Arles, Lutian celle de

*Tertul
contra
Iudeos.
Cypriā.
lib. 3. ep.
13.*

*Ado Vie
dés.
et at. 6.*

*Euseb.
5. cap. 4.*

*Fascien-
lus tem.*



PHILIPPE II.

Vincen
1115.

Beauuais, Caranus prescha à Char-
tres Taurinus à Mureux, Gágoricus à
Cambray, Victorinus à Poictiers, Be-
nignus disciple de S, Policarpe sema
la parole de Dieu par tout la Gaule,
& ainsi la plus part des sieges furent
remplis, & garnis de graues pasteurs.
La saincteté desquels apporta tant de
vogue & de reputation à nos Egli-
ses, en espendit le non & la gloire si
auant & si loin, que lors des troubles
qui entamerent si au vif l'Eglise pour
les heresies de montanus, Alcibia-
des, & Thedorus la Phrigie si esloi-
gnec, & si escartee ne s'adressa point
pour composer son schisme à l'Eglise
Romaine, qui en fut elle-mesme trou-
blee, elle regarda vers la Gaule, choi-
sit Irenee trouué seul capable pour
remedier à ce mal croissant, qu'il ar-
Euseb. l. resta & estaignit heureusement. Hé
5. c. 3 comment se fust-on plustost retiré &
pourueu à l'Eglise Romaine qu'à la
nostre? Ses Euesques s'estoit si pro-
fondement en dormis, que beaucoup
d'erreurs, comme meschantes herbes

nées & pouffees de la culture negligente, & du foible labourage luy firent eſtrangement la guerre, contre lesquelles on n'eſprouuany ne tira ſecours que de la Gaule. Les epiſtres ^{Enſeb. l} d'Irenee à Blaſtus, & Florinus mon- ^{s. 6. 19.} ſtrent aſſez ceſte neceſſaire aſſiſtance. Auſſi voit-on bien comme ce grand paſteur Gaulois plain d'authorité & de courage manyoit vertueuſement ^{Enſeb. lib} le Pape Victor, comme il releuoit les ^{s. cap. 24} autres quand ils s'eſgaroient de la raiſon, ou bleſſoient la ſocieté Eccleſiaſtique, comme il deſcouuroit à nud leurs veritez, & reprimoit aigrement leurs entrepriſes. Depuis ce temps Dieu benit tellement la paine des ouuriers qu'il auoit enuoyez pour remuer ce champ fertile de la Gaule. qu'on vit noſtre Eglise croiſtre ſenſiblemēt en ſaincteté, s'auancer en honneur, & ſe rendre admirable & redoutable tout enſemble par tous les eſfects & les marques qui peuuent exprimer, & deſigner la grandeur d'vne Eglise. Car ſi le ſçauoir, la conſtance

PHILIPPOVE II.

de la foy, les belles & frequentes couronnes de martyre, les trophées honorez des despouilles des ennemis de la Religion seruent à l'ornement des Eglises, la Gaule paree de tant de beaux & graues escrits de ces sçauāns Euesques, tousiours moité du sang de ces champions qui vainquent par la patience, moins combatuë des mōstres d'heresie, moins ployee de la droicte doctrine & del'anciēne creance, glorieuse d'auoir rompu les assauts de tant de schismes, & d'auoir heureusement triomphé de tant de sectes desreglees qu'elle a surmontees doit tenir les premiers rāgs, & meriter les plus hautes places. Les lettres escrites sur la passion d'Attalus, & autres genereux combatans, les anciens Martyrologes, & les registres de toutes les Eglises sont preüues eternelles de ces honneurs iustement gaignez parmy tant de combats contre le monde. Que si le nōbre des particulieres Eglises, la diuersité des sieges, & la multiplicité des riches Monasteres

Euseb. 5
cap. 1.

peuvent adiouter quelque traitt de dignité à ceste grandeur remarquable: la Gaule a esté si populeuse, si fertile, & si nombreuse en Eglises qu'en ses premiers Conciles dont l'enuie *Epist. 51* du tēps ne nous a laissé que les traces, *52.* on a veu iusques à quarante quatre *Leon 1.* Euesques de ses seules prouinces, & ses Eglises ont tellement augmenté par sa culture religieuse, & la deuotiō des Roys qu'on peut au iourduy compter & recognoistre plus d'Eueschez & d'Abbayes en France, qu'en trois autres des plus puiffans Royumes de la terre. Mais si les graues personages & les Euesques de nom ont mis en credit & en veuë, & esleué hautement toutes les anciennes Eglises, voyci Irenee, Marinus d'Arles, Maurin, Iustus de Lyon, sainct Hilaire de Poictiers, Exupere, Gennadius, Saluian, Cassian, Eucherius, Salonius, Hilaire d'Arles Prosper de Guyenne, Mamertus, Nicetius, Loup de Trois Sidonius d'Auuergne, Drogon, Hincmarus, Arnoul d'Orleans, Gerbert de

PHILIPPOVE II.

Reims, Iuo de Chartres, Iean de Sarrisbery, Pierre de Bloys, S. Bernard, Pierre le vénéral, Hildebert du Mans, & vn grand nombre d'autres qui se presentent comme riches & puissantes colonnes de l'admirable bastiment de nostre Eglise, & solides pilliers de la Religion Chresténe. En fin si la police, l'ordre, la discipline, la conduite, & la façon du gouuernement tesmoignent la saine composition, & la iuste & mesurée harmonie de ces corps mystiques, il n'y a Eglise qui puisse faire monstre de si grande quantité de Conciles, plus anciés, n'y mieux remplis de Religieux decrets, qui ait tât fait d'essais de ces remedes necessaires pour entretenir la vigueur & le cours de la foy, & la purité de la vie Chrestienne. Car dés que l'Eglise Romaine commença d'assembler ses Synodes contre l'heresie des Montanistes, la Gaule estala glorieusement les siens. Ce fut à Arles que pour abatre le schisme des Donatistes le premier Empereur Chre-

*Eusé. 5.
cap. 3.*

stien consacra les primices de sa pieté
 & du soin de la Religion, vouant à
 la grandeur de la Gaule vn des pre-
 miers Conciles que vit l'Eglise apres
 qu'elle eut cōmencé d'enfater les Roys
 Et Adon de Viēne tēsmoigne que ce *Ado. vie*
 grand Concile d'arles tenu du temps *nens. et a*
 de l'archeuesque Maurinus, fut com-
 posé & remply du nombre de six cēs
 Euesques, choses qu'on ne vit pres-
 que iamais qu'au Concile de Calce-
 donne. Mais la Gaule negligea elle
 depuis les preceptes de ceste purga-
 tion, & le bel ordre de ceste police
 lors que les Eglises Affricaines se font
 renommer par la grauité & la fre-
 quence de leurs Conciles de Cartage
 & de Malte, la nostre produit & met
 heureusement au iour les autres Con-
 ciles d'Arles, de Valence, de Bazas,
 Carpentras, de Tours avec vn grand
 nombre de semblables, & a longue-
 ment continue ces lustres & censures
 pour la guerison & reformation de
 tous ses membres, & la conseruation
 de sa gloire, sans mouuoir ny depen-

PHILIPPE II.

cap. 18. dre en rien des Papes. Au contrai-
Tom. 1. re ce grand Concile d'Arles si nom-
concil. breux enioint à tous les Euesques de
 la terre quelque part qu'ils soient de
 ne marquer iamais aux Synodes pu-
 bliez de l'authorité de l'Archeuesque
 d'Arles: & Leon I. se plaint en vne
Leo 1. epi.
89. epistre qu'il adresse aux Prelats de la
 Prouince Vienne, depuoy Hilaire
 d'Aales tenant fermes les prerogati-
 ues de son sieges indisoit sans luy les as-
 semblees Ecclesiastiquee de la Gaule.
 Que si l'exil des Papes les a faiçts rem-
 contrer en nos Synodes, les Euesques
 de France assiste de S. Benard s'a-
 uancet pour conclure & droffer seuls
 les couffessions de foy à leur veüe, &
 sans qu'ils y mettent la main: d'où for-
 tirent les grandes prises des Cardi-
 naux d'Eugene III. contre ce S. Abbé
Orophpin
singenf. li. au Concile tenu à Paris pour la ceuse
l. c. 55. c. de Gibet Euesque de Poictiers. Je
in. Sigeb. ne nieray pas que les Papes s'estant
Naucler. ainsi iettez dans les bras de nos Roys
 pour se desgager, & tirer de la pres-
 se de tant de querelles de leurs puis-
 sans

fans ennemis , nayent assemblé quel-
 ques Conciles en France; mais ça esté
 par souffrance & permission de leurs
 Maiestez, qui estant de tout temps en
 possession de ce droit, leur accordoiét
 ainsi ceste partie de police , comme
 pour caresser de quelque nouuel hon-
 neur la venue de leurs hostes , qui se
 vouloient ainsi incorporer en nostre
 Eglise, ayant esté chassés de la leur . Il
 ne se faut donc point estōner si sainct
 Hierosme racontant les Eglises, qu'il
 met en teste à la Romaine , donne le
 premier lieu à la nostre & ie ne crain-
 dray poinct de dire que le siege Ro-
 main ne sçanroit rie mettre en veuë
 de si beau ny de si noble , que nous
 ne luy oppositions des choses aussi pre-
 cieuses , que nous ne lesblouissions
 d'aussi vits esclats de gloire , que nous
 ne fassions presque passer son plus
 haut lustre des esclairs de la lymiere
 de nostre Eglise . Rome se pare pour
 la monstre de deux superbes & ri-
 ches ornemens , du nom d'Apostoli-
 que, & de la dignité du Primat. Mais

PHILIPPE II.

la France n'a-elle rien de pareille beauté, & de mesme lueur? Qu'on regarde les premiers Conciles d'Or-

*In Concil.
1. Aurel.
Tom. 2.
Conc.* leans, d'entree on trouuera que nos Euesques s'appellent tous Apostoliques, & que nos Roys les salüent de ce titre d'honneur: que les Euesques assemblez au Concile de Poictiers conçoient les lettres qu'ils enuoyent aux peres demeurez à la cour de Gótran avec ces honorables inscriptiõs, essentieles & inseparables de la dignité episcopal: & Benoist Diacre de Maience monstre cõme nos Pastens se maintenoient constamment en ceste honneur de la succession des Apostres. Beaucoup d'autres Eglise ont sans enuie partagé comme nous ceste marque de gloire avec les Papes. Gregoire de Nazienze en peint & en dore son siege: les peres du Concile de Sardyque adressent les confessions de leur epistre synodale à tous les Euesques de l'Eglise Catholique & Apostolique quelque part qu'ils soiët: Les peres du Concile de Constantino

*Greg. Turonens.
lib. 9. cap. 41.*

*Theodoret
lib. 2. c. 3.*

*Idem lib.
5. cap. 9.*

ple appellent Antioche vrayement Apostolique: les Euesques Oriëtaux faisans responce à la lettre de Damasus apres le grand Concile Romain se disent ses compagnons au Royaume Apostolique? & S Hierome nomme esgallement tous les Euesque successeurs des Apostres. On voit ainsi au Concile d'Agde, dans Sidonius & les autres de son aage cōme nos Prelats se donnent tantost le non de souverains Pontifes, tantost de Princes des Euesques, & autres semblables dont toutes les premieres chaise se peuvent iamais estre parees. Quand au Primat i'en croy les Papes mesmes, & le tesmoignage incorruptible des morts. Car Eleuthere en la lettre qu'il adresse aux Euesques de Gaule confesse que I E S V S C H R I S T leur amis sur les espaules la conduicte de l'Eglise Vniuerselle, à fin qu'ils prennent le soing de toutes les Eglises, traouillent constamment pour elles, & les aydent & secourent au besoing. Si cen'est vne marque indubitable de

*Cap. 35.**Tom. 1.**Concil.**Tom. 1.**Concil.*

PHILIPPOVE II.

Primat, iene ſçay qu'elles proprie'tez
 & qualitez plus certaine ils enfer-
 ment en la definition du leur. Il eust
 eſté bien mal-aiſé à ce Pape d'ymbra-
 ger & obſcurcir ceſte gloire à le Gau-
 le, qu'elle a ſi anciennement acquiſe,
 & ſi longuement conſeruee. Car que
 peut-on dire autre choſe des tauaux
 Chreſtiens, & des ville ordinaires
 d'Irenee de courir ainſi par le mon-
 de, de ſoulager les Eglise affligees,
 d'affiſter & deffendre la Romaine au
 fort de tant deguerres, & de trauer-
 ſes d'heresies? Comment peut-on
 nommer autrement ce partage de la-
 beur & d'honneur baloté entre S. Hi-
 laire Eueſque de Poictiers, & Eusebe
 de Vercelles quand ils entreprindrent
 de viſiter & reformer toutes les Egli-
 ſes d'Orient, & d'Occident? De voir
 S. Hilaire apres ſon retour d'exil aller
 regler l'Eglise Romaine, & repurger
 toute l'Italie? Ceſte inſpection ſi ge-
 neral eſprouuee ſi neceſſaire par Ro-
 me meſme ne rapportte-elle point de
 traits bien nets, & bien apparans de

Ru. lib.
 I. ca. 30.
 & 31.

Primat Ceste dignité qui fait si viue-
 ment esclater nostre Eglise, qui estant
 ses rayons si loin iusques dans l'Italie,
 & dans les portes de Rome mesme
 n'est pas desnuée de bons tiltres, ny
 desproueuë de forts & ancines ap-
 puy, confirmez d'une longue posses-
 sion, Car dès le temps que l'Italie & la
 Gaule seruoient vn mesme maistre
 qui pouuoit ordonner à son gré dece-
 ste préeminence, nous trouuons par
 vne nouvelle de Theodose II. & Va-
 létinian III. que Leon I. s'estoit plaint
 à eux de ce qu'Hilaire d'Arles faisoit
 tout office d'Archeuesque absolu en
 Gaule sans attendre son aduis, ny son
 iugement. C'est dequoy ce Pape pen-
 soit ietter ce sainct & genereux Eues-
 que. conseruateur de nos libertez en
 l'enuie de ses freres, luy reprochant
 qu'il affectoit comme vne principau-
 té sur nos Eglises, qu'il deposedoit les
 Euesques cōme Celidonius & Proie-
 ctus, qu'il en instituait de nouveaux,
 & indisoit les Consiles, pour se don-
 ner la iurisdiction entiere sur le Cler-

Leo. I. c.
89 ad Epi
scop. per
Vicmanf
Prouin.
Constit.

PHILIPPE II.

gè de Gaule. Et toutesfois vn grand nombre de peres en plain Concile auoient attaché & collé ce droict au siége d'Arles. Car apres que le Concile de Nice eust fait en gros l'estat & le departement des Archeuesques, ou Patriaches, la Gaule se forma vn Primat au Concile d'Arles qui suiuit de bien pres l'Assemblée de Nice, en apandit les tiltres à la ville d'Arles, & resolu que la conuocation des Conciles, comme toute la police des autres affaires seroit sous la direction del' Archeuesque de ceste Eglise, avec menasse d'Anatheme à qui contreuiendroit au reglement de ce decret. Il est vray qu'au Concile de Turin sur la contétion esmuë entre les Prelats d'Arles & de Vienne, on arresta que la prerogatiue demeureroit à ce luy dont la ville seroit capitale de la Prouince. Hõneur deu à la ville d'Arles, ou les Empereurs ont fait residence, & tenu autrefois leur siege, & qui à porté quelque temps le titre de Royaume. Aussi cestè belle prefe-

Concil.
Arl. 1.
Cap. 18.
Tom. 1.
Conc.

Cap. 1.
Tom. 1
Conc.

rence, & la dignité du Patriarchat ne s'yternist que bien tard. Elle estoit en cores florissante & vigoureuse du temps de S. Gregoire, qui enuoyant Augustin en Angleterre luy deffendit de rien toucher à l'Eglise de France cōduite, & gouvernee de l'œil de l'Archeuesque d'Arles: & dōt le siege estoit fort redouté des Papes comme remarquable par vn des plus grands iugemens de l'Eglise, qui diffiera à la Gaule l'honneur des appellations interiectees de la sentēce du Papes Miltiades. Il ne faut donc pas s'estonner si ceste grandeur de l'Eglise Galicane faisoit porter anciennement aux Pasteurs de ses premieres chaise les titres de Patriarche, qui sont les plus grands noms qu'on ait iamais donné aux plus hautes Eglise comme la Romaine. Enquoy puis que nous en sommes si auant il faut que i'acheue de dire ce que i'en ay sur le cœur. Je hay les changemēs d'estat en l'Eglise comme es Royaumes, & lors que les Papes n'apporteront poinct d'altera-

*Greg. Tu-
ron. lib. 5.
c. 20.*

PHILIPPE II.

tion à l'ordre de l'Eglise Gallicane qu'ils n'abuſeront point contre nous de l'authorité de leur ſiege comme Gregoire, ie ſeray tres-aiſe de voir durer nos alliances en la façon qu'elles ont eſté iurees & longuement entretenues par nos peres ; tant que l'honneur du Roy, & la liberté du Royaume n'en reſentiront ny affoibliſſement ny perte. Mais quand les papes ſe lairront emporter au fil & au courant des temeritez de Gregoire, qu'ils ſuiuront la piſte de ſes violentes actions, & que noſtre ſage Prince voudroit monter & eſleuer au titre de Patriarche quelque Siege de France pour l'opoler & en faire teſte à ces entrepriſes Romaines, comme par la vigilance & inſpection general de toutes nos Eglises: Je diray conſidamment qu'il ſeroit au pouuoir de ſa Maiéſté de le creer & leſtablir ou il voudroit, qu'il n'excederoit en rien les droits Royaux, & ne violeroit point les loix de la police de l'Eglise. Car pourquoy eſt-ce donc qu'on a donné l'honneur du premier

mier siege à Rome qu'au nō de la premiere ville, & en cōsideratiō de l'Empire? Pourquoi la ville de Constantinople a elle obtenu le second rang qu'en faueur des Empereurs, & cōme renduë la seconde Rome par le changement de leur demeure, par la translatiō des enseignes Royales, & l'attraction de la Majesté de l'Empire? Pour qu'elle autre raison a elle deuancé les autres trois sieges Archiepiscopaux qui en auoiēt la marque plus antiēne? A qui importoit il plus qu'aux princes d'auoir l'œil ouuert sur ces charges si grandes? qui en pouuoit mieux disposer puis qu'elles estoient si redoutables à leurs estats, images de leurs sceptres esclats & pieces coupees de leur ancienne Couronne, eclipsemēt de leur souuerain pontificat? Encores que ce Pape qui est allé songer tant de degrez de Pontifes Ethniques nous ait voulu conter que sur ce dessein on auoit basti & formé l'ordre des Metropolitains, & Archeuesques & qu'on en auoit attaché la dignité à

Platin.
in Bonif.
Can. 3.
Synod.
Constāt.

P H I L I P P I Q U E II.

mesmes villes, ne sçait-on pas que ces noms de commandement n'auoiēt esté ouys'en l'Eglise qu'vn bien peu de temps auant le Cōcile de Nice? qu'auant cest aage on ne cognoissoit que le nom des Euesques? & que ce? tiltres plus releuez sont plustost ñez de la grãdeur des villes, de la personne des Euesques qui y ont auancé leurs sieges, ou de la grace des Princes, que de vertu particuliere affectee plustost à la charge del'vn que de l'autre? Ne voyons nous pas que les villes qui possedoient l'honneur de premiers Magistrats politiques. ou ils faisoient leur ordinaire residēce, ou ils auoient planté, & arresté leur tribunal ont attiré comme par la force d'vn exemple, & d'vne consequence necessaire les sieges des Euesques & Archeuesques, pour les proportions, les similitudes, & les conionctions de leurs offices, pour la relation du spirituel au temporel? Pour ces raisons les Empereurs Romains ont tousiours estimé, & iugé prudem-

ment estre de leur grandeur, de départir & distribuer les places des vnes & des autres dignitez, d'accroistre à leur plaisir l'honneur des Sieges Ecclesiastiques comme des Magistrats ciuils, & de donner le territoire aux vns & aux autres aussi grand qu'ils ont voulu, ou pensé estre nécessaire à l'exercice de leurs iurisdictiones. Aussi la loy de Zenon declare qu'à sa maiesté seule touche de disposer de l'ordre, rang, & prerogatiue des Patriarches. Mais les Princes n'ont-ils iamais pratiqué ce droict? se sont-ils fermes & retenus aux simples termes de puissance, sans la produire en acte, & la monstrier par effect? Le Roy feroit-il yci nouvelle ouuerture? esbrecheroit-il le premier ces pretentions Romaines? Qui ne sçait point que Iustinian se resouenant de la grandeur, & du long courage des Eglises Affricaines qui n'auoient iamais sceu ployer sous tant d'entreprises de la Romaine recueillit & assembla en l'honneur de Cartage la gloire & les prééminan-

*L. decer.
C. de sa-
cr. Eccle.*

*Novel.
37. C.
131.*

PHILIPPE II.

ces de tous les Sieges, & monta ceste ville à la dignité du Patriarchat?

Nouvel. 9. N'auons nous point encores ces nouvelles qui ont esleué, & rehaussé à ceste d'honneur la premiere & seconde Iustinianee? Et de qui tiennent

Platin in Bonif. 3. les Papes l'vniuersalité, & ce Primat si diffus que de Phocas? Car les Conciles ne leur auoient accordé

pour tout que le rang du premier siege, & l'Archeuesché d'Italie, qu'ils ne retenoient anciennemēt que par coustume?

Ces titres de grandeur ne sont ils pas signez des mains violentes de cest Empereur? auāt que Phocas eust osé chercher l'Empire, & le diademe Romain dans le sang & la mort de son maistre, affectoit-on ceste vniuersalité?

Greg. Magn. l. 7. epist. 30. ad Eulogiu. S. Gregoire ne l'auoit-il pas cōdamnée en l'Euesque de Cōstantinople? ne l'auoit-il pas repoussée loing de soy-mesme quand elle luy auoit esté offerte par Maurice? Et Maurice

Sim net a en la luy presentant ne iugeoit-il pas bien qu'il la pouuoit donner, si la sainte vniuersalité de l'Eglise eust peu

compatir & durer avec ceste vanité de quelque particulier siege? Mais encores, les Empereurs n'ont-ils iamais esgalé quelqu'autre croce à la Romaine? Honorius & Theodose le ieune s'accorderent-ils point à Constantinople toute l'entiere prerogatiue de l'Eglise de Rome? N'auôs-nous point deux loix en nos liures & sous mesme titre, en l'vne desquelles les Empereurs font Rome la premiere Eglise, & Constantinople en l'autre? Iustinian ne nomme-il point l'Archeuesque de Constantinople Patriarche œcumenique? & Adrian I. ne pria-il point Charlemagne de luy assuiettir les autres Eglises? Les Princes ne se iouoiēt ils point à leur plaisir de ceste preéminance, la despartant tantost à l'vn tantost à l'autre, sans mesurer ceste grandeur qu'à l'egal de leur affection, sans balâcer ces graues dignitez qu'au poix des merites des Euesques, & n'allignant qu'au seul niueau de leur vouloit la hauteur de toutes les Eglises? Icy on respondra que Phocas a

*L. omni
innoa-
tione.*

*de sacr.
Eccl.*

*In l. nos
reddetes.*

*l. cōstan-
tinolita-
na & l.*

*decerni-
mus.*

c. eod. l.

*cognosce-
rg c. de*

sum. arin

PHILIPPE II.

donc peu donner le Primat, & qu'on le tient de bonne main. Je le veux & en suis d'accord: mais en ce jugement forcé de l'artifice que chacun sçait dequoy pouuoit Phocas aduantage Boniface troisieme sur la Gaule? Luy pouuoit-il acquerir n'y transporter plus de droict qu'il n'y en auoit? Et il n'auoit plus que voir en ce Royaume. Les superbes aigles de l'Empire auoient quitté la place à la venue des Lys victorieux. La Gaule ne mouuoit & ne releuoit plus que du sceptre souuerain de nos Rois: qui doit bien faire voir aux plus aueugles que la puissance Romaine de quelque mesure si ample qu'elle soit, & tant à plain fonds qu'elle ait esté taillee par Phocas, ne se pouuoit contre la volonté de nos Roys estendre sur la Gaule, suiuette à vn autre maistre. Encores que les Eglises de Milan & de Raueue eussent vertueusement resisté, & se fussent courageusement efforcees de retirer le col de ceste domination nouvelle,

force leur fut à la fin de flechir, & de faire plustost ioug aux commandemens des Empereurs, qu'à l'autorité des Papes. Mais aussi des que Rome se fut desrobée & soustraite de l'obeissance de l'Empire, que les Papes l'eurent enleuée par les arts de l'excommunication, Rauēne cōmença à secouer sa subiection contrainte, print nouveau nom de Patriarchat, pensa à bastir des dignitez à part, suiuit l'ordre de la grādeur Romaine, & luy opposa des traicts de mēsmē grandeur. Enquoy les Empereurs l'autoriserent pour l'entretenir en ceste poincte cōtre les papes, parce que Rome auoit changé de Seigneur, & les princes Grecs plus aduisez par ceste perte ne pouuoient souffrir que les villes de ce reste de leur estat, fussent sous l'inspection & la garde d'autre euesque que leur subiection, ou comme souuerains ils peussent estre tousiours recogneus protecteurs de la discipline, & plus diligens reformateurs des abus ecclesiastiques. Sur le mēsmē subiection de

PHILIPPE II.

querelle Constantinople & les Eglises Orientales regagnerent la liberté qu'elles auoient longuement defenduë, & leurs Princes leur rendirent la franchise que seuls ils leur auoient peurraier. Maintenant ie demande d'où sont sorties les institutiōs & fondatiōs de la pluspart des Eueschez que de la pieté des Princes? Qui a establi, ou doté les grandes Eglises de Frâce que nos Roys? qui a ordonné vne partie des Eueschez des autres estats que les Princes? Car laissant à part les grands biens dont les rois de France de la premiere race remplirent toutes les Eglises, & les tiltres d'honneur & de pouuoir qu'ils leur accorderent, Charlemagne institua quatre Eueschez, & departit les terres qu'il auoit conquises sur les Saxons en autant de mitres qu'il voulut. L'Empereur Henry I. donna ce droict au Duc de Baviere en ses terres. Otton III. circa sept Eueschez nouueiles, Henry I. Roy d'Angleterre rendit Cariol ville episcopale,, donna ceste marque au mo-

Vincent.

Auentt.

l. 5. An.

Pol d. r.

naftere Helience: David roy d'Escoffe erigea neuf Eueschez , & Guillaume adiousta la douziesme, Megiflas *Cromer. lib. 3.* Roy de Pologne en bastit neuf, les *Cont. Sigeb. Tyrius de bell. sac. lib. 11.* roys de Portugal firēt Lisbonne Cathedral: Balduin Roy de Hierusalem promeut Bethlehem à ceste dignité, & i'en pourroy' dire autant de beaucoup d'autres Princes. C'est eux qui ont monté les Eueschez plus haut, & les ont pouffees à l'honneur Metropolitan. Valentinian y esleua Nicomedie, Martian, Calcedone, & les autres firent les Eueschez & Archeueschez comme ils voulurēt: ceux de Pologne ont parer de ceste grandeur les Eglises de Gracouie & de Gnesné, & les Roys de Hongrie ont donné le pallium à la veuë des Papes. Sur la raison de ces plus anciens exemples les Conciles de Tolledede laisserent en la main des Roys Gots l'erection des Patriarchats, & les Eglises de Leuant la confirmèrent à Alexius Comnenus. De là Charlemagne entreprint de former vn nouveau Patriarche à

Cromer. lib. 3.
Cont. Sigeb. Tyrius de bell. sac. lib. 11.

*L. Vna-
 quaque
 C. de epi.
 & cleri.*

*Conc. Tolledede. 12. 2.
 Tom. con.
 Ius Oriē-
 tal.*

PHILIPPE II.

Vincent. toute l'Espagne qu'il arresta à Compostelle, voulut raduire toutes les Eueschez de France sous la direction de l'Euesque de Paris, & l'empereur *Fascic.* Otton I. auança au Primat d'Allemagne le siege de Magdebourg. *temp.* Qu'elle enuie porteroit-on donc à la France quand le Roy la voudroit renger sous les loix & la conduite d'un Patriarche? Puis que les Princes ont fondé les Eueschez, puis qu'ils ont peuployer vn nombre d'Eglises episcopales sous la iurisdiction d'un Metropolitan tels qu'ils l'ont voulu choisir, & au lieu ou ils en ont voulu fermer la dignité, pourquoy n'esleueroient-ils point vn Archeuesque pour renir le timõ par dessus les Metropolitan mesmes? Pourquoy ne pourroient-ils sur le tout ce qu'ils peuuent sur toutes les parties separees? Et si les Roys ont créé de nouveaux Primats & patriarches à leur volonté, s'ils en ont esgalé les Sieges à Rome, pourquoy interdrait-on en France ce pouuoir à nostre Prince? pourquoy ne graueroit-il

point sur la face de l'une des Eglises de son Empire l'unique forme de son gouvernement, cōme les rayons du soleil imprimēt son visage au seing humide d'une nuë ? pourquoy la France ne pourroit-elle point rateindre, & regagner l'honneur de son ancien primat ? pourquoy le Roy ne luy pourroit-il point rendre, s'il n'estoit si perilleux & si redoutable à l'aduancement, & repos de ses affaires ? Car s'il est permis à l'affection tres-humble que j'ay au service de mon Prince de dire ce que j'en pense, sa Maiesté ne doit iamais pousser aucun siege Ecclesiastique à l'entiere diguité de patriarche, ou Archeuesque de France. Ce seroit presque se faire vn compagnon au Royaume, l'Empire des ames est estrangement puissant, chatouilleux, & plein de danger, principalement icy ou le nombre des Ecclesiastiques & personnes Religieuses est si grand & si fort, que par les superstitions des censures mal iettees, par les scrupules & autres traiçts d'artifice on pourroit

PHILIPPE II.

bien remuër du mesnage , & exciter des desirs de choses nouvelles dans des esprits si malades, & si disposez au changement , pour se couler en biaissant dans l'Estat. Encores que le Magistrat François se formant sur la prudence des loix Romaines , eust le soing & l'authorité sur ceste si haute puissance ecclesiastique pour la restreindre , & la contenir dans les frontieres & les termes du deuoir, & de la fidelité , sans luy laisser passer l'enclos & le cerne de l'attribution que sa Maiesté luy auroit mesuree , & marquée , on a toutesfois veu que les Papes s'appant le pouuoir des Magistrats n'ont pas laissé de gagner Rome , & de l'arracher des poings des Empereurs. Les Patriarches mesmes de Constantinople bien que plus retenus , abusant sous couleur de Religion de leur authorité si ample ont beaucoup donné de peine & d'affaire aux Princes d'Orient. Par là Gregoire vouloit rendre la France à l'Espagnol , & n'entendoit de la luy garentir d'autre ti-

tre. La chaleur de ce discours nous a emportez plus auant que nous ne pensions, & nous a vn peu destourné la veuë des plus nobles perfections, & plus essentielles beautez de l'Eglise gallicane, pour nous estre laissez trop longuement raurir à l'admiration du seul front & premiere face de son magnifique edifice, & des titres de ses portes grauees de si glorieuses inscriptions. Il faut rentrer en la contemplation du corps de ce riche bastiment, & de tout ce qui est plus substantial & plus precieux en luy, reconnoistre encores vn coup si toutes les autres parties se rapportent à la monstre de ce riche frontispice, & si les effects de la vertu de ceste Eglise respondent aux enseignes de tant de maiesté exterieure. Ces seuls noms d'Apostolique & de Primat ne seroyent que fard & enlumineure, que bouffees de vent, & de fumee si ses glorieuses actions n'estoyent esgales & pareilles à la reputation. Vrayement celustre tant esclattant ne s'est pas seulement

PHILIPPE II.

arresté à l'escorce, comme foible dorure, incrustation, esmail, & peinture dont la crouste legere s'esclatte & tombe facilement, ou s'enleue en y touchant du doigt. Nostre Eglise a donné des preuues bien solides & bien fortes de ce soing si genereux, de ceste inspection tât admiree, & des vertus de ceste renommee, de quelque façõ qu'on le regarde, de quelque sorte qu'on la cõtemple on trouuera qu'elle est iustement proportionnee à la grandeur de son nom. Car s'il a fallu prendre à cœur le soing de la propagation du Christianisme & de la conuersion des estrangiers mescreans, & Ethniques qui n'auoyent iamais veu luire le soleil de nostre foy, endormis dás la nuit & les espees tenebres de l'idolatrie, nostre Eglise a espandu sur eux les rayõs de ceste celeste lumiere, les a hautement esueillez, leur a deffilé, & faiçt ouurir les yeux au iour & à la lueur de ses miracles. On ordonne

Vincet. en vn de ses Conciles qu'Ægitus & Eustacius deux sainçts hommes & des

plus renommez entre ses pasteurs seront enuoyez de sa part pour reduire à la foy les nations voisines, & y planter & ietter les fondemens de nostre religion. Sainct Gregoire prie Theodert & Theodoric de ne permettre point que les Prelats de France se diuertissent, ou se lassent en la cōuersion de l'Angleterre: & il n'y a personne qui ne sçache combié d'Euesques elle a destinez à la conqueste des ames infidelles par toutes les prouinces, & pour faire gouster aux vieux Saxons & autres peuples la verité du Christianisme. Sont-ce les derniers traits de sa gloire? Si on demande des iugemens celebres qui sont les nerfs de la vertu de toutes les Eglises, & les moyens par où la Romaine s'est tant accruë; on trouuera que les Affricains ne rechercherent, ny ne voulurent souffrir d'autres Iuges que tirez de l'integrité de la Gaule, qu'ils ne se fierent point en la probité de Miltiades s'il n'estoit assisté, & comme contrerollé par trois de nos Euesques,

*Gregor.
epist. 158
lib. 5. In-
dict. 4.*

PHILIPPE II.

Mais si nostre Eglise a eu affaire de iustice pour elle-mesme, elle s'est recogneuë si grande & si capable qu'elle n'a rien emprunté d'autruy, elle a logé tousiours chez elle assez de vertu & de courage pour amender la vie de ses naturels Euesques, & n'a sceu attendre l'aduis & les suffrages des Papes pour en conclurre le iugement. On le vid és procès de Celdonius, Salonius, Sagitaire, Pretextatus, Ægide, & autres semblables tous traittez & vuidez par ses sainctes assemblees, & selon l'ordre de ses anciennes prerogatiues recogneuës biénobles, & bien grandes par Boniface I. qui en vn de ses Decrets deffent de troubler en rien les iugemens de la Gaule. Les belles traces de ceste autorité reluisent particulièrement au Concile de Reims tenu sous le Roy Hue Cappet, ou Arnophle Euesque d'orleans d'vne oraison belle, polie, & genereuse fait esclater côme vn soleil l'hõneur de leglise Galicane, deffend aux Papes de mettre la main sur

Leo I. ep.
89.

Bonifac.
epist. 2.
Tom I.
conc.

cap. 28.

nos Euesques, rembarre viuemēt tous ceux qui leur vouloiēt reuoyer l'accusation d'Arnolphe Archeuesque de Reims, se roidit constamment pour la defence de nos libertez, & reproche aux Romains des choses si estranges que nostre timidité n'en oseroit au iourd'huy ouurir la bouche, & trembleroit presque en y pensant, L'arrest est-il donné, nos prelates ont ils prononcé sur quelque affaire d'importāce, ils pensent que leurs decrets lient les Papes mesmes. Les peres du premier Cōcile d'Arles enuoyerēt pour cela leurs resolutiōs à Syluestre I. ou si on y ueut remuer quelque chose, nos Euesques veulent que le different en meure dās la Gaule, empeschent que les appelletiōs n'aillēt à Rome, & defendent d'en faire poursuite ailleurs que deuant eux. Salonius & Sagitaire apres le iugemēt du Concile de Lyon se retirerent au Pape Iean qui escriuist à Gontran pour les faire remettre en leurs Sieges; & nostre Eglise se rassemblant encores vn coup à Chaa-

PHILIPPE II.

lons en Bourgongne reietta pour la
Greg. Tu seconde fois ces mauuais Euesques.
ron. li. 5. Hincmarus claire lampe de la vertu
c. 20. & François dissipa les confuses nuës
27. de ceste plaiderie Romaine des ef-
 ferts de son courage ordinaire, vingt
 Euesques assemblez en vn Concile
Ep. Hinc pour la cause de Normanus s'oppo-
mar. ad serēt valeureusement soubs le Chau-
Adri. 2, ue à la temerité du ieune Hincmarus
 Euesque de Laon, qui osoit rentamer
 de ceste ouuerture dangereuse la di-
 gnité de nostre Eglise, & trahir l'hon-
 neur de la France en recherchant les
 iugemës estrâgers: Gerbert de Reims
 soustint en plein Concile a la face du
 Pape la iuste degradation de l'Arche-
 uesque Arnolphe, & nos peres ont
 tousiours monstré en cest endroiçt vn
 esprit plus genereux, que celuy dont
 les Eglises Affricaines se sont tant
 fait renommer par la longue conser-
 uation de leurs fréchises. L'Eglise Ga-
 licane ne s'est pas contentee d'admi-
 rer sa vertu, & de vanter la constance
 de ses decrets dans l'éclos de ses Cō-

ciles. Hildebert Euesque du Mans l'écriuit de cholere au Pape Honorius, & estouffa & retrácha aussi seueremét les appellations transalpines comme les Africains les transmarines. Pourquoy se fust-on fait tant de tort de deferer à l'appel Romain? Nos Euesques ont bien eu l'ame assez forte & vigoureuse, & se sont iugez assez grands pour instruire avec l'assistáce de leurs freres d'autre nation, le procès criminel aux Papes mesmes, cōme à Iean XII. & à Hildebrand aux Conciles de Brice & de Pauie, & à Urbain II. au Concile de Plaisance? La Sorbonne vn seul College de nostre Eglise condempna sainctement l'heresie de Iean XXII. bastit l'ordre & la forme pour demettre & deposer Pierre de la Lune, pape du nom de Benoist XIII. sur lequel desseing il fut apres degradé, & nos Euesques opinerent grauemét de leur franchise naturelle en ce Concile qui fit brusler les impitoyables actes, & cruels decrets d'Estienne VI. contre Formose. S'il a donc falu

*Auent. l.**5. Annales**Naucler**Vincens.*

PHILIPPOVE II.

iuger nos Euesques, ç'a esté à nos feules Eglises de l'ordonner, s'il les a fallu destituer, la Gaule a repouffé de ceste entreprise les Papes qu'elle a peu deposer, & s'est reseruee ceste authorité absolue en l'exautoracion de

Aimoin Celidonijs, Ægide, Anselme, Vvol-
4.c.105. phod, Theodulphe, Ganelon, RO-
106. taldus, Arnolphe, & autres. Là où
du Tiljet. Gregoire pensoit condamner & perdre seul nostre Eglise, entiere, & en supprimer & effacer pour iamais la gloire, d'un traict de sa plume iniurieuse, trampee & noitcie d'as le mortel poison de ceste enuie Espagnole. Aussi quand il a fallu promouuoir nos pasteurs à leurs charges sacrees on n'en a pas seulement laissé approcher. Ies Romains, qui n'auoient que voir en leur creation, non plus qu'en la destitution. Hilaire d'Arles ordonnoit religieusement nos Euesques du temps que la Gaule viuoit sous l'Empire cōme Rome, bien que Leon I. s'efforçast de l'en reculer. Ce Pape qui en a tant voulu au courage de cest Archeues-

cap. 1.
concil.
Tauria.

que des Gaules, protecteur de nos Eglises reconnoist librement aux Euesques de la prouince de Viéne qu'il *Epist. 89* ne voudroit pour rien auoir penié à les troubler en l'ordre de leurs institutions, que si par fois il s'en mesle ce n'est point d'entreprise, que rien ne l'y pousse que le seul desir & le soing de leur bien, de leur grandeur, & de leur repos, traits desliez de la cabale Romaine. Mais nos Princes recueillant depuis ce droict purement Roial comme attaché à la conqueste du Royaume, l'ont exercé d'une longue Religion, sans attendre l'aduis n'y l'approbation des papes. Les Conciles *Tom. 2.* d'Orleans, de Soissons, & de Paris le *3. conc* leur ont plainement confirmé, & si quelque vn mal à propos, & contre l'ordre de la France s'est aduancé à l'honneur de ces saincts ministeres, on sçait comme Hugo fut depossédé de la dignité de Reims par le Concile de *contin.* nos prouinces. En fin si quelques vns *Regimon.* de nos prelatz ont tant rapporté de scandale à l'Eglise qu'il les ait fallu

PHILIPPE II.

chasser de la communion des Chrétiens, comme du siege, la Gaule n'a point laissé couler de sa main ceste autorité, que les Conciles d'Arles d'Agde, d'Aurange, Carpentras, & autres y ont si honorablement logee.

Elle la fit bien viuement reluire con-

August. tre Splendonius du temps de Saint
l. 3. contr. Augustin, elle seule excommunia a-
litter. perit uec grande ceremonie Ursicinus E-
Gre. Tir. uesque de Cahors luy enioygnant
l. 8. c. 20 yne penitence publique, & l'ordre
 certain de nos Conciles tesmoigne
 la saincte seuerité de ses censures sur
 ses autres Euesques. Au declin mes-
 me de ceste grandeur, si les papes ont
 eu enuie de frapper quelque Euesque
 d'anatheme, ils ont enuoyé leurs Le-
 gats en France pour en resoudre avec
 nos pasteurs la cause, & la iustice
 en plain Concile. I'en diray autant
 de l'absolution; Nos peres n'ont ia-
 mais trouué bon qu'on l'ait esté man-
 dier ailleurs. Ils ont déclaré par les
 Conciles de Turin, d'Aurange, Car-
 pentras & autres pareils que nostre

Eglise pouuoit diffoudre les plus fortes estraintes des nœuds d'excommunication, relascher les attaches des pechez les plus tenants, & on en vid la pratique contre les papes mesmes au regne de Loys Debonnaire, & du Chauue. pour les proces, les contentions des Sieges, & autres choses de moindre importance, & plus facile disquisition à plus forte raison nes'est elle iamais estimee si foible que de les lascher aux papes, elle les vuidoit en ses Conciles, mesme pour les plus hautes dignitez. Les Euesques de Gau^{concil.} le deciderent les preferences des Ar^{Taurin.} cheuesques d'Arles, de Vienne, & de^{cap. 1.} Marseille au Concile de Turin, le dif^{Gregor.} ferent des Euesques de Rodez, & de^{Turon. lib} Cahors prindrent fin en France: & Drogon de Mets osa bien plaider cõtre le pape Sergius pour le droict de quelques Eglises. Mais qui a mieux reconnu que les Romains la grandeur & dignité de nostre Eglise, qu'ils ne peuuent debattre sans que l'iniure en reialisse, & en retombe sur eux?

PHILIPPE II.

Pourquoy se sont-ils tant de fois retirez, & sauuez en France que pour se couvrir de nos ailles, se mettre à l'ombre de nostre vertu, & se fortifier, & remparer de nostre courage? N'est-ce pas du nom & de la vigueur de nostre Eglise qu'Urbain II. paschal II. Calixte II. Eugene III. & tant d'autres se sont munis comme d'un bouclier à sept plis contre les efforts de tant d'Antipapes, & de tant de peuples esleuez contr'eux? N'est-ce pas là qu'ils se sont faits confirmer? Le Concile d'Estampes ne fut-il pas mendié par *Vincent.* Innocent II. pour se faire declarer pape de l'autorité de nos Euesques? La seule approbation de l'Eglise de Gaule ne les a elle pas tous mis en seureté, & renuersé sainctement leurs aduersaires? N'a ce pas esté par l'assistance de nostre Eglise qu'ils ont excommunié leurs plus puissans ennemis, trempans les traits plus vifs de leurs censures d'as la iustice de la France? Jean IX. ne fit-il pas autoriser par le Concile de Troyes l'excommuni-

eation qu'il auoit iettée contre Lam-
 bert & Adalbert, & Innocent III. ses *Aimoin.*
 anathemes contre Federic II. par le *5. ca. 27.*
 Concile de Lyon? N'a ce pas esté as-
 sez pour le comble de leur grandeur *Naucle.*
 qu'ils ayent esté iugez Papes par la
 seule France pour en acquerir apres
 ou retenir le nom par tous les autres
 Royaumes? pour en faire quitter &
 perdre les titres à tous ceux qui les
 auoient entrepris contr'eux? & faire
 esuanouir les espais nuages de tant de
 controuerses, & querelles, fondues &
 dissipees par son interuention com-
 me foibles brouillards par l'ardeur du
 soleil de midi? Tant d'Eglises estoient
 bandees & liguees contre eux, & le
 seul appuy & adueu de l'Eglise Gal-
 licane les a faict publier & recognoi-
 stre Papes, a rompu la grande conten-
 tion presque de tous les Estats, & de
 la plus-part des Eglises; sur ses lettres
 pacifiques, & formees ils ont eu libre
 passe-port par tout. S'ils n'y voyent
 encores assez clair, voicy vn grand es-
 clat de lumiere, & de preuue qui leur

PHILIPPE II.

vient donner dans les yeux. Victor III. auoit esté esleu Pape par les suffrages & les voyes ordinaires du conclave, receu & seruy comme tel par Roland Châcelier du Siege Romain. Vnze iours apres Roland, ayât dressé vn party se faict creer Pape en la Cisterne de Neron par quelque nombre de Cardinaux qu'il auoit attirez à son ambition. Mais dès que Victor est aduertuy de ceste faction, il le galope de si pres qu'il luy faict quitter l'Italie, & nous le iette en Frãce. Voici des merueilles de l'Eglise Gallicane à qui on veut faire perdre le cœur. Nostre Eglise surprise par mille artifices de ce deslié prelat, l'embrasse sous le nom d'Alexãdre III. & le soustiét si fermement contre tous les assauts de ses ennemis qu'ils se rompēt, & se brisent à sa rencontre, comme les plus furieuses mares, & les vagues les plus enflées se renuersent & s'aplatissent au choc des plus puissans rochers. Et bien que Victor eust esté promeu deuant lui, qu'il fut premier Euesque de droict & de

temps, que Roland l'eust adoré ; la Gaule luy fit demordre le papat, & esleua Alexandre au siege. Sur la grauité de ses arrests, & l'authorité des Conciles tenus en sa faueur il debuta encores trois Antipapes Paschal, Calixte, & Innocét, & les Eglises qui luy estoient les plus contraires ne l'osant plus trauerfer le compterent & ren-gerent aussi tost au catalogue des Papes. Qui n'admirera icy comme moy ceste grandeur, qui ne l'aduouëra cōme Alexandre III ? Nostre Eglise fait Pape qui elle veut, dispose à son gré de la chaise de S. Pierre contre les papes mesmes, à l'estonnement de toutes les Eglises, à la teste de beaucoup de Royaumes ; Sur les marques & caractères receus de sa main ils fendent comme vn puissant esclair tous les orages de leurs ennemis ; & on la pense aujour d'huy ployer laschement cōme vn tendre roseau d'vne seule boufee du vent des brauades d'Espagne ? A ce esté tousiours le iugement que les Papes ont fait de sa vertu ? Quand

*Platin.**Vspergē.**Radeui.**Frisingē.*

PHILIPPE II.

il leur a falu chercher par force autre logis que Rome , ou que pour leur plaisir, pour l'accroissement de leur autorité, & pour des considerations volontaires du soing de leur grandeur sans contraincte ils ont voulu chager de demeure, ont-ils estimé iieu plus digne de la translation du siege de S. Pierre que la France? L'a sept Papes tout de suite depuis Clement V. ont tenu le Pontificat, & n'ont laissé qu'à regret la beauté de nostre Royaume. C'a esté l'appuy de ce grád bastiment de leur grandeur, la se font-ils les plus aduancez aux Conciles generaux & sur l'authorité de l'Eglise, par là ils ont reconquis Rome, & nous ont perdu ce pays, mellant confusement toutes choses , entamant la plus-part des droicts Royaux, & violant les libertez anciennes des Eglises. Car c'est ainsi qu'ils payent bien souuent leurs hostes. Il est vray que ne pouuant sans rougir mescognoistre honnestement la Maiesté de cest estat leur ancienne protection , qui les à remplis de tant

de biens qu'ils ont en Italie. qui les a ainsi parez des despouilles de tant de Princes, qui s'est apauury pour les enrichir, & n'osant desaduouer la dignité de nostre Eglise qui leur a rassuré leurs titres si ondoyans, affermy & fixé leurs triares flotantes au gré de toutes sortes de vêts, & de tant de diuerses tēpestes d'ennemis cōiurez de toutes nations, ils ont par quinze Bulles confessé & déclaré les libertez & grandeurs du Royaume, & de l'Eglise Galicane, recogneu qu'ils ne peuuēt vser contre nous d'excommunicatiō, qu'ils n'ont que voir sur le temporel du Royaume, que nos Roys ne le tiēnent que de Dieu & de l'espee, & ont ^{cap. me-} dementy & foudroyé sur ce subiect ^{ruit de} l'audace de leurs predecesseurs, qui ^{privileg.} auoyent controuué & aduancé mali- ^{in extra-} cieusement le contraire comme Boniface VIII. Voylà comme vn rude & grossier desseing des principaux & plus nobles traicts de l'Eglise Galicane, à qui on peut iustement faire part du nom de ce beau Lys que Cassio-

PHILIPPE II.

dore sur les Cantiques applique à la candeur de l'Eglise ; voilà ses lineamens , ses ordinaires dimensions, ses proportiōs plus necessaires, & vn peu de son taint, & de son iour le plus pres du naïf qu'il nous a esté possible. Mais comme vne image pour si belle qu'elle puisse estre si elle porte vne contenance morne, oisive, ou languissante n'est iamais bien agreable: & que les peintres pour mieux animer vn pourtrait le representent avec quelque geste & mouuement actif. par lequel il leur semble qu'ils expriment d'auantage du naturel & de l'inclination de ce que l'art de leur pinceau imite , & pensent par maniere de dire imprimer & inspirer par la feinte de quelque action vigoureuse, & releuee vne estincelle de vie à vne toile inanimée , pour deceuoir par l'artifice nos sens & nostre veüe. Ainsi nostre Eglise se montre en ce tableau composee en vne graue & genereuse contenance , comme occupee en l'vne de ses plus nobles fonctions. Elle est tou-

te tournée, & abutée contre la violence des entreprises Romaines. C'est aussi le subiect de ce discours, nous pourrons bien tost figurer, & représenter les effets de ceste façon magnanime sans changer de pinceau ny de couleur. L'Eglise Gallicane ressentant son cœur, & ses forces anciennes que la Romaine a tant admirées, & si fauorablement & salutairement éprouvées en ses plus perilleuses fortunes, les a viement tenduës contre les Papes mesmes trop hardis; & leur a longuement fait teste quand ils se sont osés aduantager sur elle, quand ils ont pensé d'offencer son honneur en quelque chose, ou s'auancer sur les moindres droicts de ses franchises. Leon I. se plaint en vne epistre de la resistance de l'Euésque de Vienne, & bien souuēt de la vertu de l'Archeuésque d'Arles. Anastase II. se voulut éforter cōme luy de ployer nos Euésques sous l'ambition de son Empire, mais ils luy respondirent constamment qu'il se meslast de ses affaires, qu'il les

Epist. 89.

Auentis.

PHILIPPE II.

laiffast en repos, & en l'exercice libre de leurs charges. Quand les Papes virent qu'ils ne les pouuoient auoir par là, eux qui ont gagné la plus-part des Archeuesques par la friandise & les apasts d'un vain nom de pallium (en effect marque de subiection Romaine) s'apperceuans que nos Archeuesques auoient meilleur nez que les autres pour esuanter & descouurer la ruse de ce piege, qu'ils ne vouloyent point mordre à la trompeuse apparence de cest ambitieux hameçon, les voulurent honorer par force, & les contraindre à receuoir ce manteau misterieux de leur main. Mais nos prelatz se mocquerent de ceste saillie, &

Bonif. in episto. ad Zachar. Boniface de Maiance Legat de Zacharie, entrepreneur de cest ouurage n'en rapporta pour tout que des affronts, & de la honte. Albert euesque de Gaule, Clement d'Escoffe, Virgile d'Irlande, & Sidonius de Boheme se liguèrent aussi tost cōtre luy, & la force vnie des Eglises rompit ce coup & cest effort assez violent. Quand les Papes

Papes recognerent qu'ils n'auançoierent rien par l'entremise de ces Ambassadeurs, & Lieutenãs estrangers ils s'aduiserent d'esleuer l'Archeuesché de Sens à la grãdeur du Primat de Gaule en l'absence Apostolique, pensant par là en attirer tout le gouuernemēt: à quoy nos Euesques opposerent la franchise de leur naturel courage, & repoussant grauemēt ceste specieuse & fardee seruitude, en reietterēt bien loing le mors trop rude, & roidirent genereusement le col contre ce ioug nouueau. Là les Romains faisans semblant d'auoir les yeux fermez sur ces braues traits de vertu, & de n'auoir rien senty de tous ces coups si bien assis, & si fermes se voulurent mesler ouuertement de la creation de nos Euesques, comme s'ils estoient desia tous rengez, & courbez sous le faix de leur iurisdiction. Mais ils ne l'eurent pas plustost pensé, que nostre eglise chassa par le poing Pierre Archeuesque de Bourges, promu par Innocent contre la volenté du Roy

*Aimoin.**l. 5. c. 33.**St. Paul.**St. Paul.**Paul.**Aemil.*

R

PHILIPPE II.

Loys le ieune. Les autres belles preuues de la magnanimité de nos Euesques iointe à la honte de tant de dommages rapportez de ces entreprinſes ſi hardies, les deuoient rendre plus cōſiderez & plus retenus. Car il leur eſtoit encore arriué pis au Concile de Reims quand ils s'eſtoient aduancez pour toucher à la deſtitution de nos prelates. Arnolphe d'Orleãs declama genereuſement contr'eux, ſouſtint l'egalité des Euesques, dit que les Papes ſ'abuſoyent d'oſer traiter le iugement des paſteurs de Gaule, qu'on ne deuoit attendre aucune iuſtice de Rome, qu'on y faiſoit marchãdiſe ouuerte des ſuffrages, & que toutes choſes y eſtoient publiquement venales. Puis notant, & marquãt l'ignorãce de quelques-vns qui auoyẽt tenu ce ſiege, ſe reſolut conſtamment de mourir pluſtoſt mille fois que de laiſſer ainſi ſuperbement fouller aux pieds la belle blancheur des lys François, & de voir renuerſer l'Egliſe Galicane. Gerbert qui tiré de noſtre Eglife monta

*Conc. Re
men. c. 28*

apres à la chaise de S. Pierre reprint, & enfonça plus auant ce propos au Concile de Senlis, & en vn autre assemblée à la face du Pape Iean, sans pouuoir fleschir la liberté de son esprit aux efforts de tant de violences estrangeres. Les Papes n'en ont pas eu meilleur marché de Pierre de Blois Archeuesque de Rouen. Iean de Salisbery Euesque de Chartres les entame iusques au vif dans son Politicratique, descouure leurs artifices plus cachez, monstre que leurs iugemens ne vôt qu'au poix de l'or, craint que leur ioug deuienne insupportable, les presse en mille façons, & les peint ^{Berna. 4.} de toutes couleurs. S. Bernard ne les ^{de consi-} espargne pas. Il rabaisse par les beaux ^{derat.} discours de l'humilité Chrestienne l'orgueil d'Eugene III. & tranche ce mot en faueur de nos Euesques, qu'il se souuiene de n'estre qu'vn du nôbre des autres, compagnon & non pas maistre. Dequoy toute nostre Eglise s'estoit autrefois ouuertement declarée en plain Concile tenu à Francfort.

PIHLIPIQVE II.

Regin. sous le regne de Charlemagne. Nos
lib.2. Prelats en font-ils demeurez-là? Ils
Auent.4 ont eu le cœur si grand, que ne brauāt
Annal. pas seulement chez eux cōme on dict
 ils sont allez publier l'hōneur de leurs
 dignitez iusques dans Rome mesme.
 Pierre chantre de Paris les alla porter
 aux yeux des Papes en plain Concile
 de Latran, & en esblouist l'assemblee,
 Hildebert du Mans leur en escriuit de
 bō ancre, & ne peust permettre qu'on
 violast tant soit peu la longue franchi-
 se de l'Eglise Galicane. Que si apres
 la maturité, & grauité admirable de
 leurs sacrez arrests, apres le cōseil & la
 resolution prinse auec le S. Esprit pour
 la priuation & destitution de quelque
 Euesque, les Papes se sont mis en de-
 uoir de le restablir, nostre Clergé s'est
 mis en deffence, resistāt de sa vertu or-
 dinaire à la restitutiō d'Arnolphe Ar-
 cheuesque de Reims. Pierre de Blois,
 & Ieā Euesque de poictiers s'en prin-
 dirent à eux en faueur des Royaumes
Matthe. estrangers, & les blasmerent d'auoir
Paris. osé remettre l'Archeuesque de Can-

tabrich chassé par l'Eglise Anglica-
 ne. Nos Euesques font de là vn grand
 pas, & s'auancent iusque à la chaise de
 S. Pierre, & sur la personne des papes.
 Car si leurs promotions ne leur sem-
 blent legitimes, Hugo Archeuesque
 de Lyon, & Richard Abbé de marseil-
 le y contredisent; Nostre Eglise se di-
 uise pour Pierre Leon contre Inno-
 cent II. l'Euesque de Bourdeaux as-
 socié de quelques-vns de ses freres fa-
 uorise le party de l'vn, les Euesques
 de Limoges & de Poictiers supotent
 l'autre, & tous nos euesques d'vn cou-
 rage admirable escriuient autresfois
 aux Cardinaux assembléez pour la crea-
 tion d'vn pape que s'ils n'y procedoiēt
 sainctement, & ne mettoyent quel-
 que homme capable en ceste charge,
 qu'ils y pouruoiron en France. Mais
 en cores qu'ils se soyent iettez si auant
 en l'inspection des autres sieges, & du
 Romain mesme, ils n'ont pas toutes-
 fois voulu souffrir qu'on ait touché du
 bout du doigt à la dignité dés leurs.
 L'Archeuesque de Bourges print la

Matth.
Paris.

PHILIPPE II.

*Cat.alog.
test.veri.*

parole au Concile tenu à Paris en l'année 1290 rembarra viuement les moynes, & autres fortes de gens que le Pape auoit respandu sur la France, pour enuahir les droiëts Episcopaux sous l'ombre & le voile de ceste charité apparente dont ils se ventoyent enuoyez, pour suplir & releuer la negligéce des Prelats : & ne peut iamais permettre que par leur professiõ monastique ils s'affranchissent de l'obeissance naturelle des Eglises. ou declinassent la iurisdiction ordinaire. Qu'à on fait lors qu'on a voulu tailler nos Eglises cõme roturieres, ou vassalles de Rome, & leur imposer des exactions & leues de deniers, sur les mauuais exemples de la vexatiõ de quelques autres Royaumes ? Là tous les ordres du Clergé se sont redressez, & ont imploré layde des Roys quand ils se sont trouuez trop foibles pour soutenir ces violences. Vn Euesque d'ureux diffama l'auarice d'Adrian III. tous les Nobles de Frãce se iõgnirēt à nos pasteurs pour cest exploit signa-

le de vertu en l'an 1247. & semerent des placarts, & des epistres plaines de risée & de moquerie contre ces sordides inuentions. En fin les Moynes des Abbayes, & nos plus petits clerics s'esueillèrent à ces alarmes si frequentes. Bernard moyne de Cluny escriuit des satyres contre Rome qu'il adressa à Pierre le Venerable son Abbé. Vn Prieur nommé Nicolas bâda son sçauoir contre les dispêces, descocha vn traict mortel contre les vanitez Romaines, & anima heureusement son liure du nom d'vne sagement ardente: & c'est ainsi que nostre Eglise s'est monstree tres-generouse en toutes façons & en toutes sortes d'actions, laissant beaucoup d'autres tesmoignages de sa vertu & de ses libertez que ie passe icy pour les auoir touchez autrefois, & pour les vouloir poursuiure ailleurs. Mais quâd les Papes franchissans les termes de la modestie comme de la puissance ont osé menasser la France des rigueurs de leurs excommunications, ç'a esté la grâde guerre, les viues

Les Lauriers du Roy.

R iij

PHILIPPE II.

prises, & la sanglante contention. Tous les vains efforts de ces tōnerres n'ont fait que r'asenerer nostre air, ces foudres les plus durs se sont brisez en esclats sur ces roches de constance, ces ondes & vagues desreglees, ces gros bouillons escumeux qui menaçoient le ciel n'ont fait que l'escher legerement les saincts vaisseaux de nos Eglises, & ces orages ordinaires les ont seulement lauez pour les rendre plus nets, & plus luisans. Car tant s'en faut que nos Euesques se soient estonnez du bruit de toutes ces tempestes qui ont tant trauaillé l'Europe, qu'au contraire sans fermer seulement les yeux sur ces esclairs si ardens, sans baisser tāt soit peu la teste à ces coups si furieux, Drogon Euesque de Mets renuoya courageusement desanathemes bien trenchans à Gregoïre III. qui en pensoit brauer Loys Debonnaire. Encores que ce pape n'eust pas esté si hardy d'acheuer, & parfaire ce temeraire desseing, nos Euesques craignans que la marque de quelque

Auent. 4.
Annal.

tache n'en demeurast au front de la France impollue, s'assemblerent en la ville de Mets ou sept Archeuesques du Royaume deslierent, & absolurent ce Prince des censures don le Romain n'auoit fait que la monstre, & leue seulement la main pour le menasser. Nicolas I. oubliant tous ces traits de vertu si recens & si redoutables, s'auantura bien d'excommunier quelques vns de nos Euesques pour auoir presté consentement au mariage de Lothaire & Valdrade, mais ils se moquerent de la peine qu'il se donnoit en vain, & il n'en rapporta pour tout que du mescontement & de la honte. Cela fit marchander Adrian II. qui brusloit d'enuie d'offencer Charles le Chauue : car Hincmarus desdaignant sa requeste le renuoya tout estonné & tout confus. Mais lors que ce Pape se iettant comme à corps perdu à trauers de ces viues pointes de courage eust poussé plus auant le feu de ses censures contre ce Roy de France, nostre Eglise recueillie au

*Aimois.**s.c. 16.**Auent. 4**Annal.**Sigebert.*

PHILIPPE II.

Concile de Reims luy rendit aussi tost des menasses, luy opposa constamment l'autorité de son glaiue, luy enuoyadire que ses predecesseurs ne s'estoient iamais tant oubliez en leur deuoir, que s'estoit s'esloigner trop des bornes de l'ancien respect que les Papes auoient tousiours rendu à la France, que les Empires ne se conqueroient pas par les excommunications; & en se mocquant luy reprocherent que s'il croyoit que ses censures fussent de quelque effect, ou guerissent de quelque chose qu'il les employast à deffendre le Royaume de l'inondation des Normãs. Charles le Chauue mit luy mesmes la main à la plume, braua desdaigneusement ce Romain, soustint ses droits par le tesmoignage de l'escriture & autorité des peres, & le menassa fort aigrement s'il entreprenoit mal à propos sur son Estat. C'estoit le cœur de nostre Eglise, c'estoit son ancienne vertu qui la rendoit admirable, & redoutable tout ensemble. Toutesfois les Papes deue-

nus depuis plus hardis pour auoir tât fait de voyages en France, & accoustumez à ne nous craindre plus tant par la fréquentation & la veüe ordinaire qui rasseurēt les plus timides, & leur ostēt l'apprehension de ce qui les faisoit trembler auparauāt, se hazarderent en fin d'excommunier Philippes I. Philippes Auguste, Philippes le Bel, Charles VI. & Loys XII. Aux deux premiers coups de ce tōnerre nostre Eglise fort raualee, & descheuë par sa negligence se monstra à la verité vn peu estourdie & surprinse. Sa veüe se troubla, & a demi chancelante, & mal assisee ne faisant presque que parer aux coups elle se reuëchoit mollemēt si nos roys ne l'eussent picquee, releuee, & soustenuë. Toutesfois sous l'Empire du Bel nos Euesques aussi façonnez & accoustumez a ouyr tonner sans s'esmouuoir, cōme les Papes a ne craindre plus leurs reuenches, s'esueillèrent sans effroy, & retenans leur iugement entier, sans perturbation, d'vn pas réglé coururēt a la def.

PHILIPPE II.

fence de l'honneur du royaume, & se végerent de courage. Au Concile tenu à Paris pour le service de ce Prince on bafoua la Bulle de Boniface

Naucler. VIII. on resolut de casser ses abus, de
hist. de rabatre son audace immoderee, de
Fracn c. couper le chemin à ses entreprises, & de soudenir constamment les libertez du Royaume. On donna mesmes preuues de constance sous Charles VI. & eu faueur de Loys XII. nostre Eglise braue, resoluë, & confirmée en sa premiere vertu piquee des insolantes façons de Iules II. entreprint de les amender es Conciles de
Cronic. Tours & de Lyon, ce qu'elle eust heu-
du Tillet. reusement accôply si le desir de chastier ceste iniure d'une penitence plus publique, plus cogneue, & plus signalee en la preséce de tât d'autres Princes interessez & offencez en mesme cause, & sous les suffrages des Eglises de leurs estats, n'en eust fait differer & remettre la plainte, & la iuste correction aux Conciles de Milan & de Pise. Qu'ont fait ici nos Euesques

pour eux-mesmes quand on s'en est prins à leurs personnes, ou à leurs dignitez comme a fait Gregoire. Le Concile de Reims ayant depose Arnophe, Jean XVII. le voulut remettre & rencontrant trop de resistance pensa d'estonner nos Prelats qui auoient religieusement conclu ce iugement vrayement François, par mille esclairs de ses foudres, par la priuatiõ de leurs Eglises, & l'interdiction de l'exercice des choses sacrees: mais ils n'en firent que secouer la teste, tindrent peu de compte de toutes ces brauades, se reuancherent d'un mespris hautain, & d'un desdain fort genereux. Ceste ancienne vertu Galicane n'a pas destitué les particuliers subiects au Roy, si leur malheur a imploré son secours. Normanus auoit esté excõmunié du cõmandement d'Adrian II. & Hincmarus Archeuesque de Reims & vingt Euesques de France resolerent de l'absoudre, coupperent les aisles au long trait de ceste cause portee de la legereté du ieune Hincmarus & luy fer-

*Paul. emi.**Ep. Hinc.**Remens.**ad Hinc-**mar. Law.**dimens.*

PHILIPPE II.

merent le passage des Alpes. Encore que pour quelque temps nostre Eglise ait semblé endormie, estonnee, & effrayee des impressions Romaines, comme les corps les mieux cōposez, & les plus temperez ne sont pas perpetuellement esgaux, ny de mesme humeur, si s'est-il tousiours trouué quelqu'un qui a fait le guet pour tous les autres, & qui donnant l'alarme a ses freres a fait la moitié de la peur aux Papes. Pierre de Blois Archeueque de Rouen, & Iuo de Chartres crient contre la facilité de ces anathemes les rabbatent, les rompent & renuersent de leur pouuoir, sans iamais permettre que fort impatiemment qu'on lie, ny deslie en leurs Eglises. Ce chef de l'Eglise de Chartres voyant que Simon de Melphe qu'il auoit iustement censuré & avec tant de circonspection, & de prudēce s'estoit allé faire absoudre à Rome, se plaignit aigrement par lettres au Legat Roger, ne peut approuuer qu'on

Pet. Ble-
sens. ep.
55.

Epist. ad Rog. *leg.* allast chercher ce pardon à Rome,

blasma hautement ceste iniustice, & l'erreur des clefs Romaines d'enfermer & d'estraindre les gens de bien des n'euds mortels de l'Eglise, & d'en destacher si librement les meschans. Telle a esté autresfois l'Eglise Galicane, c'est son visage, sa cōtenance, sa façon, & son port, tel a este peu apres son courage, ses mœurs, sa fidelité, ses exercices: & cela suffiroit pour ne la mescognoistre plus à tant d'enseignes assurees & certaines. Toutesfois la iuste douleur que ie sēs de la voir chāgee me fera passer plus auant pour dire les causes de sa mutation, & de ceste diuersité si grande, pour luy faire voir comment elle est ainsi descheuë raualee, presque renuersee. Car il faudroict n'auoir point d'yeux, de sentiment ny d'esprit pour n'y recognoistre point vn chāgement; & difference remarquable, pour n'y iuger point vne autre face d'Eglise, & vne constitution plus foible, plus maigre, moins nerueuse, moins coloree & plus palle & la contagieuse maladie de ceste

PHILIPPE II.

fiere d'esprits, & les longues afflictions de ces guerres ciuiles ne lui aident pas à se remettre. Il faut ici qu'elle recognoisse qu'il luy a nuy d'auoir esté si belle. Car les Romains comme esprits de tant de perfections admirables la rechercherent en toutes sortes & s'il se peut ainsi dire luy firent l'amour, par tous les artifices que cest humeur peut conseiller à ceux qui en sont atteints bien au vif. Encore qu'elle bouchast les oreilles aux charmes de leurs douces paroles, qu'elle fermast les yeux sur la lueur apparente de tant de belles offres, qu'elle renuoyast chastement leurs Legats & Ambassadeurs, ils ne se rebuterent pas pour tous ces refus. Sa beauté farouche & hautaine, sa façon graument desdaigneuse estoient autant d'attraiçts violents pour les piquer, & esmouuoir d'auantage par ceste resistance. Leurs desirs croissoient, & redoubloient par l'opposition de sa constance. Ils la caressent tantost ouuertement, tantost à cachettes selon qu'ils choi-

choisissent & prennent à point le tēps qui se presente, & ne perdent pas vn moment d'occasion. Voyant que nos Prelats ses espoux y prennent garde, ils les courtisent, les entretiennent, les endorment, leur presentent partie de leur charge, & la lieutenance Apostolique. Remy de Reims & Vigile d'Arles se laisserent gagner par Ormisde & Adrian I. à l'ostentation de ces fumecs. Cependant on endort par là les gardes de nos troupeaux, c'est ainsi qu'on esbranle & s'ape sourdement nos arcs-boutans les plus puissans, pour les briser apres en mille esclats, & mille pieces sous la cheute de ce grand edifice. Les Romains ne tenoyent pas ici à faux, & leur desseing estoit infiniment subtil & captieux. Car establissāt vn hōme sur nos Eglises comme Vice-Roy de leur Monarchie spirituelle, cestuy-cy pour estre leur creature, engagé par ceste preference sur ses freres tenoit obstineement leur party, & ne pouuoit demettre l'auteur de cest aduantage d'hon-

PHILIPPOVE II.

neur sur les autres sans faire tort à soy-mesmes, ny consister seurement apres auoir rompu les degrez par ou il estoit monté si haut. Le pallium d'õt ils ont emmantellé les Archeuesques à beaucoup aduancé cest ambitieux labour : & les frequentes legations enuoyees en France, les iugemens volontairement recherchez par nous, les dispenses de mal faire, les affranchissemens de la iustice seculierre sur les priuileges de clericature & tonsure, l'accroissement de l'audience episcopale par les sermens, & le soulagement enuoyé comme ils disoyent à nos Euesques d'un grand nombre de Moynes de tous ordres desliez, & affranchis de la iurisdiction ordinaire, pour s'introduire dans le gouuernement des Eglises sans en este comptables qu'à Rome ont esté autant d'instrumens de nostre ruine. On a adiousté à cela les pardons des plus gros pechez, les indulgences de to⁹ crimes, & le paradis ouuert pour peu d'argent. De sorte que qui auoit assassiné

son ami, qui auoit volé vn milliõ d'or; couppé la bource en mille marchez & mille foires, destrouffé mille marchans au passage, & espuisé d'vsures toute vne prouince, pour peu d'argét regaignoit la vie eternelle en dõnant quelque chose de ses larcins, qui estoient rendus par là comme meritoires. On s'aduise apres de no^r faire present des reliques, & autres choses benites & sacrees, de priuileges & de ceremonies, afin d'arrester & rõpre par des põmes la course de ceste belle Atalâte. Ià Dieu ne plaise que ie die ce cy pour blasmer les sainctes institutions de l'Eglise, ie les honore & les respecte comme ie doy, mais ie trouue estrange qu'en en peruertissant l'vsage on les ait employees pour no^r apaster de leur douceur, qu'on en ait abusé à nostre mal, & qu'õ s'en soit seruy pout surmonter par des artifices si foibles la longue liberté & magnanimité de nos Eglises. On passe de là plus auant. On veut sçauoir le nom des Euesques excommuniez selon l'ancien vsage de

P H I L I P P I Q U E II.

l'amitié des Eglises, pour en esuiter se dit-on la société & la contagion: mais bien plustost pour pretendre & vsurper l'autorité de les excōmunier vn iour. On veut voir les confessions de nos Conciles pour tomber & demeurer tousiours d'accord avec nous de la foy, mais en effect pour essayer de prendre droict de les confirmer. On conseille nos Euesques comme freres à la conduite, & meilleure façon du gouuernement des Eglises, pour tourner en fin ces conseils en estroits cōmandemens. Ce n'est pas encore tout nostre mal'heur. Les Romains sement des procez dans nostre Clergé, & par les priuileges qu'ils veulent faire accroire qu'ils accordent à l'vn de nos Prelats, excitent l'enuie & la contétion des autres pour les des-vnir par là, & les emporter plus facilement vn à vn. Ils trouuent moyen de se faire establir iuges par remission & compromis, subdeleguent à desseing des Commissaires sur les lieux pour en attirer les appellations à Rome, & fon-

der par là leur iurisdiction. S'il s'esmeut quelque dispute, ou quelque pique entre les Archeuesques de deux prouinces, qui pensent mal à propos n'en deuoir croire les Euesques de leur ressort, en lieu d'adresser ceste cause à vn Concile de toute la France selon la police de l'Eglise, pratiquee en la nostre au Concile de Turin & semblables; les Papes qui se disent estre neutres en ce different se font nommer arbitres, & obligent ainsi estroitement celui en faueur de qui ils prononcent. Ils supportent apres les Archeuesques contre les Euesques qui ne se veulent ployer facilement, & ces Archeuesques les obseruent, les respectent, & leur rendent le deuoir de clients. S'il y a quelque party fait entre les Euesques pour les procès qu'ils leur font naistre, ils se régēt du costé de l'vn ou de l'autre, pour s'accroistre de nos ruines, & s'enfler de nos mauuais humeurs. A quoy si Roys prennent garde pour les esblouir de vanité, & les deschirer à l'affoiblissement des Eglises

PHILIPPE II.

ils les flattent de quelque beau nom specieux, les caressent de leur alliance, les appellent leurs fils aînez, donnent le titre de Patrice à Pepin, enuoient des presens au Chauue; & se messent de traicter vn mariage entre Charlemagne & Hyrene Imperatrice de Leuant. Quelquefois nos Roys qui ont enuie de se descharger de quelques-vns du Royaume qui leur pesent trop sur les bras, ont intelligence avec les Papes qui se veulent aussi depescher des Euesques plus puissans & qui leur sont le plus cōtraires: & cōcertant & concluant des croisades ensemble les enuoient tous au voyage d'outre-mer. En fin on n'obmet pas les plus petits traicts qui seruent à la cōciliation des amitez. On employe les musiques pour amollir & rompre par ce chatouillement les fermes & constants esprits de nos Eglises, on nous fait trouuer bon de receuoir le chant Romain; & par ceste conformité & marque de similitude és moindres choses de leur police, ou s'auance

pour occuper l'entieremoderation de la nostre, endormant ainsi nos Prelats par des chansons , les prenant au pipeau comme cailles , & perdant le vaisseau de nostre Eglise au perilleux passage des Syrenes. Toutesfois elle n'a pas tousiours esté si simple de se laisser gagner pour peu de chose, elle à cōserué longuement sa liberté, & repoussé bien loing ces alliances estrangeres si dāgereuses. Qui fut cause que le desdaing de ce rebut tournant en rage le desir des Romains , ils se proposerent de trouuer en la force ce que l'amitié leur auoit desnié. A cest effect ils s'adresserent à Pepin & Carloman, & depuis à Charlemagne qui par edit public contraignirent nostre Eglise à se donner ainsi en proye, & bien que nos Euesques resistassent fermement à Boniface de Maience & autres Proxenetes & entremetteurs de ce violent mariage, ces Princes les y rangerent à coups de baston. Aussi les Papes n'estimant pas trop certains, ny durables ces titres forcez pour autho-

*Ann. 4**Annal.**Bonifac.**in epis. ad**Daniel.**Adrian.**1. epis. ad**C. vol.*

PHILIPPE II.

rifer leur possession de mauuaise foy, faisoient iurer aux sacres de nos Euesques vne nouvelle subiection au siege Romain, comme on void par la profession d'Albertus Morinensis, & par la lettre d'Hincmarus de Reims à l'Eglise de Tournay. Qui n'estoit autre chose que la ruse des cedulles arrachees des Euesques Oriëtaux au huitiesme Concile general. lesquelles ils se firët apres bië rendre cōme iniustement & violantemēt extorquees. On ne peut certainement excuser Pepin, Charlemagne, & le Debonnaire d'auoir beaucoup fait de bresche à la gloire de nostre Eglise. Car ne se contentans pas d'auoir enrichi la Romaine iusques à l'enuie, & de l'auoir appellee en partage de leurs conquestes, ils negligerent du tout la nostre, & ne se donnerent point de peine du tort qu'ils luy faisoient de l'abaisser & de l'asseruir; n'estimans importer rien à la maiesté de leur Empire de scauoir laquelle de ses Eglises seroit premiere ou derniere, qui seroit l'esclau,

la franche, ou la maistresse, parce que toutes deux seruoient à la grãdeur de leur estat. Mais Charles le Chauue qui ressentoit le dommage de cest aduantage Romain auoit apporté à la France, qui en iugeoit les perilleuses consequences par ou la perte du Roiaume n'auoit tenu qu'à vn filet, encõre qu'il se laissast apres vn peu aller ployé par les presents du Pape Iean VIII. rendit toutesfois au commencement de son regne la liberté à nos Eglises, qui n'estoient pas du tout abatuës. Car quelque suport que les papes esperassēt de ses ancestres ils n'y osoient pourtant iamais rien entreprendre sans enuoyer descouurir de uât quel il y faisoit, sans sonder le gay, & sentir de loin la force & la doctrine de nos Euesques. Traict malicieux de Nicolas I. Qui apres auoir entendu de ses explorateurs que nos Prelats estoient peu soigneux de l'estude, amateurs du bon temps, endormis & enleuelis dans les plaisirs fit vn grand effort sur la France, & ne l'osa iamais

*Aimoin.**5.c. 33.**Regina**lib. 2.*

PHILIPPE II.

attaquer auparauant. De sorte qu'on peut bien compter l'ignorance entre les plus pressantes causes de la cheute de nostre Eglise. Le chapiteau & la couronne de toute ceste grâde masse des diuers moyens de nostre perte, à esté la venuë des Papes en France. Urbain II. Paschal II. & les autres hebergez côme amis & alliez par nos Euesques, violant tous droicts d'hospitalité ont presque surmonté du tout nostre Eglise. Nous rapportons encores des laides marques de leurs voyages, & ne s'est point trouué iusques icy quelque vn si genereux, ny si hardy pour nous effacer du front les vestiges de ceste condition trop seruile. Nostre diuision, & les longs troubles de la Frâce ont cuidé donner la derniere main à ce chef d'œuure de mal-heur, C'est par là que Gregoire pësoit abatre & accabler pour iamais l'Eglise Galicane, & ne se mescontoit pas de beaucoup. Les fers en sont encore au feu, & la nuëe n'est pas du tout passée. Nostre Eglise court fortune, si

elle ne se refueille icy, si elle ne se pique, ne se reuanche, & ne reprent son ancien cœur. Ne le fera-elle point? qu'elle se voye, se cõtemple, & se mire sur elle mesme, qu'elle se compare à son exemple, s'excite de la premiere beauté de son image, & s'anime comme vn Lyon deses propres esguillons. Se trouue-elle trop decheuë, & trop differente? Il n'y a que les accidens de changez, c'est la mesme substance & la mesme forme; bië que la figure soit vn peu alteree. Les femmes se font portraire quand elles ont leur venus & leurs grace., en la plus grande vogue, & plus fort credit de leur beauté, & à mesure qu'elles la voyent couler & décroistre par le temps & les maladies, celles qui s'aiment le mieux essayent de l'entretenir la plus esgale qu'elles peuuent à ce que leur tableau leur fait voir de leurs premiers beaux iours: quelques autres plus curieuses reparët par l'artifice les ruines du tēps & de la nature. Il sert à ceux qui se reuicennent de quelque grande maladie

PHILIPIQUE II.

de se regarder souuent au miroir ; la veuë de leur changement en si mauvais estat , & le souuenir de leur premier estre representé par vn portraict ou ils se comparent leur donnent le cœur de regagner leur bon visage, & de reprendre leurs anciennes forces. Ils se picquent d'eux mesmes pour ne pouuoir si parfaictement estre eux-mesmes , & le regret de ceste diuersité accourcist le retour de leur premiere vigueur & leur ramene plus promptement vne santé solide. Pourquoy l'Eglise Galicane n'en fera-elle de mesme ? Qu'elle se moule & se cõforme à son image ; qu'elle considere que c'est tousiours elle mesme , quoy que chāgée. Son corps est biẽ vn peu plus maigre , plus eslançé , plus courbé ; la peau vn peu ridée , le tainct flestry , la couleur moins fresche , & plus passe , l'embon-poinct vn peu escoulé , les nerfs retirez , les veines espuisces de sang , les arteres vuides d'esprits , ses mouuemẽs plus froids & plus tardifs , mais les mesmes traiçts sont demeu-

rez, ce font les mesmes constitutions, les mesmes lineaments, & le mesme corps. Il ne faut que quinze iours de santé pour la rendre plus belle que iamais; on reengraisse au releuer des maladies. Si elle sent encores l'estomach chargé des restes de sō mal, si la cède bruslee de la fieure passée luy donne encore de l'esmotion, si elle ressent la pesanteur de quelque excremēt quelque racine d'humeur piccāte, ou quelque petit filet de ce venin de diuision qu'elle le vomisse & le reiette hastiuement, qu'elle se nettoye & se renouuelle. Apres les grandes maladies la purgatiō est tousiours necessaire. Mais on l'épésche, on la trauaille, on l'exerce en des fascheuses trauerses elle rencontre de fortes resistances? Sa vertu doit redoubler ses vigoureux effects à l'opposition de ces contrarietez ennemies. Les rayons du soleil rabattus ont plus de force par la reflexion: & la vertu à ses antiperistasēs comme toute autre chose. Qui la garderoit de se recognoistre & se redresset à cest ex-

PHILIPIQUE II.

treme coup de son mal-heur excitee,
 prouoquee, picquee, de ses exemples
 domestiques? Est elle moindre d'hon-
 neur & de dignité qu'aux siecles de
 nos peres qui l'ont faite si dignement
 reluire, qui l'ont fait ressentir aux Ro-
 mains si grande, si courageuse, & si
 puissante? Qui l'a tant raualee de grã-
 deur & de courage qu'elle mesme, qui
 a tant aidé son mal? Qui la tient ainsi
 abbatue qu'elle, qui ne s'efforce point
 de se releuer? qui desdaigne si negli-
 gẽment de se remettre? Est-ce qu'elle
 vieillit, que courbee sous le faix de tãt
 d'annees elle est lente, froide, & pau-
 reuse? Se iuge-elle par la plus impuif-
 sante & moins hardie? Ceste hono-
 rable antiquité est la verneur & la for-
 ce des Eglises. Tous les estats décroif-
 sent par le tẽps, la seule Eglise se doit
 fortifier par l'aage, & la longue suite
 des annees. Peut être qu'elle n'est pas
 en estat de s'esmouuoir, & de se faire
 pitié? Et peut-elle iamais courir plus
 perilleuse fortune? On veut perdre
 d'un esclat de foudre Romain vn mil-

lion de consciéces, estouffer & estaindre la fidelité en vn million de cœurs, réuerfer & ruiner pour iamais la gloire du plus grand Royaume du monde. Ce sont ici des violétes humeurs d'un Caligula Romain: on voudroit pouuoir abbattre d'un seul coup toute la grandeur, & la bonne fortune de la France. Ie seroy bien marry d'accoupler l'Eglise Galicane aux autres pour obscurcir & vmbrager d'enuie les beaux rayons, & la lumiere de ses glorieux merites, car sa vertu ne peut trouuer de pararelle. Mais ie veux essayer de l'animer par la monstre & la veuë des autres Eglises, afin qu'elle considere commēt ses sœurs ont saintemēt defendu leur liberté, & qu'elle plus belle, plus grāde & plus genereuse reçoie lustre de leur approche, ou si elle s'estime aujourd'huy plus foible & moins valeureuse, qu'elle se picque au moins de regret à regagner l'honneur de son premier nom: l'exemple sert de quelque chose à la perfection de la vertu. Qui pourra faire iuger

PHILIPPE II.

aux enuieux de sa gloire, & à tous les vendeurs de ceste fumee des Bulles de Gregoire, qui nous veulent plustost creuer que esblouir les yeux de tant d'esclairs de ses tempestes, qu'ils ne sçauoyent iamais appeler temerité es François, les effects de solide constance qu'ils verront si hautement esclatter au sein de toutes les Eglises.

Car pour en parler hors de passion, il s'en faut tât que Polocrates & les Asiatiques fussent trop marris du schisme Romain, & dequoy Victor s'estoit si brusquement retranché de leur communion Chrestienne, qu'au contraire ils desdaignerent genereusement ceste arrogance, & firent gloire de rompre ceste alliance insupportable. Encores sur ce subiect Irenee vn de nos Euesques entreprint de regler les fantasies immoderes de ce Pape, qui print en bonne part la correction de ce Prince des Eglises de Gaule. Il ne tarda guere qu'Estienne I. & S. Cyprian ne se trouuassent bādez & pointez en diuerses doctrines, mais pour
cela

Euseb. 5.
c. 33.

Ibid. c.
25.

cela l'Eglise Africaine se donna elle
 beaucoup de peine du iugement
 que la Romaine pouuoit faire d'elle?
 au contraire, elle en tansa rudement
 les Euesques. S. Cypriã appella Estiẽ-
 ne opiniastre, mal traictable, & luy re-
 procha que S. Pierre n'eust osé dire
 comme luy que les autres Eglises plus
 nouuelles deuoient subiection à son
 aisnesse. Ceste belle resolution fit tant
 admirer & redouter las Cartaginois
 qu'encores qu'Estienne pour la mes-
 me contention du baptesme eust de-
 noncé l'excommunication aux Eues-
 ques Helenus & Firmilianus, qu'il eust
 enueloppé en ses imprecations toutes
 les Eglises de Cilicie, Capadoce, &
 Galatie, il ne fut iamais si hardy de
 quitter la societé de S. Cyprian. Quãd
 il l'eust entrepris l'Eglise Africaine
 eust tonnè plus hautement que luy,
 & eust plus porté de regret de la fau-
 te de Rome que de la derniere dis-
 solution de ses legeres amitez. Car
 d'appeller de l'être prinse ailleurs qu'à
 l'Eglise d'Afrique, il estoit deffendu

*Cyprian
 ep. ad pō
 peium &
 ad Quirin*

P H I L I P P E II.

Cap. 22. sur peine d'anatheme par le Concile
tom. 1. Mileuitain L'Affrique se sentoit & se
Cōc. iugeoit assez forte pour tirer raison
 de ses querelles, sans emprunter se-
 cours d'ailleurs; d'ou vint la grande
 contention du VI. Concile de Carta-
 ge pour Appiarius. Le Pape Denys
 nourry en l'eschole d'Estienne osa bié
 pousser plus auant ceste poincte, pour
 s'en prendre à Denys Alexandrin qui
 soustenoit les Eglises Cilicienes, & s'a-
 uança pour l'excommunier: mais l'au-
 tre plus ferme se reuencha brauemét,
 luy rendit aussi tost son change, delaf-
 cha & desbanda sur luy d'aussi furieux
 traictés de censure qu'il en pouuoit
 auoir receus. Pierre Alexandrin rébar-
 ra par la Gelaiz, qui luy portoit de ces
 fougues au nez, & toutes les autres
 Eglises n'ont pas eü autre fois moins
 de cœur & de resolutiō. Car lors que
Secret. Jules I. eust ainsi mal traicté les Oriē-
lib. 2. taux, ils l'adiournerét par deuant eux
Sesmen. en la ville de Philipolis, & luy ren-
lib. 3. uoyerent son anatheme auec vsure. Il
cap. 7. print vne pareille humeur à Leon I.

contre ces leuantins qui le payerent
 encor' de mesme. Dés que Foelix
 3. eust excommunié Accatius Ar-
 cheuesque de Cōstātinople. sans s'es-
 mouuoir beaucoup de ceste iniure il
 assembla son Clergé, effaçā ce Pape
 des table de son Eglise, & le raya du
 tout du catalogue des Euesques, cōme
 on void par la plainte qu'en faiēt Ge-
 laisō successeur en sa lettre aux Eues-
 ques de Bardanie. Ainsi Pierre de Cō-
 stātinople ne peust iamais ployer sous
 Boniface III. ny obeirā Phocas qui le
 pressoit de luy asseruir son Eglise, Tels
 se sont portez tous les autres Arche-
 uesques de Constantinople comme
 Photius contre Adria^m 2. & c'ā estēle
 courage de to^o les Orientaux, qui sur
 le reglement de l'ordonnance d'Ho-
 norius & Theodose 2. traiterent sou-
 uerainement les affaires cismeue dās
 l'effort de leurs Prouinces, mespri-
 scrent noblement les cēsures des Oc-
 cidentaux, se retirent aussi franche-
 ment de leur communion comme les
 autres pouuoiet faire de la leur, & en-

Sabellec.

*Lib. Pon-
 tical. In
 Adrian.*

2.

*L. G. C. de
 sacr. Ec-
 cles.*

PHILIPPE II.

tamerent de tant & de si grâds scismes l'Eglise Romaine qu'ils planterēt des termes esleuez sur le mont de Tusca pour enseignes remarquables de leur separation. Lesquels effects de vertu & de courage imprimenttant d'estonnement & de crainte aux esprits Romains, que Iean VIII. enuoya ses Legats au Concile de 383. Euesques tenu à Cōstantinople, pour rechercher leur alliance. Qu'on fait icy toutes les autres eglises aux rencontres de mesmes querelles? La lettre de Boniface de Maience Legat de Zacharie monstre que les euesques d'Almagne ne redoutoient pas beaucoup ses choleres, n'y ses césures. Nicolas I. bā-dant tous les nerfs de sa presumption pēsoit biē foudroyer iusques au fonds des enfers Gontarius Archeuesque de Cologne, & Theogandus Archeuesque de Treues pour le mariage de Lothaire de Lorraine; mais ils luy dresferent aussi tost des contre-batteries, & luy rendirent des coups de mesmes foudres. Luipert Archeuesque de Ma

*Flores
temp.*

*Auent. 4
Annal.*

ièce fit teste à ces temeritez du temps
 de Loys Debonnaire; Herold d'Alf- *Idem lib.*
 bourg reiecta le iugement Romain
 sur le droict du pallium, Guillaume
 Euesque de Mastrich, & Valdramus
 de Niemburg ralliez & vnis avec
 les autres Euesques de Germanie en-
 treprendrent fidellement la deffence
 de l'Empereur Henry III. excomu-
 nié par Hildebrand, qu'ils accable-
 rent du poix de mesmes anathemes à *Idem 6.*
 ingelhein, & à Brixe en Bauieres, Ar- *Annal.*
 noul de Maience, & Eberard de Salf-
 bourg firent mesmes efforts de vertu
 contre Adrian III. en faueur de Fede-
 ric I. reprocherent à toutes les Egli-
 ses leur lacheté de seruir trop misera-
 blemēt à ceux qui les redouteroient-
 si elles vouloient retenir leurs coura-
 ges massés, & leur restoit tant soit peu
 de sang & de force pour regagner
 leurs libertez anciēnes. Les Euesques
 de Cologne & de Maience repoussc-
 rent, & rompirēt de pareille constan-
 ce les tempestes esmuēs sur l'estat de
 Federic II. & Adolphe de Cologne *N. in clor*

PHILIPPIQUE II.

& Philippe de Salts-bourg firent glorieusement reluire les armes de l'autorité de leurs Eglises contre les violentes entreprinſes d'innocent III. C'est ainſi que ceux de Liege refuſerent d'obeir aux crueles & ſanglantes cenſures de paſchal II. & que ceux de Suede rabatirent l'audace du Cardinal d'Alabanie, depuis pape du non d'Adrian 4. La Hongrie auoit longuement honoré les miracles d'un ſainct homme nommé Luc, quand Alexandre 2. portant enuie à ſa reputation, penſa de la taſcher, & diffamé d'un anatheme. Mais l'autre non plus eſtoneé ny eſbranlé de ceſt orage, qu'un cheſne de cent annees des haleines d'un foible Zephire continua conſtamment en la gloire de ſes premières actiōs, mourut ſans demander, d'eſtre deſtaché de ces liens Romains & teſmoigna ſon innocēce & le droit cours de ſa vie par la ſuitte de tant d'autres merueilles, que les papes furent contrains de luy donner place

Cyantz.

Cantor.

Parifſes.

entre les ſainctſ, & ſa memoire & ſes

cendres ont esté tousiours sacrees à la
 Hongrie. Voicy dequoy faire ouurir
 les yeux aux plus craintifs, pour re-
 garder fixement, sans terreur & sans
 effroy les esclairs brillants, & les
 pointes ardantes de tous ces fou-
 dres. L'anatheme Romain effleura si
 peu la conscience & l'honneur d'un
 homme de bien, qu'en lieu de l'abyf-
 mer comme on pensoit, il rebondit
 contre ce traict furieux; & se releuant
 & rehaussant par ceste agitation, cō-
 me d'un contre-coup sauta droit dans
 le paradis. L'abus de ces iniustes cen-
 sures n'a pas esté moins mesprisé par
 l'Angleterre. Augustin enuoyé par S.
 Gregoire pour conuertir ceste isle, &
 luy donner comme il pensoit les pre-
 miers elemens de nostre Relegion, y
 rencontra sept Eueschez desia Chre-
 stiennes, qui ne s'estōnerent pas beau-
 coup de ses menasses. S. Gregoire en
 dit autant d'irlande. Fulco Arche-
 uesque de Londres & Robert de l'in-
 colne ne laisserent pas pour lespou-
 uentable bruit de ces tonnerres de ré-

PHILIPPE II.

uerfer fortement les violances d'innocent III. Les Roys d'Angletere en l'annee 1094. n'attendirent pas que Rome les escartast de sa communion, ils rompirēt les premiers compagnie, deffendirent à leurs Euesques la societé d'un, qu'ils disoiēt s'estre tāt oublié enuers eux qu'il ne tenoit plus rien de Sainct Pierre que la chaise, & tous les Prelats Anglois euitērēt longuement la rencontre & l'approche d'Anselme de Cantabrich comme d'un hōme pestiferé, parce qu'il portoit d'Italie des iniustes décrets contre la franchise de leurs eglises. Que si les Romains deschargeant, & desployant les derniers coups de leur main, ont osé mettre l'interdict au Royaume: le Roy Estienne ouurit aussi tost les portes des eglises, remit le culte diuin, restabli l'exercice des choses sacrees par toute l'Angletere, & fit cōtinuer & poursuiure aux euesques l'ordre & le deuoir de leurs charges. L'Escoffe comme partie de ceste belle Albion vient prendre part à la gloire

*Matth.
Paris.*

Polido.

gloire de ses merites. Clement l'un de ses grands Pasteurs desdigna noblement, & en homme de cœur les censures deslachees par Boniface Legat Romain, vertu cōmune à tous les Euesques de son siecle. Colombanus ne s'esmut iamais de toutes ces imprecations horribles, & tenantes par lesquelles on le pensoit renger à ceste subiection: les Eglises Escoissoises se remuerent brusquemēt contre ces excommunications au regne d'Alexandre III. & condamnerent de la sainteté d'un Concile les legeres anathemes des Legats Romains. C'est ainsi que la lettre du Pape Symachus adressee aux Prestres d'Esclauonie mōstre le peu d'estime que fit Euphemianus & les Euesques de Dardaine de ces haleines ensoufrees de Gelaiz I. & cōme la Dace, & l'Esclauonie s'en moquerent. Les Patriarches de Hierusalem ne s'en font fait que rire, & ceste Espagne qui scarde tant aujourd'huy d'un nom paré de Religio, qui se parfume tāt de l'obeissance Romaine de-

*Bedalib.*3. c. 25.
& 26.*Boetius.**Tyrius d
bell. sacr.*

PHILIPPE II.

clara son naturel brauache contre
 Estienne I. quand il luy portoit aux
Cypriam. yeux ces morts spiritueles, si elle ne
Epist. 4 receuoit ses Euesques Basilides &
lib. 1. Martialis qu'elle auoit rebutez de ses
 Eglises . Quoy qu'elle dissimule,
 quoy quelle se contrefasse, se faigne,
 se contraigne, & fasse icy l'ipocrite
 à la veüe du monde elle à tenu long
 temps les yeux fermez sans vouloir
 recongnostre les iugemens Romais
Cap. 28. comme Arnophled'Orleans le repro-
Concil. Re cha de cholere à la froideur de nos
mens. Euesques assemblez au Concile de
Liber Pon Reins. En fin l'eglise de Millan s'est
tisi. Saccl- longuement reuenché de ces affronts
bc. & celle de Rauéne quoy que voisine de
 Rome à foulé mille fois aux pieds ses
 anathemes. Leon & Jean ses Euesques
 en poinçterent de cōtraires sur Adria
 & Nicolasi. quine lespeurent iamais
 renger sous les loix de leur seruitude
 que par la guerre, & la force ouuerte
 l'vn alaide de Charlemaigne, l'autre
 par vn siege rigoureux, & l'iniurieux
 effort d'vnc armee ennemie, qui sont

les belles benedictions Apostoliques
 de Gregoire. L'Euésque de Florence
 attaqua fort l'honneur de Paschal II. sur
 meſme ſubiect, les Peres du Conci- *Sabellic.*
 le de plaiſance ſe moquerent de ces
 faillics d'Urbain II. l'Egliſe, & les ha- *Crantz*
 bités de Verone le mirét par le poing *in Saxon.*
 hors de leur ville quand il oſa ouvrir
 la bouche pour excommunier l'Em-
 pereur, le Clergé de Rome ſe ſepara
 d'vne hardieſſe incroyable de Sixte
 III. & d'Anaſtaſe II. entaché de l'er- *Cap. cum*
 reur d'Acacius: & tous les Euésques *Anaſta.*
 d'Italie raliez pour faire le proces à *19 diſtin.*
 Jean XII. comme il penſoit rompre ce
 coup vigoureux de iuſtice par le mur-
 mure & l'effroy de ſes tempeſtes, luy
 renuoyerent brauement vne excom- *Luitpräd*
 munication bien ſeclece, attachee à ſa *Blond.*
 deſtitutiō. Les Papes nous ont mieux
 mōſtré que tous autres l'affeurance
 que nous deuons prendre ici, no^o ont
 confirmez en la naturelle conſtance
 de noſtre liberté, & nous ont appris
 à ne nous troubler pas ſeulement à la
 venue de ces impetueux orages. Car

PHILIPPE II.

cōbien de fois se font-ils horiblement
 entr'excomuniez, excitant & attirant
 d'enfer les vns sur la teste des autres
 les plus cruelles & plus espouventa-
 bles furies? Hildebrant & son aduer-
 faire, Urbain II. & Clement III. Pas-
 chal II. & Gilbert, Gelaiz II. & Mau-
 rice Archeuesque de Braga eslu Pa-
 pe par l'Empereur. Innocēt II. & Ana-
 clet, Alexandre III. & Victor ne s'ex-
 comunierent-ils point sanglante-
 ment? n'espuiserent-ils point les vns
 sur les autres toute l'horreur, & la tē-
 peste de l'Arcenal Romain? Mais par-
 ce qu'on pourroit reuoquer en doute
 la puissance de quelques vns d'entre
 eux dont on arayé les noms du ta-
 bleau, & de l'ordre des Papes. Ne vid
 on point acharnez l'un sur l'autre Be-
 noist XIII. Gregoire XII. Alexandre
 V. & Jean XXIII. tous recogneus pour
 Papes en mesme temps: Ne s'ana-
 thematiserent-ils point effroiable-
 ment, & avec eux tous les Princes &
 peuples de la terre diuisez de leurs fa-
 ctions? Qu'eust faiēt icy l'Eglise si

tous ces coups de foudre eussent portés, & eussent tiré sang? Car tous les Royaumes estoient bandez, & coniuerez pour les querelles de ces Papes. L'vn suiuoit vn party, l'autre fauorisoit le contraire; & souuent vne mesme province estoit partie & deschirée en la suite, ou en la contention de toutes ces diuerses parts? Tout le monde estoit donc ce coup là effacé du liure de vie, qui par l'vn, qui par l'autre de ces Papes? A ce compte toute l'Eglise estoit censurée, & profondement damnee? car il n'y auoit petit coing de la terre qui n'eust receu des traits, & senty des atteinies violètes de leurs maledictions, qui n'eust esté frappé à mort par l'vn ou par l'autre, si leur foible puissance & mauuaise volonté eussent tant peu produire de ruine? Il ne restoit donc plus de face, ny de forme d'Eglise, elle estoit toute tachée, noire, hideuse, espouuentable. Tout l'abyssme s'estoit desgorgé sur elle, & les portes d'enfer auoient preualu contre sa vertu. Les Papes mesmes s'arra-

PHILIPPE II.

chant par force du salut de son sein
s'estoient logez les vns les autres bien
auant dans l'Enfer, & avec eux tou-
te la Chrestienté entiere, si ces dires
imprecations eussent esté de quelque
effect valable, si Dieu eust tendu &
presté l'aureille pour exaucer ces voix
sanglantes & mortelles. Ou eust esté
alors le paradis puis qu'il estoit bou-
ché? puis que les clefs Romaines ne
seruoient plus que pour en fermer les
portes? Il estoit superflu, oisif, inutile,
& interdit à l'espouse de Iesus Christ;
La mort du fils de Dieu estoit sans me-
rite, puis qu'elle ne fauoit plus per-
sonne? il n'y auoit plus d'esperance de
grace, puis que ce sang de nostre re-
demption estoit ainsi respandu & es-
panché sur des grauoirs, des pierres,
& des espines? Puis qu'il estoit foulé
aux pieds, & infidellement derobbé à
la medecine des ames? Et toutesfois
l'Eglise plus irritée, qu'effrayée de tant
de coups de tonnerre, qui mesloient si
confusement le ciel avec la terre, qui
assembloient le paradis avec l'enfer,

sortant la teste hors de ces nuages
 comme vn beau soleil de Mars, hors
 des ombres de la terre, & des longues
 horreurs de l'hyuer, dissipa de ses
 premiers rayons ces nuicts mortelles
 ramena & rendit le iour au monde,
 replanta l'esperance du Paradis, &
 chastia seuerement ces Salmonees:
 que d'vne puissance aussi iuste que vi-
 goureuse elle excōmunia seuerement
 & chassa pour iamais du S. siege de S.
 Pierre, C'estoit la grandeur del'Eglise
 en ces estranges, & monstrueuses oc-
 currances, c'estoit la vertu del'Eglise
 Gallicane en ces horribles, & dange-
 reux accidents, & le courage de tou-
 tes les autres Eglises. Qui comme fil-
 les legitimes de ceste saincte Eglise
 Vniuerselle, rapportāt ce noble cœur
 de la grandeur de leur naissance. tant
 qu'elles ont peu retenir leur liberte,
 & conseruer leur forces entieres le
 sont deffendues elles-mesmes de ces
 assauts Romains, & ont apporté leur
 autorité pout corriger le mauuais
 mesnage qu'on faisoit des merites de

PHILIPIQUE II.

Iesus Christ, de qui on versoit le sang par terre à chasque bout de champ, au grand mespris du christianisme, & au scandale public de toute l'Eglise. Telle estoit leur assurance, leur resolution, & leur pouuoir, c'est ainsi qu'elles attendoient ferme e choc de ces fureurs, chasque poincte Romaine rapportoit aussi tost la responce, & s'estoient le plus souuent coups fourez. mais apres q; par mille diuers artifices que ie pourray bié faire voir aillicurs, on a conquis & emporté la Monarchie spirituelle des Eglises, que le siege Romain s'est rendu si puissant par la negligence & lascheté des autres, par la faineantise des Empereurs, par l'ignorance des autres Princes, & l'estonnement de tous les peuples, qu'il a brisé les sceptres les plus forts, a battu les plus hautes couronnes, deschire les plus riches & plus precieux diademes, renuerse les plus fermes Estats de la terre, fait la guerre aux Roys les plus belliqueux, & dompte & subiugue de force presque toutes les autres Eglises

Eglises du monde, Il a fallu trouuer ce remede d'appellation à vn Concile general composé de toutes les Eglises ensemble, pour estre ce moyé resté seul à cest vmbre & foible idee de leur premiere franchise, comme naturel, mal-aisé à abolir & destruire, bien que souuent tenté & ebranlé. De sorte que ce qu'une particuliere Eglise trop inegale à la force du siege Romain ne pouuoit plus faire en sa deffence, toutes les Egises d'une vertu rassemblée, conioincte, & vnies l'ont recherché en ce secours salutaire, basti pour rompre les efforts d'un aduersaire trop puiffant. Car d'aller reprendre & repeter si haut ceste forme d'appellation, pour la mouler sur le desseing de l'appel interiecté par Donatus de la sentēce de Miltiades, seroit trop ignorer l'histoire. Donatus ne cogneut iamais ce Pape pour son iuge naturel, il estoit Africain de courage comme de nation, & scauoit les vigoureuses loix de son pays, dont la saincte liberté retenoit

PHILIPPE II.

par les peines des anathemes les appellations dans les bornes d'Afrique. Mais Miltiades ayant esté commis, & député par Constantin pour iuger son procès, ceste delegation qui authorisoit le iugement du nom & de l'authorité du Prince, forçoit Donatus de prouoquer, ou d'aquiescer. Si ie m'estonne dequoy les Eglises ayant perdu le cœur, & les forces naturelles ont esté reduites a parer seulement aux coups, & à se deffendre des iniures Romaines de la vertu d'un appel; ie ne m'esbahis pas moins dequoy les Papes l'ont voulu empescher, qui sont les desseings des factiõnaires de Gregoire. Et toutesfois l'usage a affermy: & rendu familier l'un l'autre. Les Eglises sur le declin de leur vertu, & à la cheute de leurs franchises ont appellé des Papes a un Cõcile general, & les plus ambitieux des Romains ont esté contraincts de souffrir l'appel. Car Nicolas I. ayant iugé par cõpromis & remission la cause du patriarche photius, deux Conciles parti-

culiers l'ayant cōdamné, il prouoqua du Pape & de ces Conciles aux estats generaux de l'Eglise, & son appel fut receu, & iugé par le .8. Cōcile vniuersel tenu à Constantinople. Quand ce Pape eust delasché & respendu sur Theogandus & Gontarius les tempestes dont il faisoit fort grand marché, ces deux Euesques apres s'estre vertueusement defendus se voyans en fin trop pressez, mal soustenus, & destituez des autres, appellerent au Concile, & firent prendre la mesme resolution & adresse à Lothaire de Lorraine pour qui ils en auoient ainsi cōtre ce pape. Ceste façon s'est apres espenduë par tous les Royaumes. Nostre Frâce apres s'estre genereusement vengée, s'est bien souuent appuyee en la force d'un Concile vniuersel. Philippes Auguste piqué & irrité des cē-

Annal. 4
Annal.

Histoir.
de Frâce.

PHILIPPE II.

Naucler

par vn homme heretique, indigne de la chaise de S. Pierre, & sans quitter ny desmordre tant soit peu ce dessein sans se lasser en ceste magnanime entreprise, ne reposa iamais en patience qu'il n'eust faict casser les Bulles outrageuses de ce Pape par le Concile de Vienne. Cest exemple fut suiui par Charles V. & embrassé bien fermement par Loys XII. Qui offensé des excommunications de Iules II. sur les pas religieux, & le train courageux de ses peres assembla vn Concile à Tours & à Lion, puis se ioignât à l'Empereur Maximilian, & autres Princes blesez en mesme cause se mit en deuoir de recueillir vn Concile general à Pise & à Milan, ou on decretâ vn adiournement personnel cõtre le Pape, & les Eglises de France & l'Vniuersité de Paris approuuant de leurs decrets leurs sainctes resolutions de leurs Rois, les ont quelquefois accõpagnes & confirmees de leurs exemples. Les Princes d'Allemagne ont tousiours visé & buté droit à ce

point. Henry III, III, V. Conrad
 Otton III. Federic I. & II. Loys de
 Bauiere, Sigismond, & Charles V. *Vesperes*
 excommuniez par les Papes Gregoi- *Frisingēs.*
 re VII. Urbain II. Paschal II. Gelaiz *Auentm.*
 II. Adrian III. Alexandre III. Inno- *l. 5. 6. 7.*
 cent III. & IIII. Iean XXII. Pie II. & 7.
 Clement V II. ont appellé au Conci- *Naucler.*
 le, & l'ont assemblé aussi grand qu'ils
 ont peu pour retracter ces violentes
 entreprises. Ce chemin ainsi heureu-
 sement ouuert a esté battu de toutes
 les Eglises d'Allemagne. Henry Ar-
 cheuesque de Maience lors que deux
 Cardinaux lui denoncèrent l'anathe-
 me de la part du Pape se porta appel-
 lant de ceste iniuste force, & releua au
 Cōcile & à Iesus Christ. Quād le Car-
 dinal Iean Legat d'Honorius IIII. ou
 Martin IIII. cust vomir les foudres ro-
 mains contre les Eglises Allemandes
 qui desdaignoient d'enuoyer à Rome
 la quatriesme partie de leur reuenu.
 & contre l'Empereur Rodolphe qui
 sur l'exemple de la vertu genereuse de
 ses ancestres refusoit d'aller prendre

PHILIPPE II.

sa couronne, & confirmation à Rome, Probus Archeuesque de Colongne harangua courageusement contre ces oppressions, & foules extraordinaires au Concile de Vuiceburg; & au nom de tous les peres qui l'assistèrent interiecta appel de ces sordides iugemēs à la grandeur d'un Concile general. Gregoire II. rauallāt beaucoup de ceste demāde voulut à force de cēfures arracher vne decime d'Allemagne, & on le paya d'un mesme appel. Toutefois ceux de Basse excommuniez en haine de Loys de Bauier e'appellerent, ny ne se mirent en peine de demāder absolution. C'est ainsi que l'Angleterre rebuta d'un appel Innocent III. qui exerçoit de grandes & insupportables exactions de deniers sur ses Eglises, & Henry VIII. apres auoir employé tous ces remedes, fut tant importuné de Rome qu'elle le contraignit de luy dire en fin vn eternal adieu. Tous les Roy de la terre, de Naples, Sicile; Aragon, Pologne, Cypre & autres inquietez

Auentin.

7 Annal.

Naucler.

Naucler.

par les censures Romaines ont ainsi proclamé aux Conciles généraux. Les Romains mesmes bien que pressés sans fin du poids de ceste domination presente ont attendu de là secours contre les imperieux efforts de Lucius II. & Eugene III. les Eglises de Milan & de Raouenne ont essayé mille fois de se releuer sur cest appuy, & les Moines *Cronic.* du Montcassin qui prétendent par l'honneur d'un grand & singulier priuilege dependre, & mouuoir immediatement de Rome en ont si constamment repoussé les orages, que Odesirus, & Bruno deux de leurs Abbez ne laisserent pas pendant l'appel de celebrer le diuin seruice avec toute assurance, crosse & mitre comme auparauant, En fin les moindres corps des ordres de l'Eglise, les généraux des Cordeliers, les Moines mendians bien que particulieres creatures Romaines, les Bacheliers de Theologie comme Iean Teutonicus, & autres ont arresté court, & renuersé par là l'insupportable violence de quelques Papes. *La mer des hist.* Tous ces

PHILIPPE II.

honorables tesmoignages de l'ordre de la France. ces mœurs & façons pres- que de tout le monde font que l'appel de l'Eglise Gallicane ne rauale point sa grandeur, & ne flestrit en rien sa premiere gloire, puis que tant d'Egli- ses & tant de peres ont. par des actiōs si expresses approuuē & annobly cest vsage, desquels on ne pourroit blas- mer l'exemple, sans en offencer la vie & la memoire. Dequoy on peut ne- cessairement conclurre que les Papes ne sçauroient empescher & rompre le cours de ceste iustice, ny couper le train de ceste voye d'appel; puis que tant de fois en la cause de tāt de Roy- aumes & d'Eglises. en l'interest de tāt de personnes priuees il leur a fallu souffrit, quoy qu'impatiemmēt. L'E- glise a iugē les termes de ce se cours si iustes, à l'application de ce remede si necessaire qu'elle l'a fait employer cō- tre le iugement des Cōciles mesmes.

Nicen. s'ils n'estoient generaux. C'est la poli-
Can. 5. ce des Conciles de Nice, de Sardi-
Sard. cā. que, de Frāce, d'Afrique, & de Tole-

17. Va-
senf. c. 5.
Carth. 2.
4.

de. Que fussent deuenus S. Athanase, Paul de Constantinople, Marcellus, Asclepas, & S. Chrysofome si ce port ne leur est ouuert & fauorable? N'eussent-ils pas fait vn mortel naufrage? N'eussent-ils pas esté perdus & accablés mille fois de tant de tempestes, & coniuratiōs ennemies? Ils rabatirēt & rōpirent tousiours par là les coups des iniustes sentēces de quelques particuliers Conciles plains de faction. bastis, & assemblez à leur ruine; & souffindrent constamment les plus presans assauts de l'enuie de leurs aduersaires du fort de ces appellations, comme d'vn bouleuart imprenable. Beaucoup d'autres Euesques s'en couvrirēt apres eux comme Photius Euesque de Syrie, & George Archeuesque d'Antioche. En quoy ie diray que l'Eglise s'est monstree si pitoyable, si bonne & si iuste, & à trouué l'ordre de ceste procédure si considerable qu'elle n'a pas destitué icy les Heretiques mesmes comme Nouatianus, Auxentius, Nestorius, Futiches, Dioscorus &

*Euagr. l.
6. cap. 7.*

PHILIPPE II.

autres semblables, desquels elle a fait reuoir les procès apres les iugemens des Conciles Prouinciaux. L'Eglise Gallicane peut dõc bien attẽdre avec assureẽce ceste iustice de l'Eglise Vniuerselle, telle qu'on la luy a autresfois renduẽ, & qui n'a iamais estẽ desniee aux plus petites Eglises, aux moindres ordres du Clergẽ, n'y a vn si grand nombre de particuliers qui l'ont imploreẽ. L'Eglise refuseroit-elle bien à l'Eglise Gallicane l'vne de ses premieres filles, & de sa premiere couche le secours de ses celebres iugemẽs qu'elle a salutairement desployẽs en faueur de tous ceux qui les luy ont sainctement demãdez, qui les ont esperez, & recherchez humblemẽt dans son sein? A l'Eglise Gallicane qui rapporte tant au naif la beautẽ de son visage, en qui on voit reluire si à clair tous ses traicts plus naturels, son tainct, son air, son mouuement, ses proportions plus mesurees, la candeur & la droicteure de ses plus belles actions, & toutes les plus vrayes marques d'vne

fille legitime ? La mescoignoitroit
 elle au iour de tant de certains, & irre-
 prochables tesmoignages ? Quoy ? l'E-
 glise n'est-elle plus l'Eglise ? N'a-elle
 plus de iurisdiction sur ses filles ? S'est
 elle si mal conduicte, elle est si fort
 esgaree, & si interdite, qu'on luy ait lié
 les mains, qu'on lui ait deffédu l'exer-
 cice de ses graues, & redoutables iu-
 gemens ? Si elle est donc l'Eglise pour-
 quoy ne se fera-elle recognoistre icy
 pour l'Eglise ? Manque-elle d'amitié ?
 de force, ou de courage ? Si elle se re-
 cognoist estre mere n'aime-elle plus
 ses enfans ? Si elle a logé tant de puis-
 sance en la main de ses filles a-elle
 esté si mauuaise mesnagere & si prodi-
 gue de n'en rien reseruer, n'y retenir
 pour elle ? Si elle se sent donc enco-
 re assez grande, si elle n'a point du
 tout perdu l'avigueur de son ancienne
 authorité qui pourroit refroidir sa
 charité ? qui lui abbaisseroit ainsi le
 courage ? qui corromproit & énerue-
 roit ses facultez naturelles ? qui luy en
 empescheroit les iustes, & libres mou-

PHILIPPOYE II.

uements? qui en interromproit les ordinaires fonctions? Que craindroit-elle à se résoudre en cest affaire si nécessaire & facile? Pourquoy perdroit-elle le cœur à casser d'un effort de sa iustice les temeraires decrets de Gregoire, pour condamner & abolir pour iamais la memoire ignominieuse de la factieuse Bulle si pleine de calomnies manifestement iniurieuses, toute regorgeante d'injustice, qui cheoit desia du poix de son iniquité, & se deschire de sa pourriture mesme. Mais l'Eglise est foible, malade, abatuë, estanduë miserablement par la poudre, l'une de ses filles luy tient le pied sur la gorge, la suffoque, luy fait perdre l'haleine, le mouuement & les esprits? Et tout le reste de ses filles, tous les Princes & les Estats du monde luy rient fauorablement, l'animent, & l'encouragent à se redresser sur ses pieds, la prennent par la main, & la veulent faire medicamenter, & guerir. Il ne tiendra qu'en elle, si elle ne veut plus estre ceste bel-

le, grande, & florissante Eglise. Ce n'est pas la seule cause de l'Eglise Gallicane qui la doit icy picquer, qui luy doit faire reuenir le cœur & les esprits, qui la doit presser de reprendre ses anciennes forces, il y va beaucoup du sien. Il faut qu'elle regagne sa premiere dignité, qu'elle fasse voir qu'elle est la puissante mere de l'Eglise Romaine, qu'elle fasse icy esclatter de gloire son autorité ancienne fondée sur tant de tiltres sacréz, appuyée de tant de iugemens celebres, confirmée par la verité de tant de siecles, recogneuë de la bouche des Papes mesmes. Il faut qu'en reparant les iniures faittes aux autres, elle venge les siennes. Le iugement de la cause de la France fait vn eternal preiugé pour elle, & frappe le plus grand coup à sa grandeur. Quand en faueur de la France elle se fera recognoistre & valoir pour l'Eglise, les Romains l'honoreront & la redouteront tousiours pour l'Eglise. C'est icy que tous les Euesques doiuent prendre l'occasion au poil, se re-

souuenir du premier honneur de leur ordre, s'esmouuoir du changemēt de leur condition, & apporter leurs sainctes mains à ce chef-d'œuure de liberté. SIR E, Ce sont les remedes ordinaires employez par l'Eglise Galicane, & les voyes de defence recherches & employees par toutes les Eglises contre les foulles & opprefions Romaines. Parce que modestes, pacifiques, & retenuës dās les termes de leurs sainctes loix, & dans l'enceinte de leur ancienne police elles n'apportent iamais de force en ces affaires, mescognoissent la guerre, & ne s'empourprent iamais que du sang de leurs martyrs. Là où Gregoire oubliant la condition de son ordre auoit tiré l'espée tēporelle, ne respiroit que meurtres, auoit ietté vne armee dans la France, iusques dans nos foyers & dans nos temples, & infectoit l'air des souspirs intemperez dont sa Bulle tesmoignoit le regret qui luy pressoit le cœur de ce que son aage cassé l'empeschoit de mourir en ces belles oc-

casions, & luy rauissoit ce liect d'honneur, cōme si c'eust esté vn grand renfort à la coniuration Espagnolle. L'Eglise a tousiours seuerement condāné ces fureurs. Elle ne peut manier sainement d'autres armes que la doctrine dont elle couppela gorge aux erreurs, les prieres enflāmees qui estaignent les choleres ardātes de ses plus violents ennemis, ou à l'extremité se vēger sur ses yeux, espādre des pleurs, des larmes, & tristes gemissemens. Elle est nette, pure & blanche comme la neige & les lys, & ne peut suporter la marque d'vne seule goutte de sāj sans tacher, & effacer son innocence. Mais les Princes à qui Dieu à mis le glauiue en main, qui le ceignent legitimemēt pour la defence de leurs estats, & la protectiō de leurs Eglises ont accoustumé d'apporter icy vn autre remede genereux, que toute l'Eglise leur a tousiours remis, pour nepouuoir estre iuste qu'en leurs persōnes. Ce sont les armes, & la guerre par ou la plus-part des Roys se sont courageusement vē-

PHILIPPE II.

gez des anathemes & autres torts de quelques Romains trop insolens, & dōt ils ont heureusemēt accablé tous ceux qui les auoyent prouoquez, ou supportez en ces iniustices si hardies. La gloire de ce secours, SIRE, est reseruee à vostre grandeur & vertu, seules esgales à ceste genereuse entreprise. Gregoire & l'Espagnol ne pouoient irriter vn plus grād Prince, n'y se bastir vn plus puissant ennemy. Le ciel vous a destiné à la moderation de leurs humeurs violentes, à la correction de leurs audaces desreglees, à l'estouffement de toutes ces ambitieuses fougues dont ils ont troublé le monde, & renuersé presque la Chrestienté : & vous a choisi pour venger tant d'indignitez faites iusques icy à la France, & purger d'vne iustice remarquable la memoire de toutes les iniures passees. Dieu vo^o a fait naistre propre, pareil, & mesuré à l'effect de tous les plus hauts desseings dont son conseil celeste veut soulager, & bienheurer le monde, il vous a doué de
toutes

toutes grandes graces, vous a paré de toutes belles vertus, vous a accompli de toutes les plus rares & plus dignes perfections qu'on peut desirer en vn bon Prince, & vous a composé de toutes les excellentes parties qui peuuent faire admirer vn si grand Lieutenant de sa puissance sur la terre. Il vous a donné au monde comme vn soleil pour dissiper & rompre des esclats de vostre vertu tant de nuages de vice, de mal & d'iniustice qui l'enveloppent si obscurément, il vous a fait leuer en ceste hemisphere comme vn nouuel astre pour seruir d'adresse és afflictions de tant d'estranges tempestes qui nous agitent si violement, vous a establi de sa main comme vn fort rempart, & vne haute leuee contre les descentes & débordemens impuissans de l'ambition Espagnole, vous a enuoyé à ses peuples comme vn autre Hercule pour deliurer la terre assiegee, oppressee de tant de Tyrans, & vous a sainctement ordonné pour repuger heu-

PHILIPPOVE II.

reusement le Christianisme, faire esvanouir les nuicts de toutes sortes d'erreurs, , assoupir le combat de toutes heresies, & nettoyer & purifier dignement l'Eglise des tares, & rides que la vieillesse & la negligence luy ont faict naistre, qui commencent desia à s'endurcir comme vn cal: si la faueur de vostre main ne les arrache, & n'en coupe les racines. Encores que pour tant qu'elles s'espandent, pour si auant qu'elles percent, elles ne pourront iamais prendre pied plus auant que sur la peau de ceste belle espouse de Iesus Christ. Sa pureté, & innocence naturelle ont tousiours repoussé les plus fortes & plus dangereuses corruptions, qui ne pouuans penetrer plus auant que l'escorce, la moindre & plus legere laueure effacera toutes ces tasches, & fera paroistre en vos iours l'Eglise aussi belle, aussi nette, & luisante que iamais. Puis que l'ingrat Romain, & l'Espagnol ancien ennemy de vostre royaume ont osé si temerairement espandre dan le sein

de la France des armées rapiécées; non animées d'autre chose que de superstition, mais aussi fortes qu'ils les ont peu bastir, après que vostre vertu, & la force de vos armes auront genereusement terrassez ces ennemis, que vous leur aurez passé sur le ventre, les aurez foulez superbement dans la poussiere, & chassé du tout hors de France ceux qui n'auront pas le courage d'attendre les coups vigoureux de vostre main, nous esperons que vostre prudence & valeur ietteront bien tost les flambeaux de ceste guerre dans le cœur de l'Espagne & de l'Italie, si les Romains assez vaincus de la memoire des bienfaits de vos ancestres s'osét encore releuer sur les pas factieux de Gregoire. Dieu assista heureusement Phillippe le Bel en vn pareil ouurage, & a beaucoup plus foible occasion contre Boniface VIII. & celuy à qui ce vain Prelat auoit fait vn present imaginaire de ce Royaume. Ayant ietté des gens de guerre en Italie, on print

PHILIPPE II.

prisonnier Boniface qui mourut soudain de rage, frappé des vengeances du ciel. Ce sage Prince Loys XII se porta ainsi courageusement contre Jules II. & les Espagnols. Renforçant ses armées d'Italie il print la ville de Boulongne, fit mettre Bresse à feu & sang, & fit donner vne forte bataille aux Espagnols, & au Pape. Ces occasions de guerre contre les Romains, & ceux qui se sont seruis du manteau de leur siege pour couvrir, & authoriser leurs querelles ont esté iugées si iustes par tous les Princes, qu'ils en ont fermement embrassé & exercé le remede, & leurs subiets les ont fidellement seruis & sans scrupule en ces necessaires entreprinſes, que Dieu a benies & approuées par des heureux succez, & des glorieuses issues. L'Empereur Henry III. dressa vne puissante armée contre Hildebrand, vainquit en bataille rangée Rodolphe qu'on auoit presomptueusement esleué à l'Empire contre luy, crea vn Antipape, & opposa le Pape au Pape,

qui luy oppoſoit les armes aux armes.

Henry III. & V. Conrad & Otton *Auent. 5.*

III. ſe vengerent ainſi des Romains *6. & 7.*

qui troubloient leurs Eſtats en faueur *Annal.*
de leurs ennemis, quand Federic II. *Vſpergēs.*

s'apperceut qu'Innocent III. ſe meſ-
loit d'aſſembler vn Concile contre
luy, il mit des armées aux champs, fit
aſſieger les chemins par mer & par
terre, print quarante galeres qu'a-
uoient fait equipper les Cardinaux,
& luy fit vne forte guerre. Loys de
Baviere fit quitter l'Italie à Jean XXII.
& luy eſtablit vn Antipape à Rome
qui l'eut bien empesché ſi Boniface
Comte de Piſe ne l'eut trahy: Et Si-
giſmond, & Charles V. s'armerent
contre les papes. Telle fut la vertu
de Roger le Normand Roy de Si-
cile. Adrien III. ayant desbandé les
traits ambitieux de ſes cenſures con-
tre Guillaume Roy de Sicile, & de la
pouille, il print les armes, donna ba-
taille à l'Empereur Emanuel Comme
vne ligué contre ſon eſtat, aſſiegea le
Pape & les Cardinaux dans Bene-

PHILIPPE II.

uent, les print tous prisonniers, & se fit absoudre de brauade gagnant par la seule force & amitié d'un Pape qui le redouta. C'est ainsi qu'on fait teste aux romains les Roys d'Angleterre, & d'Aragon quand ils ont ressenty quelque attainte des esclats de leurs tonnerres: Et tous les Estats du monde esfrayant la vertu de cest ordre ont secoué d'un bras armé les nuees de ces tempestes, ont rompu ces malicieuses esfraintes, & ces neuds superstitieux à coups d'espee, & se sont vaillamment desueloppez comme Thesecs des labyrinthes, & enlassemens romains. Les Venitiens tournerent leurs espees contre Iules II. Les Florentins se firent absoudre à Sixte III. par la guerre, & les Romains qui pour estre plus pres des Papes sembloient obligez à respecter d'auantage leurs anathemes, en ont tenu moins de cōpte. Car tout ainsi que ceux qui viuent sur la croupe des plus hautes montagnes, & parmi les nuës mesmes se ressentent moins des gresles

qui se forment parmi eux, & reçoivent le plus souvent moins d'incommodité, & de mouilleure des pluyes: De mesme les citoyens Romains vi-uans dans l'air de ces orages, accoustumez au bruiet de ces tempestes, assurez au son de ces forges, habitans tousiours sur ces Æhtnes qui ont tant espandu de foudres par le monde en ont esté les moins bleffez, pour les *Sabell.* auoir les plus dedaignez. Cintius Gé-*Vsperg.* til-homme romain excommunié par Hildebrand le print prisonnier. Les Frangipains picquez d'une censure se ietterent à main armee sur Gelaiz *I I.* *Continua* Les Iordains assiegerent Lucius *I I.* *Sigebert.* Tout le peuple de Rome chassa hors la ville Eugene *I I I.* qui ne se peut sauuer qu'en France, & contraignit Lucius *I I I.* de se retirer à Veronne. La *Crants* force, la vengeance, les armes vigou-*in Saxon.* reuses de tous les peuples se font faiet donner place entre les plus certains moyens de la reformation de ces ex-communications. Nos peres comme tout les estats du monde ont mis sou-

PHILIPPE II.

uent l'absolution à la poincte des espees, ont heureusement tiré raison des Romains qui troubloient leur repos, & dompté vaillamment tous ceux qui les auoient poussez à ces entreprises temeraires. C'a esté la vertu la valeur & fidelité de la France. Il ne tiendra qu'à vous, François, que vous ne regagniez ce mesme rang d'honneur, que vous ne reteniez les belles enseignes de ceste reputation, que vous ne repreniez ce degré de merite, que vous ne soyez recogneus pour enfans de vos peres. Vous auez pour chef le plus grand roy du monde, prudent, hardi, valeureux, vray foudre de la guerre, successeur de toute la gloire des rois de France comme de leurs couronnes; qui retirera du tombeau l'honneur de vos ayeuls que ces troubles semblent auoir enseueli dans la ruyne mesme du Royaume. C'est luy qui estendra plus loing que iamais le nom de vos conquestes qu'on vous veut tant racourcir, qui releuera bien haut les statues de vos peres à

demy panchantes & presque abatuës, qui redressera les trophées de l'ancienne vertu des François renuersez par le temps, & enterrez en la confusion de tant de guerres ciuiles, qui fera reuerdir les couronnes des frequētes victoires de France haslees, & flestries par l'ardeur de tant d'ambitions estrangeres, & vous acquerra de nouveaux lauriers, & de nouvelles palmes. Il vous fera bien aisé sous la conduite de la vertu de ce grand Prince de chasser du tout les restes de ces miserables armées ennemies, pour transporter apres au pied des murailles de Rome, & de Madry les feux qui ont tant embrasé, & si longuement bruslé la France: pour faire rougir le Tybre du sang hôteux de tant de Romains vaincus, & engresser les deserts d'Espagne des corps morts de ces Mimes d'Occident. Il faut faire resouuenir aux Romains s'ils s'oppinia-
strent aux lasches desseins de Gregoire, que mesmes les armes Françoises qui leur ont cōquis tout ce qu'ils ont

PHILIPPE II.

de plus riche & de plus beau en Italie, qui leur ont conserué tant de fois ce qu'elles leur auoyent donné, qui seules les ont peu remettre en leurs sieges, qui se sont tât de fois bâdees & roidies pour les apuyer de leur valeur contre les efforts presque de tous les Princes de l'Europe, n'ont rien perdu de leur premiere force. Il faut faire voir icy que vous estes de la race de ces François qui ont tant de fois esblouy Rome, & l'Italie des foudroyãs esclairs de leurs harnois, qui l'ont fait paslir & trembler à la nouvelle de leur venuë, qui l'õt fait pasmer de leur feule veuë, & l'ont effrayé des seuls hennissemens des cheuaux, du bruit esclatant de leurs armes, & des cris victorieux des gens de guerre. Il faut faire resentir aux Espagnols presumptueux que vous estes sortis de la diuine semence de ces valeureux François qui ont chassé les Gots tiges de leur nation hors de tout ce qu'ils occupoient en la Gaule, qui ont dompté & conquis l'Espagne entiere sous les

enseignes de Charlemagne, qui les ont si furieusement battus és iournees de Cerisoles & Renty. Pourroit-il bié tomber seulement en vostre ame de laisser dire quelque iour, que les François ayent permis si laschemét à deux vieux & cassez ennemis de leur porter des armées dás le cœur du Royaume, sans rapporter vn eternal repentir de ceste outrecuidance? Je ne puis auoir ceste opinion, ny ceste crainte. Vous ne souffrirez iamais, François, qu'une si lourde & si voyante tache fouille la gloire de vos peres, marque de honte leurs glorieux tombeaux, trouble & viole le repos de leurs saintes vrnes, irrite leurs mannes sacrez contre vous, les attire presque du ciel, & les cōtraigne de despit à rentrer de nouveau au monde pour vous reprocher ceste lascheté, ou pour l'empêcher. Vous ne permettez iamais que ceux qui sortiront de vous, vous desaduouient pour enfans de ces victorieuses cendres qui ont laissé tant de superbes monumens de leur vertu, &

PHILIPPE II.

planté tant d'éternelles enseignes de leur gloire en Italie, & en Espagne comme en toutes les parties du monde, & vous accusent d'avoir perdu en vostre temps l'honneur & la renommée des François, sans leur laisser pour tout héritage qu'une infamie des-honorable qui les suivroit éternellement. Vostre fidélité & vertu ne se peuvent perdre, n'y changer qu'avec vostre nom. Ce mal arrivera quand vous ne serez plus François. Quoy donc? voudriez vous toujours estre le jouet de la fortune, la risée de vos voisins, le butin de toutes les nations, le triomphe de toutes sortes de gens de guerre qui attendent vos misérables despoilles? Ferez vous toujours de vostre pays un échaffaut des tragédies de l'Europe, un champ de bataille à tous les estats du monde? Chacun viendra estaindre dans le sang de la France les torches de son ambition, vuidér ses superbes humeurs dans son sein, débattre ses querelles jusques dans nos autels, & demesler sans fin

contre nous des nouvelles preten-
tions? La France seule feta la cause,
l'irritement, le mouuement, & la nour-
riture des auares desirs de tous les
peuples? Chacun y demandera parta-
ge, qui plus, qui moins selon qu'il aura
de passion ou de force? Et on luy quit-
tera si librement le lot qu'il y quere-
lera, il ne faudra que l'y prendre? Ce
sera donc vne terre delaissee, vne Pro-
uince vuide & abandonnee, sans ad-
ueu, miserablement vacante, exposee
au premier occupant, comme si elle
n'estoit poinct naturellement, & legi-
timement deuë au Roy, sans redouter
qu'elle a pour maistre le plus grand
Prince du monde? Ce sera donc vn
pays de conqveste, ou chacun se pro-
mettra autant de part que son espee
luy en pourra donner, comme si nous
n'auions plus ces braues armes qui
nous l'ont conquis sur beaucoup de
plus puiffans ennemis? On viendra
courir à la ruine & despouille de la
Frâce, cōme à la cheute & aux bran-
ches d'vn arbre renuersé, comme à la

PHILIPPE II.

descōfiture d'un banqueroutier? François à quoy pensez-vous? Vous aurez veu des fluz, des inondations, des regorgemens de toutes sortes de peuples respādus sur vos testes, sans avoir eue le cœur de vous y opposer, sans avoir fait effort de les repousser? On dira que vous aurez fait si bō marché de vos biēs, de vos enfans, de vos femmes, de vostre vie, de vostre liberté, que vous-vous ferez ainsi donnez en proye sans sang, sans sueur, sans poussiere. Quelles mœurs François, quelles façons & quels habits prendrez-vous doreseuauāt, meslez avec toutes especes de natiōs? Quel lāgage parlerez vous en ceste cōfusion si grāde de toutes langues? Pour qui vous prédra on bigarrez de toutes choses comme de foy? variables de pensées & de resolutions cōme vn arc en ciel en couleurs. Les François perdront donc à ce coup la liberté qu'ils ont si longuement conseruee, qu'ils ont tant de fois secouée, & esbranlée dans la puissante main des empereurs Romains pour

l'en arracher en fin d'un si admirable effort ? Vous-vous pourrez refoudre à quitter vos anciennes demeures pour aller chercher nouvelles terres, & nouvelles maifōs, pour viure sous vn ciel estrange, & respirer vn autre air que de Gaule que vous pensez si mollemēt ceder aux foibles armes de voz ennemis ? Seroit-ce vostre miserable desseing, & vostre resolution desesperce. Les anciēns François vos ayeulx apres auoir forcé la grandeur de la Maiesté Romaine à leur donner vne Prouince commode pour leur laisser le reste de l'Empire paisible, & franc de leurs genereuses contentions ne se peurent iamais contenter de ce partage, n'y se contraindre dans ces bornes iurees, qui ne pouuoient estaindre la noble soif, & le desir honorable de leurs belles conquestes, & vous-vous lairrez arracher ce pays qu'apres auoir couru tout le monde vos peres ont seul trouué propre pour la demeure des François, acquis par tāt de sang & de peine, conserué par les

PHILIPPE II.

efforts de tant de braues armes, & par le soing de tant d'annees? Si ce n'est point vostre intention que faites vous maintenant paresseux, & volontaires desesperez? que ne seruez vous le Roy? Que marchandez-vous tant? vous-vous trompez de faire autre discours, de choisir autre conseil, & prendre contraires addresses, vostre liberté & vostre bonne fortune apres la grace & la protection de Dieu sont enfermees en la seule main du Roy. C'est de luy que vous deuez attendre vostre deliurance, il faut poursuiure avec luy la fin de vos malheurs. Pour cela Dieu vous l'a donné si grand, si egal, & si pareil à ceste grande charge. Il vous affrâchira de mal, & de crainte, & vous rendra bien tost le repos pour qui vous souspirez. Mais il faut ioindre vostre peine à ces glorieux trauaux, il faut esclorre cest aise d'un grand effort avec luy, & l'arracher de la cocque de ceste noix si dure. Il faut auoir vn peu de mal pour enfanter tant de bon-heur. Si l'Espagnol vous

tenoit

tenoit iamais sous sa main penferiez vous estres quittes de sa superbe & insupportable arrogance, de l'insolence de sa victoire en luy cedant vostre pays, reduits & forcez à vivre sous vn nouveau ciel? vous vous trompez d'en esperer si bon marché. Il feroit de vous des colonies d'esclaves comme des nouveaux peuples de ses Indes, on vous vendroit à la douzaine comme marchandise de balle, on vous tiendrait pour marchandise de contre-bande, on vous trocqueroit comme cheuaux. Vous seriez les laboureurs des deserts d'Espagne, les fouille mines des Indes, nouveaux creats de Castille, notez d'vn infame, & perpetuel saint Benite. Vous seriez les forsaies de la grand flotte des Indes, attachez eternellement au banc de ses galeres, liez à vne perpetuelle cadene. C'est trop de patience pour les François, nouveaux Hannibals, il faut aller brusler l'Espagne des brandons de nos querelles. Le vent y pouffe desia les flames bien auant, les sub-

PHILIPPE II.

jets de ce vieil tyran vous appellent,
 & vous tendent les pitoyables mains,
 pour les affranchir de sa rude & peu
 Chrestienne subiection. Les Aragon-
 nois ont commecé à secoüer le ioug,
 ce Castillan n'a terre qui ne branle,
 qui n'abbaye apres sa ruine, qui ne
 brusle du desir de sa mort, qui ne pra-
 ticque de nouveaux maistres, tant sa
 domination est violente, & la seruitu-
 de de ses peuples miserable. Ces hor-
 reurs, ny les craintes d'une plus fas-
 cheuse fortune ne voustroublent d'oc-
 point? Comment pouuez-vous ouir
 dire que vostre genereux Prince se
 soit trouué à tant de combats, qu'il s'y
 iette encor tous les iours, qu'il ait esté
 si souuent aux mains avec l'ennemy,
 qu'il l'ait tant de fois prouoqué pour
 l'attirer à la bataille, qu'il l'ait fatigué
 & harassé sans luy donner ny haleine
 ny repos, qu'il court encores tous les
 iours pour vous tant de fortunes, s'ex-
 pose à tant de peine & de danger pour
 vostre conseruation, que vos compa-
 gnons, vos amis, & vos freres le ser-

uent vaillamment avec tant de fidélité & de constance, qu'ils ont paty, & souffert toutes les rigueurs de l'hiver & de la guerre pour ne manquer point de deuoir, sans que ces nouvelles honorables vous transportét du desir de mesme seruice? Sans que la vertueuse enuie de leur merite & de leur gloire vous esmeuue à rendre mesmes preuves de valeur? sans vous trouuer mille fois d'esprit & de volonté en ces nobles occasions? sans vous picquer de despit & de regret de n'y pouuoir estre à tēps? Ou si tout cela ne vous esbranle, si vous auez les esprits si éstaints, & les sentimēs si assopis qu'ils ne s'esueillent ny nes'eschaufent à ces attaintes, & viues pointes d'honneur, si quelque memorable effect ne tesmoigne vostre condition & vostre volonté, de quel front, de quel visage vous pouuez vous dire seruiteurs du Roy? A quelles marques, à quelles enseignes vous recognoistrans-nous? Si vostre honneur ne vous touche plus rien, si vous-vous picquez si peu de vos per-

PHILIPPE II.

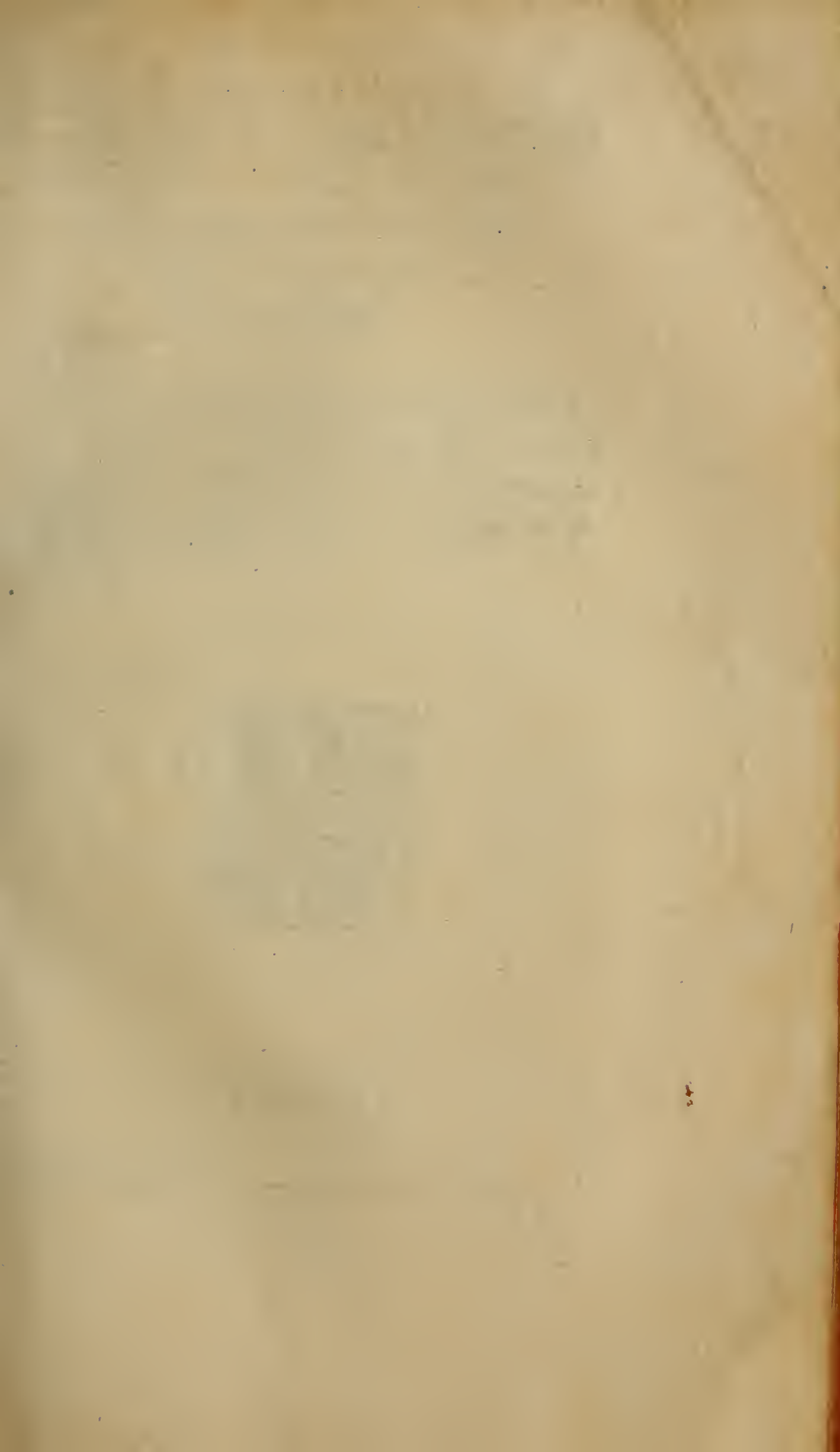
tes, si vous faictes si peu d'effort pour tout ce qui peut cōiurer vostre vertu, si le seruice du Roy, le bien de vostre pays, la liberté de vos enfans & de vos peres ne vous entament bien au vif, si le ciel & la terre, vos feux, vos temples, vous mesmes & tout ce qui peut obliger vostre foy ne vous poufse à la defence, ne craignez-vous point de refroidir par vos timides cōtenāces tant de nations vos allies, & vos amies qui viēnent de toutes parts à vostre secours. Comment vous desuelopperez-vous donc de ces miseres si tenātes? Quel dessein? Quelle resolution de salut prenez vous? Courage François, vostre bon-heur n'est pas du tout passé. Vous pouuez repaindre d'honneur les taches de ces fautes, & planter de vigoureux lauriers sur les honteuses traces de ces molles actiōs. Le chāp de vertu est encore ouuert; Voicy vne grande occasion de gloire qui se presente, si vous scauez vser du temps, & vous seruir de la fortune. Il semble que Dieu vueille faire reluire

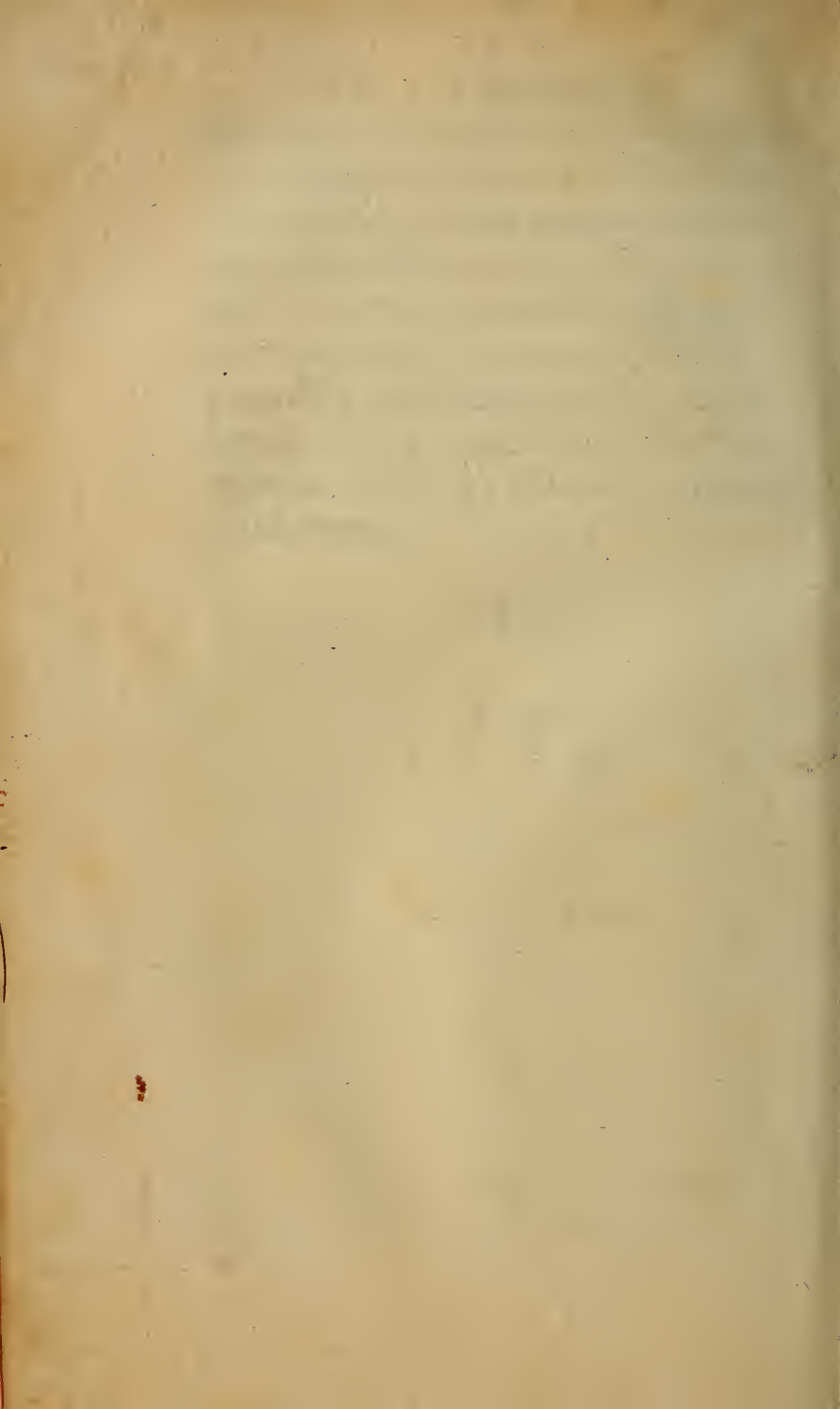
vostre vertu d'un esclat admirable en la face de tout le monde, que les peuples esendus diuersement sur la terre soyent recueillis comme d'as le pourpris d'un amphiteatre pour contempler vostre valeur, appelez comme tesmoins de vos merites, icy si vous voulez se fortifiera heureusement vostre honneur, icy s'accroitra vostre nom, icy surpasserez-vous la reputation de vos peres: faisant voir en la lumiere de tout le monde que la France bien que deschiree, partialle, & desmembree, apres auoir perdu tant de sang, si combatuë de fortes maladies, affoiblie de recheutes si frequentes, toute harrassee de si longues guerres à esté encores assez puissante pour se desmesler de tant d'ennemis qui s'estoient desgorgés sur elle. Et qu'apres les auoir glorieusement vaincus & furieusement foudroyez sous la cõduite & la vertu du plus braue & plus grand de tous ses Roys, & au milieu de son sein mesme ou leur temerité les auoit poussez, elle leur va porter la guerre

PHILIPPE II.

dans leurs terres, & dans leurs entrailles mesmes. vos amis s'en retourneront avec ce contentement, de voir que vostre estat rassuré aura recouvert son ancienne vertu, arresté & affermy le bon-heur de sa premiere fortune, & ceux de vos ennemis qui se pourront sauuer de vos armes s'enfuiront avec vn eternal effroy, & le regret mortel de leur perte.

F I N.





SECONDE

PARTIE DES
PHILIPPOVVE,S
CONTRE LES BVLLES.

& autres pratiques de la
faction d'espagne.

POVPR TRESCHRESTIEN,
Tres-puissant, Tres-victorieux & Tres-cle-
ment prince, HENRY LE GRAND,
tousiours Auguste Roy de France & de
Nauarre.



A TOVRS



AV ROY.

S I R E,



E me viens fidellement acquiter des vœux sacrez que i ay conceuz en vostre honneur, & me presenter humblement pour en promattre de nouueaux. S I R E, le bon œil dont vostre Majesté a daigné regarder mes premieres Philippiques, à fait naistre ces secondes filles de vostre bonté & grandeur, comme de mon vœu & de mon deuoir. De là i ay prins courage de les vous adresser : ne les pouuant retenir iustement puis qu'elles sont vostres par tant de tiltres, & que ie vous les doy par tant de grâdes obligations. Ce seroit trop de presumption de les nommer vostres, S I R E, si les diuerses graces que vostre Majesté leur a inspirees, n'auoient merité pour elles l'honneur de ce nom : si ma deuotieuse destinatiō, & les iustes loix de mon seruiue, ne vous les auoient plainement acquises. Mais puis que vos admirables perfectiones en ont produit le dessein en mon ame, & que vous estes vous mesmes la matiere honorable de mes œuures : puis qu'elles n'ont esté basties que pour vostre seruiue, qu'elles ne sont animees que de la force

A V R O Y.

de vos puissans droictz & authoritez eternelles, & que ie vous les doy de nature, de merite, & de promesse. vous ne leur pouuez bonnement refuser la iuste marque de cetiltre. Rien ne leur a manqué qu'une chose, pour acquerir quelque vigueur proportionnee à la grandeur de ce nom. Vos singulieres vertus, SIRE, en ayant founy les fecon des semences, les ayant comme arrosees des prerogatives de vostre sceptre, & leur ayant donné à propos la chaleur & influence du doux soleil de vostre grace: les ont respandues sur vne terre peu fertile, & commises à la culture d'un mauvais labourer, dont la sterilité & l'ignorance raportēt ceste moisson si petite, & si pauvre. Mais tout ainsi que les fructs qui naissent dans nos terres, destinez à l'usage de nostre maison, que nous avons veu croistre, & fait presque pousser avec nostre desir, nous sont beaucoup plus agreables, que les autres plus vigoureux & plus beaux, que nos voisins nous presentent. De mesme, ie prens ceste assurance de vostre bonté, qu'elle recevra d'un meilleur visage ces foibles devoirs de mon service, que s'ils sortoient plus accomplis & plus forts d'une autre main, ou vostre faueur n'eust apporte nul advantage. Il ne faut pas aussi iuger de la valeur des choses, par la couleur & l'apparence. Car parmy les imperfections que ce tri auail raporte de la pauvreté du terroir, & de la faute du labourage: Vostre Majesté y remarquera quelque ombre de sa vertu, y recognoistra des traictz bien nets de sa fortune, y trouuera des traces fort certaines des autho-

ritez de sa Couronne, & y verra clairement reluire
la vive image de la fidelité de ses subiets, te le qu'ils
la doiuent à leur iuste Prince, restaurateur de l'Estat
de France, conseruateur de leurs vies, dignitez &
fortunes: attachées & noues à la sienne, de tous les na-
turels liens qui les peuuent attirer, & retenir en ceste
obligation si legitime. Qui fera comme i'espere, que la
richesse & le pris de la matiere, courants ce qui peut
manquer à la façon, excuseront en quelque sorte les
deffauts & la foiblesse de l'ouurier. Ceste esperance,
SIRE, iointe à vostre naturelle douceur, matirera
plus hardiment à vous presenter c'est ouurage: que
i'appendray d'une humble & deuotieuse main, sur
l'autel de vostre eternité cōme vn rude tableau de vos
merites, & vn portraict naif du deucir de vos sub-
iets. & apres vous auoir confirmé de là foy d'un re-
ligieux serment, les vœux precedens de mon seruire,
ie vous consacreray tous mes desseins, & mes labours
pour vous représenter tous les iours quelque effect de
ceste solennelle promesse, de la mesme affection dont
ie prie Dieu,

SIRE, vous donner avec la gloire de mille nouue-
aux Lauriers & triomphes la grandeur d' autant de
Septres & d'Empires que vous en desire & souhaitte

Vostre tres humble, tres-
fidelle, & tresobeissant
subiect & seruiteur.

F. D. C.



PHILIPPIQUE TROISIEME.



O vs rouillons sans re-
pos & sans fin vne ro-
che si penible, que lors
que nous la pensions a-
voir montee & arrestee

bien haut, elle recule & retombe plus
bas d'une cheute hautaine, comme
d'un roide precipice. Nous voulons
espuiser & tarir le desbordement d'un
fleuve rapide, & violant par des vais-
seaux, d'où il semble que l'eau de-
coulle par mille endroits, comme
des cruches des Belides. La fin d'une
tache n'est rien que le commence-
ment d'une plus grande. Car lors
que nous estimons avoir rangé sous
la sainte censure d'un Concile les
iniurieuses Bulles de la faction d'Es-
pagne, quand nous croyons avoir
coppé les trames maistresses, & les

PHILIPPE III.

plus grosses cordes de ceste longue
 coniuration ; quand apres beaucoup
 de peine nous-nous cuidons trouuer
 au bout de ceste facheuse carriere, on
 nous vient trauerfer nos desseins, &
 rompre ceste vigoureuse course de la-
 quelle nous pensions desia embrasser
 les termes, & atteindre de la main les
 couronnes, en nous tendant comme
 deux pieges de l'audace ; & calomnie
 Espagnolle. C'est que nous auôs beau
 parler d'appel au futur Concile, puis
 que la conuocation de ces sacrez co-
 mices de l'Eglise est seurement enfer-
 mee en la main des Peres Romains,
 qui ne deploieront iamais ces sainctes
 assemblees à la honte de Gregoire. Et
 que quand ils voudroyent bien con-
 sentir avec nous en l'ordre de ceste iu-
 stice, comme les diuerses obligations
 de nostre amitié, & ancienne alliance
 les en interpellent : les censures dont
 nous faisons tant de plaintes sont fon-
 dees & basties sur des raisons si legiti-
 mes, & necessaires, appuyees sur des
 considerations si meures, & si prudē-

tes qu'en la face des plus exactes, & plus feueres Iuges du monde ils en deffendront le merite. Ainsî ils croiēt que nos deffcings fuyent deuant nous portez de l'inconstance des vents, cōme foibles & vaines impressions formees sur les nuës. Que ce sont traits lancez à l'aduanture, coups frappez & perdus en l'air, peinture tracee & desseignee sur l'eau, que les vagues entre-poussent & effacent. En fin que nous semons folement sur du sable, & des roches sauuages, d'où nous ne recueillirōs autre fruiēt que des espines & ronces poignantes. Il y a bien de la difficulté & de la peine à dissoudre, & deslacer ces neuds embrouillez & estaincts de tant d'artifice. Il est bien malaisé de fixer ce mercure si subtil & si coulant, & de surmonter cest Ache-lois qui ne combat que d'inconstāce, qui ne se deffend que de la mutation & varieté de ses formes. L'aprehension, & le regard d'un si grand labeur font presque chanceler l'esperance. Car c'est chose aussi certains

PHILIPPE III.

qu'estrange, que les efforts d'une infinité d'abus rompant la belle ancienne & les cernes sacrez de la discipline, cōme torrens & escluses ouuertes ont tellement noyé les plus belles campagnes de l'Europe, & couuert si hautement les plaines les plus larges des droicts & prerogatiues des Princes, qu'ils les ont rendues marsecageuses, & remplies de fondrieres, dont les ions meismes sont nouëux. Il n'y a pouce de terre qui ne tremble pour auoir esté souuent tanté & esbranlé: on ne scauroit marcher trois pas sans broncher ou enfoncer, si la chaleur de la vertu des Roys ne s'vnit & fortifie icy, pour desseicher comme des rayōs d'un soleil d'esté la bouë limoneuse de tant d'inondations, & de rauages. Sans leur secours, s'ils ne s'esuertuent & ne s'entraident, ceux qui traittent les droicts de leurs couronnes n'auancent non plus que les pauures gens de village qui bastissent des castines sur le bord d'un grand fleuue, dont le canal plus large que profond sortant hors

des riuës, & se respandant à la venue de la première pluye emporte cest ouurage boible, & rompt bien souuēt des secouffes de mille vagues redoublées les chauffées les plus fermes. On a si fort, & si confusément meslé toutes choses, & entrecoupé en tant d'endroits les autoritez des Princes qu'on n'y trouue plus rien d'vny ny de certain. Ce ne sont que pais deserts & raboteux, tous plains de choppemens & mauuaises rencontres. Ce sont arènes & vieilles sablonières, ce sont Dedales confuz d'erreurs, & effroyables de destours & enlassemens si diuers, qu'ils demandent de nouveaux Theſes. Nous ne marchons plus en la recherche de ces prerogatiues que sous l'espaisseur & obscurité d'vne nuë. On nous a tellement troublé l'air, que cōme en vne nuit espesse il faut descendre le flambeau en main és discours des choses les plus claires des affaires de l'estat des Rois. Mais entre tant de sortes d'entreprises, il n'y a rien dont cest audacieux Espagnol se

PHILIPPE III.

veulle tant emparer que de l'indiction des Conciles generaux , qu'il feint d'attribuer nuement, & priuatiuemēt au siege Romain: par ce, qui violantāt à tous propos son autorité, lui tenāt rigoureusement le pied sur la gorge, il s'en fert & en abuse de force, emprunte & employe son nom à toutes occasions, comme si c'estoit quelque instrument voué à ses intentions ambitieuses. Sçachant donc la vertu des saints Conciles, & comme en leur sein loge & repose seurement toute la force, & maiesté de l'Eglise, que de leur iuste censure deppend naturellement la correction de tant de sortes d'abus qu'il pare & colore finement d'un faux esmail de religion, luy qui d'une ame plus cauteleuse que guerrieres'est proposé sur le vieil exemple, & proiect de ses peres d'empicter la tyrannie de toute la Chrestienté par ces superstitieux artifices d'anathemes, en cuitant l'assemblee du Concile que nous attendons, pēseroit presque cuiten la iustice de l'iniure qu'il a

faite à la France, & continuer d'auancer. couuertement tous ces mauuais desseins sous ces voilles, & specieux rideaux de sainteté. D'oser maintenant retirer ce qu'on a occupé iusques icy de l'autorité des Conciles, semblera bien vne aussi hardie entreprise que d'arracher la massue des poings d'Hercule. Toutesfois il faut prendre cœur à ce labour voisin de nostre repos, & sous l'aspect bien-heureux & fauorable de l'œil de nostre Prince leuer encores les ancrs, & remettre les voilles au vent pour rentrer en ceste nauigation difficile, & perilleuse. Il faut bien qu'avec beaucoup de peine desfricher ce champ si monteux & pierreux, pour mōstrer à tous les partisans de l'insolence Espagnolle, que quelque empeschement qu'on nous oppose, on ne scauroit rompre l'ordre ny retarder la venue du Concile que nous demandons: & que les Bulles de gregoire que no^o esperons faire casser en ceste celebre assemblee, sont si nulles, si temeraires, si iniustes iniurien-

PHILIPPE III.

les, que c'est autant d'impudence de les deffendre, que de honte & d'arrogance de les auoir extorquees, & arrachees de force. Il ne faut point douter que ce ne soit cueillir des roses parmy des espaix hailliers herissez de toutes sortes d'espines: mais cest aussi pour en tramer, & faconner le tissu d'un beau chapeau de fleurs pour le plus grand & plus braue Roy du monde. Je veulx protester d'entree, & grauer ceste declaration sur la porte de cest edifice, que lors que les Papes imitans les vertueux & religieux pas de Clemēt V. voudrōt apporter leurs sainctes mains à ceste iustice necessaire, & fauoriser nostre cause de leur authorité & assistance, ie trouueray tres-raisonnable de leur laisser entiers les mesmes droicts & honneurs en l'ordre de ces sacrez Comices que ce S. Pere, lumiere de l'Eglise obtint en l'assemblee & tenue du Concile de Vienne, conuocqué sur pareil subiect à la gloire de la Frāce. Mais quand ils se voudront ahurter aux mauuais exem-

PHILIPPE III. 5

exemples de Gregoire, & faisans durer les alliances de sa coniuratiō avec nostre vieil ennemy, rompre ce coup de vertu à nostre innocēce: Le ne scaurois voir d'un œil François qu'ils attirerent, & se donnent icy à nostre ruine plus de préeminence, & de pouuoir que leurs saincts & iustes predecesseurs ne leur en ont acquis en vne saison plus nette, & plus calme. Car il s'en faut tāt, ô factieuse Espagne, que les anciens peres Romains, desquels tu fouilles tant les monuments & la memoire, eussent ceste plaine autorité d'assenbler les Cōciles; que nous trouuons dans la verité de l'histoire de l'Eglise qu'ils ont souuent prié les Empereurs de les commander pour quelques affaires qu'ils leur proposoient, & en ont esté assez brusquement esconduits & rebutez: comme Liberius pour sainct Athanase, & Innocēt i. pour sainct Chrysostome. Leon i. assez aduantageux essaya bien de paruenir de soy-mesme à l'effect d'un Concile, & toutefois il se trouua si

Theodo.

2.c.6.

Sosom. 8.

c. 28.

PHILIPPE III.

court & si foible que Theodose le ieune l'empescha de tenir vn simple Synode prouincial pour la repurgation de la seule Italie le cœur, & le centre de son Archeuesché. Quand aux Conciles generaux il en fit instance par cinq ou six lettres à Theodose & à Martian, mais il eust si peu de credit en ceste endroit, qu'ayāt supplié Martian de surseoir & remettre l'assemblee du Concile de Calcedone à vn saison plus facile, & plus commode, ses prieres ne trouuerēt point de grace. Les autres Euesques n'eussent pas lasché & quitté si franchement ce droit à Leon, principalement les peres de Gaule. Hilaire d'Arles luy en couppoit à tout propos le chemin, luy rompoit tous ses plus grands coups, & trauersoit tous ses projets. Que si ces assemblees plus celebres de nostre Eglise demandoient l'entremise de quelque Pasteur pour faire l'office de President, & directeur general de ce grand ouuraige, Hilaire en prenoit tousiours la charge, & la paine sur la

Leol. epi.
9. 24.

Epeft. 25
33. 35 42
43.

Epist. 49.
50.

police, & reiglemens arrestez par
 le grand Concile d'Arles sous l'au-
 thorité & la presence de plus de six
 cens Euesques. & toutesfois ce pere
 Romain faisant effort à la saincteté
 de ce decret, mescognoissant le pri-
 uilege & la grandeur du siege d'Ar-
 les, par vne lettre accuse Hilaire de
 presumption & d'entreprinse sur ses
 freres de la prouince de Vienne, qu'il
 prie avec vne infinité d'honnestes pa-
 roles de n'ouuir point de Cōcile sans *Leo. 1.*
 l'assistance, & la compagnie d'un cer- *epist, 89.*
 tain Leontius qu'il leur propose. Hé
 quelle soudure de mesme metal, quel
 le piece assez lustree & bien tenante
 pourroit-on attacher icy cōtre la gra-
 uité des lettres Sinodales de tous les
 huit premiers Conciles generaux, si *Tom. 1. 2.*
 plaines du nom & honneur des Em- *et 3. Con*
 pereurs, si vuides des droicts de toute
 autre puissance? ou tous les Peres res-
 pandant par le monde la souëfue o-
 deur de leur obeissance. publient si
 hautemēt qu'ils ont esté tirez de tous
 es endroits & extremitez de la terre

PHILIPPOVE III.

fur les commendemens & lettres pa-
 tentes de leur Princes, pour y trait-
 ter en semble des affaires de la reli-
 gion? N'est ce pas le tesmognage de
 Sozomene & la verité de toutes les
 histoires del'Eglise? Quand les pre-
 miers Papes ont fait plainte desvices
 naissans des formes obmises en quel-
 ques Cõciles, quãd ils ont voulu cot-
 ter des defectuositez sur le mespris de
 leurs dignitez negligees, ont ils assail-
 ly les decrets de ces cõpagnies par la
 foibleffe. & les defauts de l'indiction?
 ont ils debatù, & esbranlé l'honneur
 de la conuocation pour n'estre sortie
 de leur monuemêt, & de leurs lettres?
 Iulles I. & Damascus accuserent seule-
 ment les Conciles d'Antioche & d'A-
 riminy, pour n'y auoir pas esté se-
 monds & inuitéz comme les autres
 Euesques, selon le decret d'vne an-
 cienne loy de l'Eglise, qui deffend
 de receuoir pour arrests d'vn Cõcile
 general, les resolutions où les Papes
 n'aurõt esté appelez. Que s'ils eussêt
 pretẽdu quelque part à la gloire de

Socrat.

Theodor.

Sozomen.

Euseb.

Sosom. 3.

c. 9.

Theod. 2.

c. 22.

la cōuocation, ils n'eussēt pas querel-
lé pour vn subiet si leger, & si maigre,
& d'vn grand mot eussent renuersé
l'auctorité de ces assemblees, faute de
legitime promotion, comme liberti-
nes, factieuses, publiques & tenues sans
l'ordonnance ou l'adueudeceluy qui
de droict en deuoit estre le souuerain
moderateur & le maistre. Il est bien
aisé de iuger qu'ils n'auoient pas be-
aucoup à uoir en l'indiction des Con-
ciles generaux, puis que lors mesme
que ces grandes diettes & iournees
ont esté commandees par les Prin-
ces, l'honneur du premier siege ne leur
a pas tousiours acquis la premiere, &
principal place. Qui fut cause que
Vigilius se trouuant tout porté au
cinquiésme Concile general tenu
souz Iustinian, cōme il vit que la pre-
sidence estoit decernée à Eutichius
Patriarchede Constantinople, il con-
trefit le malade pour euitier par la
feinte de son indisposition ceste ren-
contre ambitieuse. C'a esté tousiours
la prudance Romaine. Car si on des-

PHILIPQUE III.

couuroit ou esuentoit tant soit peu qu'il se pourroit trouuer en ces grandes compagnies quelque plus ancien Euesque, ou autre graue personnage de nom qui pourroit debatre ceste prerogatiue d'honneur, ou à qui les Princes la voudroient octroyer, pour ne rié hazarder on n'y alloit, ny ny enuoyoit point de Legat pour représenter le siege. On prioit seulement par lettres fort affectionnes, & plaines d'excuses recherches le Prince ou directeur du Concile, de vouloir tenir la place de Rome, qu'on appelloit en lacerimonie des Conciles, consacrer & remplir le lieu des absents: artifice employé enuers Cyrilius, au premier Cōcile d'Epheze. Par là on gaignoit deux poinçts, c'est qu'õ ne mettoit iamais le rang en controuerse & en dispute, pour ne courir point fortune de l'honneur: Et le Prísident du Concile en soubscriuant le premier donnoit également son seing pour le siege Romain, comme pour soy-mesme: qui est vn des grands fondemens

qui portent ces preeminences & pre-
 tétions nouvelles en l'ordres, & façon
 des Conciles Pour cela le lecteur
 Theodore raconte en ces collecta-
 nees, que l'Euesque Macedonius res-
 pondit à l'Empereur Anastase qui le
 pressoit trop de reuoquer & abolir
 la confession de Calcedone, quil es-
 toit hors de sa puissance de lentre-
 prendre sans l'approbation & laduer
 d'un Cõsille general, ou le Pape pre-
 sidaft. Mais que croyrõs nous du pou-
 uoir des Legats Romains, auront ils
 icy ce qu'on a refusé à leurs Maistres?
 On peut voir par les actes du premier
 Concile de Nice, & du sixiesme de
 Cartage que ce n'estoit pas eux qui
 en la sceance des Conciles obtenoiét
 tousiours les premiers rangs, & les
 plus hautes places. Les Ambassadeurs
 du Pape Agaton assisterent bien au
 sixiesme Sinode general tenu à Con-
 stantinople, & toutfois George Pa-
 triarche de la ville & Machaire Ar-
 cheuesque d'Antioche, tous deux he-
 retiques qualifiez & formez, comme

*Tom. 1.
 Cõc. The-
 odorir 1.
 c. 7.
 Balsamo.*

PHILIPPE III.

Beda de dit Beda, les deuencerent & s'affirent
ration. au costé droi&t de l'Empereur. Côme
temp. tom au secôd de Nice septiesme vniuersel,
2. Coc. Tharasius Archeuesque de Constan-
To. 3. Con. tinople fut tousiours recogneu & nô-
 mé pour president, & couché le pre-
 mier en la lettre Sinodale, combien
 que les Legats du Pape feussent de la
 trouppc. Cest honneur estoit laissé
Euseb. 3. d'ordinaire au Metropolitain, ou à
de vit. Cō l'Archeuesque de la prouince: ou bié
stan c. 10 donné à quelque scauât homme fort
11. remarquable de religion, & de sain-
Theodor. cteté de vie. Car au premier concile
1. c. 7. de Nice l'Empereur s'en fia à Eusta-
 chius Archeuesque d'Antioche, qui
 s'assist à sa main droite. Osius de Cor-
 douë est souuent appellé par Athana-
 se en ses Apologies Prince du Conci-
To. 2. Cō le de Sardique, Et la premiere action
 du concile de Calcedonne tesmoi-
 gne, que Thodose le ieune par lettres
 pattentes honnora Dioscorus, non
 encores conuiancu d'heresie, de la
 cōduitte du secôd d'Ephese. Aucto-
 rité fort ialouse que les Princes auoiét

eter-

eternellement & purement reservee à leur grandeur, declarant par ordonnance expresse qu'à leurs Majestez seules touchoit de departir les plus hauts & plus dignes rangs, & d'assigner les degrez plus esleuez des sieges des conciles, sans qu'il fust loisible aux plus grands d'entre les Euesques de s'y avancer d'eux-mesmes, ou d'en recevoir l'honneur d'ailleurs que de leur main, & de leur grace. Certes la plus part du tēps c'estoient les Empereurs mesmes qui presidoient aux conciles, qui faisoient magnifiquement reluire ces grandes iournees des beaux & esclatans esclairs de leur pourpre, & de toute la plus riche monstre de la Majesté Royale. Constantin accreut, & combla de l'honneur de sa presence, & de la suite d'une magnifique court la dignité du concile de Nice, esblouissant de grandeur, rauissant d'admiration & d'aïsetant de pauvres & simples peres à la nouvelle veüe de tāt de superbe pompe qu'il apporta à l'ouverture de ce concile celebre. Cō-

C. l. decernimus C. de sacros. Ecclē.

Euseb. 3. de vit. Const. Theodorit. l. c. 7.

PHILIPPIQUE III.

Socrat. 2. c. 29. stantius apres luy se trouua à Milan,
 Theodose se fit voir au concile de Ro-
Euagr. 2. c. 4. me, Martian entra souuent au concile
To. 2. C^oc. de Calcedone: & par toutes les ses-
 sions du fixiesme Synode vniuersel
 nous remarquons que Constantin le
 Barbu interroge luy mesme les Peres,
 leur demande de rang leur aduis, &
 faict toute la charge & l'office d'un
 President de concile. Pieté chrestien-
Tom. 2. C^oncil. ne & Royale imitee depuis bien au
 naïf par noz Princes, comme Chilpe-
 ric, Gōtran, Charlemagne, Philippes
 Auguste, Philippes le Bel, & autres
 d'eternelle memoire: entre lesquels
 Charlemagne conceut & publia touf-
 iours les Epistres Synodiques en son
 nō. De luy les Empereurs d'Occident
 apprirent à presider és saincts con-
 ciles de leurs Estats. C'est la vertu de
 Loys 1. Loys 2. Arnolphe, Otton 1. &
 autres ses successeurs en la Majesté de
 l'Empire. Que si d'auenture les Prin-
 ces Romains occupez & detenus en
 d'autres affaires, destournez & di-
 straits par tant de diuers soucis qui

s'enchassent d'ordinaire dās l'or plus précieux des diademes royaux, qui s'enveloppent & se cachent souz la splendeur de leurs bandeaux, qui rendent si pesantes ces riches couronnes esmaillées de pierrerie bien que agreables à la veuë, ne pouuoient continuellement assister à toutes les actions d'un Concile, & en conduire l'ordre du bonheur de leur œil & de leur prudence; Ils y laissoient, & deleguoient de leur part quelque magistrat de haute dignité, à qui ils donnoient charge de tenir leurs places, & de manier & cōtenir l'assemblée souz l'auctorité des enseignes imperiales.

*Euseb.**Ruffin.**Socrat.**Sosom.*

Police introduiçte par Constantin le Grand, cōtinuée par ses enfans, & remise au iour par Martian, Constantin II. & beaucoup d'autres de qui nous auons rapporté le soing religieux sur la sainte discipline de l'Eglise. Il est

Philippi. I.

PHILIPPIQUE III.

comme vne espece & forme de pre-
 fidēce: parce qu'ils estoient plus pro-
 pres & plus capables pour faire les
 propositions & ouuertes, mettre en
 auant les difficultez qui auoient don-
 né occasion à l'assemblee du concile,
 recueillir & conter les voix, dresser &
 mettre en ordre les dernieres resolu-
 tions : à quoy les Roys n'eussent peu
 bonnement vacquer, sans se lasser &
 se donner trop de peine. Il ne se faut
 donc point estonner si toutes ces di-
 uerses authoritez, ces pouuoirs si emi-
 nens & si absolus, & tant de sortes de
 prerogatiues ont demandé que la cō-
 uocation des conciles fut logee en la
 main des princes, tant pour la digni-
 té & importance de ces grandes as-
 semblees, que pour le deuoir des su-
 jets, l'honneur & le rang de la meie-
 sté Royale en l'ordre du Christianis-
 me. Car les conciles sont en l'Eglise
 comme vn Acrocorinthē, vne Roc-
 que & forteresse imprenable, comme
 les grandes armées & exercites de
 Dieu, Ils sont le sanctuaire eternel de

*Euseb. 3. de
 Const.
 c. 6. & 7.*

tous les plus saincts & plus graues my-
 steres de la religion, & l'Eglise mesme In Concil.
Constant.
& Basil.
 vniuerselle. Aussi c'est là que l'Eglise se
 montre à visage ouuert, en sa naturel-
 le vigueur & majesté pleine; où s'esta-
 blissent les loix & la police comme
 les nerfs qui la manient, & font mou-
 uoir de ses mesures plus certaines &
 plus reglees. C'est comme la forge de
 toute ceste belle discipline, & où elle
 reçoit sa trempe plus asseuree & plus
 durable: c'est comme la source d'où
 decoulent par tout le monde les clairs
 fleuves des belles resolutions de la foy
 qui lauent si nettement, & entretien-
 nent si ferttillement le Christianisme:
 d'où coulent d'un cours egal, & limite
 les decrets de tout le reglement &
 gouuernement Ecclesiastique, qui le
 maintiennent & conseruent en sa for-
 ce & beauté naturelle. Ce sont com-
 me les charitables mammelles de no-
 stre nourriture spirituelle: & comme
 les coffres de reserue où sont gardez
 en espargne les tresors de nostre reli-
 gion. Là comme à un feu celeste à la

PHILIPPIQUE III.

guise des Vestales Romaines nous allumons les diuins flambeaux de nostre creance : & ce que le sainct Esprit conclud en ces celebres iournees dure d'vn eternal arrest. Puis donc que la vertu & la force des Conciles est si grande & si importante , l'honneur de la conuocation comme de la conduite n'en pouuoit estre deu qu'aux Roys . Pour estre si grands en l'Eglise ; & pour se trouuer plus propres & plus capables pour en conceuoir & donner le commandement, bailler les sauf-conduicts, & fournir aux fraiz de ces nombreuses & populeuses compagnies. A qui seuls encore tous les Euesques pouuoient sans contention obeir iustement , qui n'eussent pas cedé peut estre en leurs prouinces à l'authorité de quelqu'autre de leur condition , n'eussent pas pensé estre liez à leurs lettres , ny deuoir mettre le pied hors de leurs Dioceses par la semonce d'autres mandemens, tant l'ancienne aliance & amitié des Eglises qui moderoit & donnoit l'or-

dre aux premiers conciles estoit affoiblie, esteinte, presque effacee. He qui eut peu legitiment & seurement, hors de soupçon de choses nouvelles remuer ainsi tous les coings de la terre, en appeller & attirer tant d'hommes d'honneur & de qualité, si puissans parmy les peuples, que les seuls Princes? Quels estats, quels ordres se peuuent ioindre & assembler extraordinairement pour traicter des affaires publiques, de quelque marque qu'elles puissent estre, sans cōmandement ou permission des Roys? Ne leur eust-ce pas esté vn apparent suiect de defiance, de voir toutes les plus superbes prouinces, & iusques aux plus petites & plus esloignees parties de l'Empire deleguer des gens de respect, & de creance, pour tenir ensemble des conseils? Ne pouuoient-ils pas tomber aux apprehensions de Licinius, & craindre avec quelque raison qu'on eust desseigné & complotté quelque chose contre leur seruice, qu'on voulut promouvoir quelque

PHILIPPIQUE III.

point d'Etat; mesmement en vne faison où lon auoit veu trop souuent vn Empereur chasser l'autre, les Gouverneurs des pais, & les chefs des armées s'esleuer contre les princes, leur opposer les Aigles aux Aigles, & leur arracher de force le sceptre des poings, par des pratiques & longues menées, par des partiès sourdes, & secrettes, qu'on auoit dressées à leur negligence? N'y auoit-il pas bien occasion de redouter qu'on mist en deliberation d'autres choses que de la Religion? Et puis que c'estoit pour decider & definir en ces fameuses assemblees des difficultez de la foy, & des affaires de la Religion, pour establir des loix sur les mœurs & la police, pour bastir des reglemens, & ordōner des decrets necessaires à conduire & gouverner les Eglises; à qui touchent plus qu'aux Roys les affaires de la religion, puis qu'ils sont Lieutenans de Dieu? A qui appartient-il mieux d'establir des loix sur la police & les mœurs, puis qu'ils sont Rois? Qui peut donner plus de

force

force à l'obseruance des decrets & de toutes les sainctes constitutiōs? Sous quel nom plus legitime peuuent elles cognoistre la lumiere? Sans les marques du Magistrat ne peuēt elles pas estre suspectes aux yeux des sujets? Les Empereurs ont sagement preueu que ce nom specieux de pieté, que ceste belle & agreable couleur de Religion, pourroit par l'abus deuenir couuerture d'autres choses cachees sous son lustre: que la deliberation de la foy qu'on doit à Dieu pourroit faire ouuerture & entree au propos de la foy qui nous oblige aux princes. Qu'en frappāt les cordes des loix de l'Euan-gile, on pourroit esmouuoir & faire brāssler celles de l'Estat, cōme presque montees & tendues en yniffon, qu'on pourroit de loing sapper l'Empire par des religieux artifices: couuer en vn seul lieu vn feu subtil & dāgereux qui espāndroit apres ses flāmes plus loing, ietteroit ses estincelles par tout le monde: Et que les deputez d'vn concile fils se vouloient oublier en leur

P H I L I P P I Q U E III.

deuoir, & peruertir la saincteté de leurs charges pourroient estre autant d'allumettes ardantes pour ensouffrer & embraser en mille endroits, le plus grãd & plus puissant Royaume. C'est pourquoy par les eternelles sanctions d'vn Edict, les Empereurs attachent & lient fermement à leurs diademes l'honneur & le pouuoir souuerain de la conuocation des Conciles: que l'usage leur a heureusement confirmé. Car ils n'eurent pas plustost mis le pied dans l'Eglise que les peres mesmes les supplierent de prendre ce soin en main; Et quand ils ont eu affaire de ces lustres sacrez & salutaires, pour faire comme vne monstre, reueuë, & denôbrement de la milice Chrestienne, & de tout l'ordre de l'Estat de l'Eglise, pour faire voir vne forte & celebre censure de toutes les affaires de la Religion, ils ne les ont demandez ny empruntez que des princes: & sans leur congé, ou approbation n'ont eu iamais en la pensee le dessein de les entreprendre. L'histoire sainte nous au-

*l. Nemo c.
de sum.
Trinst.*

ra bien tost esclarcis & resolus de ceste
 auctorité des Rois, & de ceste humble
 modestie de l'Eglise. Car Constantin
 conuoqua le Concile d'Arles, Euse-
 be, Ruffin, Socrate, Theodorit, Sofo-
 mene luy donnent l'honneur de ce-
 luy de Nice: & Epiphanius adiouste
 que l'Euesque d'Alexandrie l'obtint
 de luy par prieres. De sa faueur & de-
 uotion sortit apres le Synode de Thir,
 comme celuy de Ierusalem destiné à
 la consecration d'un fort magnifique
 temple. En quoy il monstra vn pou-
 uoir si absolu qu'il commanda souuēt
 aux Euesques de venir à ses Conciles,
 sur peine de bannissement. Mais ses
 enfans laisserent-ils rien perdre, ne
 flestrir de ceste Royale grandeur si
 esclairante? Le Pape Liberius aduoüa
 honorablement ce pouuoir à l'Em-
 pereur Constantius, comme on voit
 dans sa cōference fidelement rappor-
 tee par Theodoret, & le supplia de l'e-
 xercer pour la restitution & restablis-
 sement de S. Athanase. De luy & de
 son frere Constans vint le Concile de

*Euseb. 3.
 de vit. Cō-
 stant. c. 6.
 Ruffin. 1. c.
 6.
 Socrat. 1. c.
 5.
 Theodorit.
 1 c. 7.
 Sofomen.
 lib. 1. c. 16.*

*Euseb. de
 vit. Const.
 4. c. 41. Et
 42.*

*Theod.
 2. c. 16.*

PHILIPPIQUE III.

Socrat. 2.
c. 6.

Theodorit.
2. c. 18.

Sosom. 3.
c. 18.

Socrat. 2.
c. 24.

Sosom. 3. c.
5.

Theodorit.
2. c. 15.

Sosom. 3.
cap. 5.

Sardique, ainsi que saint Athanase le
 tesmoigne en ses Apologies. Theodorit & Sosomene dōnent mesme as-
 seurāce des Synodes d'Arimini & de
 Seleucie: & Constantius promeust &
 assembla seul le Concile de Sirmium,
 cōtre l'Euesque Photinus, comme les
 Synodes d'Antioche, de Milan, & de
 Cesaree. Toutes ces preuues de la
 puisāte & religieuse majesté de l'Em-
 pire donnerent occasion aux Orien-
 taux fort cōbatus, & outrageusement
 affligez par tant d'iniures & d'orages
 de la faction Eusebienne, de se retirer
 & ietter dans les bras de Constans,
 comme en vn salutaire abry, & de luy
 demander le fauorable secours d'vn
 Concile pour repousser leurs violen-
 ces: comme Athanase l'escriuit aux
 solitaires. Les Eusebiés s'adresserent
 à Constantius pour obtenir le Conci-
 le d'Antioche: & tous ces deux freres
 ensemble, comme maistres du mon-
 de d'vne commune main ouurirent
 les estats de l'Eglise en Esclauonie.
 Sur tant de marques & de luisans ve-

ftiges de ceste dignité Imperiale les Euesques de Thrace n'impetrerent le Concile de Lampfasc que de Valentinian: & les Macedoniens n'en importunerent que Valens. Nous voicy tantost arriuez à la foy du Synode general de Constantinople, dont ie ne pense point que personne ose debatre ou quereller l'honneur au grand Theodose: Les peres en feroiét rougir de honte les plus hardis & plus contentieux. Car leur religieuse & chrestienne fidelité tesmoignera eternellement par l'epistre conciliaire que Damasus sur l'auctorité des lettres & mandemens de ce Prince, les auoit inuitez & semonds à l'assemblee. Ce fut cest Empereur mesme, qui durant le pontificat de Damasus, attira encores de toute l'estendue de la Monarchie Romaine vn si grand & si frequent nombre d'Euesques au Concile de Rome, surnommé le grand. Et son fils Archadius s'estant mis à la teste le dessein d'vn Concile contre S. Chrysostome, sur les pas de ceste grandeur

*Sofom. 6.**c. 7.**Socrat. 4.**c. 4.**To. I. Conc**& cil.**Theodorit.**s. c. 8.*

PHILIPPIQUE III.

*Socrat. 6.
c. 14.*

paternelle, apres en auoir ordonné & disposé seul la conuocation, en laissa le maniment, & la charge à Theophile. Quant au premier d'Ephese, ie m'en rapporte & m'en fie aux veritables tesmoignages des Papes mesmes.

*Leo. 1. epi.
54. & 59.*

Leon I. recognoist franchement par ses lettres, que l'Eglise ne tient ce bien que de la faueur & pieté de Theodose le ieune: & avec vne infinité d'humbles & honnestes paroles rend à Martian l'honneur entier du concile de Chalcedone. Ce sont preuues qualifiees & riches que les plus grands calomniateurs de tous noz ennemis ne sçauroient desmentir, sans s'engager en mesme iniure. Restēt encores deux conciles generaux iusques à la diuision de l'Empire, par l'acquisition valeureuse de l'eternelle maison de France. L'vn desquels fut assemblé par Iustinian I. avec tant d'assurance con-

*Euag. 4. c.
37.
To. 2.
Conc.*

firmee de tāt de tiltres, & d'vne si longue possession, qu'en ses lettres patentes & formes sacrees expediees sur la conuocation des peres, il donne con-

fidément aux Empereurs ses ancestres la gloire solide de tous les autres precedens Synodes. L'autre ne peut non plus entrer en cōtrouerse ny dispute, pour estre trop apparemment voué à la diligence & sagesse de Cōstantin le Barbu par l'Epistre Synodale mesme, soustenuë & fortifiée du tesmoignage de Beda, & autres graues peres. Aussi en la 18. action de ce concile les Euesques presentent leurs confessions à ce Prince pour les cōfirmer & approuver : marque eternelle, & bien esclairâte de ce grand pouuoir Royal, qu'elle desueloppe & desgage des nuages de toutes difficultez, & querelles. Il est vray qu'on fit à deux fois de ce concile, d'où luy vint ce nom de Synode cinq sixiesme. Car la premiere compagnie n'ayant point mis au iour ses decretz, Iustinian au nez couppé esmeu & poussé d'une deuotion naturelle, & hereditaire, manda de nouveau les mesmes peres, & leur fit dresser l'ordre des saintes constitutions, que sa pieté & prudence

*To. 2. Con-
cil.*

*Beda de-
rat. temp.
Balsamo.*

Balsamo.

PHILIPPIQUE III.

nous font voir aujourd'huy souz le nom du sixiesme Concile œcuménique. Il y a bien eu d'autres conciles assez grâds, assez nombreux, & remplis d'Euesques, qui n'ont pas sceu pourtât gagner le tiltre & l'honneur d'universels, bien qu'ils eussent esté desseignez pour estre de ceste condition, & de ce rang: parce que les issues & résolutions n'en ont pas esté telles, qu'elles ayent merité la gloire de servir de loy & de reigle generale pour obliger toute l'Eglise. Mais ceux là mesmes sont encore descédus des Empereurs. Car les deux Synodes de Constantinople contre Eutichez, & le second concile d'Ephese nasquirent des ordonnances de Theodose le ieune, & Valentinian troisieme comme on voit par les lettres de Leon I. par la lettre du cōcile de Chalcedone, & par les commissions adressees à Dioscorus, & au Comte Elpidius, pour en auoir l'intendance. L'Empereur Anastase, & Theodoric Roy des Gots, se ioignirēt & se donnerent autresfois la main

Euagr. I. c.
3. & 10.

Leo. I. epist.
12. 13. 19.
25.

To. I. Concil.

Paul. Diacon. in Anastas.

pour

pour en bastir vn general en heraclee en intention d'appoincter, refoudre & assoupir pour iamais tous les differens de la religion, auquel subiect le Pape Hormisde y enuoya pour Legat Vitalianus: mais le soin & la peine de ces princes ne reussit guiere heureusement. Depuis Constantin Copronime, & son pere en conuoquerent d'autres qui furent reiettez par l'Eglise, plus par la faute & incertitude des confessions & decrets, que pour la contention de l'ordre & ouverture qu'elle eust aisement supporté des auspices de ces princes. Qui ne croiroit que les conciles prouinciaux doiuent au moins nuement & purement appartenir aux Metropolitains, aux Archeuesques, & aux Papes, à qui il est enioinct par toute la sainte police, d'en vser deux fois l'an, tant pour l'entretènement de la foy & discipline, que pour estoupper, estancher & combler les petites sources des corruptions naissantes, lors qu'elles ne commencent encore qu'à cou-

PHILIPPIQUE III.

ler, pour aller au deuant des heresies qui ne font encores que pointeller, pour les estouffer & escacher dans l'œuf du corbeau, auant qu'elles soient formees ny escloses, & pour tenir tousiours l'Eglise belle, nette, & luisante par ceste frequente purgation? Et toutesfois les Roys se sont encores bien auant meslez de ces particulieres assemblees, tant pour en prescrire & façonner l'ordre, que pour en promouuoir la conuocation. Temoin le concile d'Agde, où d'entree les peres font priere pour le prince, conuocateur du concile. Leon I. pretendoit bien d'auoir ce droict en sa prouince, & eust desiré de le desploier en beaucoup de bonnes occasions, mais les Empereurs l'en rebuterent quelquesfois si loin, qu'ils luy en firēt perdre l'enuie & le courage. C'est dōc encores les princes qui ont prins le soin & la direction de ces moindres & moins fameux Synodes. Car Anastase en assemblea deux en Ierusalem & en Sidon, Iustinian en commanda vn

Novell.

123.

To. I. Cōc.

Euagr.

à Motuestie contre l'Euesque de la prouince; & de six conciles qu'on vit à Rome au pontificat de Symachus, nos aduersaires mesmes recognoissent que Theodoric Roy des Gots en conuoqua la meilleure partie. Il eust esté mal aisé d'esteindre ny obscurcir la lumiere de ceste verité si brillante, puis qu'à l'ouuerture du premier de ces conciles, Symachus remercie Theodoric du bon heur & de la grace de ceste assemblée oëtroyee à son innocence: & que ce prince Got assez religieux, ordonna tant d'autres conciles, soit à Rome au temps d'Hormisde contre les Eutichiens, qu'en Espagne & autres prouinces de son estat, qu'il n'est pas facile de luy desrober ceste gloire. Car ayant occupé l'Italie & s'estant rendu maistre de la plus part de l'Espagne, il vsa plainement en l'Eglise de toutes les authoritez & anciènes prerogatiues Imperiales, releua haut la discipline, renouuella & embrassâ estroitement tout l'ordre de la police Chrestienne. De laquelle

To. 2. Cœt.

*Platin. in
Hormisda.
Nicephor.
tom. 2. Cœt.*

PHILIPPIQUE III.

pieté & diligence les Papes mesmes ont esté contraints de le louer les premiers, ores qu'il fust desesperement perdu d'Arrianisme. Voicy maintenant l'Empire Occidental arraché de la main des Grecs, sous la sage conduite de Charlemagne, & les victorieuses & redoutées armes des François. Ce Roy de France n'a pas plustost la couronne Romaine sur la teste, qu'à la façon des premiers Empereurs il dispose & ordonne de toutes les affaires de l'Eglise, & particulièrement des Conciles. Vertu sainte qu'il auoit apprise en l'eschole des Roys de France, qui en ceste Religion, comme en valeur auoient glorieusement deuané & surmonté l'Empire. Il fait donc tenir vn concile à Rome au temps d'Adrian I. où les peres luy cenfirmerent l'investiture absolue des Euesques, & l'entiere promotion des Papes mesmes. Il desseigne & bastist comme vne forme de conciles generaux, en dispose & en dresse les saintes ordōnances, les met

*Sigebert.
cap. Adriā.
63. dist.*

en veuë souz l'augure de son nom, & *To. 3. Cōc.*

appelle hardiment ces constitutions sacrees les souuerains decrets de ses conciles. Son fils de bonne marque de ceste pieté deux ou trois endroits d'Italie : l'Empereur Lothaire com-

mande vn celebre concile à Rome au *To. 3. Cōc. Platin.*

temps de Leon 4. & Loys 2. en fait publier vn magnifique à Pauie à la face de Nicolas I. qui a icy tant porté d'enuie aux princes, qu'il les a voulu exclure & escarter pour iamais de l'honneur de ces iournees eternelles.

Mais Arnolphe tint si peu de conte de ceste vaine faillie, & se troubla si peu de l'horreur de toutes ses imprecations, qu'il fit indire vn grand concile, mit son nō à la teste de ses saincts

decret, & nomma ceste resolution de foy & de police les inuiolables arrests

de son Synode. Tous ces irreprochables tesmoignages de la puissance sa-

cree des Princes en l'ordre & disposition des Saincts cōciles deuroiēt fermer la bouche aux mercenaires escri-

uains d'Espagne, & faire perdre ceste

PHILIPPIQUE III.

nouvelle prététion de la cōuocation des Synodes generaux à ceux qui en voudroiét mal vser à nōstre domma-ge. Que s'il reste encores quelque scrupule à des hommes incertains & flotans, voicy de fortes & pregnantes preuues de ceste auctoritè eternelle, & des celebres preiugez qui les leur pourront arracher : & raffermir leurs esprits vagues sur ces bases de verité. Voicy des puiffans tesmoignages qui se feront plus hautemēt ouyr en ceste forte contention aux aureilles bouchees de ces sourds volōtaires qui apportēt des opiniōs preiugees en tous les discours des affaires des Roys, qui doutent sciemment de toutes leurs sainctes preeminences, qui disputent icy si le feu est chauld, s'ils n'en ressentent la bruslure. Car ie desire qu'on me responde quel autre que Valentinian 3. assembla ce concile, où Sixte 3. se iustifia des crimes que Bassus luy auoit imposez. Quel autre que Charlemagne & ses enfans ordonna les conciles où Leon 3. Paschal 1. &

Sigebert.

*Aimoin.
Regin.*

Leon 4. furent cōtraints de se purger des accusatiōs qu'on leur mettoit sus? Qui assembla ces iustes comices de l'Eglise à Rome pour la destitution de Iean 12. que l'Empereur Otton 1. qui y presida, qui composa l'Epistre Synodale, qui en publia les decrets souz les marques de l'Empire, qui les espendit & fit porter par tout le monde sur les fortes aisles des Aigles Romains? Qui promeust à Rome ce concile où Leon 8. & les peres remirent & renfermerent de nouveau en la main de ce prince les institutions des Euesques & des Papes? Qui commanda vn Synode pour restablir Iean 13. qu'Otton 2? Pourroit on dire sans quelque tache de rougeur, sans quelque legere atteinte de pudeur que les trois Euesques de ce souuerain ordre de l'Eglise deposez au concile Sutrin souz la sage vigilance d'Henry 3. eussent esté les autheurs de ceste vigoureuse sentence, consacree à l'eternité par vne iustice si signalee? Mais encores quel autre que Loys de Bauie-

*Luitpräd.
Blond.*

*Blond.
Cranix.*

PHILIPPIQUE III.

re eust le pouuoir & le courage de conuoquer ce concile, où Iean 22. fut traitté cōme chacun sçait. De quelle auctorité furent assemblez les conciles de Pise & de Constance, où quatre autres Euesques de ceste plus haute marque sentirent la censure de l'Eglise? Croit-on que ce fut vn effect de leur volonté, ou vn dessein de leur mouuement? ce repos de l'Eglise fort esmeue & estonnee ne sortit-il point de la Religion du Roy de France, de la deuotion de l'Empereur Sigismōd, & de la commune affection des princes des autres Royaumes? C'est l'origine comme la cause du concile de Basle, conceu contre Eugene 4. & personne ne reuoquera iamais en doute que Henry 3. 4. 5. Conrad, Otton 4. Federic 1. & 2. n'ayent assemblez & disposez tous les Synodes qui les ont vangez des iniures de Gregoire 7. Urbain 2. Paschal 2. Gelaiz 2. Calixte 2. Honorius 2. Alexandre 3. & autres. Que leur seule prudēce n'ait espuré & nettoyé la discipline, & purgé

Crantz.

*To. 3. Cōc.
Naucler.
Sabell.*

To. 4. Cōc.

*Auentin.
Vssberg.
Burns.
Crantz.*

g  tout le corps de l'Eglise, par les salutaires medicaments de la Religion, la deschargeant de toutes sortes d'humours corrompues & peccantes, retranchant toutes difformes superfluit , & couppant iusqu'au vif les membres pourris ou enflamm s dont la violence pouffoit le feu dans l'Empire, & donnoit la gangrene   l'Eglise. Nous auons laiss  les princes d'Ori t restrainct  & reserrez dans ces restes de leur Empire, que les armes Francoises leur laisserent franc de leurs c questes. Mais pour cela recogneut on que la perte de l'Italie, l'occupation & la prise de beaucoup de pays de leur obeissance leur eussent affoibly, ny rual  le c eur es affaires de la religion? Se representans l'ancienne & premiere maiest  de leur estat, picquez d'vn honneur de la longue succession de tant de braues Princes leurs ancestres, anim s par la seule legere marque & les foibles enseignes du vieil Empire Romain, encores que beaucoup effacees par tant d'ha-

PHILIPPE III.

leines iniurieufes du temps & de l'en-
 uie, ils voulurent toujours afsembler
 les Conciles generaux : & en attirer
 la feance & le merite dans les bornes
 de ce petit Empire, fort nauré & ra-
 courcy de tant de coups, & diuerfes
 playes de fortune. Sur cefte Royale
 vertu Constantin & Hirene fa mere
 maderent le fecond Synode de Nice
 feptiefme vniuerfel, cōme on void par
 la faincte foy des actes mefmes. Et
 l'Empereur Basile au pōtificat de Ieā
 8. & Adrian 3. remplit, & compofa le
 huitiefme Concile œcumenique du
 nombre de 383. Euefques. Là verita-
 blement les Legats Romains prefide-
 rent, & s'affirent au premier rang par
 lettres particulieres de l'Empereur,
 cef honneur eftant hors de combat
 pour la viduité de l'Eglife de Conftā-
 tinople, dont le fiege eftoit vuide
 de Pafteur, comme vacquant par la
 contention de Photius & Ignacius
 qui s'en difoient tous deux Euefques.
 Mais les facrez monumens bafis
 par cefte celebre compagnie tesmoi-

Blond.

Platin.

To. 3. con

To. 3. cō.

Platin.

fabell.

gneront eternellement que la conuocation n'en fut faicte que du seul mouuement de Basile : qui en confirmant & signant les Decrets, se vante religieusement d'imiter la pieté & deuotion de Constantin, Theodose, Martian & autres princes auteurs de tous les precedents Conciles. Les autres Synodes de cest eschantillon deschiré de la Monarchie Grecque, sont ainsi coulez & descendus du sein des Empereurs d'Orient. Nicephore fit casser en la saincte assemblee d'un Concile tenu à Constantinople, l'excommunication dont le Patriarche Polieuctus auoit osé blesser la dignité de son estat : & Michel Paleologue fit reprimer & abolir en vn autre Synode les hardies césures d'Arcenius.

Puis que nous sommes si auant, & que l'un propos nous engage dans l'autre, le labeur ne sera point peut estre ingrat de courir legerement de l'œil l'estat des autres royaumes, pour voir comment tous les Princes se sont icy comporteZ apres que l'Empire a esté

*Zonar.**Niceph.**Gregor.*

PHILIPPOVE III.

couppé & destranché en tant de pieces. Car c'est de ceste ruine si grande que le siege Romain mesme s'est merueilleusement accru. Comme toute l'eau qui decoule d'une fiole rompuë garde iusques aux plus petites & plus menues goutelletes sa premiere forme elementaire, qui les produit & les verse toutes rondes, circulaires & de mesme mouuement. Comme en un miroir cassé, chaque piece & petit esclat de cristal racourcit & reserre en soy les mesmes especes, images, & impressions que tout le corps entier de la glace conceuoit & admetoit auparavant plus estandues, & plus diffuses. Ainsi en ce bris & desmembremēt de l'Empire, toutes les Prouinces retrâchées ou arrachées de la riche cōposition de ce grand corps, retindrēt leur premiere rature, & conseruerent l'ordre & les premieres formes de la prudence Romaine és choses de l'Eglise, sans changer de proportion, de couleur ny de visage. Et les Princes qui succederent par le droict de leurs

espees à l'Estat, & gouvernement du monde, plus ou moins à l'egal de leur valeur ou de leur bonne fortune, grauerent & imprimerent dans l'enceinte de leurs couronnes tous les traicts plus beaux & plus naturels de l'ancienne majesté imperialle, qu'ils firent reluire plus vifs & plus nets qu'é tout le reste és prerogatiues de l'Eglise: cōme entre les affectiōs de l'ame la Religión se trouue tousiours la plus forte. La France par les naturelles obligations de sa naissance, par les droicts eternels de sa vertu & de son aisnesse, par le puissant & vigoureux honneur de tant de victoires qui luy ont autrefois heureusement acquis le commandement & moderation absoluë de la pluspart des pays de l'Europe, à qui sa valeur a donné des triumphâtes & glorieuses loix, & par l'interest present de ceste cause m'oblige à commencer par elle. Là il faut que l'enuie reconnoisse que le pouuoir d'assembler les conciles a esté aduoué par les peres du siege Romain si legitime

PHILIPPE III.

& si necessaire en la main de noz Roys, que saint Gregoire en deux ou trois epistres les supplie de continuer constamment la façon de ceste belle police, & de ne se laisser point en l'exercice de ceste religieuse vertu seule propre pour conseruer la netteté de leurs Eglises, les entretenir, & faire durer en leur belle splendeur & pureté ancienne. Ils n'auoient pas grand besoin d'estre reschauffez, ou retenus en ce pieux deuoir par les prieres & admonestemens de ce pere. Car il n'y a Rois en la chrestienté qui ayent tant fait voir de conciles, mieux ordōnez, ny plus remplis de sainte erudition, & de iuste police. Clouis ouurant deuotement les barrieres de ceste vigoureuse course de religion, conuoqua le premier concile d'Orleans, & Childbert le 2. 3. 4. & 5. Theodebert assemble le concile d'Auuergne, Aribert le second de Tours & le premier de Paris, Gontran le second & troisieme de Mascon, & le concile de Lyon où fut agitee la cause de Salonius, &

Tom. 2.

Conci.

Gregor.

Turonen,

Sigebert.

Toc 2.

Con.

Gregor.

Turonen.

Sagitaire: puis ordōna les Synodes de Chaalons sur Saone & de Poictiers. Chilperic fit tenir vn cōcile à Breme cōtre Gregoire de Tours, & disposa le *Idem* cōcile qui iugea le proces de Pretex- *5.c.49.* tatus. Enquoy Gontran & Chilperic se monstrent si exactes & si vifs, & prindrent en si mauuaise part la negligence & nōchaloir des Euesques qui osoient manquer aux sainctes assemblees proclamees de leur auctorité, *Turo. lib* qu'apres les y auoir semonds par des *8.c.7.* graues lettres, ils leur faisoient bailler caution & pleiges d'y venir. Les autres Roys heritiers de la couronne de France firent constamment rouler le cours de ceste discipline, entretenue d'vne mesme seuerité, & egale prudēce. Car Childebert assemblea le concile de Mets contre Ægide Arche- *Turonēs.* uesque de Rheims, Clotaire promet celuy de Mascon, & le premier concile *Vincent.* furnommé de France. Clouis 2. mit dans le Synode de Chaalons iusqu'à *Turonen.* 44. Euesques, & Theodoric de l'aduis d'Ebroin Maire de son palais fit faire

PHILIPPE III.

le proces à plusieurs euesques en vne grande couronne de noz Eglises, cōposée des plus saincts Prelats du royaume. en ceste oppression des derniers Roys de la premiere race soubz la tyrannie des maires du palais, Carloman fils de Martel cōmanda vn Synode en Frãce en tiltre de Prince des Frãçois, & Pepin son autre fils se ioi-gnit au Roy Childeric pour disposer le concile de Soissons. La seconde famille de noz Roys ne se refroidit, ny relacha iamais en ceste deuotion, naturelle & essentielle en l'ordre de cest estat. Pepin dressa vn grand & celebre concile instruit & orné d'vn bon nombre d'euesques d'Oriēt & d'Occident, appelez pour resoudre d'vn commun esprit vne question importante & chatouilleuse, esmeuë sur les difficiles mysteres de la Trinité : & fit tenir trois conciles en son palais, à Freius, & à Thionuille. Charlemagne commanda le grand concile de France, ceux de Gentilly, de Dreux, d'Arles, de Tours, de Chaalons sur Saone

Sigebert.

*To. 3.
Conc.*

*Aimoin.
lib. 4.*

*To. 3.
Conc.*

Aimoin.

Regin.

Sigebert.

Æmil.

Saone, & enioignit à tous les Arche-
uesques d'vser diligemment en leurs
prouinces de ces salutaires remedes
de nostre religion, aux temps portez
& deffinis par les decrets & loix de
l'Eglise. Louys Debonnaire conuo-
qua trois Synodes à Aix, à Paris, &
à Mets : Charles le Chauue en or-
donna à Rheims, à Meaux, à Soissons,
& à Pistes sur Seine, desleigna comme
vne forme & façon de concile gene-
ral à Pontigeon : & Charles le sim-
ple ouurit de sa main deuotieuse vn
Synode en la ville de Rheims. Quoy
ceste saincte troisieme race de nos
Roys que Dieu vueille fortement
conseruer de la vertu de son bras in-
uincible, & la mettre à couuert & en-
seurté souz l'ombre salutaire de ses
aïlles, pour la faire heureusemēt prof-
perer, & regner eternellement victo-
rieuse, & triomphante de tant d'ambi-
tieux desseins & d'iniustes armes de
ces factieux ennemis : a elle icy man-
qué de ce courage paternel, & deffail-
ly en ce commun deuoir de tous les

*In capitula
larib.**Aimoin.
4.c.99.**To.3. Cœc.**Ibidem.**Emilius.*

PHILIPPIQUE III.

princes? Certes cōme plus sainte, plus grande, plus vertueuse, & deuotieuse que les autres premieres, comme plus adonnee à establir toutes sortes de loix & de bonnes mœurs, elle n'a pas laissé de moindres monumens & enseignes de sa pieté & religion. Le Roy Huë Cappel print par ceste sainte lustration & repurgation de l'Eglise les heureux auspices de son regne, & d'entree commanda vn concile à Reims contre Arnoult Archeuesque de la ville, qu'il renouuella & remanda apres à Senlis. Louys le ieune assembla deux Synodes à Beauuais, & à Baugency : Et telle a esté tousiours l'ame & le cœur de nos Roys. Toutesfois le train de ceste pieuse sollicitude fut fort trauersé & interrompu par l'arriuee des Papes en France. Qui cōme du sac de Rome, & du feu de tant de frequētes guerres allumees de leurs contétions, se sauuans dans le sein de ce Royaume leur ordinaire & coustumiere retraicte, esbranlerent diuersemēt l'ordre de nos loix Eccle-

*As corps
des conciles
imprimez
à Cologne,
l'an 1555.*

Emilius.

fiastiques & ciuiles. Parce que nos princes honnestes, courtois & religieux leur permirent franchement & sans crainte le maniement, & administration des choses sacrees; ne se defians pas qu'ils deussent tourner ceste faueur hospitalaire en consequence & aduantage. Urbain 2. donna ceste ouerture, & disposa des conciles de Tours & de Clermont. Calixte 2. in-^{Vsperg.} ^{Naucler.} dict des conciles à Rheims & à Tholoze, Innocēt 2. à Clermont & à Estāpes, Eugene 3. à Rheims & à Paris, contre Gilbert Euesque de Poictiers; & Alexandre 3. entreprint vn Synode à Clermont. De là sur les aisles de nostre auctorité, portez de la vertu de l'Eglise Gallicane, ils ont volé iusques à l'honneur des conciles geneaux. Mais quand ils ont eu esloigné la France, ou qu'oubliant & mescognoissant la source de ceste nouvelle puissance, il leur est arriué d'entamer ou effleurer tant soit peu la majesté du Royaume: nos princes reuoquant la dignité & la force de

PHILIPPIQUE III.

ceste belle & vigoureuse discipline eschappée à leur negligence, l'ont fermement bandée contre ces entreprises, & embrassé comme auparauant la plaine indiction des conciles, qu'ils ont aussi heureusement que genereusement desployez contre les censures Romaines. Philippes Auguste, Philippes le Bel, Charles 6. & Loys 12. donnerent d'eternelles preuues de leur grandeur & de la majesté de leurs estats en toutes les occurrences de ces dangereuses affaires, commandant & consacrant en la iustice de ces iniures beaucoup de conciles à Paris, à Baugency, à Tours & à Lyon. Philippes le Bel fit naistre le concile general de Vienne, & Charles 6. remit le cœur au ventre à tous les Roys pour releuer de l'espaule d'un concile general l'Eglise panchante & presque renuersée : pour destituer Benoist 13. qui l'auoit blessé d'un trait d'excommunication, & pour proceder saintement à la creation d'un autre pasteur digne du siege Romain, & plus

*Chronique
de France.
D^u Tillet.
Naucler.*

amy de la Frâce. Iesembleroy porter enuie aux princes d'Allemagne, si ie supprimois ou obscurcissois les illustres tesmoignages qu'ils ont icy rendus de leur pieté & de leur foy; qu'à dessein i'ay obmis au rang des conciles publiez en Italie de l'auctorité de l'Empire, pour les retrouver & reprendre apres plus commodement en Allemagne. Pour ne passer donc point sans saluer ceste braue nation nostre anciéne aliee, & ne l'offenser point de filéce, ie luy feray ressouuenir quenos Roys de la valeur desquels elle tiét le diademe & la gloire de l'Empire luy ont aussi laissé leurs religieux exêples, & les Chrestiénes traces de leur vertu en l'ordre & assemblée des Eglises. Car Charlemaigne ordonna la tenue de *To. 3. Cœc.* deux ou trois conciles à Majence, & à Eerford, & indiét vn ample & magnifique Synode à Aix la chappelle, où il mit 365. Euesques ensemble, que *To. 3. Cœc.* le Pape Leon 3. honora & resiouist de *Erphor-* sa presence. De là ce prince comman- *diens.* da vn celebre Concile à Francfort,

PHILIPPIQUE III.

*To. 3. Cœc.
Regin.
Sigebert.
Æmil.*

pour la correction des blasphemes de cest impie Felix, de qui la langue impure oïoit appeller Iesus Christ fils adoptif de Dieu, corrompant & meslant l'ordre incomprehensible de ceste generation diuine. A son imitation Loys Debonaire fit celebrer ces chrestiens

*Sigebert.
To. 3. Cœc.
Sigebert.
Monst.
Regin.
Sigebert.*

Comices à Aix, Lothaire à Majence sous la conduite de Rabanus, Loys 2. à Vvormes, Arnulphe à Majence, & à Tribur, Otton 1. à Hingelin & à Ausbourg, Henry 2. à Francfort, à

*To. 3. Cœc.
Auent.
Vsparg.
To. 3. Cœc.*

Salcast, & à Aix la chapelle. A la suite desquels Henry 3. recueillit à Majence 130. Euesques pour la monstre glorieuse d'un saint concile où le Pape Leon 9. presida. Depuis comme la necessité des affaires se vint à ioindre & rallier avec les pieux desirs des princes, Henry 3. & Henry 4. vnissant & accouplant la force de leurs Eglises pour l'opposer à la violence de quelques Romains, conuoquerent d'une necessaire sagesse un grand nombre de conciles à Vvormes, à Majence & à Erford, Henry 5. en assembla à Majence

*Auent.
Erantz.
Vsparg.*

& à Vvormes: Federic I. à Virsburg,
 & en deux ou trois autres lieux d'Al-
 lemaigne: puis desseigna vn nôbreux
 & seuer Synode contre Alexandre 3.
 où il declara par lettres patentes gra-
 uees à la teste du concile, que la con-
 uocation de ces saintes assembléees est
 de droict puremēt Royal. Federic 2.
 s'affermissant sur ces pas genereux de
 la vertu de ses peres à la rencontre de
 pareilles secouffes de fortune, ne se ré-
 dit ny lent ny paresseux en l'applica-
 tion de ces remedes salutaires. Il fit
 assembler vn concile à Reginburg
 soubz la conduite & direction d'E-
 berard Archeuesque de Saltzburg,
 où on chassa rudement vn Legat Ro-
 main: & l'Empereur Rodolphe traicta
 de ceste iustice les Legats d'Hono-
 rius 4. au concile de Vicebourg. Ain-
 si les beaux Synodes ouuerts à Co-
 logne soubz l'inspection & la pruden-
 ce de Conrad, Sigisfridus, Virbol-
 dus, & autres Archeuesques de mes-
 me ville, qui à la façon des peres de
 Toledé donnent à leurs assemblees

*Auentis.
Vsperg.*

*Auenti. 7.
Annal.*

PHILIPPIQUE III.

le nom fameux de conciles generaux, ne monstrent aucune apparence d'auoir esté indits par les Papes : la gloire en est toute entiere à la nation Allemande. Que dirons nous des autres prouinces? voicy l'Angleterre qui cōmence à estendre & desployer les enseignes Royales, depeintes & luisantes de son ancienne pieté : où on void figurez & pourtraits d'vn eternal pinceau vn grand nombre de conciles, tous conceuz & enfantez de la foy & deuotion des Roys. Les conciles tenus par Eildebert selon le tesmoignage de Beda, le Synode de Herfort de l'an 673. les sainctes assemblees d'Osuius & Egfredus entremeslees des Euesques d'Angleterre & d'Escoffe, comme celle d'Oxone sont toutes semees & couertes des prerogatiues des princes d'Angleterre. Encores que les Legats du Pape Agathon paroissent honorablemēt assis au concile d'Heldofenden, on peut iuger par beaucoup de marques que ceste compagnie ne fut iamais cōmandee

que

Beda.

*Tom. 2.
Conc.*

Beda.

que parle Roy, & Theodore Archeuesque d'Angleterre esléué en la plus haute & plus eminente place, semble retenir constamment l'honneur & les droicts de sa presidence naturelle. On voit ainsi reluire es Conciles estallez par Offa la puissante auctorité des Roys, toute esclatante de la gloire de la conuocation: & les Conciles de Nortanton, de l'Incolne, & de Londres tenus souuent en la presencedes Ambassadeurs Romains, tesmoignent par la seul veüe n'auoir iamais tiré naissance que de ce soin & sollicitude Royal. De ce pouuoir si ancien & si confirme, vsa plainement Henry 2 es assemblees de Londres, & de Caselly en Irlande: & quand le Cardinal Otton Legat de Gregoire 9. passa par l'Angleterre, il ne luy fut iamais possible quelque effort qu'il fit, quelques pratiques qu'il éployast pour attirer & gagner les cœurs des Ecclesiastiques, de disposer de l'ordre d'vn concile sans congé & permission du Roy. Le desir de recognoistre ceste

Polidor.

Virgil.

Matth.

Paris.

Polidor.

lib. 6.

PHILIPPIQUE III.

Isle entiere, arrestera & retiendra encore vn peu nos yeux sur la police de l'Escoffe. Ou nous trouuerons que les Euesques plains de leur ordinaire asseurâce soustindrét autrefois en plain Concile à quelques Legats trop entrepreneurs, que les Eglises du Royau me ne pouuoient estre conuocquees

Boet. 13. que par lettres & mandemens du prince. On en vit sortir de claires preuues du Concile de Perthy, ou de Iainct Iean, commandé par les Roys pour redresser la religion fort panchante, & la discipline trop inclinee: Et le Roy Alexandre 3. ne fit dissiper & esuanouïr que par ce remede salutaire tant de diuerses tempestes esmeuës sur son Estat. Qu'est il besoin de s'escarter plus auant pour se resoudre d'vne verité si commune, si constante, & si cõfessée? Les Roys de Pologne souz l'œil & l'entremise des Pasteurs de gracouie & Gnesné, les deux Archeuesques du Royaume, ont employé & exercé sainctement ceste sacree auctorité, esprouuee sans con-

Cromer. lib. 8.

tétion ny resistance en lexcommu-
nication de Conrad Duc de Mos-
couie. Et les Roys de Dannemarc & *Naveler.*
de Boëme, sans laisser tant soit peu
couler de leurs mains la vertu de ce
pouuoir, l'ont autrefois opposé for-
tement aux Papes, & se sont comme
liguez & vnis pour la tenue d'un con-
cile general. Ceste eternelle & vni-
forme verité que nous recherchons
tant, comme elle à de coustume de
se venir heureusement esclorre & se
faire iour dans les plus espais & plus
couuers nuages des disimulatiōs, &
s'arracher d'effort & de brauade de la
bouche mesme de ses plus fermes é-
nemis; elle tire icy de luisants tesmoi-
gnages de ceste Espagne trompeuse
de qui les ruses les inuentiōs & mali-
cieux artifices nous troublēt fidiuer-
sement, & tiennent en deffiāce tout
le monde. Il faut dōc pour ne violer
la maiesté Royale, ou ne la laisser &
raualler point indignement, que ces
circoncis bazanez recognoissēt que
les Roys des Gots leur barbare origi-

PHILIPPE III.

ne, ont toujours assemblé les Conciles sans que les peres Romains s'en foiēt meslez ny pres ny loin. Car les actes Synodaux se raportās & accordans fidelement à l'integrité de l'histoire monstrent euidāment que les conciles d'Ilerda, ou Lerida, de Valence, de Geronde, de Tarascon, & Sarragouffe furent commandez par Theodoric heretique Arriē des Rois de ceste natiō vint le premier cōcile de Toledē? Amalaric cōuoqua le se-cōd & Recarede le troisiēme? ou lui & tous les Gots abiurerent solēnellement l'Arrianisme. Le Roy Sisenant ordōna le quatriēme Synode de Toledē, Chintilianus fit tenir le 5. & 6. Chindasunindus le 7. Ricesuintus le 8. 9. & 10. Bamba ou Vmbanus le 11. & Eringius le 12. où Bamba luy fit presant de son sceptre & se despouilla du pōurpre & dignité du Royaume pōur l'en parer superbemēt Le 13. concile de Tolode sortit encores d'Eringius: & vit on trois autres cōciles remarquables en la mesme ville tous

*Isidor.
Tom. 2.
Concil.*

*Ioann.
magn. en
histor.
Gotor.*

*Isidor.
Tom. 2.
Concil.*

promeuuz du seul mouuemēt & ordō
 nance d'Egita. Pour les autres affē-^{Ioann.}
 bles Ecclesiastiques, l'Espagne doit ^{magn.}
 les deux premieres de Braga à Gōde
 marus, la 3. à Bamba, & celle de Se-^{Tom. 2.}
 bille à Sisebut: qui de la vint estaler ^{Concil.}
 vn grand cōcile, pour estaindre l'hee
 resie des Accephales & arracher vne
 infinité d'autres erreurs dont ceste ^{Ioann.}
 prouince estoit toute sēmee: cōme ^{magn.}
 elle à tousiours foisonne de ces ron-
 ces & herbes sauuages, fruits ingrats
 d'vne si mauuaise terre. Ricesuintus
 selon les diuerses occurences qui se
 presenterent assembla encores trois
 Sinodes: & lors que Charlemagne
 eust valeureusement conquis les Es-
 pagnes, desirāt les nettoyer & pur-
 ger du tout de l'infection d'idolatrie,
 & de la corruption de tant d'heresie
 qui y auoient si longuement croupy
 il y marqua la pureté de sa Religion,
 par le bien fait du concile de Com-^{Vincer}
 postelle. Si dela nous voulōs dōner
 plus loin iusques en Affrique, nous
 verrons par les labours & les veilles

PHILIPPE III.

de Victor Euesque d'vtique, vn bon nombre de cōciles tous tirez du sein des Roys Vandales Ariens : ou toutesfois les Euesques catholiques se trouuerent tousiours ausi plains de Religion que dobeissance. La nombreuse assemblee du concile de Carthage, publiee de lauctorité de Hunneric en donne vne suffisante preuue. Mais nous nous laissons emporter bien auant à la douceur de ce vent & aux attraits de ceste bonace. Il est tantost temps de destandre & retirer les voilles pour chercher quelque port assuré à ceste longue & facheuse nauigation entrecoupee des destrois & perilleux passages de tant de diuerses cōtrees. Aussi il semble que nous auons tant mis au iour ceste questiō de l'indiction des conciles . & esclaire ces nouvelles difficultez de la lueur de tant de tesmoignage & d'exemples qu'il n'y reste plus rien d'obrage ny d'obscurité: ce seroit enuy & superfluité d'en rapporter d'auantage. Les moins confirmez attache-

Victor.
Vtic.
de Pers.
Vandal.
Sigebert.

tout à ce discours ce que nous en auons escrit ailleurs. Nous adiousterōs *Les Lettres du Roy.*
 seulement, que nous ne voulons pas nier qu'il ne se trouue prou de Conciles prouinciaux tenus souz la sage auctorité des Papes, & dont nous auons obligation à leurs prudēces, qui nous font iouir de beaucoup de belles & saintes resolutions, fort necessaires à l'ornement & conseruation de l'Eglise: Mais il faut aussi qu'on nous accorde que ces Conciles ont esté le plus souuent ordonnez par les Empereurs & les Roys; & que ceux qui representoient le siege Romain n'y ont pas tousiours gaigné la preseance, encore que l'assemblée fut commandee en leur prouince: comme chacun sçait trop du concile d'Aquilee. Lors mesmes qu'ils en ont mis & iettez les decrets en veuë, enuoyé & espandu les ordonnances par les autres prouinces, sur les anciennes formes & liaisons de la societé des Eglises, ils ne sont pas nommez seulsés inscriptions de l'Épistre Synodale. Ils y ont em-

PHILIPPIQUE III.

ployé & graué les noms des autres Euesques, dont la saincteté & la doctrine pouuoit appuyer & soustenir comme d'un contremur la verité de leurs confessions. Tesmoin le concile Romain tenu par Damafus contre

Sesom. 6. Auxentius Euesque de milan ou ce
cap. 23. Pape s'accompagne & fortifie dans
Theodorit sa lettre de lauctorité & creance de
5. cap. 9. Valerianus & autres ses cōfreres. Tel

est lordre de beaucoup de Conciles que nous debuons au labour, & a la diligente religion des Papes, comme Syluestre I. Iule I. Symachus, saint Gregoire, & semblables desquels les Synodes estoient remplis & composez pour la plus part des Euesques de leurs prouinces & en moyen nombre maniez d'une commune main, conclus souz mesmes loix de fraternité, dans les bornes du respect & moderation des Princes, constamment & inuiolablement conseruees iusques à l'Empire de phocas. Car apres ce

Platin.

temps, Boniface 3. enflé & emporté du vent des iugements de ce Prince
desseigna

desseigna des conciles de son propre
mouement, pour entrer en la pleine
possession du Primat; Theodore en
ordonna & disposa contre Pyrrhus,
& le Pape Martin I. fut si heureux de
recevoir en son Synode iusques au
nombre de 200. Euesques, ou de 110.
selon le tesmoignage de Paul Diacre.
A leur exemple Vitallianus fit vn
concile de cent Euesques, Agathon
en bastit vn celebre renommé de la
presence de 125. peres: & par là d'vn
degré à l'autre leur autorité s'accroit
& s'esleua si haut que Leon 2. & Iean
5. tendirent les mains pour confirmer
les decrets du 6. concile general: en-
treprinse rompue & repoussée par les
princes de Constantinople. Ceste li-
berté s'estendit apres, & s'il le faut
ainsi dire, s'eslança peu à peu sur les
Eglises de toutes les prouinces. Où
les Papes chassés de Rome par l'es-
froy de tant d'armées ennemies qui
couuroient toute l'Italie de gens de
guerre recueillis honorablement à
l'enuy par les princes leurs alliez, plus

Paul Dias.
Platin.
Blond.

PHILIPPIQUE III.

grands en leur exil qu'en leurs maisons mesmes, se meslerent d'assembler les conciles; qu'Urban 2. Paschal 2. Calixte 2. Innocent 2. & autres cōuoquerent aussi hardiment & absolument en France, qu'Honorius 2. en Allemagne, Honorius 4. & Martin 4. en Angleterre. A quoy les pasteurs de toutes les Eglises ne pouuans ou ne voulans resister, vaincus volontaires ployerent mollement; demeurans estonnez à ceste inopinée rencontre comme des pauures Bergers qui plantez sur la croupe d'une haute montaigne, regardent de loin les bras croisez les gros bouillons d'un fleuve desgorgé noyer & rauager la campagne, entrainer les pesants trōcs des plus puissants arbres la racine contremont, enleuer leur bestail, & emporter à val leurs logettes. Mais ces inōndations si frequentes ne trouuerent-elles point de bord? Comme de plusieurs indiuidus & singuliers des Dialecticiens formēt des nations vniuerselles, nouēt & estreignent

des conclusions generales, quelques Romains apres auoir pied à pied gagné particulièrement ceste authorité en tous les Royaumes, faisans comme vn gros bouquet de toutes les diuerses fleurs cueillies & moissonnees en tant de beaux iardins, se presenterent d'vne assurance aussi estrange que nouvelle, pour cōmāder les Conciles generaux. Ces peres grands menagers, qui ont tousiours profité des ruines de l'Empire, qui ont basti la grandeur & seureté de leur Estat dās les troubles, & la cheute de la monarchie Romaine, pour l'accroistre & fortifier du declin des autres, pour la couronner d'vn chapiteau des pertes de beaucoup de Royaumes, voyans qu'il ne restoit plus de prince assez grand pour venir seul à bout de l'entreprise, & difficile ouurage de ces grandes iournees de l'Eglise: reconnoissant bien qu'entre les Roys il y pourroit escheoir beaucoup de contention & d'enuie, penserent autresfois de releuer ce beau fleurō coupé

PHILIPPOVE III.

& abbatu de l'ancienne couronne imperiale, & s'esmailler de ce riche pennage des superbes aigles Romains. Paschal 2. s'auentura le premier à tenter ce passage, mais il n'en sortit pas à son honneur: il sçauoit mieux faire la guerre qu'un concile. Toutesfois c'estoit assez d'ouuerture pour des esprits aduantageux. Car voicy Alexandre 3. qui sur ces premieres traces & rudes lineamens, ietta le dessein parfait d'un concile general, qu'il assigna à Rome. Mais Innocent 3. plus sçauant & plus dextre, comme plus hardy se proposa d'acheuer ce bastiment, & de s'eterniser par la mōstre d'un des plus grands Conciles qu'on vit iamais en l'Eglise. Pour cest effect apres auoir escrit d'honnestes lettres, fort pleines de flaterie à tous les Roys qu'il apasta de vains noms d'honneur, qu'il print aux doux son de ses belles paroles, à fin de fonder solidemēt ce droit nouveau sur leur patience: il prescriuit & limita en maistre absolu le temps de deux ans à tous les Euesques de la ter-

re pour s'y preparer, inuita tous les Princes à y enuoyer leurs Ambassadeurs par deuotion, & mena si finement par le nez tous les moderateurs du monde qu'il acheua paisiblement à Rome le project de son assemblee, illustre & remarquable du nom de 412. Euesques, & huiët cens Abbez ou Prieurs. Car par vne estrange fatalité il trouua les Roys si peu sçauans de leurs droits, si timides, si mal vnis, & si descousus d'amitié & de volonté, que par ialousie & contention ils luy en laisserent passer son enuie. Depuis ce tēps, ses successeurs ont tousiours essayé de retenir & accroistre cest honneur de l'estendre & monter plus auant; & avec peu de controuerse ont commandé la plus part des Synodes generaux iusques au Cōcile de Tréte. Il est vray que la possessiō de ce droit nouveau, non soustenue d'aucū tiltre tāt soit peu coloré ou valable, leur fut interrōpue aux Conciles de Pise, de

Naucler.
Vsperg.
Sabellic.
Martin.
Cappell.

Tom. 4. cōc

Tom. 3.

PHILIPPIQUE. III.

de ces sacrez comices , est naturelle-
ment liee aux sceptres eternels des
Roys. Que les peres Romains se rai-
sent donc, & ouurent icy les yeux sur
leurs playes mesmes; qu'ils se façônēt
& moderent sur ces exemples & ima-
ges domestiques. Car celigant con-
tre nous en la faction de cest insolent
Espagnol, qui les mesprise & les gour-
mande , qui ne retire pas de dessus
Rome les insatiabes yeux de sō am-
bition, pour si loin qu'il en espāde les
auares regards , qui leur promet de
ne les manger que les derniers , d'vn
benefice de Cyclope : si au temps de
ces derniers celebres Conciles ceste
autorité de la conuocation comme
beaucoup d'autres fust rudement es-
branlee en leurs mains , ils courēt icy
fortune qu'on la leur en face tom-
ber du tout. C'est l'interest & l'offēse
de tous les princes blesez en nostre
mal: qui ne pourront iamais rencon-
trer occasion propre ny pareille, pour
regaigner ceste prerogatiue perdue
par tant de negligence , qu'en assi-

stant l'Eglise Gallicane, & cest ancien & puissant Royaume cōtre cest arrogant & insupportable Espagnol, cōmun & iuré ennemy de tous les estats & peuples du monde, qui ne medite & ne respire rien que la tyrannie de toute la Chrestienté; en la raison & iustice des iniustes & temeraires Bulles que ce barbare auoit extorquées de Gregoire, pensant sur cest artifice se faire vn pont, & vn large passage à l'occupation & enuahissement de la France. Pour apres auoir franchy s'il pouuoit ces puissantes frontieres & ceps eternal de son audace, se ietter & desborder furieusement sur les terres de tous les autres princes: desquels certainemēt il se prometroit bon marché s'il pouuoit trouuer le moyē d'euiter sa ruine assuree & infaillible, qu'il ne craint & ne redoute que de la valeureuse espée & bras victorieux de nostre Prince. Il faut dōc si le siege Romain no⁹ destitue en ceste cause, & veut rōpre nostre alliance, pour perdre ce riche Royaume au

PHILIPPIQUE III.

profit de l'Espagnol: que pour la de-
 fense des droicts de France, pour la
 vengeance de nos iniures, & pour la
 conseruatiõ cõmune de leurs digni-
 tez & Empires, tous les Princes se dõ-
 nent icy la main, se ioignent & lient
 Chrestiennement, comme es temps
 des Henrys d'Allemagne, de Fede-
 ric, de Sigismond, de Maximilian, &
 Loys 12. pour la tenue d'vn Concile
 general. Remede salutaire non seule-
 ment à la France, mais tres- neces-
 faire & tres-important au repos & as-
 seurance de tous les Royaumes, tant
 pour la resolution & esclaircissement
 des poincts contétieux en la foy: que
 pour nettoyer sainctement de mille
 taches, mille rides & tares difformes
 la discipline de l'Eglise que Dieu a
 logee en leurs mains; & pour renuer-
 ser vigoureulement d'vn effort vny &
 concerté l'insupportable audace Es-
 pagnole si violente & si croissante,
 masque du voile emprunté de Reli-
 giõ, & de la fausse deffense de l'Egli-
 se. Il ne tiendra donc qu'aux Roys
 s'ils

*Nacler.
 Vberg.
 Auentin.*

s'ils ne regaignent icy, & ne se rendent eux-mesmes ces anciennes prerogatiues, les plus riches & plus honorables ornemens de leurs couronnes. Toute la Chrestienté en la pressante necessité de tant d'affaires demâde ce iuste secours: & tous les partisans d'Espagne ne sçauroient empescher ny corrompre ces droits que tant d'auctoritez, de raisons & d'exemples ont heureusement estably, solidement confirmé, & sainctement cōsacré à la gloire de leurs sceptres. A quoy si les peres qui se sierront legitimement sur la chaise de Sainct Pierre apportent vne ame reposee, & non tachee des restes de l'enuie de Gregoire; s'ils ne retiennent rien de son iniustice & violence, successeurs seulement de sa place, non pas de ses violentes humeurs: ie desireray plus que tout autre de leur y voir reténir le rang honorable de leur ordre, que nostre amitié & alliance leur cōseruent au concile de Vienne, cōuocqué pour la iustice de pareilles iniures.

PHILIPPIQUE III.

Sinon il faudra que les princes qui tiennent le gouvernail du monde, Viceróis & saints Lieutenãs de l'Empire de Dieu, apres auoir ordõné à tous les Pasteurs de leurs Eglises d'y apporter leurs iustes & genereux suffrages; selon la dignité & antiquité de leurs sceptres prennent en main la moderation de ceste celebre assemblee, sur les pas Chrestiens & les pieuses traces de Constantin, Theodose, Martian, Iustinian 2. Charlemaigne, & Otton 1. Ou bien se resoluent d'en subdeleguer la presidence & conduite à quelque Prelat d'hõneur, renommé de saincteté & de doctrine, sur les prudents desseins & eternels vestiges du Concile de Nice, de Sardique, du septiesme Concile vniuersel, du Synode Sutrin, & autres saintes cõpagnies recueillies à Rome, à Mantouë, à Constance & à Basse. Car que peut-on opposer icy de fort, de subtil ou de calomnieux pour rompre ou affoiblir ce coup vigoureux de la iustice diuine, pour trauerfer ou trou-

bler le cours de ce saint & necessaire dessein? Trouuera-on estrage, & nouveau ce qu'une si longue & mesuree discipline, ce que la pure doctrine & viue foy de tant de peres, la iuste & ancienne police du Royaume de Iesus Christ & la suite esgale de tant d'annees ont fondé & basty si saintement en l'Eglise que nous auons exercé & praticqué pour la France, és Conciles de Paris, de Tours, de Lyon, de Milan, & de Pise? S'estonnera-on de voir ce que tous les Royaumes ont employé de mesme assurance & courage, en mesmes necessitez & occuréces? Ose-on bien encores debattre & remuer vne chose si claire, si resoluë & confirmée? Quels esprits de contention & de diuorce? Quels efforts de temerité & de presumption! de penser effacer d'une impure & sanglante main tant de traicts eternels & innocens que la main & l'esprit de Dieu ont si viuement portraicts & empraincts sur le front de toute l'Eglise, qu'elle a si humblement receuz, & si sainement

PHILIPPIQUE III.

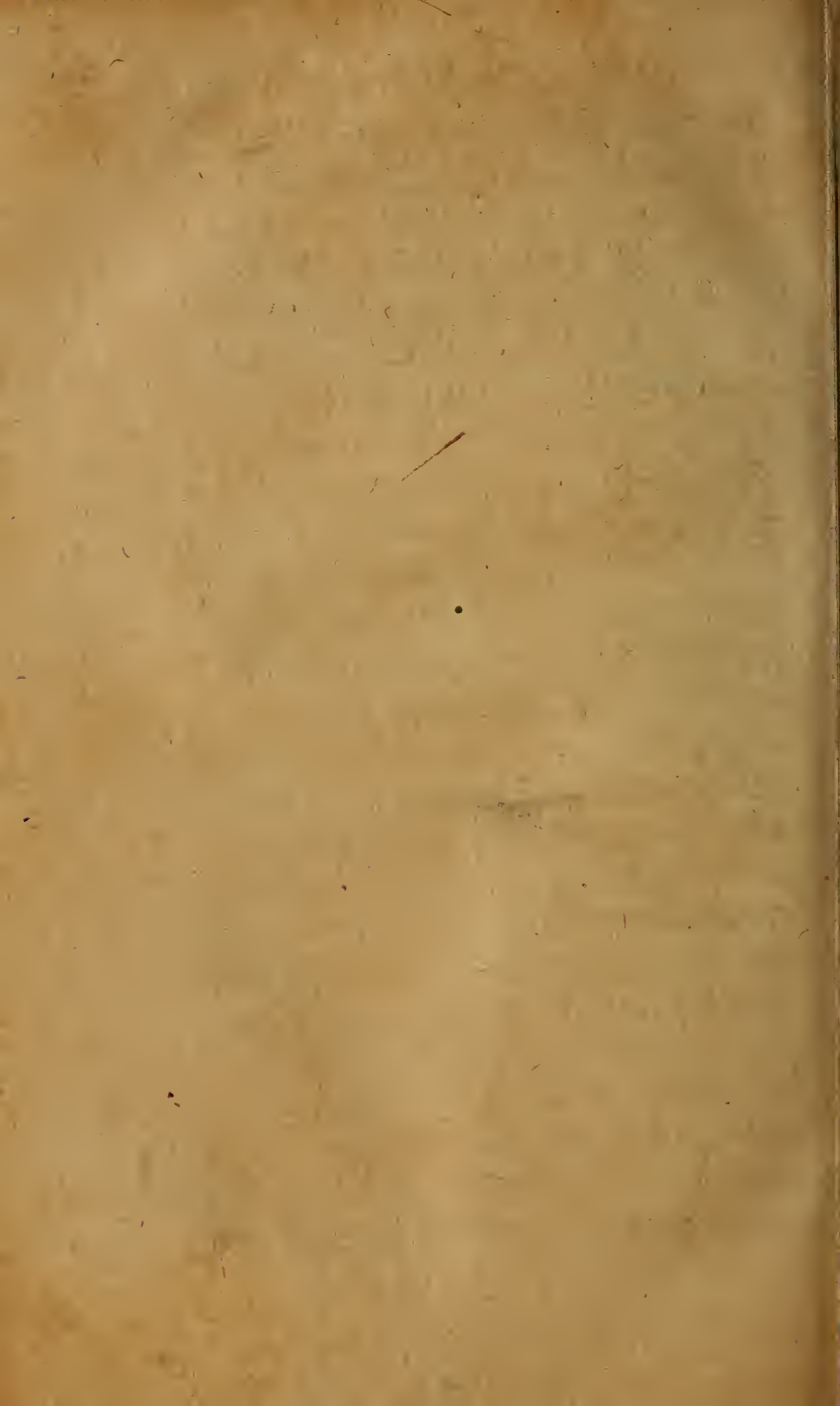
conseruez contre tant de diuerses & mauuaises rencontres ! Que respondes vous, que begayez encores ennemis obstinez, barbare & gotique engeance ? Voulez vous dementir toute l'Eglise, peruertir son ancien vsage, corrompre l'ordre & couper les nerfs de son premier gouuernement ; accuser la memoire de tant de peres, eternels flambeaux de nostre Religion, vous presumer plus prudens & plus sages que tous ces grands Pilotes des vaisseaux de l'Eglise, cōfondre & mesler toutes choses, casser & abolir les formes inuiolables & sacrees de ces saintes assemblees, retenues & confirmees de toute memoire, de toutes gēs & de tous siecles ? Rien que nostre mauuaise & timide volonte ne peut esbranler ny arrester ce secours : rien ne le peut retenir ny retarder que la diuisiō & froideur des Princes Chrestiens, à qui vn commun malheur & vne humeur pesante & assoupie semblēt auoir attaché les mains de crainte ou d'enuie, pour les ietter vn iour

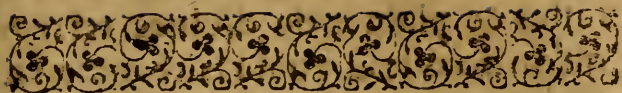
garrottez & estraints de ces liens volontaires en la seruitude & tyrannie de l'Espagnol. Ils y penseront pour eux & pour nous, & s'esueilleront au cry des flâmes de tât de maisons voisines: c'est trop profondement dormy au bruiët de tant d'alarmes Espagnolles. Il est temps que tous les Princes & toutes les Eglises se disposent à contribuer leurs auctoritez & prudences à l'effect de ce renommé Concile, l'assurance de leurs estats comme du nostre. Que si Dieu nous fauorise tant de veoir reluire ce iour de bon-heur, comme nous l'esperons & attendons de sa grace; ces saincts comices de l'Eglise seront nostre confort, les iuges eternels de nostre fidelité, cōme de nostre Religion, & de l'infamie & honte de tant de cōspirations estrangeres. En ceste grande & saincte compagnie de tât de Dieux, en ceste troupe esleuë de tant d'Euesques & oingts du Seigneur consacree & auctorisee de la presence des Roys & Pasteurs de toutes les Eglises; en cest abregé

PHILIPPIQUE III.

de la pieté du mōde, en la face de toute l'Eglise paree & mise à son iour, tenant son liēt de Iustice, assise en majesté ouuerte, nos insolens ennemis & tous les protecteurs de ces Bulles outrageuses trembleront d'horreur & d'effroy. La seule veué de tant de sainteté & de grandeur les accablera d'estonnement, les esclats des vertus de tant de Princes & de saints Peres esclairans comme estoilles, comme les viues lampes & soleils de la Chrestienté les esblouyront de rencontre & d'abord, & les rempliront de confusion & de crainte. Leurs iniustices paroistront à descouuert & à nud, esclairees des yeux religieux de tant de grandes personages, la fleur & l'eslite de toute la grandeur, sainteté & iustice du monde. Là où au contraire l'Eglise Gallicane comme vne des filles aînees de l'Eglise, glorieuse de l'honneur de ce celebre iugement desployé pour sa conseruation, & pour la gloire de sa constante fidelité & religion reprendra son premier cœur,

& regaignera ses auctoritez anciennes; animee & fortifiee de l'assistance de tant de puissans Roys, & d'un si grand nombre de saintes Eglises ses sœurs germanes, toutes interessees & offensees en la douleur de ceste cause si commune, & si coniointe.





PHILIPPIQUE

QUATRIESME.



VE nous sert-il d'auoir tant , & si longuement trauaillé? Esperons-nous cueillir bien tost vn fruit & meur de tant de labeurs & de peines ? Noz ennemis s'attendent que tous les traits de iustice que nous pensons bander , & faire descocher sur eux doiuent rebondir & resauter plus fortement contre nous : & qu'ayant assemblé vne si grande & maiestueuse compagnie de iuges attirés de toutes les parties de la terre, nous prouocquerons sur nostre teste tous les poincts de rigueur que nous pensions auoir esguisces a leur supplice. A la verité , si les Bulles que nous pretendons faire casser en ce sacré consistoire de Dieu, estoient si sainctes & innocentes , si

PHILIPPOVE IIII.

iustes & plaines de diuines terreurs
qu'on nous les a voulu faire accroire,
si elles estoient basties & formees
d'une matiere si naturelle, si ensouf-
free, & si suiuite à s'allumer en fou-
dres aux premiers esclairs, si elles e-
stoyent promeuës & enfantees de cau-
ses si necessaires, façonnees & escloses
d'une si puissante main, decernees a-
uec tant d'ordre, de circonspection, &
de prudence, appuyees de si fortes rai-
sons, remparees de si forts exemples,
fulminees avec tant de solemnité &
de ceremonie, si pures en fin & si re-
ligieuses que nos ennemis les vantēt,
il seroit malaisé de trouuer des paro-
les assez viues & bien animees pour
en esbranler l'authorité & la iustice.
On ne scauroit forger des traits assez
acerez & aigus, pour penetrer & fau-
cer tant de trappes. Nulle censure
tant soit elle subtile & pressante ne
pourroit prendre contre vn ouurage
si net, si clair, & si luyfant, sans glif-
fer foiblement comme mouches sur
la glace d'un christal poly & lissé.

Ceste forteresse seroit trop en deffence & de trop difficile approche pour l'affaillir, sans quelque craincte de s'effeulir souz sa cheute & sa ruine. Ceroit bien trop d'imprudence de tendre des pieges à nostre liberté mesme. Ceroit trop d'aveuglement & de stupidité d'aller tóber la teste premier dás les fosses que nous creuons à la perte d'autruy, & de courir les yeux bandez aual d'un precipice traché & roidy de nostre propre main. O temps? ô mœurs? ô toutes choses desreiglees & rénuersées? Sera-il bien possible qu'il se rencontre encores au monde quelque hōme si vuide d'honneur, & si destitué de pudeur, qui veuil le icy faire du tout banqueroutte à sa reputation, pour auoir l'asseurance & le visage d'entreprendre la deffence d'un acte si honteux & si estrange? Deurons nous iamais craindre quel a pensee en tombe en l'ame d'un homme de bien? Nous ne croirons iamais que les plus perdus de modestie & d'honneur, que les plus obligez scrui-

PHILIPPE III.

teurs d'Espagne, ny les plus engagez en l'infamie de sa faction osent icy ouvrir, la bouche cōtre nous, sās que la parole s'estouffe d'horreur dans leur gosier, sans que l'air s'infecte & s'allume d'une halaine si pestillente; sans que le Ciel contretonne aussi tost les voix sanglātes & mortelles de ces hibous, si plaines d'impurité, suivies de si mauuais presages. Car quelle saincteté, ô funestes & defastreuses Corneilles, quelle religion trouuez vous envne chose si desreiglee, si plaine de calomnie & d'iniure? Quelle iustice peut on fonder en vn decret si partial & si ennemy? Quelle prudence & maturité en vne precipitation si violente? Quelle force & autorité en chose si vaine & si manque de raison & de puissance? Dites nous messagers de malheur, quel bon fruiēt peut engendrer à la Chrestienté tant de corruptiō? De quelle odeur peut parfumer le Christianisme tant de puanteur? Quelle esperāce de santé doit concevoir l'Eglise de tant de mal ver-

sé comme d'une nouvelle bouëte de
 Pandore? Mais vous sainctes Eglises,
 ouures icy les yeux, contemplez tou-
 te la disposition & la simetrie de cest
 edifice miserable. Permettez souz vo-
 stre respect qu'on face icy lanotomie
 de ce corps mort estouffé de son pre-
 pre venin, si la pourriture n'ẽ destour-
 ne point vostre veuë! Qu'on n'y entre
 point si auant pour n'offencer ou ne
 souiller la chasteté de voz yeux chre-
 stiens: qu'õ ne s'attacque qu'aux traits
 plus apparans & plus voyans, sans son-
 der si auãt on descouurira du premier
 traict d'œil toute la tromperie & l'im-
 posture. On verra que cest vn corps
 fantastique, plain d'illusions, sans for-
 me ny matiere, sans aucune constan-
 ce proportionnee, comme manquant
 de toute naturelle & instrumentale
 construction. Ou biẽ en ceste chime-
 re mẽme d'excommunication, on
 trouuera que les Bulles qui l'ont en-
 fantee sont de tous poinctz imparfai-
 ctes, iniustes, temeraires, & violen-
 tes: & que soit qu'on en considere la

PHILIPPE III.

cause, la matiere, la forme ou la fin, ce n'est rien qu'entreprise, iniustice, violence, & ambition: faute de puissance, de subiect, & d'occasion: comme de façõ, de forme & de dessein salutaire.

Par où cõmançerons nous à entamer vne chose si deschiree? quel ordre suyurons nous à desuüider vne fuzee si cõfuse? Si nous n'auïõs dõné beau-

Christost.

Homil. 35

super

Matth.

cap. mul-

tifacerdo-

tes. 40.

dist. cap.

millus. 99

dist. D.

Gregor.

epist. 30.

lib. 7. ad

Eulogium

& lib. 6.

Ind. 15.

Ep. 24. 18.

30. 36.

& 38.

coup de traiçts de la foiblesse de ceste
 Presumption dãs le tableau de l'Egli-
 se Gallicane esclairé du iour de quel-
 ques rayons de nos anciennes liber-
 tez; nous enfoncerions plus auant ce
 propos. Cela nous fera contenter de
 l'authorité de S. Chrysostome, que ce-
 lay qui abuse de ces primautez en la
 terre, se prepare autant de confusion
 au ciel. Ou bien nous renuoirons à S.
 Gregoire, que nous prenons icy à ga-
 rand, ceux qui avec tant de dõmage
 se iettent sur toutes les Eglises. Il les
 arresterá court de l'horreur des nons,
 & des menaces dont il reprime fain-
 tement ces vanitez si legeres. Quel-
 que part ou soit l'Eglise, en quelque

lieu qu'on la rencontre, de quelque façon qu'on la cõtemple, soit en Gaule ou en Affrique: ou que soiēt placez & assis les Eueiques à Rome, ou Alexandrie, S. Hierosime assure qu'ils sont de mesme merite, de pareil sacerdoce, tous successeurs des Apostres, se seruans tous dit Origene de la clef mesme de S. Pierre. Que si quelques peres cõtme S. Hirence & S. Cyprian par foy appellent Rome chef de l'v-nité de l'Eglise, qu'on regarde quant & quant les restrictions & temperamens qu'ils y appliquent, qu'on escoute cõtme toutes les Eglises se vātent hautemēt de mesme gloire. C'est vn tiltre commun pour reigler les puissances, non pour les vnir, entasser & confondre en vne à la perte & seruitude des autres. Car l'Eglise d'Antioche se nomma en vn Concile chef & caractere de la foy Catholique: Celle de Ierusalem fut decoree & parree de mesme nom, par les Peres du Concile de Constantinople: & l'Eglise de Constantinople est tantost ap-

*Hieronim.**1. contr.**Ionimian.**Cyprian.**lib. 1. ep.**de fin.**prelator.**Theodor.**1. 5. c. 9.*

PHILIPPE III.

L. decernimus &
l. Constantinopolitano cap. de Sacros. Eccles.

pellee par les Empereurs la mere des Chrestiens , tantost la teste de toutes les Eglises. Gregoire de Nazienze fit ainsi reluire & esclater Cesaree des rayons de cet honneur, & tous les Peres Orientaux ont tousiours voulu partager ces noms de grandeur avec les plus hautes Eglises. D'as l'enceinte & les cercles sacrez de cest ordre, les anciens soleils de nostre foy illuminoyent & esclairoient le monde, sans flechir ny se destourner de ceste ligne de charité, sans se fouruoier ny detraquer de ceste eclipticque d'humilité. Dans les iustes bornes de ceste pureté & egalité si mesuree, toutes les Eglises cōme sœurs, & tous les Euesques comme freres, comme possedans ensemblement le S. Esprit & l'authorité ecclesiastique, comme tenans chacun vne portion solidaire de ceste sacree dignité, vesquirent longuement en paix en la premiere integrité du Christianisme. Ils n'estoyent ny plus aduancez ny plus esleuez les vns que les autres, & i'ose dire qu'il fut vn temps

temps que les sieges n'estoiēt certains ny definis; que les Apostres traictoiēt quelquesfois tous ensemble le gouvernement d'une Eglise, ou quelquefois deux ou trois y mettoiēt la main; s'ils s'y rencontroient à propos. Hierusalem fut longuement conduite de la prudēce de tous ces premiers Ambassadeurs de Iesus Christ: S. Pierre, & S. Iean manierent & reglerent Samarie: & S. Pierre & S. Paul fonderent, bastirent & administrerent l'Eglise Romaine. Mais apres que les Eueschez ont esté distinctes, separees & formees, que chacun a sceu le lot de son partage; les Peres ont pour le moins basty leurs sieges sur mesme modelle, les ont composez de mesme matiere, les ont parez de semblables proprietes & pareilles qualitez essentielles, bien qu'ils fussent inegaux de villes, de quātité & estendue de terre. La grandeur ne se prenoit qu'au caractere de la dignité, & ne se mesuroit qu'au niueau & au plomb de la marque Episcopale. Car quoy que les epi-

*Act. Apost.**Irenaeus**Cyprianus*

PHILIPPIQUE III.

stres mal assignees aux premiers Papes, bruyent si hautement du son de ces tiltres d'Archeuesques & de Primats, ceux qui ont tant soit peu de cognoissance de la verité de l'histoire sainte; qui ont recogneu les formes de l'anciẽ ordre du Royaume de Iesus Christ, sçauent que ces differences de puissance n'estoient nees ny escluses

Lib. 6. Et au premier aage de l'Eglise. Clement
7. Stromat. Alexandrin depeignant en ses tapisseries les diuers degrez de toutes les dignitez du Clergé, met à la teste les Euesques, donne & assigne le second rang aux prestres, deffere le troisiẽme aux Diacres: Et lors que Constantin
Euseb. commanda aux Euesques de Gaule de s'assembler pour le procez de Cecilianus, voulant limiter leur train, il leur ordonna d'amener seulement avec eux deux hommes du second ordre, qui ne peuuent estre autres que les Prestres. Je ne puis donc accorder, ny passer vne si vieille & si exquise recherche de ces grãdeurs, non plus que ie ne puis me persuader qu'à la naissance de l'Eglise les noms & grades des

Euesques fussent vnis & confus avec les charges des Prestres. Car encore qu'il semble que dans les Epistres de Sainct Paul, ces qualitez paroissent In epist. ad Tit. quelquesfois comme enlacees & meelees, & que S. Irenee escriuât à Victor, Euseb. 5. c. 24. appelle Prestres les anciens Euesques Romains : Toutesfois S. Ambroise par ses Epistres adressa long temps apres luy ce mesme nom de Prestre à la personne des Papes comme Damasus : & lors que les Archeuesques, Ambros. lib. 5. epist. 30. Metropolitains, & Euesques eurent leurs offices & tiltres diuers & separez par la police des Conciles, les peres, comme S. Hierosme, S. Gregoire & autres ne laisserent pas d'estendre comme auparauant les noms de Prestres sur tous les Euesques des plus hautes & plus eminentes Eglises. Ie me contente pour preuue entiere de ceste verité assez apparente de la differente condition des septante Disciples reculez de la dignité des Apostres, de la frequente métion des Apostres & des anciens, de la description Actor. 15.

PHILIPPIQUE III.

Lib. 6. *Strom.* & departement que faict Clement Alexandrin de tous ces ordres, & charges Ecclesiastiques; & des lettres pacifiques donnees à S. Irenee au premier voyage qu'il fit à Rome, par lesquelles Photinus son Euesque le re-commanda comme vn des Prestres de son diocese. Encore que ceste diuersité & discretiõ de qualitez se puisse assez remarquer dans les Epistres de S. Cyprian, dans les discours d'Eusebe, par le fil & le cours des histoires plus anciennes de l'Eglise, comme dãs les ouurages de tous les premiers peres. Je recognoistray bien de bonne foy que dès le temps mesme de saint Cyprian, la negligence & mollesse de la plus-part des Euesques trop relâchez & refroidis en l'exercice de leurs charges, demanda pour secours que les plus vigilans, plus aduisez, plus doctes & plus fermes entreprinsent cõme le soin & l'inspection de plusieurs Eglises, qui sembloient pancher & decliner du tout, sans l'appuy de ceste vertu nouvelle. Mais il faut aussi qu'on

Ado. Vien. Euseb. 5. cap. 4. & 6.

Cypria. ep. 4. 5. 9. 11. lib. 1. 6. 7. & 8. lib. 2.

confesse qu'ils n'embrasserent iamais ce soulagemēt en tiltre de puissance; & que l'origine de ceste entremise & conduicte de la bergerie des autres, ne naissoit que de la charité Chrestienne, n'esclairoit d'autre lueur que du feu d'vne ardente enuie d'aider & secourir les plus foibles; comme tous les hommes aussi differents d'esprits & de mœurs, que diuers de visages s'ont tousiours inegaux, & ne se trouuent que rarement de mesme force, & de mesme portee. Par là donc, comme par la seule porte de ceste amitié; par les degrez de ces charitables intentions, sur les aïles de ces bruslants desirs du bien commun & aduancemēt du Christianisme, S. Irenee fut esleuē à la surintendance des Eglises de Gaule: S. Cyprian obtint cōme vne forme & image de presidēce sur toutes les Eglises d'Afrique, d'Espagne, & partie de celles de Leuant, comme Gregoire de Nazianze le tesmoigna en l'oraison qu'il consacra à la memoire des vertueuses actions de ce

Basil. mag.
ep. 48. C
70.

Euseb.

PHILIPPIQUE III.

pere. C'est ainsi que l'Euesque d'Alexandrie se chargea de la direction & gouvernement des Eueschez d'Egypte & Pentapolis; que celuy d'Antioche eust l'œil sur les Eglises voisines, & vne partie d'Orient; & que l'Euesque de Rome print en main la sollicitude & soucy des sieges Italiens proches de ses fauxbourgs, desquels selon Ruffin, il ne retenoit la conduite & administration que par vsage, & coustume. Toutes fois la necessité demandant l'establissement & confirmation de ce que l'amitié Chrestienne n'auoit faiët que desseigner & esbaucher grossieremēt; sur ce premier crayon, sur ce plan & modèle tracé par le feu de ceste religieuse & sociale charité les Archeueschez furent basties & dressees par le Concile de Nice; cōfirmees & accreues de nombre és Synodes generaux de Constantinople & de Chalcedone. Qui mōstrent assez par ce partage d'honneur les limites, & confins de puissance marquez & definis au siege Ro-

Ruffin. lib.
1. c. 5. & 6.

Synod. Ni-
cen. can. 6.
Et 7.
Constantin.
can. 2. & 3.

main comme aux autres, & rognent de bien pres les aisles aux pretentions d'un si general Empire. Les mesmes occasions qui firēt ouverture de l'establissement des Archeueschez, mirent en auant des autres dignitez moyennes, qui prindrent encore place au dessus des Eueschez. Car pour le grād accroissement du Christianisme qui réplissoit presque toute la terre, pour la seconde propagation & multiplicité des Eglises; en mesme temps qu'on vit naistre, ou pour le moins bien former & nouër ces quatre ou cinq premieres Archeueschez, on disposa par tout des Metropolitains; qui deuoïēt mouuoir & releuer de la prudence des Archeuesques, & auoir de plus pres l'intédance sur quelque nombre d'Euesques. Paulinus Euesque de Treues est appellé par Athanasé Metropolitain des Gaules, & l'Euesque de Milan de quelques Eglises d'Italie. Capouë fut faiçte Metropolitaine, & la ville d'Albe se para d'un pareil titre. Les Euesques de Turin, d'Arles,

*Athanas.
in apol de
fugam*

*Sosom. 4.
cap. 8.*

P H I L I P P I Q U E III.

Cap. 1. & 2. & Marseille se nommerent Metropolitains au Concile de Turin; Epiphanius fut créé Metropolitain de Cypre; & la ville de Thômis se donna ce rang sur les Eglises des Scytes. De là on vint à despartir les Eueschez, mesmes de chasque prouince en premier, second, & troisieme siege; & ainsi de suite, par l'ordre de la grandeur des villes, de l'antiquité des enseignes episcopales, ou de la sainteté & grauité des pasteurs qui les auoient môtées à ceste dignité. Mais il fut seuerement deffendu aux Patriarches & Metropolitains d'estendre leur iurisdiction hors des bornes qui leur auoient esté marquées: & aux plus grands & plus eminents d'entre les Euesques, que la seule assignation de ce rang auoit tant esteuez sur les autres, de s'appeller ny premiers Euesques, ny Princes des Euesques: on leur commanda de se retenir simplement aux termes du nom d'Euesques, du premier, second, ou troisieme siege. Reiglement fort soigneusement entretenu, comme on peut

Concil. Sard. c. 19. Antioch. cap. 13.

Concil. Cart. 3. c. 16. Cartag. 6. cap. 57.

peut

peut remarquer par les signatures de tous les Conciles de cest aage. La seule necessité succedant à l'amitié, distingua donc ces degrez d'honneur; les fit esclorre hors de ces nuages, & de ces foibles & legers principes pour les pouffer à ces dignitez solides. Car auparauant, l'Eglise roullant d'une mesme forme comme polie, lissée, & bien vnée, eust prins cōme à laideur la hauteur de ces plus grands tiltres, & se fust esblouye en la petiteffe & foiblesse de sa naissance du lustre trop voyant de ces noms si esclatans: tout ainsi que les mōtagnes les plus hautes corrompent la rōdeur de la terre, & desrobēt le plaisir agreable de la moitié de sa veüe: comme on voit que les verrues rendent rude vne belle main; que les gros nœuds entrecouppent la droicteure & belle taille des arbres; que les esclairs trop brillans troublent vn air serain; & que les rayons du Soleil mesme trop ardens, & trop forts menassent de la pluye & du tonnerre. Aussi à vray dire ceste splendeur &

PHILIPPIQUE IIII.

lueur exterieure si estincellante, fut cōme auantcoureuse & messagere de beaucoup d'orages qui esbranlerēt & troublerent la bonasse de l'Eglise, & vn presage assure de son decroissement & decadence; de mesme qu'on veoid vne lampe qui se veut esteindre & qui semble tirer à la fin, esclairer plus viuement en mourant; & ietter par le dernier effort de sa vie de plus grands esclats de lumiere. Car ces noms esleuez rompant la iuste & mesuree societé de l'Eglise, trauerfant la douceur reposee de son premier cours, ietterent aussi tost la semence des contentions qui ont tant affoibly, & presque renuersé le Christianisme. On plaida soudain pour les bornes & finaiges de puissance, pour les nouveaux limites, & diuers confins de iurisdiction. Les Euesques d'Arles & de Vienne plaiderent au Concile de Turin; S. Cyrille Archeuesque de Hierusalem, eust procez contre Acatius de Cesaree; S. Basile s'attaqua à Antime Metropolitain de Tyane: Les Eglises

*Concil.
Taur. cap.
2. Tom. 1.
Concil.
Sofom. 4.
cap. 25.*

de Cypre demanderent reiglement au concile d'Epheze; celles de Nice & de Nicomedie à Chalcedone : & quelques peres Romains s'attirerent par là l'enuie de la plus-part des autres, à qui ils voulurent commander plainement. Là où auparauant encores qu'on vist comme vn dessein, vne forme & image de toutes ces charges d'hōneur & de puissance, on n'y trouuoit point de mescontentement ny de regret; personne ne se donnant que autant de tiltre, de pouuoir & d'auantage qu'il auoit d'affection de bien-faire, de seruir Dieu, d'assister & secourir ses freres. Lors mesmes s'il se rencontroit quelqu'autre plus capable de ce gouuernement, qui eust la main mieux faicte, plus dextre & plus rompue à la conduicte du timon des Eglises, le premier cedoit librement cest exercice de pieté, & ceste direction Chrestienne à sa venue; attendoit & receuoit de luy les mesmes fruiçts & effects de ceste charité qu'il auoit despartis à ses voisins. Ou bien tous les

*Cyprian.
epist. 13.
lib. 3.*

PHILIPPIQUE. III.

Euesques de la prouince ensemble, d'vne commune main transféroient ceux qui leur sembloient plus propres, plus accommodez, & plus duifables en vn lieu, qu'en l'autre: comme on vit que les Eglises d'alentour de Capadoce firent trouuer bon à Alexandre de se transporter en Hierusalem, & de changer de siege, & de demeure. Viuant donc en ceste egalité si sociable & si amie, les vns visitoient & corrigeoient franchement les Eglises des autres, sans qu'on se plaignit de presumption ny d'entreprise. L'Eglise de Hierusalem delega S. Pierre & S. Iean pour confirmer l'Eglise de Samarie: S. Irenee alla composer le schisme de Phrigie: Apollinaris fit vn voyage iusques à Ancire de Galatie, pour esteindre & estouffer l'heresie des Montanistes; Denis Alexandrin assoupit les differens & desordres de beaucoup d'Eglises; & Serapion se transporta iusques aux Rossences. Comme long temps apres, ceste amitié n'estant pas du tout relaschee & fi

*Euseb. 6.
cap. 11.*

Act. Apost

*Euseb. 5.
cap. 3. & 4.*

Nicephor.

*Euseb. 7.
cap. 20.*

nie, ny ces nouveaux tiltres de puissance trop solides & confirmez, S. Hilaire Euesque de Poictiers, & Eusebe de Vercel, furent deputez visiteurs de toutes les Eglises d'Orient & d'Occident; & S. Hilaire retourné d'exil, exercea ceste charge sur l'Italie mesme, poussé du seul mouuement de la charité Chrestienne. En ceste purité de l'Eglise, chacun auoit des sentimés & desirs du deuoir de mesme amitié. Que si tous n'en pouuoient egale-ment dōner pareilles preuues, ou faire semblables voyages, retenus & empeschez par l'aage & l'indisposition, & attachez de trop pres au soin de leurs Eglises populeuses, ou difficiles; ils ne retenoient pas pourtant leur vertu oisue & resserree, ne couuroiét & ne cachoiént pas la lumiere de leurs lampes des languissantes ombres d'absence. L'esleuât comme vn fanal pour esclairer le chemin aux pelerins du voyage du monde, la plantant comme vn feu de signal & d'adresse sur la faincte montaigne, ils ren-

*Ruffin.**Socrat.**3. cap. 7.**8.*

PHILIPPIQUE III.

doient par lettres tous ces religieux & pieux offices. Clement Alexandrin escriuit souuent aux Atheniens pour reschauffer & redresser leur foy ia ratiédie & coulante. Denis Corinthien s'occupa souuent à mesme ouurage : & S. Cyprian fit vne infinité de depeschés & de lettres aux Prestres & Diacres de Rome, comme au Clergé de beaucoup d'autres Eglises. Pour cela dit-il en vne Epistre à Estienne I. la sagesse de Dieu a tant ordonné & establi d'Euesques, afin que les vns puissent soulager & fortifier les autres, les releuer & retirer des heresies, où ils pourroient estre tombez, & recueillir sagement tout ce que les plus mal aduisez auroient respandu & espanché comme mauuais mesnagers, & prodigues. Que si vn seul n'estoit capable de ce soulagement & renfort, s'il ne pouuoit venir à bout de ceste entreprinse trop inegale à ses forces, alors toutes les Eglises ensemble se donnant sainctement la main, y contribuoiēt leurs labeurs ; & s'em-

*Euseb. 6.
cap. 46. 7.
cap. 21.*

*Cyprian.
epist. 13.
lib. 3.*

ployoiēt aux occasions plus pressantes & pl^o difficiles. Soit pour arracher les heresies comme des Ebionites, & de Meandre, pour rallier & renouër l'Eglise déchirée des chismes de Phrigie, & de Rome; ou pour en retrécher par le glaive d'excommunication les membres desesperez de santé, pourris & contagieux de la longueur & virulence du mal, comme Paul Samosatense. Or le bel ordre de ceste fraternité & alliance estoit retenu & comme enchainé & estrainct de quatre ou cinq forts liens. Entretenu par lettres frequentes, par la cōmunication des confessions de foy, par l'assemblée des conciles, & par le catalogue du nō des Euesques: Mais plus estroitement & plus fermement attaché encores par la participation de l'Eucharistie: qui estoit comme la maistresse corde de toute ceste harmonie, le principal nœud & le ciment de la sainte liaison de ceste belle façon de vie que S. Cyprian & S. Augustin appellent proprement & heureuse-

*Euseb. 5.
cap. 14.*

*Cyprian.
epist. 3. lib.
1.*

*Euseb. 7. c.
24.*

*Cypr. ep.
10. lib. 2.*

PHILIPPIQUE III.

ment l'vnité de l'Eglise. Quant aux lettres: lors que quelqu'vn estoit promu ou restitué à la dignité d'Euesque, il escriuoit aussi tost à tous les autres pour s'insinuer & introduire en leur societé & bonne grace. Ou bien le Metropolitan, l'Archeuesque, & le Concile de la prouince pour luy donner entree, & le faire librement admettre à la communion vniuerselle des Euesques, l'accompagnoient & recommandoient de lettres fort expresses, portant assurance & certification de sa vie & de son ordre. Car le Concile d'Antioche apres auoir destitué & déposé Paul Samosatése annonça, & signifia à toutes les Eglises la creation & substitution de Dominus: afin qu'on ne fist point difficulté de luy escrire franchement, & de recevoir de luy sans des fiance les lettres de communion; ainsi qu'on voit par l'Epistre Synodale. Je pourroy représenter beaucoup de pareils exéples: lesquels tirez apres en consequence & police necessaire, donnerent occasion

*Socrat. 4.
cap. xi. 12.
13.*

*Euseb. 7. c.
24.*

sion

fiõ d'establir sur leur modelle l'ordre de ceste discipline, prescrite & deffinie d'eternelle obseruation par les Conciles de Nice, de Sardique, & de Carthage. Ces lettres estoient baptisees diuersemēt. Tãtost elles estoient appellees lettres de cõmunion, com-

*Euseb. 3.
cap. 24.*

me par les peres de ce Synode d'Antioche, & par S. Irenee escriuant à Victor pour la deffense des Asiaticques: tantost elles estoient nommees lettres de cõmunautē, comme en vn autre Concile tenu en Antioche au regne de Cõstantin: quelquesfois lettres canonicques, testimoniales, dimissoires, & le plus souuēt pacifiques, dõt l'vsage estoit fort ordinaire & familier entre les premiers Chrestiẽs, cõme dit Gregoire de Nazienze cõtre Iuliã. Optatus, le Cõcile Mileuitain, & les Cõciles de Carthage, les nõment lettres formees: le concile de Chalcedone les appelle lettres commendatoires: & S. Gregoire fuiuy de plusieurs autres leur donne le nom de Synodicques, ou Synodales.

*Optat. lib.
2. Concil.
Carth. 3.
cap. 28.*

PHILIPPIQUE III.

Toutes lesquelles, de quelque marque qu'elles fussent, estoient reduictes à deux mēbres & especes principales: dont les premieres seruoient à continuer & faire constamment durer ceste fraternité commencee; ou bien estoient octroyees comme vn congé & passeport à ceux qui s'acheminoient à la cour du Prince, qui entreprenoient des longs voyages hors de la Prouince, qui aloient visiter les autres Eglises, & conferer d'affaires avec leurs collegues. Les autres de la secōde condition estoient employees pour donner place aux nouveaux Euesques à la cōmuniō des Eglises: ou pour y faire remettre & rentrer ceux qui en auoient esté chassez: ausquels elles seruoient comme de tesmoignage & preuue de leur restitution en ordre, de leur purgation, ou de leur innocence. C'est la premiere estrainte & cousture de ceste amitié, & vnitē Ecclesiastique. Son second lien dependoit proprement de l'accord mesuré & vniforme des confessions de

foy, comme des paroles conçeuës & tirees d'un mesme cœur, pouffées de mesme halaine, & issues d'une mesme bouche. Car les Euesques s'entre-escriuoient par honneur, comme vne declaration de leur creance: afin que ceste ferme & necessaire vertu de foy qui est comme l'ame & la vie des ames, le puissant nerf qui manie tous ces corps mistiques, & vne agraffe bien tenâte qui accouple les Eglises, les assemblast plus estroictement par la similitude & conformité de Religion & de doctrine: les tint comme enfermées sous l'empreinte & la marque d'un mesme cachet & d'un mesme sceau, les rendit remarquables de mesmes caracteres, & plus recognoissables à la monstre de pareilles enseignes. Faute de ceste conformité de religion le Pape Liberius refusa & reietta brusquement les lettres des Macedoniés, pour ne sembler consentir ou incliner à leur superstition: & S. Basile en vne de ses Epistres conseille aux Euesques de ne prédre point des

*Socrat 4.
cap. 11.
Basil. ep.
59. ad
Melit.*

PHILIPPIQUE III.

lettres venans indifferemmēt de toutes parts ny de toutes mains, de peur d'estre par là surprins & circonuenus pour soubzcrire, & signer la confession desuoyee des heretiques. Car apres la reception de ceste exposition de foy, apres l'auoir meuremēt digeree, & longuement pesee, on la renuoyoit toute signee & certifiee: pour tesmoigner à celuy dont elle estoit partie, qu'on conspiroit avec luy en mesme Religiō & doctrine. C'est l'obligation du Cōcile Eliberin & semblables, qui par ordonnance expresse enioignent à tous Euesques de donner responce conuenable aux lettres des confesseurs. Je mettroiy bien auāt au iour l'ordre du catalogue des Euesques, si ce n'estoit chose trop cogneue que chasque pere gardoit en ses archiues comme vn registre des Pasteurs des autres Eglises, avec lesquels il auoit quelque cōmunication & societē: laquelle n'estoit pas plus tost rompue, qu'on rayoit de ce tableau le nom de celuy dōt on s'estoit

*Concil.
Eliber.
cap. 25.
Tom. I.
Concil.*

separé. Sur cest vsage Acatius de Cōstantinople passa l'esponge sur le nom du Pape Felix 2. Mais dequoy seruoient à l'entretènement de l'alliance des Eglises tant de diuerses assemblees des Conciles? Certes c'estoient comme les Estats du puissant Royau-me de Dieu, propres & accommodez pour conferer de l'ordre de toutes affaires. C'estoit comme vne grande vnion & incorporation de toutes les Eglises, le moyé de se veoir & s'entre-recognoistre de mœurs & de visage, qui rassëure & confirme plus les amitez; & comme vn lieu où les humeurs & passions des cœurs les plus recel-les, plus secretes, & plus couertes sortoient en public, & en la lumiere du monde. Pour ceste occasion, ces remedes ordonnez deux fois l'an par les canons des Apostres, les decrets de Nice, de Sardique, & semblables, estoient ainsi repetez; afin de retenir par vne purgation frequente la purité de la foy, dont la simpatic, les proportions semblables, & les iustes re-

*Epist.
Gelas. ad
Episcop.
Dardan.
Tom. 2.
Concil.*

*Basil. epist.
48. ad A-
thanas.
Cyprian.
epist. 19.
lib. 3. & ep.
ed Pomp.
& Quirin.*

PHILIPPIQUE III.

lations estoient l'attache & la forte
 estraincte de l'amitié des Peres, & la
 saine duree de tout le corps de ceste
 belle Hierarchie. Ces considerations
 produisiret à l'Eglise auât le Christia-
 nisme des Roys le Concile des Apo-
 stres, & tant d'assemblees sans nō que
 les pauvres premiers Chrestiens te-
 noient à la desrobee, & à cachetes
 dās les bois escartez les plus sombres,
 & dans les antres & caavernes plus ob-
 scures. De là sortirent les Conciles as-
 semblez en Italie souz Victor, & en
 Asie souz Policrates, pour le diuers
 temps de la Pasque. De là nasquit le
 Concile Romain de 60. Euesques, cō-
 tre Nouatianus, le premier Concile
 de Carthage souz S. Cyprian, les Cō-
 ciles d'Espagne contre Basilides &
 Martialis, le Concile d'Antioche con-
 tre Paul Samosatense, le cōcile d'An-
 cyre souz les Euesques Marcellus &
 Vitalis: le concile de Suene recueilly
 pour la penitence du Pape Marcellin,
 & tous les autres beaux Synodes qui
 depuis ont sceu si sainctemēt entrete-

Act. 15.

Euseb.

Euseb.

Idem. lib. 6

cap. 35.

Platin.

in Cornel.

Cypr. ep.

ad Quirin.

nir l'alliance des Eglises, qui ont fait viure & durer leur vertu & leur foy d'une santé solide, nerveuse, coloree, & parfaite. Reste maintenât le Symbole de l'Eucharistie: qui pour estre la vraye & reelle communication du corps precieux de nostre Seigneur, faisoit que la communion & vnité estoit plus viuemēt retenue par la divine force, & mystérieuse efficace de ce grand sacrement qui mesle & incorpore tous les Chrestiés ensemble, qui les viuifie & ranime de nouvelle vie, & les rend membres viuans du corps sacré de Iesus Christ. A l'effect de ce dessein admirable, on enuoyoit l'Eucharistie de l'une Eglise à l'autre comme vn vray tesmoignage, marque visible, & preuve certaine d'amitié & de corespondance, telle que la doiuent concevoir & garder toutes les parties d'un mesme corps. Car no^o voyons que S. Irenee escriuant à Victor, luy representoit que ses predecesseurs ne voulant point rōpre compagnie avec les Eglises d'Asie con-

*Euseb. 5.
cap. 24.*

PHILIPPIQUE III.

*Idem. 6.
cap. 46.*

duites par S. Policarpe, ne laissoient pas de leur faire part de l'Eucharistie, pour le differend & contention du iour de Pasques: Et Serapion apres estre tombé en vn péché qui l'auoit retrâché & mis hors de l'Eglise, frappé d'vne grande maladie dont on n'esperoit plus de fanté ny de vie, fut absouz par vn Prestre, qui comme dit Eusebe luy enuoya l'Eucharistie par vn petit garçon. Non à autre fin que pour luy faire recognoistre qu'il deuoit mourir asséuré d'estre restably au commun & vniuersel giron de l'Eglise, & ne deuoit point redouter la difficulté du chemin en vne autre vie, muny du cōmun viatique des Chrestiens, & assisté d'vn saufconduit si salutaire. Mais ceste communion & societé bastie de tant de prudence, conferuee de l'application & vertu de tant de remedes, entretenue de la suite de ce bel ordre, attachee des nœuds de si puissans liens, estoit-elle inuiolable, eternelle, & de perpetuelle duree? ne se couppoit elle point, ny n'eschap-
 poit

poit iamais ? n'y auoit-il rien qui la
 peut desnouër ny dissoudre ? rien que
 le peché, & le mal. Car aussi tost que
 quelque Euesque estoit condamné
 d'heresie par l'authorité d'un Conci-
 le, qu'il estoit conuaincu d'auoir te-
 merairement violé ceste sacree frater-
 nité, ou bien notoirement vicieux,
 obstiné, incorrigible; diffamé ou fort
 suspect d'un peché scandaleux, tous
 les autres Euesques assemblez en un
 Concile rompoient aussi tost avec
 luy, quitoient, bien qu'à regret, sa cō-
 munion, & fuyoient de loing sa con-
 uersation & rencontre, cōme la com-
 pagnie d'un homme infect & pestife-
 ré, tel que Paul Samosatense. Ou si
 quelque incommodité empeschoit &
 retardoit l'assemblee, chacun se reti-
 roit doucement à part de sa societé,
 pour euiter la contagion, la tâche & le
 soubçon mesme de complice; sans au-
 cune pretention de iurisdiction ny de
 puissance, que par la seule considera-
 tion de son salut, pour la hôte du scan-
 dale, & la crainte de participer au

Cypr. ep.
10. lib. 2.
Theodorit.
5. cap. 8. &
9.

PHILIPPIQUE III.

mal, où à la reputatiō de mesme vice. Toutesfois comme il y a tousiours en nous quelque reste & racine du vicil homme, la des-vnion & fin de ceste belle alliance sortoit quelquesfois & mal à propos de la diuersité des mœurs, de la differente façon de viure, des contraires humeurs, & opinions dissemblables en la police, au grãd malheur & ruine de l'Eglise. Pour ce respect seulement Victor se separa des Asiaticques, & Estienne I. s'escarta loin des Eglises de Galatie. Sur ce subiect Constantius desirant perdre nostre Religion conseilloit à Liberius de se departir de la communion de S. Athanase. Par là les Orientaux quitterent l'amitié de Iules I. & de Leon: Epiphanius arriué à Constantinople, ne voulut pas communiquer avec S. Chrysostome, ores qu'il fust dans son Euesché, & dans son Eglise mesme: Et le Clergé de Rome d'aprehension & de crainte, laissa la cōmunion des Papes Sixte 3. & Anastase 2. Car ce retranchement faict ainsi

Socrat. 4.
cap. 12.
Sofom. 7.
cap. 19.

Euagr. 3.
cap. 30.

Socrat. 6.
cap. 9.
Sofom. 8.
cap. 15.
Cap.
Anastase.
19.
distin.

à part sans la cōuocation & interuention de l'Eglise, comme ne venant point de iurisdiction ny d'autorité sur les autres Euesques, n'estoit non plus defferé aux peres du siege Romain, enuers lesquels leurs Eglises mesmes ysoient si franchement de ce libelle de diuorce, qu'aux Pasteurs des autres Eglises. Il dependoit du soing de tous les peres, separement ou ensemblement, comme S. Cyprian l'escruiuit au Pape Estienne. De sorte que vn Euesque pensoit qu'on deust autāt respecter & rechercher son amitié, comme il deuoit aimer & tenir chere celle des autres; deuoir obtenir autant de droict & de liberté à quitter leur alliance, comme ils s'en voudroient donner à laisser la sienne, & à n'auoir plus rien de commun ny de meslé avec luy. En ceste diuision; dès que cest admirable assemblage, & les belles ligatures qui comme nerfs naturels manioient & faisoient mouuoir ceste vnité & alliance des ressorts d'vne egalité mesuree, estoient tranchez

*Cyprian.
epist. 13.
lib. 3.*

PHILIPPIQUE III.

par l'excommunication, les māmelles de l'Eglise se tarissoient contre ce luy qui s'estoit rendu indigne d'estre esleué & nourry de sa main: les clairs ruisseaux qui arrousent fertilement ceste terre d'Israël, laissoient flestrir & secher ce tronc couppe, sans l'humecter de leurs eaux, sans luy reuerdir ny renoueller ce fueillage dont il se paroît auparauant sur leur bord. Les aqueducts de ceste Hierusalem celeste denioient le rafreschissement de leur liqueur à ce banny, comme brisez ou estoupez en sa haine: les veines de ce bras sec ne s'alloient plus remplir ny abreuuer au foye: le cœur n'animoit plus ses arteres d'esprits, & tous les canaux de nourriture & de substance n'apportoient plus d'aliment à ce membre pourry, qui ne se ressentoit plus de la chaleur, amitié & vigueur de ce corps mistique. Il ne receuoit plus de lettres de ses freres, qui destournoiēt la veuë loin des siennes: Il ne voyoit plus leurs confessions, n'auoit plus de place en leurs

catalogues & registres, n'ëtoit point en leurs conciles, & n'attendoit plus les sacrez presens de l'Eucharistie. Toutesfois on ne mettoit iamaishors de l'Eglise celuy qui attiroit sur sa teste la rigueur de ceste censure espouventable, & la perte & priuation de tant de biës, qu'il ne se fust le premier desbandé, qu'il n'eust pris bien loin l'effor pour s'esgarer & se perdre; qu'il n'eust comme rompu & brisé les portes pour sortir d'effort hors de l'amitié de ses freres. Ceste coupure ne se faisoit qu'avec larmes & gemissemës, comme dict S. Basile: apres laquelle on essayoit encore de recoudre & reioindre ce membre couppe, & de reclamer cest auolé pour se rendre & remettre dans le sein de sa mere, dont rië que sa seule endurecie & desesperee obstination ne le pouuoit faire tóber. C'estoit donc de la charité & prudence de to' les Euesques de retenir cest esgaré, & de releuer ce qu'il auoit respandu: ou de l'honneur commun de tout l'ordre de se separer de celuy en

Basil. 2.

offic. cap.

27.

Cyprian.

epist. 10.

lib. 2.

PHILIPPIQUE III.

qui il ne restoit plus d'esperance de salut, ny d'aucune meilleure vie. Car apres que Martian^o Euesque d'Arles eut brôché en l'herreur de Nouatianus, S. Cyprian escriuit à Estienne 1. que l'Euesque de Lyon luy auoit dôné aduis de ce fascheux accident, & que la charge de la conduicte des Eglises obligeoit tous les Euesques d'apporter hastiuement les mains pour remedier à ce mal croissât, qu'il falloit faire des depesches par tous les Dioceses, & escrire en diligéce à toutes les Eglises de ne le receuoir plus és mysteres. A cest effect tous les Euesques d'vne Prouince assistez du secours des autres plus voisines, auoiét accoustumé d'accourir promptemēt & s'assembler souz l'ordre d'vn Concile en aussi grād nombre qu'ils pouuoient; où apres auoir meuremēt debattu tous les chefs de l'accusation, & contrepesé les deffenses de l'innocence, ils lançoient, bien qu'à regret, le foudre d'excōmunication sur ce luy dont la meschante vie irritoit &

*Cyprian.
ep. 13. lib.
3.*

*Cypriā. ep.
3. lib. 1. &
epist. 19.
lib. 3.
Euseb. 7.
cap. 24.*

prouoquoit ceste iustice, qu'elle arrachoit cōme de force de leurs mains.

Après laquelle, on enuoyoit & faisoit feurement tenir aux autres Peres absents, & plus esloignez le iugemēt de ceste necessaire sectiō pour l'approuuer, la signer, & souzscrire: afin que selon les decrets de la iuste police de l'Eglise, qui doit par tout mōstrer vn visage æquable & pareil, ceux qui seroient excommuniez en vn lieu ne participassent point en l'autre, pour euitter vne inegalitē & deformitē en ce beau corps de Iesus Christ, & vne contrarietē & resistancē à la veritē du S. Esprit. Ces sōt les formes obseruees contre Nouatianus par le cōcile Romain & le Pape Corneli^o, ainsi qu'on voit par la lettre qu'il escriuit à Fabi^o

*Euseb. 6.
cap. 35*

d'Antioche pour fortifier son iugement de l'authoritē d'vn 2. Concile. C'est l'ordre de la procedure gardee cōtre basilides, & martialis; cōtre Paul Samosatēse par le Concile d'Antioche: cōtre l'impie Arrius par Alexandre son Euesque; contre Auxentius

*Cyprian.
epi. 3. lib. 1.*

*Euseb. 7.
cap. 24.*

*Theodorit.
1. cap. 4.*

PHILIPPIQUE III.

Euesque de Milan, & autres de mesme estoffe. Mais cōme l'abus corrōpt les institutions les plus saines; de cest honneste vsage des soubzscriptiōs & approbations des cēsures demādees, egallement à toutes les Eglises, quelques peres Romains qui ont fait profit & tiré cōme en tiltre tout ce que la charité & humilité Chrestienne leur defferoient en la cōmunion & vnitē de l'Eglise, prindrent premierement occasion de s'aduancer pōur excommunier les Euesques des autres sieges: parce qu'on leur auoit presentē quelquesfois les excommunications des autres Pasteurs pour ydōner leur seing. Cōbien que ce fust chose egallement deue & affectēe à tous, que chasque Euesque peust euitter la societē de celuy dont l'erreur ou la vie auoit estē condamnee en Cōncile, dont la foy ou les mœurs luy estoient desagreables ou suspects: que le clergé mesmes de Rome eust autresfois entrepris de se retirer de la compagnie de ses Euesques, que les autres

Peres

Peres eussent rendu le retour aux Papes qui les auoient excommuniez, & eussent aussi franchement quitté leur société, comme ils auoient renoncé à la leur. Et toutesfois c'est la plus forte & plus naturelle source de l'entreprise Romaine en l'excommunication des autres sieges: Par là Victor, Iules 1. Leon. Gelais, Gregoire 7. Urbain 2. & tant d'autres ont osé leuer les mains pour foudroyer les Euesques des autres Eglises. C'est la base de leurs pretentions, la couleur de leurs plus beaux tiltres és censures des autres, & les hardis & dangereux exemples trop naïuement imitez par les Bulles de Gregoire. En quoy s'il y a nullité & presumption du chef de la puissance, & de la cause agente, il y a encores plus d'iniustice & de defectuosité du costé de la matiere. Le fôdement en est si estrange, & le suiect si miserable & si nouueau, que c'est grand cas que pour estre parfaictement Chrestiens, on nous pensoit du tout faire perdre le bon-heur & repos

PHILIPPIQUE III.

du giron de l'Eglise, & nous retrancher pour iamais de la grace de Dieu d'un coup de glaiue de diuision. Ouy pour estre parfaictement Chrestiens. Car y a-il rien que Iesus Christ ait plus souuent, plus expressement, ny plus estroitement commandé apres le culte de son pere, que l'obeissance & honneur des Princes? y a-il rien qu'il ait plus estably de la force de sa parole, ny plus cõfirmé de la vertu de son exemple? Que ses Apostres ayēt plus clairement ny plus hautement presché, en quoy tous les premiers Chrestiens ayent esté plus soigneusement esleuez & instituez en la purité de l'Eglise, ny qui les ait plus honorablement dicernez des autres sujets de l'Empire? Iesus Christ semble auoir vny & accouplé la reuerēce des Roys à celle de son pere mesme, d'un fort & inseparable lien: en ordonnant de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, & à Cæsar ce qui est à Cæsar. Ceste conionction parmy les iustes iurisconsultes, cõme entre les purs & nets Theo-

logiens emporte vne entiere disposition. C'est vne double & liee cōditiō qu'il faut accomplir ric à ric, & specifiquement en l'ordonnance de ce diuin testamēt, si nous pretendōs d'heriter de la succession eternelle. L'vn de ces deux commandemens n'est pas plus veritable que l'autre : ils sortent tous deux de mesme bouche, & coulent des responses certaines d'vn mesme oracle. Il semble en cest endroit que Dieu ait voulu presque partager le monde avec les Princes: reseruant & retenant le Ciel à sa diuinité comme le saint throsne, & auguste siege de sa majesté, & laissant son marchepied comme en depost entre les mains des Lieutenans de sa puissance. Iupiter a miparty l'Empire avec Cæsar. Aussi, Dieu grauant son pourtraict sur la face du monde, de mesme que Phidias auoit propremēt entaillé son visage sur le bouclier de Minerue, puis qu'il vouloit comme en la merueille de ceste statue si elabouree, qu'en la sage dispositiō &

PHILIPPOVE III.

ordre admirable de l'Vniuers, en ce tant riche tableau façonné & poly de sa main, toutes les lignes & les traits se rapportassent à luy; il ne pouuoit leur donner icy vn centre plus certain ny plus conuenable pour sa gloire, ny imprimer sa grãdeur d'vn caractère plus net & mieux marquant, ou la grauer en matiere plus noble & plus capable, qu'é l'incisât & empraignant sur l'État & le visage des Roys, qui sous son authorité sacree maniét & moderét les resnes du mode. C'est la verité que sō fils nous a tāt tesmoignee & cōfirmee. C'est la foy de toute l'ancienne Eglise, esclatante & vermeille de son pourpre precieux & innocent. Et toutesfois cest impie & presomptueux Espagnol auoit entrepris de nous faire arracher & reietter de l'Eglise, parce qu'à l'imitation de Iesus Christ mesme, en l'honneur de ses viues images, sur les pas venerables du chemin des Apostres, à la trace du sang de tous les premiers Chrestiés, à la claire lueur du flãbeau

de la fidelité de nos peres, & par le de-
 uoir religieux & l'estroicte obligatiō
 de nos cōsciences, nous seruons con-
 stamment le meilleur, le plus iuste &
 plus grand prince du monde. De qui
 toutes les nations nous enuiēt la dou-
 ce subiection & le bon-heur de l'Em-
 pire; de qui l'Espagnol redoute tant
 la vertu, qu'il iuge en son ame digne
 de l'Estat de l'vniuers; de qui il craint
 sans repos la valeur, comme enuoyee
 du Ciel pour vanger tant de crimes
 dont il a iusques icy estōné le monde
 d'horreur, & diuisé les peuples de
 scandale. Mais les boute-feux Espa-
 gnols crient que nostre Roy est here-
 tique & excommunié, & qu'en le
 seruant d'vne fidelité Françoisse nous
 nous embrouillōs nous mesmes dans
 les liens d'vne seuerre excommunica-
 tion! Quelle imposture! Quelle in-
 solence? Quelle rage & aucugle-
 ment? Ceste parole est calomnieuse,
 & aussi faussement controuuee que
 malicieusement aduancee, comme
 nous leur auons faiēt voir ailleurs.

*Les Lau-
 riers du
 Roy.*

PHILIPPIQUE III.

On ne peut dōner ces mauuais noms au Roy sans errer & faillir laschement; sans s'ahurter & s'en prendre à l'authorité de tous les peres, sans accuser leurs exemples, sans violer le repos de leur memoire. Car encores que le Roy ait esté nourry & esleué dès ses premiers ans en la Religion qu'il suit, qu'il l'ait comme succee avec le lait; il offre toutesfois de se faire instruire, & d'embrasser la foy & la doctrine qu'on luy fera recognoistre la meilleure & plus certaine par la lumiere de l'Escriture, & le tesmoignage des peres, en l'assemblee d'un concile general: ou par un graue & paisible Synode des Prelats de son Royaume. Il ne refuse ny ne differe ceste conference; ses frequentes declarations fermēt la bouche aux calomnies de ses ennemis, & donnent des preuues aussi manifestes que religieuses, de la disposition qu'il y apporte. Ce sont plustost les ennemis de son Estat qui par vne longue & sanglante guerre, par mille pratiques estrangeres, par mille nou-

uelles trauerfes, & tant de fortes de difficultez & d'artifices luy en veulent couper le chemin; qui portent ceste enuie à l'Eglise, qui veulent defrober ce bon-heur à toute l'Europe, comme à nous. Durant donc sainctement, & se portant constant en ceste volonté de rechercher la purité de la Religion par vne instruction plaine, & saincte, fans qu'on le recognoisse chāgé, n'est-meu, ny refroidy de ce iuste desir: la graue autorité de S. Augustin, & la saincte doctrine de tous les peres estoufferont, & estaineront le noir venin de ces paroles mesdisantes dans la bouche mesme de tous ces imposteurs, qui contre le respect de son sceptre, & la verité de ses sainctes intentions, l'osent appeller heretique. Parce, que pour encourir & receuoir la tache de ce nom odieux, il faut que l'heresie soit formee & qualifiée par trois marques necessaires: d'erreur, de malice, & d'obstination, qui ne se peuvent rencontrer, ny auoir concurrēce en la personne de nostre Prince. Puis

*August.
lib. de Util.
cred. cap.
hereticus,
& cap. di-
xit Apo-
stolus 24.
quest. 3.*

*Alexan. l.
de Alex,
Tom. 2.
quest. 181.
memb. 1.
D. Tho-
mas A.
quin.*

PHILIPPIQUE III.

qu'il n'est donc point hereticque, & qu'on ne l'accuse d'autre peché ny d'autre mal: puis qu'en tout le reste de sa vie on louë si hautement sa vertu comme d'un nouveau Demy-dieu enuoyé pour la restauration de cest Empire; puis qu'on admire avec tant d'estônement les merites de ses actions, & la gloire de ses hauts faiçts d'armes, qu'on honore le bon-heur de sa fortune; que ses ennemis la redoutent avec tant d'effroy & de crainte; qu'il est en fin si necessaire à la reformation de l'Eglise, à la repurgation du Christianisme, au repos & assurance de toute l'Europe, Roy du premier & plus puissât Royaume; il ne peut estre sujet aux attainçtes des anathemes Romains, ny à l'excommunication de quelque autre siege, dont l'integrité & lumiere de sa vie, la cādeur de ses resolutions, la prerogative de sa couronne, l'honneur & majesté de son Empire l'affranchissent. Dont tāt de particuliers priuileges, & singulieres dignitez de l'Estat de France le deliurent, & mettent

en feurté loin & au dessus de l'enuie. Les coups de ces sections spirituelles trop mortelles, ne peuuent entamer ny blesser les parties nobles & vitales de ces corps mistiques, sans la corruption & dissolution entiere de tout le subiect. Mais quand toutes ces mauuaises qualitez d'heresie, & d'excommunication si esloignees de la bonté & grandeur du Roy, se pourroient assembler, & prendre pied sur le front de quelque Prince: ie demande quelle alliance & correspondance, quelles relations, & rapports peuuent trouuer les erreurs & censures avec l'obeissance des peuples? Que peut auoir icy de commun, & de meslé le Royaume du Ciel avec celuy de la terre, que Iesus Christ a separez & escartez de plus longues bornes & d'espaces plus esloignez que ceux mesmes que les yeux & l'esprit peuuent conceuoir és distantes places qui leur ont esté assignees en l'establissement du monde? Desbaucher les esprits des fideles ensans de l'Eglise par ces ruses

PHILIPPIQUE. III.

d'ambition, les ietter & les perdre en ces subtils destours de perfidie : repaistre les troupeaux de Iesus Christ de ces herbes venimeuses, les enfler de ces pastures corrompues & violentes, nourrir les esprits des hōmes du poison mortel de ces infidelitez, qu'est-ce autre chose que vouloir perdre l'Eglise, & ruīner la bergerie de Dieu ? Ces artifices ne sont employez par nostre ennemy, quoy qu'il les desguise & les farde, que pour renuerser la Religion, affoiblir la foy de l'Euangile, abattre l'authorité des peres, fouler les saints decrets & purs exemples des Eglises, diffamer la noble & loyale memoire des François, & tenter de changemēt la foy de tous les peuples, afin de parfaire ses auares desseins, accroistre & agrandir son Estat des ruīnes du Royaume de Dieu, & des Empires de la terre. C'est bien plustost heresie, ô peuples, de vous prescher ceste infidelité, si ennemie & si contraire à la doctrine de toute l'Eglise. C'est illusion, & magie de fasciner vos yeux,

& enchanter vos esprits des charmes deceueurs de tant de trompeuses paroles : c'est sedition ouuerte de troubler, & dissiper vn si puissant Royau- me, des glaiues de diuision, coniuerez & tirez contre la paix de l'Eglise mesme. C'est bien iustost vous ietter dás les liens des excó munications qu'on pensoit auoir apprestez & tēdus contre nous, & vous precipiter miserablement de la grace de l'Eglise, en vous faisant si aueuglement chopper contre ces pierres d'infidelité, & de scandale. Car que peut-on apporter de iuste, d'apparent, ou de considerable ? que peut-on opposer d'assez fort & vigoureux, pour rompre & faire tarir le fleuee eternel de ceste saincte doctrine d'obeissance, qui d'vn cours si pur, & si egal a coulé constamment de la bouche de Iesus Christ iusques au siecle de noz peres ? Quels orages ne le feroient plustost grossir qu'affoiblir, si sa purité ne reiectoit à bord toutes ces ordures, & ne pouuoit admettre accroissement & alluuiou de

PHILIPPIQUE III.

torrents si bouëux & si sales ? Quelles calomnies assez colorees peuuēt feindre & parer icy ces esprits capiteux , pour corrompre & dementir les paroles veritables de la diuine parole mesme ? Quel autan Espagnol peut esteindre le flambeau de ceste foy ? Il n'y a esponge si pressante qui puisse effacer les caracteres , & fortes traces de ceste belle obeissance , que Iesus Christ a si viuement imprimee au frôt de son Eglise , par les traitts eternels , & le burin ardent de son esprit. Il n'y a point d'artifice ny d'inuention assez subtile pour falsifier ceste verité si bié empreinte, que Iesus Christ a ouuertement & publiquement confirmee par tous les actes & moments de sa vie, qu'on voit si nettement escrete & marquee de son sang, signee si saintement de celuy de ses Apostres & des premiers Chrestiens, si seurement cachetee & scellee de la mort de tous les Peres des premieres Eglises. Nuls ombrages ne pourrôt iamais obscurcir ces lumieres si claires ; nulle nuee

tant soit elle espoisse ne pourra cou-
 urir & voiler tant d'estoilles si brillâ-
 tes, & nous eclipser ce Soleil de verité
 si esclairant. Car de quelle assurance
 osefoit-on dementir l'Euangile, les
 epistres de S. Pierre, & de S. Paul, &
 de tous les autres escholiers de Iesus
 Christ? de quel effort pourroit on ré-
 uerfer les preceptes si tenants de tous
 les Apostres? de quel crime voudroit
 on accuser la memoire de leurs actes,
 tacher & offenser l'honneur de tant
 de saincts Euesques, qui ont si lôgue-
 ment retenu les Chrestiens souz l'au-
 thorité de ceste iuste subiection? sans
 choix, sans discretion, sans difference
 ny distinctiõ de la personne des prin-
 ces, ou de la qualité de leur Religion?
 Ils ont autresfois seruy fidelement à
 des Roys Ethniques & Athees, à des
 vrais monstres du genre humain, aux
 fleaux violens de la Religion, aux en-
 nemis coniurez de nostre foy, à la
 premiere semence de l'antechrist, sans
 difficulté ny contrainte; & esclairant
 ceste vaine difficulté de viue lumie-

I. Petr.
cap. 2.
epist. Paul.
ad Tit.
cap. 3. &
epist. ad
Roman.
cap. 13.

PHILIPPIQUE III.

re de leurs écrits & de leurs exemples, ont leué & fait esvanoïr tous ces scrupules & ombrages des esprits plus apprehensifs & moins cõfirmes. Que s'il reste encores quelque naturel sentiment à des hommes desbordez de licence qui sement & plantent si hardiment l'infidelité; s'ils n'ont du tout donné congé au S. Esprit, s'ils gardent encores quelque disposition à la cognoissance du bien, s'ils retiennent encore quelque apparence & monstre de Religion, s'ils ont quelque léger ombrage de la creance & respect qu'ils ont porté à l'authorité des Peres, si leurs sacrez monuments & écrits veritables peuvent touuer quelque foy entre ces nouveaux Theologiens, puis qu'ils ne veulent receuoir la verité de la main de ceux qui la leur annoncēt de parole & d'exēple, qu'ils ne reiectēt point au moins l'incorruptible tesmoignage des morts; qu'ils s'instruisent dans les liures & labours des peres, & ne ferment point les yeux à la venuë de ce iour.

Ils verront tout à clair leur tromperie, & leur erreur : & recognoistront que malicieusement ils abusent, & perdēt les peuples d'ignorāce. Quels tesmoins produirons nous les premiers ? Laisant à part les Apologies & professions de fidelité presentees aux Empereurs Romains par Aristide, Quadratus, Meliton, Lucian Prestre d'Antioche, Apollinaris & autres, pour toutes les premieres Eglises : Policarpe fit ceste publique declaration de la foy des Chrestiens en la face de la iustice Romaine ; qu'il s'en falloit tant qu'ils eussent quelque dessein, ou desir caché de troubler l'ordre de l'Estat des Roys pour la diuersité de la Religion, qu'au contraire ils estoient façonnez & dressez soigneusement par l'Eglise, à ployer humblemēt souz le ioug de l'eternelle authorité des princes, quelque pesant & outrageux qu'il fust, comme alaictez d'enfance par ces humbles māmelles, & nourris du laiēt innocent de ceste obeissance naturelle. *S. Ignace anima & rechauf-*

*Orosius.**Hieron.**in catal.**scrip.**Euseb.**Eutrop.**Euseb. 4.**cap. 14.*

PHILIPPIQUE IIII.

fa par lettres expressees le peuple d'Antioche, à embrasser le service de l'Empereur : Iustin aduertit to⁹ les princes qu'ils n'attendissent, & n'esperassent iamais que par l'effort de tât de tourmens nouveaux les Chrestiens sacriassent à leurs images, flechissent le genouil à la veuë de leurs Idoles, ou parfumassent d'encens & d'odeurs leurs autels profanes: qu'ils adoroieût Dieu deuotement, mais qu'en tout le reste de leurs actions ils rendoient plaine & entiere subiection à l'Empire. Tertullian n'esleue que Dieu seul sur la teste des Roys, les honore & respecte pour les plus grands & plus apparés de toutes autres puissances, cõme inferieurs & moindres que Dieu seul: de qui la parole veritable lie icy les consciences les plus coulantes & plus fuyardes, & estraint les ames les plus farouches & plus errâtes de mille nœuds d'obeïssâcc. C'est la doctrine que S. Cyprian a embrassee par ses escrits, & confirmee par les derniers souspirs de sa vie. Pour cela Origene

bien

*Iustin.
Apol. 2.*

*Tertul.
in Apol. &
ad Scapil.*

bien que Dieu l'eust fait naistre souz vn sceptre payen, n'apporte ny difference ny distinction en la reuerence des Princes : parce que quels qu'ils soiēt, pour si diuers & si estrāges qu'ō les imagine, la seule prudence & main de Dieu les a rangez & colloquez sur les peuples, à quelque grand dessein caché & couuert à la foiblesse des entendemēs des hōmes: Et S. Basile admirant la celeste origine de ces glorieuses puissāces, n'en permet la destitution qu'à Dieu seul, non plus que la creation. Ces peres sont-ils vniques, ou peu suiuiuz en ceste creānce? Sont-ē questions indifferentes, fantasies particulieres, discours, effays, & exercices de la beauté, viuacitē ou curiositē des esprits? toute l'Eglise ne cōspire elle pas en ceste doctrine uniforme, & pareille? tous ces diuins oracles n'ont-ils pas esté poussez & animez de la vertu d'vn mesme esprit, agitez & portez de mesme mouuemēt, & d'vne inspiratiō semblable? S. Ambroise confesse fort souuēt que son debuoir

*Origen.
in Epist. ad
Roman. &
homil. 4. in
lib. Indic.*

*Basil. in
Psal. 32.*

*Ambros.
contra Ari
xent. & ep.
33. ad
Marcellin.
Soror. Et
ad cap.
5. Luc.*

PHILIPPOVE IIII.

& sa conscience l'obligeant à penser, & pourvoir soigneusement à la santé & cōseruation du Prince: à qui il quitte le maniement & exercice de toutes choses, à qui il cede & abandonne la moderation absoluë & indeffinie des biens & des corps, sans retenir rien pour la part de Dieu, & le lot de l'Eglise, que les Eglises. Telle est la patiente humilité de S. Hilaire, la sage resolution de S. Hierosme, & la constante foy de Gregoire de Nazianze. Mais Epiphanius contemplant d'une ame esleuee l'ordre, le cours, & la suite necessaire des empires, estōné de la relation si conforme & mesuree qu'ils ont avec l'estat du Ciel, vaincu des proportions admirables qui rapportent tant proprement le gouvernement des Roys à la monarchie de Dieu, cōclud prudemment que ce sont poursuitures de sa sagesse comme de sa puissance: & reconnoist que comme sa seule force leur a peu ceindre les espées, son seul courroux les leur peut faire tomber des poings. Si S. Augu-

Epiphan.
lib. I. Tom.
3. heres.
 40.

stin est admirable en la viuacité , & belle poincte de tous ses discours , il est inimitable sur ce subiect. Lors que quelqu'un demãdera, dit-il, qu'est-ce qu'il a affaire du Roy ; il est tres-aisé de rabatre & rabaisser ceste presumption hardie, & orgueilleuse, en respondant seulement, qu'a on affaire de la terre ? Car si nous desirons de retenir nos corps, les nourrir de viãdes temporelles, les accroistre & fortifier des fruiçts, & de tant de sortes d'aliments que la terre produict : si noz corps mesmes sont composez & bastis de terre, il faut croire que nous tenons la vie, & tout ce qui la soustient, & conserue de l'adueu, & puissance des Roys que Dieu a establis modérateurs de la terre. Puis estendant le vol de ce fort & vigoureux esprit sur la differente cõdition, & inegale vie des Princes, s'arrestant sur les desreglees fantasies de leurs contraires creances, il se collige & resoult tout à coup, en confessant humblement qu'estant chose asseuree que Caligula, Iulian

*Augustin.
propos. 72.
ex epist. ad
Roman.*

PHILIPPIQUE III.

*Augustin.
de ciuita.
Dei.*

l'Apostat, & autres apostumes & pestes de l'Empire, ont esté donnez de Dieu, tout ainsi qu'Auguste, Cōstantin, & autres delices du gēre humain, quoy qu'à diuerses fins: que l'obeïssance doit estre egale & semblable enuers les vns comme enuers les autres, sans contēpler ny mesurer ces fleues qu'à leur source, sans s'arrester aux sinuositez & plis obliques de ces Meā-dres, sans s'aheurter à leurs destours entrecoupez d'erreur, & de ruine. Il s'estoit confirmé en ceste Chrestienne proposition par les tesmoignages, & exemples des Apostres. Sur l'authorité eternelle desquels Optatus fonde & appuye ceste grande parole: qu'il faut porter humblement le ioug des Princes, quoy que superstitieux, Gentils & Ethniques, sans contreroller plus auant les conseils du cabinet de Dieu. Pourquoy? parce que c'est Iesus Christ mesmes, dict Salonius, qui loge & met le sceptre en main aux impies & aux Athees; qui les honore du gouuernail & conduicte du monde;

*Optat.
lib. 3. ad-
uers. Par-
men.*

*Salonius,
in explic.
Salomon.*

qui leur permet, & preste les resnes de cest Empire sur nous. Souz lesquelles considerations Chrestiennes Beda humiliant doucemēt son esprit, commande de continuelles prieres pour la longue vie des Princes infideles: Theophilacte ne plante nuls termes à l'obeissance, tāt que l'Estat du monde & la cōdition des choses exterieures se peut allonger & estendre: Anselme ne peut imaginer de subiect bastant & legitime pour prendre les armes cōtre ces souuerains demy dieux: Sainct Bonauenture comprend toute la fidelité en vn vers borné & limité de cinq mots; Et S. Thomas faict maistre vn horrible & espouventable peché de la pourriture & laideur de la desobeissance. C'est la foy d'vn grand nombre de peres, assemblez és Cōciles d'Antioche, Sardicque, Seleucie, Ariminy, & autres conuoquez par des Princes infideles. Je ne croy pas que nos aduersaires reprochēt ici, ny reiectent de ceste enqueste le tesmoignage des Papes. Que si leur autorité trou-

Beda lib. 4. in Samuel. cap. 4.

Theophil. in Matth. cap. 22.

Anselm. in 10. cap. epist. ad Roman.

Bonauent. in Centiloqu.

D. Thomas secund. da secund. quest. 105.

PHILIPPIQUE III.

ue quelque credit & faueur aupres des hommes qui desracinent si violement toute verité, pour plâter vn sanglant mensonge; qui peruertissent & renuersent l'ordre de toutes choses, pour establir leur ambition: ils doiuent recognoistre que Calixte I. aduertit autresfois par vne lettre tous les Euefques de Gaule de chasser de l'Eglise les factieux & remueurs d'Etat; que S. Gregoire empescha & arresta sagement les peuples de son aage, de se mutiner ny esleuer contre la Majesté des Empires: Que les Legats de Iean 12. en plain Concile tenu à Althain ville de Retie, declarerent l'Anatheme aux subiects rebelles des Princes: que ce Gregoire 7. perturbateur du repos des peuples, aduoüa ceste obeissance és restrictions & modifications apportees à la rude feuerité de ses censures: & que Boniface 8. bien que grand ennemy des Roys, refusa longuement d'oindre & couronner Albert d'Autriche, pour auoir porté les armes contre Adolphe son maistre,

Tom. 1.
Concil.

Lib. 7. in-
dict. x. cap.
3.

Cap. quoniam
1. q. 10.
3.

Naucler.

Passerons nous sans regarder nostre Gaule? la desdaignerons nous bien tant que de ne donner point icy de place à sa foy? Certes comme elle a tousiours fort honoré & cōfirmé la fidelité par toutes ses cōstantes actiōs, elle ne l'a pas moins vantée de parole; Et nos graues pasteurs ont icy desnoué, & rompu de la force de l'esprit, & parole de Dieu les plus tenans scrupules des ignorantes, & foibles ames. Pierre Abbé de Clugny monstre que les Roys sont appelez Dieux, parce qu'ils sont purement establis de la sainte main de Dieu, promez d'une celeste & immuable ordonnance. Pierre de Sarisbery, que quelques vns croient auoir presidé à l'Eglise de Chartres, pare & orne les diademes des Roys de l'honorable inscriptiō, & nom magestueux de Dieux corporels, pour la reuerēce qu'on leur doit rendre apres l'honneur qui nous oblige à Dieu: & soustient qu'il leur faut obeir encore qu'ils soient ennemis de Dieu mesme. Pierre de Bloys ne peut voir

*Petr. Clu-
niac. lib. 2.
contra In-
deos.*

*Lib. 7. de
Nug. cu-
rial. cap. 7.*

*Petr. Ble-
sens. epist. 8.*

PHILIPPIQUE III.

que l'erreur, & le mal de leur religion, ou la corruption de leurs mœurs esteignent ou infectent l'obeïssance. Et ce bon pere S. Bernard, qui en son tēps auoit veu l'air si entrouuert d'esclairs, & la terre si troublee & esbranlee de tant de coups de foudres Romains : qui auoit veu tant de traicts d'excommunication décochez sur la grâdeur de France, qui auoit veu tenter & assaillir la fidelité des subiects par cest artifice, lier & enlasser le Roy-aume, dans les philtres d'vn interdict, tranche d'vne admirable assurance ce mot tout ardent de la charité du S. Esprit, & tout animé de la fidelité François. Que quand tout le monde ensemble coniuëreroit, & se banderoit contre luy, pour le cōtraindre de force à dresser quelque entreprise contre l'Estat des Princes, ou conspirer, quelque chose contre leur repos: qu'il craindroit tousiours Dieu fort religieusement, & n'oseroit loger en son ame vne pensee qui allast à l'offense des Princes. Comme c'est vne des rares &

D. Bern.
epist. 170.

res & esmerueillables qualitez de la verité, de se trouuer tousiours pareille, soit qu'on la diuise ou qu'on l'assemble; toutes les Eglises de Gaule assemblees & vnies, ont confirmé & beny sainctement ces belles & fideles resolutions par les decretz sacrez de leurs Conciles. Le Concile d'Agde *Tom. 1. Conc.* ordonne & vouë des humbles prieres à Dieu pour la santé du Prince qui l'auoit commandé; que chacun sçait auoir esté grand partisan de la secte Arienne. Les Conciles d'Orleans & autres sont marquez bien auant au coin de ceste fidelité: le Concile d'Atles conuocqué par Charlemagne & son fils, decerne des supplications publiques pour le salut de ses Princes, & veut qu'on celebre des Messes pour la prosperité de leurs couronnes. Le Concile de Tours assemblé souz mesmes auspices, cõfirme ceste religieuse foy: & le Concile de Rheims reluit & esclate admirablement de la gloire de ceste obeïssance Fráçoise. Mais ceste si vniuerselle & si accordáte doctrine,

*Concil.
Tyronens.
3. cap. 1.
Tom. 3.
Conc.*

PHILIPPIQUE III.

n'a-elle point passé le bord des leures?
 Le cœur a-il icy dementy la langue?
 N'a-ce esté que legere peinture seichee sur l'escorce, ou vn fait d'ypocrisie detrampé dans la crainte des supplices? Les Chrestiens se sont-ils parez seulement par dehors de ceste obeissance cōme pour contenance & pour mine : ne l'estallant que pour la monstrier au iour à la lumiere & à la veuë des hommes, cōme vne parade publique? Leurs ames n'en ont-elles point eu de sentiment, cōme si la seule force les auoit plustost rangees & ployees à ce deuoir, que la raison, la Religion & la conscience? Le cours certain & le fidele exercice de toute l'Eglise, ont declaré par des effects irreprochables la constante verité de ces paroles Chrestiennes, cōfirmées par des humbles, & fidelles actions de tous les ordres des hommes, en toutes les parties de la terre. Car si on veut voir des Euesques & des Peres qui ont seruy loyaument des Princes Étniques, heretiques, apostats, & relaps; on sçait

combien de Papes, comme Cornelius, & Fabianus on souffert librement le martyre sous les predecesseurs & ancestres de Constantin en l'Empire; sans concevoir vne pensee de reuolte, sans nous laisser vn seul trait de mauuais exemple: combien d'autres ont duré constamment iusques à la mort en l'obeissance & seruite de ses succeffeurs, la plus-part notez de toutes les plus meschantes, & plus hideuses marques qui peuuent obscurcir, noircir & tacher le lustre de la Religion, & pieté des Princes. Que s'il faut ioindre à la sainte memoire de tant de bons Papes, le deuoir des peres des autres Eglises, & l'ancienne fidelité de tous les premiers Chrestiens, on trouuera qu'encores qu'ils fussent chafsez, battus, persecutez, emprisonnez, bourrellez, & bruslez à tas comme busches; que pour ceste occasion come par reproche, d'vn trait d'impie mocquerie on les appellast fagots de sarment; qu'encores que toute la terre fust diuersement effroyable de feux,

PHILIPPIQUE III.

de flammes, de carnage, de corps morts, de cendres empourprees, d'eschaffaux sanglans tous teincts & regorgeans de sang Chrestien ; que l'air gemist & fremist sans cesse de tant de pleurs & gemissemens, & des petillements de tant de flammes ; qu'encore que le Ciel se fendist & s'ouvrist de pitié aux attaines de tant de cris violans, aux plaintes languissantes de tant d'hōmes mourans, dont les ames encores toutes rouges de ce combat de patience forçoient la diuine iustice à leur vengeance ; qu'on ne vit, & n'ouyt par tout le monde que l'horreur de mille morts ; que les Chrestiens haïs, mesprizez, & courus cōme bestes sauuages fustēt exposés à la haine & chasse publicque, cōme la proye & curee ordinaire des bourreaux ; qu'on ne vit autre chose es carrefours & places publiques qu'affiches, Edits, proscriptions, & publications pour abolir le nom Chrestien : Toutesfois ceste diuersité horrible & monstreuse de tāt de supplices ne leur fit rien per-

dre ny relascher de la fidelité qu'ils deuoient à leurs Princes, non plus que de la foy qu'ils auoient iuree à Dieu, en tesmoignage desquelles ils s'offroient tous les iours à luy comme hosties pures & innocentes. Retenant fermement des liens de leur constance tout le reste du troupeau de l'Eglise dans le cerne de ceste pieté & Religion, & dans les bornes de ceste fidele obeissance. On recognoist que l'effroy de tant de buschers ardans, les estraintes de tant de gehennes, les pointes de tant de nouvelles douleurs, l'aigreur & sentiment de tant de morts, les curieuses inuentions de tant de tourmens, ny les inhumaines & desnaturees recherches de tant de seueres supplices ne peurent iamais tirer de la bouche des Chrestiens vne parole fascheuse, ou vn hocquet de despit; ne peurent iamais arracher de leur cœur le moindre trait de desobeissance. Ils en espreignoient plustost le sang & la vie, en arracheroient plustost les ames mes-

PHILIPPIQUE III.

mes, que de faire sortir de leur constance vn mouuement de reuence, vn signe d'infidelité, vn geste leger de desdain, ou vn simple mot de mesdisance cõtre la iustice trop seuerẽ du Magistrat, cõtre la sãté du Prince, cõtre l'hõneur de sa subiectiõ, & le bonheur de sa fortune. Mais apres que les Empereurs eurent donnẽ leurs noms sous les blancs estendars de l'Eglise, s'ils ont chãcelẽ en la creance qu'elle leur auroit inspiree de naissance, s'ils ont effacẽ les caracteres de la Religiõ qu'elle auoit empraint & imprimẽ en leurs ames du doigt ardent du S. Esprit, s'ils ont arrachẽ les marques sacrees qui les faisoient recognoistre pour ses enfans legitimes, s'ils ont secouẽ son ioug en se rebellant contre elle, s'ils luy ont fait vne guerre ouuerte; pour cela leur a-elle manquẽ de foy? A-elle imitẽ leurs exemples de desloyautẽ & de desobeissãce? A qui seruoient Liberius, Felix, & tant d'autres qu'à Constantius? La plus-part des plus grãds & plus saincts person-

Socrat.

Theodorit.

29. cap. 16

Et 17.

Sosom.

nages de l'Eglise ne se rencontrerēt ils point sous le regne de ce Prince heretique, qui d'un seul arrest fit chasser & bannir en la Libie 90. Euesques Catholiques, pour donner leurs sieges aux Arriés de sa superstition? Cependant on n'ouit iamais dire qu'un seul de tous les pasteurs de son Empire s'oubliaſt tant que de luy refuser l'honneur, & le debuoir de sa foy & subiection; que tous les Euesques ne vinſſent de tous les coings de la terre au plus leger de ses commandemens, & sur ses premieres lettres, pour s'offrir à ses pieds, & veoir dequoy ils le pouuoient seruir honnestement. Ils ne faillirent iamais de se trouuer és Conciles qu'il conuocquoit, bien qu'ils preuissent & recogneussent clairement que son desseing ne butoit en toutes ces assemblees, qu'à esteindre & abolir l'eternelle confession de Nice. Il recueillit 250. Euesques au Concile de Sardicque; il en attira 300. à Milã; 150. à Seleucie; 400. à Ariminy, & ainsi és autres Synodes, cōme celuy

*Theodorit.**2. cap. 7.**Idem 2.**cap. 15.**Sosom. 4.**cap. 8.**Sosom. 4.**c. 21. & 22.**Theod. cap.**18. & 19.**Sosom. 4.**cap. 16. 17.**& 18.*

PHILIPPIQUE III.

de Hierusalem, qui ordonna des prieres publiques pour sa fanté, & longue vie. P'en diray autant du Concile de Sirimie, dont ces peres fideles n'oseroient iamais despartir, quoy que la longue absence & fascheuse demeure, quoy que la rude saison de l'hyuer approchant, & la pressante faim de leurs troupeaux qu'ils auoient esté contrainsts d'abâdôner à demy à la gueule des loups heretiques, les hastast de s'en retourner; sans que premieremēt ils eussent prins humblement congé de leur Prince, sans auoir enuoyé deuers luy la legation de 20. Euesques, pour l'obtenir; afin, cōme ils disoient par leur creance, d'aller plus librement prier Dieu pour sa prosperité en pleine assemblee de leurs Eglises. Telle estoit la modestie, loyauté, & obeïssance de tous les anciens Euesques & Pasteurs qui se trouuerēt souz l'Empire de ce Prince. Entre lesquels reluisoient & brilloient comme estoilles viues, & astres esclatants de nostre Religion, S. Athanase, Paul de Constantinople

*Soſom. 4.
cap. 18.*

stantinople, Asclepas, S. Hilaire de Poictiers, Eusebe, Emisene, Eusebe de Vercel, Denis d'Albe, Paulin Metro- politain des Gaules, Ose de Cordube & vne infinité d'autres de mesme sainteté & doctrine qui nous ont tous laissé vne memoire honorable, & vn eternal exemple de leur fidelité comme de leur Religion. Il s'en faut tant que ces peres les plus ardents en la foy, ces tiges vigoureux de nostre Religion, ces arcs-boutás de la vertu de l'Eglise, ces lumieres estincelantes de ce siecle si nubileux, troublassent de quelque nuage le repos de l'Estat souz ombre de la Religion: que ces braues & genereux Athletes qui descendoient tous les iours sur l'arene pour combattre & surmonter l'heresie de Constantius, fissent quelque effort de resistance contre son Empire, refusassent en tout le reste qui ne touchoit point à la Religion de ployer humblement souz son sceptre, ou fissent quelque scrupule de viure volontairement en son obeïssance, qu'au

Socrat. lib.
2. & 3.
Theodor.
lib. 2.
Sosom. 3.
& 4.

PHILIPPIQUE III.

contraire Athanase, Paulus, & Asclepas chassés rigoureusement par ses edicts hors de leurs sieges, le prierent mille fois les yeux mouillez de larmes de leur rendre leurs charges, & leur restituer la conduicte de leurs troupeaux; supplierent l'Empereur Constans d'en escrire de chaleur à son frere, & cuiderent sans y penser brouiller, & mettre mal ces deux freres, sur le sujet de leur reestablissement. Le Pape Liberius mesme se rendit intercesseur pour eux, & le porteur de toutes leurs humbles requestes. Qui en fin ayāt esté bāny luy-mesme, fit si peu de difficulté au retour de son exil, pour lequel il soupira si ardāment, d'aller encores reprendre l'Euesché de Rome; que plustost que de la quitter, il aima mieux contre l'ordre du Concile de Nice, y tenir communement le siege avec Felix 2. promu & créé par Constantius en son absence. Ce qu'il n'eust iamais entrepris, si le service de ce Prince eust tant soit peu entamé & blessé son ame, ou effleuré

Sosom. 3.

cap. 9.

So. rat. 2.

cap. 18.

Theod. 2.

cap. 9.

Theod. 2.

cap. 16.

Sosom. 4.

cap. 14.

legerement sa conscience ; s'il n'eust esté porté d'un violant desir de travailler mieux que iamais dans le châp de l'Eglise, nonobstât l'iuraye, les rōces & les poignantes espines que ce Prince opposoit sās fin à sa nette culture. Quoy souz Iuliā l'Apostat? Voicy encore Athanase, S. Basile le grād, Gregoire de Nazianze, & vn grand nombre d'autres Saincts qui escriuēt sans cesse ; & tendent bien tous les nerfs de la vertu de leur doctrine, pour abattre & rēuerfer l'impieté de ce sçauāt Empereur, qui pensoit par la priuation, & interdiction des bonnes lettres, ruiner, & faire esuanouir le christianisme, & l'enterrer pour iamais dans l'ignorance. Mais pour cela ils ne differerent point de le recognoistre, de le receuoit & embrasser pour Prince legitime, d'adorer humblemēt son pourpre, comme les autres subjects ; & ne se desmeurent ny esbranlerent iamais des premiers pas de leur iuste seruice, qu'ils luy conseruerent & rendirent toute sa vie, bien entier

Socrat. lib.

4.

Theodorit.

3.

Sofom. 5.

PHILIPPIQUE III.

*Sofom. 5.
cap. 4.*

& fidele. Titus Euesque de Bostre luy offrit par vn liure exprez la subiection & reuerence de toute son Eglise entiere. On vit ainsi saincte, & inuiolee ceste obeïssance Chrestienne

Socrat. 4.

Theod. 4.

Sofom. 6.

souz l'Empire de Valens, cruel heretique & relaps. S. Basile, S. Athanase, Gregoire Nazianze, Gregoire Nicene, Damafus, S. Ambroise, Flauian, Pierre Alexandrin, Diodorus, Acatius, Amphilochius, Didimus, & Iuliã flambeaux lumineux de l'Eglise, dõt la vertu & doctrine faisoient reluire & esclater son siccle d'hõneur, ne luy manquerent iamais de fidelité ny de deuoir : quelques iniures qu'ils eussent reccuës de sa superstition & rigueur, quelques sanglãtes playes qu'en eust rapporté l'Eglise. S. Basile l'admit, &

Theodorit.

4. cap. 17.

recueillit honorablement au sacraire plus auguste, & plus religieux lieu du temple, consacré pour les Euesques. Quatre vingts hommes d'Eglise recommandables de sainteté, luy presenterent par requeste vne publique obeïssance: Ce sainct hõme Aphraa-

tes interrogé par luy de cholere, ou *Theodorit.*
 est-ce que sa vieillesse le portoit si le- *4. cap. 24.*
 gerement hors de sa celule monasti-
 que, luy fist vne respõse Chrestienne;
 qu'il alloit ainsi de courage faire prie-
 re à Dieu, pour le bon-heur de sa san-
 té, & la felicité de son sceptre. Et bien
 que ce Prince violent dechassast & fit
 deporter à grandes batellees les Euef-
 ques Orthodoxes, en l'exil rigoureux
 & sauuage des terres estrangeres les
 plus escartees, ces peres sans murmu-
 rer contre ceste domination violente,
 le sollicitoient & pressoient importu-
 nemét de leur retour, pour acheuer &
 finir leurs iours en son seruice, dans le
 sein affligé de leurs Eglises. Hé quelle
 Religiõ assuree ny certaine vit-on ia-
 mais en Valéтинian 2. capable de tou-
 tes erreurs, comme vn Camelcon de
 toutes sortes de couleurs? qui retom- *Theodor.*
 ba trois fois en heresie, qui laissoit *5. cap. 13.*
 gouverner & regner sa mere, opinia-
 stre & obstinee Arrienne! Toutesfois *Sofom. 6.*
 les Papes, avec vn long ordre de tou- *7.*
 tes sortes de peres l'honorèrent con-

PHILIPPIQUE IIII

stamment, sans rien changer ny re-
 muer en son Estat. Lors mesme qu'en-
 nemy déclaré des Catholicques, il
 voulut arracher de force les Eglises à
 S. Ambroise, pour les profaner d'he-
 resie, pour les dedier & vouer à l'insolence de ses bizarres superstitions : ce
 pere qui nes'estõna iamais de la mon-
 stre de toute la grandeur & seuerité
 de l'Empire, ne se reuencha que de
 prieres. Nous ne combattons point,
 dict-il, Auguste, nos supplications &
 requestes ne s'appuyent que de lar-
 mes. Si vostre majesté en veut à mon
 corps, ie l'oppose librement aux tour-
 mens, si elle demande ma vie, ie l'ap-
 porte constamment au deuant des es-
 pees: Ie n'embrasseray point les autels
 d'une main tremblante, pour me sau-
 uer souz le respect de leur azyle. Ce
 n'est point la mort que ie crains, ce
 n'est point ma vie que ie veux deffen-
 dre, ie n'entens de cõseruer pour tout
 bien que l'asseurance & chasteté im-
 pollue des palais de Dieu, & des Egli-
 ses. Il faudroit icy des longues annal-

Ambros.
ep. 33. ad
Marcellin.
foror.

les pour rapporter la longue fidelité
 sainctement representee à vne infinité
 de Princes Romains, tous tachez &
 diffamez de monstreuses heresies.
 Valentinian 3. par edict public con-
 firma l'erreur d'Eutichez: Leon I. & *Euagr.*
 Zenon combati rēt la foy de Chalce-
 done: Basilisque tascha de l'abolir par *Idem. 3.*
 edict public, & lettres circulaires. Et *cap. 4.*
 toutesfois iamais Prelat de leur Em-
 pire ne retira le pied hors des termes *Platin. in*
 de l'obeissance, & les Papes mesmes *Simplic.*
 les seruirent avec respect. Anastase *Euagr. 3.*
 fut Manicheen, & Eutichien, adora *cap. 30. 31.*
 vne quaternité, tomba en trois di- *Paul Dia-*
 uerses heresies, print les auspices de *con. in.*
 l'Empire par le pariure & l'industrieu-
 se feincte d'une pure Religion: mais
 encores qu'il eust violé le sermēt pro-
 testé & iuré si solemnellement à Dieu
 en la face de son Eglise, qu'il eust fauf-
 sé sa promesse escrite, & confirmee de
 l'authorité du seing Royal, enregistree
 dans les sainctes archiues; iamais vn
 seul Prelat de tout ce reste de l'Estat
 Romain ne luy rompit sa foy, ny

PHILIPPIQUE III.

ne luy defnia la subiection, combien qu'ils luy remonsttraffent souuent ses fautes. Les Archeuesques de quatre des principales Eglises luy obeirent fort religieusement, comme Euphemius de Constantinople, Flauianus d'Antioche, Helie de Hierusalem, & Iean d'Alexandrie. Car les Papes de son tēps, encore qu'ils luy escriuissent avec tout l'honneur & les anciennes ceremonies de l'Empire, rendoient dans la ville de Rome occupee par les Gots, vne obeïssance fort cōstante à

Euagr.

*Platin. in
Hormisd.
Iohan. 2.
& Agapit
1.*

Theodoric Arrien; manioient les plus importantes affaires de son estat, & ne tenoient rien à plus grande gloire après l'honneur de Dieu, que le seruice d'vn si bon Prince. Je lairray donc les autres Empereurs tombez & precipitez de la foy, comme Iustinian Eutichien, & Heresiarche; chef & autheur de l'erreur du corps impassible de Iesus Christ: à qui routesfois fermant Chrestiennement les yeux sur ceste scandaleuse, & perilleuse ouuerture, les Archeuesques de Constantinople,

*Euagr.
4. cap. 38.
Et 39.
Lecnar.*

&

& d'Antioche, comme Epiphanius & Anastase rendirent plaine obeissance: à qui les Papes Siluerius, Vigilus, *Platin,* Pelagius, & Iean 2. seruirent fidele- *Paul.* ment: combien qu'ils renuersassent de *Dias.* tous les traits de leur doctrine, & de la force de la constante parole de Dieu ses fantâsies desreglees, & missent peine de l'esueiller brusquement de ces nouveaux songes de Religion. Je ne m'arresteray non plus aux erreurs d'Heraclius, ny aux cruelles & sauuâges heresies de Constans son petit fils: à qui le Pape Martin 1. bien qu'em- *Paul.* prisonné & affligé iusques à la mort, *Dias.* confirma la foy de sa subiection des derniers souspirs de sa vie. Je passeray les estranges opinions, & monstrueuses fautes des autres Princes successeurs de la grandeur Romaine, & depeindray en autre lieu la Chrestienne fidelité de leurs subiects. Mais ie ne supprimeray point icy ce que i'ay autresfois fidelement publié: que les premiers Ecclesiastiques qui ont refusé l'obeissance aux Roys, n'ont ou-

PHILIPPIQUE III.

uert ce pas de rebellion que pour estre obeys en leurs places, ne leur ont iamais desrobé le cœur de leurs subiets que pour se l'approprier, n'ont rompu & deslié la foy des peuples que pour l'attirer, & se l'obliger, n'ont brisé les sceptres des Princes sous la ruine de leurs erreurs que pour en faire sauter les esclats en leurs mains, & n'ont esbranlé ny fait tomber leurs couronnes que pour les releuer d'une main d'ambition, & les porter auarement sur leurs testes. Car encores que quelques vns des premiers de ceste ordre sacré contre le iuste respect du Royaume, & l'exemple religieux de leurs saincts predecesseurs, s'escartant trop loing des limites de leurs premiere innocence eussent beaucoup decliné, & flechy de la reuerence Chrestienne, tenant trop peu de conte de la grandeur des Roys, qu'ils fouloient trop librement sous la rigueur de leurs censures: toutesfois auant le temps des Papes Constantin, Gregoire 2. & 3. qui conquirent Rome par

*Liber Pontific.
Zonar.
Paul. Diacon.*

les arts violents de l'excommunication sur les Princes Grecs, nul des pasteurs Romains n'auoit esté si hardy, ny si transporté du desir de l'Empire, que de tirer le glaiue spirituel contre les princes en intention de faire couler leurs diademes tachez de sang par les larges ouuertes de leurs playes. Le glaiue innocent de l'Eglise n'auoit cogneu ny la terre ny le sang, s'estoit contenu puremēt & chastement és seuls termes de l'ame; s'estoit renfermé dans les mysteres de la Religion, & n'auoit tranché que pour la conqueste, ou cōseruation du Royaume celeste. Ils furent les premiers qui d'un dāgereux exemple ouurirēt, & mirent en auant les discours, & incompatibles alliāces de ces deux Royaumes si diuers: qui commencerent à battre & forger deux glaiues en l'Eglise; comme si le glaiue spirituel estoit trop foible que rien n'auoit faucé ny emouffé que les abus; comme s'il pouuoit estre soulagé, raffilé ou accru par le cousteau materiel; cōme

PHILIPPIQUE III.

si le mélange en estoit naturel ; cōme si ces deux especes vouees à des fins si differentes pouuoient durer en mesme fourreau. Ces peres desleignerent les premiers de faire de tout l'ancien Empire comme vne prouince de leur siege, de retirer & recouurer par le seul droit de la residence de Rome toutes les alienations de ce grād estat Romain, & de renouier par la seule diuision toutes les pieces demembrees de ce riche, & superbe domaine. Auquel effect, ils grossirent comme vne espesse nuee pleine de tōnerre & d'esclairs, & en frappant l'Empire de ce premier coup de foudre, blessèrent tous les Royaumes des esclats, en l'atteinte & playe de la principale ville combattirent les autres d'exemple, cōme d'un contrecoup, & en la blesseure du cœur du monde nauerent toutes les parties de ce corps inferieur : comme on ne scauroit donner au cœur sans offenser les autres membres, comme on ne pourroit frapper ny esmouoir le centre sans faire brās.

ler toutes les lignes qui buttent à vne
 mesme circonference. Sur ce dessein
 violent & premiers traits d'ambition;
 par le pas de ceste dangereuse ou-
 uerture, Gregoire 7. Urbain 2. Pas-
 chal 2. & quelques autres ennemis des
 sceptres des Roys, sortans comme par
 l'effort d'une large bresche hors de
 l'anciëne enceinte du respect, & obeis-
 sance des Princes si admirablement
 & longuement consacree en nostre
 Religion, troublerent autresfois pres-
 que toute l'Europe, & esbranlerēt les
 États les plus solides & plus cer-
 tains: marquant de beaucoup de ruī-
 nes ce nouveau sentier escarté, & ce-
 ste sauuage & aspre voye de rebellion
 entrecoupee de tant de mortels pre-
 cipices, à la temerité de ce Gregoire
 d'Espagne. Et toutesfois leurs saincts
 & religieux predecesseurs auoiēt tra-
 cé & marqué si nettement ce grand
 chemin d'obeissance du pourpre es-
 clatant de leur martyre: les peres de
 toutes les Eglises l'auoiēt semé & es-
 maillé de toutes les belles fleurs de

PHILIPPIQUE III.

leur deuoir, auoiēt nourry les peuples Chrestiens de ceste pasture innocente, & les auoiēt fortifiez de la vertu de leur exemple : viuant & mourāt franchement sous le commandement & l'Empire de beaucoup de Princes Etniques, infideles, & apostats, tachez de toutes impuritez de vices, souillez & diffamez de toutes corruptions de superstitiō, & d'heresie. Mais ce saint ordre Ecclesiastique pour la grande connexion & affinité qu'il a avec l'Estat Royal, dont il faisoit anciennement vne partie, pour la grande relation & voisinage des charges, tout ainsi que des ames & des corps; a-il seul aimé & respecté les Roys, & les autres puissances que Dieu auoit establies sur luy? Ces saints peres & pasteurs de l'Eglise, tiges de nostre Religion, gardes soigneux des bergeries de Iesus Christ, pour deuoir estre l'humilité & l'innocence mesme, la loy de bien viure, & la regle imployable de toutes sortes de bonnes mœurs; pour auoir vne plus pure & plus nette intel-

ligēce des mysteres de nostre Religiō,
pour estre plus espurez dans le feu or-
dinaire de la charité, & affinés dans les
flâmes du S. Esprit: pour auoir l'esprit
esleué, rauy, & emporté en l'assiduel-
le contemplation des choses celestes,
pour estre par vn mespris Chrestien
au dessus de la fortune & du monde:
pour estre les beaux astres, & flâbeaux
de nostre foy, esclairans sans fumee
contre toutes sortes de nuages: pour
la plus proche accointance & plus fa-
milieire cōmunication qu'ils ont avec
Dieu: pour estre les liures viuans de la
saincte doctrine, & humble obeissan-
ce de son Fils, pour estre cōme les ve-
ritables & certains oracles des Chre-
stiens, l'exēple & l'idee sur qui les peu-
ples doiuent former leur vie, enseignes
& chefs sacrez des troupeaux du Sei-
gneur: se sont-ils seuls contenus en
ce deuoir Chrestien & dans ce droit
chemin, sans s'escarter à trauers de ces
roches sauuages, & cruels precipices
de rebellion? Ont-ils seuls, ou plus ar-
damment embrassé la verité de ceste

PHILIPPIQUE III.

obeïſſance fidele, que les autres mem-
 bres de l'Empire? Certes ſi nous vou-
 lons tourner nos yeux ſur les Magi-
 ſtrats de toutes conditions, militaires
 ou ciuils, nous trouuerons qu'ils ne
 ſont iamais entrez en ces diſcours
 ombrageux & retifs, ny en la moin-
 dre apprehenſion de toutes ces diffi-
 cultés ſi foibles. Eux qui representoiēt
 ſi au naïf l'authorité du Prince, qui
 eſtoient les purs deſſeins & traits vi-
 uans de ſon image, clairs rayons de ce
 bel aſtre de iuſtice, appelez par ſa
 prudence & ſeule volonté comme en
 part de ſa ſolicitude & de ſa peine: les
 gardes & conſeruateurs fideles des
 droits & pouuoirs de l'eſtat, loix ani-
 mees, & parlantes qui auoient les ſup-
 plices, & les peines preſentes en main
 pour reprimer & eſtouffer les rebel-
 lions; ne pouuoïēt ployer, ny ſe laiſſer
 couler à la deſobeïſſance ſans affoi-
 blir leur dignité avec celle du Prince:
 ne pouuoient cacher ſa lumiere ſans
 eclipſer la leur, ny eſteindre ceſte di-
 uine flâme ſans ſ'enſeuclir en vnenuict

eternelle

eternelle avec la majesté de l'Empire, dont par le benefice des Roys ils auoient ainsi le soing, la moderation, & conduite. Que les Magistrats se regardent, & recognoissent de pres; ils verront qu'ils n'ont estre ny iour que par les Princes en l'ordre des estats Monarchiques. Ce sont de beaux esclats du feu de la vertu des Roys, claires estincelles de ces diuines lampes, effects naturels de leur force, chaleur, & lumiere. Il y a bien des astres qui esclairent d'eux-mesmes, qui brillent d'une lueur naturelle, propre, & nee avec eux, encore que le Soleil present offusque & esbloüisse par fois leurs foibles rayons des raiz de sa clarté trop puissante: mais quelques autres de ces corps lumineux ne reluisent que d'une vertu estrãgere & empruntée, ny n'esclairent que par communication de sa lumiere. Ils resteroient opaques, & sombres s'ils n'estoient comme esprits, & allumez du feu de ce bel œil du monde. De mesme, ces belles marques de grandeur, ces en-

PHILIPPIQUE III.

seignes de dignité si esclatantes, n'ont couleur ny lustre que des esclairs de la royauté, qui les anime & les conserve, qui les fait briller si viument, & avec tant d'estōnement aux yeux des peuples. Ce sont pures & claires nuees que le Soleil a esleuees, & grossies, pour y figurer & empraindre les traits plus nets de son visage; & lesquelles il peut dissiper & rompre de la vigueur de son œil, avec moins de peine qu'il ne les a formees. Sans luy elles ne peuuent naistre, ny se dissoudre que par luy. Les Magistrats ressemblent proprement aux miroirs ardents, qui ne pourroient brusler que par la reflexion des rayons du Soleil: & demureroient en la morte, & oisive froideur de leur glace à l'opposition des autres flammes. Retirez vn peu en arriere les corps representez dans ce cristal, reculez vous vn peu de ces riuages, escartez vous plus loin de ces fōtaines, vous verrez que les images qui sembloient si bien enduites, & imprimees sur ces eaux si claires, s'esuanoüiront

aussi tost: que toutes ces especes si nettement rapportees s'enfuiront avec l'obiet, sans qu'il y reste vne marque, ou legere trace de toutes ces premieres formes si fidelement conceues. Ainsi leuez le respect & l'honneur des Roys, l'autorité du Magistrat s'escoulera & disparoistra soudainemēt avec la leur, cōme n'ayant aucun corps, ny essence que celle qu'ils luy auoient accordée, & prestee. Rien ne peut bien paroistre ny reluire, rien ne se peut presenter en son lustre, ny en son iour au fort mesme du midy, si vne grosse & espesse nuee voile, & defrobe les rayōs du Soleil: si la lune ialouse en l'amour de ce bel astre, pour le contempler seule, & en iouyr plus à son aise destourne d'enuieses beaux regards loin de la terre; si se regeant au deuant de sa claire face elle le fait languir des accidents, & de l'absence d'vne eclipse: si la terre mesme se fait ombre, & cache le Soleil de sa nuit. Les ombres mesmes se perdent dans ceste ombre: & en la plus grande & plus vi-

PHILIPPIQUE III.

ue lumiere, les ombres fuyardes n'arrestent, ny ne paroissent plus apres les corps. Il faut donc que les Magistrats recognoissent que comme ils ne sont creez & formez que par grace, & bienfait des Roys, ils ne sont aussi conseruez que de leur faueur & bonne fortune. Les Roys sont comme leur ame, de là ils prennent vie & mouuement: & les Roys ne vivent pas tant en eux comme ils reposent seurement leurs sceptres & dignitez dās ces seins prudents, & fideles. Car ce sont les Roys qui ont departy & donné les charges aux Magistrats, qui leur ont inspiré ces esprits de grandeur, qui leur ont cōmuniqué l'honneur mesme de leur dignité Royale, pour la tenir sous leur autorité & adueu, & pour leur seruice. Ils les ont surrogez pour rendre en leur place la iustice, pour laquelle Dieu les a principalement ordonnez sur ses peuples: ils les ont instituez & commandez pour cōmander en leur absence: ils leur ont fait si bonne part de leur souueraineté, & les ont dressez

& esleuez si haut, comme vne des fortes colomnes qui doiuēt porter & appuyer la pesāte Majesté de leurs couronnes: laquelle ne peut fondre, ny se rompre sans esclaser, & briser en esclats & en pieces ses appuis mesmes les plus forts, sous sa cheute & ruine violente. Aussi n'y a-il point d'ordre si lié ny enchainé avec la Royauté que les Magistrats, & Officiers: l'vn depend necessairement de l'autre comme vn effect de sa cause, comme la creature de son auther. Que si le respect du Roy est violé, la reuerence du Magistrat comme nec & coulce de la sienne, cōme attachee au deuoir qui nous oblige au Prince, ne peut plus subsister & demeurer entiere, ny suruiure à l'authorité du Prince. Quand la source est tarie, ou comblee, les ruisseaux cessent bien tost de couler. En France ceste connexité & liaison esclaire fort viuement, & se fait voir plus nettement qu'ailleurs. Car pour les grādes habitudes, respects, & rapports qui doiuēt assembler & vnir les

PHILIPPIQUE III.

Magistrats & Officiers avec le Roy: ils ne constituent, ny ne formēt point de membre separé de la Royauté, & ne font point de corps à part en la conuocation des Estats generaux du Royaume, comme tous les autres ordres. Ils sōt cēsez du corps mesme du Roy, tenus & reputez pour depēdences, & suittes necessaires de sa dignité, cōme instrumēts & ressorts de la couronne, cōme parties essentielles meslees, & cōfuses avec la Royauté. D'où vient, que pour obtenir leurs charges, il leur faut prendre lettres du Prince: & la plus noble nature, ny la plus grande naissance n'y apporte autre aduantage qu'vne disposition plus proportionnee, & mieux accommodée aux grands offices du Royaume. Encores les offices estans ainsi distribuez seulement par les Roys, ils ne les accordēt que pour les tenir, & iouir tant qu'il plaira à leur prudence: si bien qu'on peut dire que les Magistrats ne naissent que par benefice de leurs Majestez, ne viuent, & ne subsistent que

par elles. Ceste police est si constante en cest Estat, qu'à l'aduenement d'un nouveau Roy à l'Empire de France, tous officiers (fors ceux que nous tenons pour Officiers de la couronne) sont necessitez de prendre lettres de nouvelle confirmation, ou en gros pour les corps de iustice souueraine, ou particulierement pour les autres estats de moindre marque: comme si leurs charges & fonctions auoiēt esté eclipsées, supprimées, & esuanouïes avec le deffunct Roy; comme s'ils auoiēt besoing de la vertu d'une nouvelle grace pour faire reuiure leurs dignitez, qui sembloient esteinctes, & amorties avec la vie de l'ancien Prince. Et toutesfois, és conuois & pōpes funebres de l'enterrement des Roys, les Magistrats retiennent tousiours le pourpre, & autres viues & illustres enseignes de leurs authoritez, ne prennent point robe de ducil en ce ducil public, & parmy les larmes de ceste tristesse vniuerselle: pour monstrer euidemment, qu'en France le Roy ne

PHILIPPIQUE IIII.

meurt iamais: que la nature en fait auf-
fi tost naistre vn autre comme des
cendres d'vn Phenix: & que dés qu'il
a pleu à Dieu appeller le Prince au re-
pos de sa gloire, la plus droite & plus
proche ligne defere la succession, &
portela couronne sur la teste au pre-
mier Prince du sang, selon l'ordre
eternel des loix fondamentales de
l'Estat, sans que rien du mōde s'en en-
tremette, ny s'en mesle que Dieu seul,
& la nature. Ce qui ne se trouuoit pas
si entier, ny si certain en l'ancien Em-
pire Romain: qui pour estre moins
monarchique que le nostre, astrei-
gnoit souuent leurs Princes à la con-
firmation du Senat, ou à l'approba-
tion de la gendarmerie. Mais encores
que la succession n'y fust si purement
naturelle que tāt de siecles, & de lon-
gues suittes d'annees nous l'ont mō-
stree en ce Royaume, qu'elle eust au-
cunement besoin d'attendre vn leger
adueu de l'ordre souuerain de l'Empi-
re, ou de la force des armes: on ne vit
iamais guiere en Estat du monde le

Magistrat

Magistrat plus obeïssant au Prince, nymieux confirmé en la fidelité. Tant pour le rapport & relation de sa charge à la Majesté des Roys, pour la naturelle obligation qui le lioit à ce sacré respect: que sur les longues considerations de ceste admirable police, bastie de tant de prudence, attachee & retenue par tant de seueres chesnes de ces sages loix Romaines. Au Christianisme des Empereurs, ces liaisons qui se relaschoient & disloquoient assez souuent en la vieillesse de la grandeur de Rome, & en la grande foiblesse & corruption de l'Empire, furent plus estroittement renoüees par les sainctes obligatiõs de la foy Chrestienne, & plus fortement rejointes du ciment de nostre Religion. Car qui voudra passer l'œil sur l'histoire de l'Eglise, confessera aussi tost, que les Magistrats Chrestiens arrestez, & affermis en leur deuoir par la viue parole & le constant exemple de IESVS CHRIST, esclairez & guidez droitement en ce chemin si battu, par la lu-

PHILIPPIQUE III.

miere de la vie & doctrine des peres, ont plus fidelement seruy leurs Princes, que ne faisoient au parauant les autres Officiers de la puissance Romaine par la terreur des loix, & la rigueur des supplices: & que l'obeissance fust si sainctement replantee, & si fermement appuyee, que la diuersité de Religion ne changea ny n'altera jamais en leurs ames la saine purité de leur seruice. Qui ne sçait point que tous les premiers & plus grands Officiers d'Alexandre fils de Mamee estoient Chrestiens? Que les Magistrats de Constantius pere de Constantin le Grand, pour n'auoir voulu despoüiller leur Religion, dont l'exercice leur auoit esté interdit par la violence outrageuse de beaucoup d'Edicts publicqs, auoient esté tous mis hors de charge: quãd ce Prince mesurant leur fidelité par la foy de l'Eglise, les appella de nouveau à son seruice & à sa suite? Et eux restituez, & rentrez en leurs premieres dignitez, luy continuerēt vne humble & deuotieu-

Euseb.

*Euseb. i. de
vita Con-
stant. cap.
II.
Sofom.*

se obeissance. De quelle autre mar- Euseb. 10.
cap. 8.
que que Chrestienne, & Catholique
estoiēt la plus-part des Magistrats de
Licinius? Les Chrestiens faisoient si
peu de scrupule de viure sous le sce-
ptre d'un Prince de contraire foy, que
ceux qui se rencontrerēt sous le regne
de Iulian, trouuerent estrange, & ne
porterent qu'avec quelque douleur,
que ce Prince apostat pēsant abolir la
Religiō par la perte de leurs Offices,
& estouffer l'humilité Chrestienne dās
les fumees de l'ambition de sa Cour,
leur arrachast leurs estats & leurs Theodor.
charges pour les faire tōber entre les
mains des Etniques. Quoy Beneuol? Sosom 7.
cap. 14.
n'estoit-il point directeur & dispensa-
teur des affaires de tout l'Estat de Ju-
stine, & Valentinian 2. expediant sous
leur sceau & autorité toutes lettres,
& formes sacrees qui seruoiēt à la Ma-
jesté & cōseruation de l'Empire, fors
celles qui estoient commādees pour
estaindre la foy Catholique? Ainsi le
martyr Hormisde obtint lōguement
les premiers rāgs entre les Magistrats

PHILIPPIQUE III.

Theodor. 5. cap. 39. des Perſes, ennemis iurez du nom Chreſtié. Caſſiodore fut le ſage Chancelier de Theodoric : Saturus eſt honoré par Victor d'Vtique comme fidele Procureur general de Hunneric Roy des Vandales d'Affrique : Et les Roys Gots, & Vandales obſtinez & barbares Arriens, n'auoient preſque point de Magiſtrats que Catholiques. Fermerons nous icy les yeux ſur la fidelité de la Nobleſſe, & des gens de guerre? Enſeuclirōs-nous dās le ſilence, leur conſtance & leur foy, ſans eſtaller en la publique veuë du theatre du mōde? Qui la pourroit bié mettre à sō iour depeinte de toutes ſes naturelles couleurs, paree de ſes ornemens ordinaires; elle accableroit d'eſtonnement les eſprits les plus deſloyaux, & rauiroit de l'admiration de ſa beauté parfaite toutes les ames plus fideles. Qui la pourroit bien animer de ſa couſtumiere vigueur, la releuer de ſon premier luſtre, ou ne luy tenir point ſon ancienne lumiere : ſi le pinceau pouuoit imiter la nature, il la feroit eſ-

*Victor. de
perſ. Van-
dal.*

clater d'insupportable clarté aux foibles yeux de toutes ces taupes d'Espagne, qui doutent de la lueur du Soleil; & la feroit sentir aux regards les plus fermes aussi viue & esclairâte, que l'obeissance des autres ordres. Les gens de guerre n'ont iamais cédé aux autres parties de l'Estat, aux vœux ny en la gloire de ceste belle fidelité; ont presque moins retiré le pied des bornes de ce respect Royal pour la conseruation duquel ils estoient enrollez & armez: ont combatu vaillamment pour la deffense, le seruice, & salut de leurs Roys; ont mille fois laué & reuerny les vieux aigles Romains de leur sang victorieux, & sacrifié largement leurs vies à la fortune de leurs Princes. Non tant chatoüillez & picquez de la beauté des lauriers & palmes terrestres, non tant attirez de l'esperâce de beaucoup de superbes triōphes, ou poussez & esmeus de toute la lueur, la mōstre & vanité de l'honneur du monde, comme rauis & trāsportez de la promesse assuree des courōnes

PHILIPPIQUE IIII.

éternelles, reseruees au Ciel, basties & tissues de la main de Dieu mesme aux merites de ceste fidele valeur, & Chrestienne obeissance. Aussi semble-il que ce membre du Royaume ait quelque secret regard, & particuliere habitude à la grandeur des Roys, desquels il est cômela force & la deffense: qu'il soit attiré & forcé à leur serui- ce par quelque naturelle, & admirable simpatie. On diroit que les Nobles, & les gens de guerre sont attachez, & obligez aux Princes des enlassements & estraintes d'vn ferme lien; comme animez de leur seule vigueur, espris du feu de leur vertu, reschauffez de leur exemple; comme effects & dependences de ces diuins principes de Noblesse; montez à ceste rare & glorieuse dignité par les degrez des graces & bien-faits des Princes, de qui ils tiennent ces tiltres fameux, & toutes ces prerogatiues & priuileges honorables, qui les discernent & esleuent par dessus ceste basse lie du peuple. Car ce sont les Roys qui ont comme

changé, & transformé le cours de leur naissance, qui ont esclairé, & fait reluire leur noire & foible origine de la reuerberation de leur lumiere: qui les ont faiçts autres-fois plus grands que leurs peres mesmes, desquels leurs Majestez ont comme refondu la vie, pour en dorer apres les actions obscures de la distribution & communication des nouvelles graces accordees à leur semence. Ils ont annoblis les peres en leur posterité comme par reflexion de la clarté de leurs enfans; vnissant toutes leurs actiõs quoy que differentes d'estoffe & de lustre d'vne subtile rantrature; les accouplant d'vn nœud meflé de nature & de grace; effaçant, & polissant doucement les marques de la coupure, comme de la soudure: faisant recouler leur vertu au premier poinçt de leur ascendant: la faisant admirablement remonter contre sa source; faisant ressentir les.vniuersels des proprietéz & accidens des singuliers: renouuellant & rauuant dans la vigueur des indiui-

PHILIPPIQUE III.

des les especes mesmes. Ce sont encore les Roys qui continuant & estendant ce priuilege plus auant, ont animee la vertu des nobles d'une vigoureuse & esmerueillable faculté. De pouuoir sans se couper, ny se rompre rouler également par tant de centaines d'annees, & en lieu de descroistre & affoiblir par l'usage & le temps, se fortifier en la longueur de sa course, pour descendre & glisser entiere iusques au dernier de leurs successeurs, qu'elle rend tousiours plus noble que le premier: logeant plus d'efficace & de force aux dernieres branches, & extremes fueilles, qu'au corps mesme & racine de l'arbre. Si bié que les premiers semblent estre comme vn lien cōmun de tant d'hommes qui les ont precedez, & suiuis: establis & arrestez comme vn poinct immuable de tant de sortes de lignes qui tirent de la circōference au centre, & du centre à la circōference. Par ce que les Roys ont comme marqué leur semence d'un vif caractere d'honneur, pour imprimer eternellement

eternellement à leur race ceste belle image de Noblesse & de gloire, pour la communiquer à leurs enfans, & la perpetuer d'une d'escēte fertile & heureuse en tous leurs neveux, lors qu'ils s'en rēdront capables, & apporteront tant soit peu de bonne volonté au service du Prince, comme la matiere naturelle de la cōtinuation de ceste belle, & noble forme. Aussi quand la Noblesse voudra bien penser à ce qu'elle est, considerer & mediter profondement les moyens de sa consistance, comme l'ordre de son essence; elle trouuera qu'elle ne peut non plus durer, que commēcer sans les Roys. Penserait-elle subsister, ou trouuer quelque assurence, quand le peuple auroit rejetté le ioug des Roys; & auroit mis par terre la majesté d'un grand Empire. Si le peuple ne pouuoit adorer le Soleil, ployeroit-il biē le genoüil sous l'aspect de quelque estoille? Quand les celestes esclats du Soleil royal se troueroiēt trop mols & trop foibles pour dissoudre, & rompre ces espais nua-

PHILIPPIQUE III.

ges, ces petites & petites lampes, se pourroient-elles faire iour à trauers de ceste nuit si obscure, & demesler de leurs rayons les confuses tenebres de ces troubles? Si le peuple ne pouuoit porter l'honneur des Roys, il se laisseroit bien tost du respect de la Noblesse, la voudroit soudain esgaller, & luy mettre le pied sur la gorge. Qu'elle ne se separe donc point des Roys, & ne pense point à se conseruer à part. Qu'elle se joigne & s'vnisse de plus pres au seruice de son Prince, comme en son interest & en sa cause: & ne se propose point de meilleur dessein de salut. Elle n'a qu'autant de vigueur & d'asseurance qu'elle en reçoit de la bonne fortune des Roys, à qui la sienne est inseparablement liee. Le bien & le mal de l'vn glisse soudain iusques à l'autre; & la Royauté ne peut estre dangereusement blessée, sans faire mourir quant & soy la Noblesse de la douleur de mesme playe. Il s'en faut donc bien qu'elle puisse gagner quelque honneur, ou aduantage en por-

tant les armes contre son Prince, où se retirant de son party. Les Nobles comme surgeons, & ruisselets coulâts de ces sources eternelles, se trouueroient incontinent à sec, sans la continuation de ceste eau viue qui les anime. Ce sont branches, & rejettons de ces tiges diuins, qui meurent aussi tost qu'ils en ont esté coupez ou arrachez. Ce sont lierres desliez rampants contremõt ces arbres, qui ployeroiët & traineroient par terre, s'ils n'embrassoïët ces tiges qui leur ont seruy d'appuy, & de nourriture. Et puis qu'ils sont le bras armé des Prince, qui est le plus haut poinct de leur gloire; s'ils s'en retranchent, ils ne peuuent que pourrir ou seicher languissants, comme vn membre mort ou paralytique priué de la vigueur du corps. Les Roys ont premierement rendu les armes iustes aux Nobles, qui les empesche de les porter iustemët contre leur seruice. Encore que leur vertu ait beaucoup cõtribué à cest ouurage admirable de leur honneur, ce n'en a esté que la premiere ma-

PHILIPPIQUE III.

tiere: les Roys y ont apporté la forme, luy ont donné les premiers mouuements, & luy ont ouuert ce champ de gloire. En ceignant les espees pour le seruice de leurs princes, ils ont mérité la beauté de ce nom, cōme en recompense de leur fidele vertu : mais les Roys ont excité & esmeu les semēces oisues de ceste valeur, à la veuë & à la monstre des lauriers, & couronnes de victoire, les ont rechauffees de la chaleur des salaires & recompenses, les ont fortifiees de la grandeur des dignitez & des fiefs qu'ils tiennent de leur liberalité: & les merites de leur fidelité les ayant montez à ces grades d'honneur, la seule infidelité les en peut precipiter avec honte. Quand le desir de mesmes honneurs, & la crainte de souïller laschement les belles & luisantes actions de leurs ancestres dans les vilaines taches d'une vie desloyale, ne les picqueroient ny esmouuroient à seruir le Roy : quand les esclairantes traces des vertus, & fidelitez de leurs peres, qui leur ont laissé

vn heritage si noble & de si haute valeur, qu'il ne se peut acheter par or, ny eschâger aux pierres precieuses, pour ne trouuer ny pris ny proportiõ semblable, ne les retiendroient point aux termes de leur obligatiõ; ou n'y pourroiet remettre & ramener ceux, qu'on a effarouchez en tant de façons pour en sortir: les enseignes & adresses véritables de ce chemin si frequenté, & si cogneu du seruice de leur Roy legitime, race saincte de S. Loys, eternelle semence de tât de Roys qui nous ont dõné la Gaule, la consciẽce & l'exemple de tous les premiers Chresties de ceste condition & qualité les doiuent fortemẽt repousser, & renfermer dans le iuste pourpris de ce deuoir Chrestien: comme de la plus ferme enceinte, & plus forte barriere qui peust arrester les esprits, & de la plus violente estrainte qui peut gehẽner, & cõtraindre les consciences. Ce ne sont point de vains scrupules Noblessẽ de France, ce ne sont point artifices exquis; & trompeurs: ou de nouveaux effroiz &

PHILIPPIQUE III.

terreurs paniques, incertaines, & vagues cōme les menaces des bulles de nos ennemis: c'est le pur son de l'Euāgile, la voix de Dieu, la parole de vos peres, & les esclairs de la vertu dont reluit, & esclate admirablement toute l'histoire de l'Eglise. Car mettant à part ces gens de guerre, comme ce fidele Centenier dont la foy ne trouua rien de pareil en Israël, qui seruoit constamment vn Prince Payen, & Etinique: on pourra voir par tout l'ordre de la suite & propagation de nostre Religion, que les gens de guerre, les Nobles, les plus grands Capitaines, les chefs & generaux d'armee ont si peu refusé de s'enroller, ou de marcher sous les anciens estendars Romains au premier cōmandemēt; qu'ils ont si peu fait de difficulté, & de scrupule de prendre les armes, de donner de grandes & furieuses batailles, de combattre & vaincre vaillamment pour le salut & la gloire de leurs Princes d'autre Religion; ou de les suiure, assister, & seruir fidelement en toutes

sortes d'affaires : qu'il ne s'est iamais presenté occasion quelque legere, ou d'agereuse qu'elle ait esté, où ils ayent fait les froids à obeïr, où ils ayent marchâdé d'employer leurs vies pour conseruer, & garentir celles de leurs Princes. Au contraire ils eussent fait conscience, eussent pris à peché & à perte de la vie eternelle, l'espargne du sang & de la vie des corps, en desobeïssât à leurs Roys, ou aduâçât trop froidement le bon heur de leur fortune. Mais Dieu a-il destourné la veüe de ces volontaires sacrifices? Ne s'est-il point delecté à contempler les saintes, & fideles proüesses de tous ces valeureux gensdarmes Chrestiens? N'a il iamais monstré par quelque signe & apparent tesmoignage, le plaisir qu'il receuoit de ceste Chrestienne obeïssance? Ne l'a-il point confirmée des miracles, dont reluisent les autres saints mysteres de nostre Religion? Que peut-on dire autre chose de la vertu & de l'honneur de ceste legion foudroyante, qui viuoit en l'ar-

PHILIPPIQUE III.

*Euseb. 5.
cap. 5.*

mec, à la soulde, & aux gages de Marc le Philosophe? Que peut-on répondre à la fidelité de ce rigement Chrestien, qui vainquoit par armes & par prieres ardentes les ennemis de son Prince; de qui les voix enflâmées de charité & d'obeïssance allumoïent l'air, embrasoient le Ciel, & en attiroïent le feu pour preuve de sa constante fidelité? avec qui le Ciel s'armoit, & Dieu mesme sembloit combattre pour la victoire, & conseruation des lieutenans de sa puissance sur la terre? De quelle Religion que Chrestienne estoit Quirinus, & toute ceste troupe de dix mil hommes qu'il cōmandoit? Et toutes-fois, ils seruirent & secoururent courageusement l'Empire Romain, sans iamais donner le moindre semblant de mescontentement, ny de reuolte. Et bien qu'ils eussent tousiours fidelemēt suiui les drapeaux, se fussent modestemēt contenus en leurs stations & garnisons, se fussent exposez à tous assauts & cōbats, & en eussent demandé les premieres pointes: massacrez à

la fin

Euseb.

la fin à Rome par le commandement de l'Empereur, pour ne vouloir manquer de foy à Dieu non plus qu'à luy, ils gaignerent d'une mort constante les couronnes eternelles de martyre, voüees & cōsacrees à la milice Chrestienne: sans que iamais vn seul d'entre tant d'hommes de guerre si braues, si genereux, si accoustumez à cōbattre & à vaincre, tiraist l'espee pour se venger de la cruauté & iniustice de ce Prince: sans faire effort pour deffendre la Religion par armes; sans ietter vne parole rigoureuse, ou vn lasche soupir de regret, contre l'obeissance de ce violent estat pour les seruices passez; ou en reproche de l'honneur de tant de victoires gaignees. De mesme magnanimité & courage, ce grãd *Regim.* Capitaine Marin^o souffrit le martyre en Cesaree: & Quirinus se porta pour braue tribun de gens de guerre sous Aurelian. S. Sebastia fut colonel d'une *Enseb. Cron.* legion sous Diocletian, & S. Maurice maistre de camp d'un regiment Thebain suiuit les cruels aigles de ce

PHILIPPIQUE III.

Prince, quād apres l'auoir fidelement seruy en toutes sortes d'occasions, il les fit rigoureusement mourir, & passer tous leurs compagnons au fil de l'espee, sans qu'ils fissent aucune resistance d'effect, ny de parole: sans que les gros bouillons de sangruisselant comme fōtaines de toutes les parties de leurs corps, dont le sentiment & la veuë peuuent animer les plus lasches, les pouffassent à la defense. Ils se contrētoient d'esteindre de tant de fleues de sang la flāme ardāte de la cholere de leur maistre, & de surmōter sa rage obstinee par la seule opposition de la patience Chrestienne. Ainsi Theodore fut long temps general de la gendarmerie de Licinius, & receut constāment le martyre pour recompense de ses seruices: sans plaindre sa fortune, sans reprocher sa fidelitē, & sans regretter sa vie, qu'il quitta franchement pour derniere preuue d'obeissance. Mais quels estoient les chefs de guerre qui menōient les armees de Iulian l'Apostat? Voila Iouinian & Va-

Nicephor.

létian tous deux successeurs du pourpre de son Empire, qui le seruēt & honorēt avec tout l'étier respect deu à la majesté Romaine. Iusques là, que Valentinian tres Catholique ne fût point de scrupule de l'accôpagner dâs le temple mesmes de Fortune; pourueu qu'il ne participast à son impieté, pourueu qu'on ne tachast, ou ne mouïllast pas seulement son manteau d'vne goutte de l'asperfion de son eau lustrale. C'est ainsi qu'Artemius se fit tousiours recognoistre pour fidele maistre de cāp de ses legions d'Egypte. Quel exemple no^o a laissë icy S. Martin de Tours? Ne fut-il pas vn des plus braues gendarmes qui endoffèrent harnois, qui combatiirēt iamais sous les enseignes prophanes de ce Prince? Ne se vanroit-il pas comme on void dans l'histoire de Sulpice son disciple, de donner des premiers aux rencontres & batailles: meslant franchement toutes choses en l'obeissance de cest impie Empereur, fors les mysteres de la Religion, & les prieres Chrestiennes

*Theod. 3.
cap. 15.*

*Ibid. cap.
17.*

*Cap. Iulianus 11.
quest. 3.*

PHILIPPIQUE III.

queluy & ses compagnons faisoient à part ? C'est de ce fidele service que les Escriuains de l'Eglise recommandent Terentius, qui cōduisit tāt d'armees en Armenie sous la lieutenance generale de Valens : Ce sont les plus grandes marques d'honneur que receurēt Trajan, Arintheus, Victor & les autres generaux d'armee, qui vesquirēt sous l'Empire de ce Prince heretique obstiné: violent & cruel persecuteur des Catholiques. Je ne m'arrestera point à descrire, & représenter particulieremēt la fidelité du peuple: parce que de foy il n'est presque rien de certain, qu'entant qu'il est gouverné, retenu & moderé par les autres ordres, sur lesquels il se doit façonner & mirer. Il faut que ce nombre infiny de tāt de diuerses petites estoilles, roule du bransle & mouuement de la huitiesme sphere : elles n'ont ny cercle, ny train à part. Tous les membres du corps humain, quoy qu'ils fassent partie de sa cōposition, qu'ils soiēt bastis de mesme matiere, ne desdaignēt pas

Theod. 4.
cap. 28. &
49.

de se regler & conduire par la teste, où la raison a planté son siege auguste: où l'ame fait reluire toutes ses plus nobles & principales facultez. L'estomach mesme qui alimente & nourrist la teste, ne luy refuse point obeïssance: & le cœur le plus eschauffé & plus boüillant modere l'ardeur de ses esprits esmeus, sous la froideur & prudence du cerueau. Les bestes brutes les moins capables de raison, seruēt icy d'exemple aux peuples: Elles suiuent celle de leur espece qu'elles ont choisie pour les conduire. Les grués se laissent mener à leurs colonelles: les sages auctes adorent presque celle que quelques marques particulieres de nature, que quelques enseignes de beauté & de respect, ont destinee pour leur Princeesse: & dans les plus confuses formilieres, ce petit peuple mesnager reconnoist en son œconomie quelque forme de cōmandement, & d'Empire. Entre les hōmes les plus bas d'esprit & plus miserables; les plus foibles discours de la raison doiuent au moins gagner cest

PHILIPPIQUE III.

aduantage, que le seul sentiment & inclination naturelle obtiennent parmy les animaux irraisonnables. Car le peuple le plus hebeté, ne peut-il pas bien iuger & recognoistre par les issuës mesmes, & la fin de toutes actions, que ceux qui sont mieux & pl^o illustremétez, les plus disciplinez & plus polis de bonnes mœurs, les mieux instituez en la vertu & bonnes lettres, que Dieu & les sages loix de l'estat veulét qu'ils respectent, & craignent pour Magistrats & superieurs : qui ont mille fois plus d'interest qu'eux tous en la conseruation d'un Royaume; doiuent estre plus capables du maniemement de la chose publique, & auoir plus acquis d'experience & de prudence pour l'accroistre glorieusement, & pour la faire durer sainement en sa force & grandeur anciéne, que des personnes viles, basses, & ignorantes, non exercees aux grandes affaires? Que des miserables fils de la terre, esclos & esleuez cōme potirons de la rosee d'une nuit? Hé quelle intelligence d'affaires d'Etat

ny de religion, peuuét auoir des gens si mal nez, si mal nourris & instituez; attachez & collez sans fin à vne besogne mécanique; nez seulement pour seruir? Quelle conduite certaine, quel dessein asséuré peut-on remarquer és turbulètes actiōs d'vne populace, qui ne medite & ne pese rien: qui vit tousiours en fièvre; qui ne fait riē que d'ardeur & de boutade; où le pl^o chetif cōme plus insolent se presente tousiours pour chef? Le peuple n'est de soy rien de certain ny d'egal. C'est vn chaos, vne confusion douteuse & irresoluë, qui de son naturel n'a lumiere, regle ny mesure; penchant à toutes sortes de conseils, & d'aduis. C'est cōme vne matiere premiere, grossiere & mal polie; susceptible, & capable de toutes formes; accommodee & disposee à toutes sortes de figures. C'est de l'argille rude, esclatant, & sablonneux: maniable seulement par la peine, & la dexterité d'vn bō ouurier. Car encor' que le peuple deuiēne par fois agard, farousche, mescoñoisât, & mal-aisé

PHILIPPIQUE III.

à tenir cōme vn cheual trop à son aise: il se dompte toutes fois par l'adresse, la bride & l'esperon; & ne s'eschappe iamais si loin qu'en fin il ne reconnoisse son maistre, si on met peine à le regagner & rauoir. Son incertitude le ramaine, comme elle l'emporte & le perd. Il suit le premier qui le pouffe, sans regarder l'ordre, ny la fin de ses actions; sans rien mesurer que par l'uenement & le succez: se repentant aussi facilement, comme facilement il peche. Vous diriez que c'est vne terre grace & fertile qui attend le labourage, les semences, & la culture, telle qu'on la luy voudra donner. Que c'est cōme vne table d'attente qui receura toutes inscriptions. Vne carterase & blâche qui admettra tous pourtraits, qui boira indifferemment toutes couleurs. Il ressemble à vné nauire, qui de soy sans le mast, les cordages, & les voiles, destituee de la conduite d'vn sage pilote, n'a but, ny route que la fortune. En fin puis qu'il le faut dire, il est encore moins certain que tout cela. Il

resemble

ressemble aux vagues mesmes, enflées
 & esmeuës de toutes sortes d'orages,
 & aux nuees suspendues & balancees
 en l'air, que les vents entrepoussent à
 leur plaisir : & que le moindre rayon
 d'un Soleil chaleureux peut escarter,
 & dissoudre. Car quoy que les peu-
 ples s'assemblent, se mutinent, & esle-
 uent de faction ; si le Magistrat retient
 encore son autorité entiere, ou ne
 leur dōne point la fausse lumiere d'un
 mauuais exemple, comme il a fait en
 tant de lieux de ce Royaume ; ils se
 rompent & dissipent, se remettent, &
 rangent en ordre à sa venuë, à l'esclair
 brillant de son pourpre, & à la sainte
 lueur de ses enseignes ; tout ainsi que
 les flots les plus esmeus & plus cour-
 roucez s'accoisent aux premiers rayōs
 du feu d'un saint Herme, ou à la pai-
 sible lumiere des Iumeaux. C'est bien
 vne parole aussi veritable que cōmu-
 ne, que iamais peuple ne fut guiere
 bon. Toutesfois le peuple de France a
 esté tousiours des meilleurs, des plus
 fideles & affectiōnez à ses Roys : & ne

PHILIPPIQUE III.

se fust iamais tiré de soy-mesme hors de ce train ordinaire & naturel de fidelité, s'il n'en eust esté desbauché & destracqué par tāt de mauuais artifices. Que si le Magistrat eust esté assez fort, si la vigueur de son authorité n'eust esté si flestrie & raualee, si les diuers malheurs du changement de ce siecle luy eussēt laissé la fonction de sa charge libre, si on eust toufiours peu loger des gés de bien en ces sainctes places, voüees & cōsacrees à la probité & à la vertu; si quelques vns des Magistrats mesmes n'eussent leuë les clefs de ces estangs, & ouuert la bouche à ces escluses, le peuple ne se fust iamais laissé emporter si furieusement, ni si loin hors de son deuoir. On l'eust retenu sous la reuerence du Prince, par la bride & les refnes de nos loix, que la rouilleure & corruption de tant de longs abus auoiēt rongees, & pourries. Si la iustice eust esté respectee & reconneue, elle eust peu faire respecter & recognostre le Roy. Qu'un peuple soit aussi fort, aussi grād & fascheux qu'on vou-

dra, qu'il se trouue trop à son aise; que les plaisirs, les biens & les richesses l'aueuglét, ou luy fassent mesconnoistre & oublier sa cōdition; on l'a tousiours bien ramené & rangé à la raison, en des estats aussi puissans & superbes, mais mieux policez : où le Magistrat gardoit sainemēt & fermemēt le rang de sa dignité, sans la ployer sous la faueur, ny sous la crainte. C'estoit l'ancienne gloire des Spartains, de se vanter qu'un seul homme député de leur ville, donnoit seurement & paisiblement la loy à tout le peuple de la Grece, avec vne simple baguette en main. Aussi les Magistrats sont proprement, & principalement destinez pour faire obeir les Roys. La force & les armes peuuent branler & changer, ou tourner du costé des tyrans; mais non iamais les loix immuables, qui ne peuuent changer de nature, de visage, ny de face, que par la mutation & perte entiere de tout l'Estat. En vn temps dissolu & troublé, l'vsurpateur pourra estre suiuy & assisté d'autāt de soldats

que le Prince legitime : mais Dieu ne se trouuera iamais de son costé destitué de sa Iustice. Que si n'y va que de la force, si la seule force l'emporte, si les affaires d'un Roiaume ne se doiuent vider ny desmesler qu'à coups d'espee, il ne faudroit donc plus parler en tout des saintes loix de l'Etat, de l'ordre certain des successions, ny de la legitime descēte des Princes : puis que les seuls esclairs des armes pourroient offusquer, & esbloüir la lumiere eternelle de ces sacrez, & glorieux tiltres. Qui pourroit auoir la force en main feroit auanoüir tous ces droits les plus vigoureux & plus puissans : & demētât sa condition, se dire Roy cōme les Roys mesmes. C'est dōc au magistrat en un Empire sain, entier, & reposé de moderer & retenir prudēment les peuples par les iustes liens des loix, & par les seueres attaches de la bonne police. La force peut varier & changer, ou se trouuer partie cōtre le Prince. Aussi les Princes feroient bien tort à l'ancien ordre de l'estat, & à la sage

disposition de leur Royaume, de penser que les magistrats, & la Justice leur fussent si inutiles, ou peussēt si peu de chose en l'establissement & conseruation de leurs drõits, en la garde & defense de leurs couronnes; que l'asseurance de leur Empire ne fust grauee que sur la pointe de l'espee. Ils ont estē dōnez eux mesmes du Ciel pour rendre la iustice aux peuples. Les premiers chefs du peuple de Dieu ne portoiēt autre nō que de Iuges: les Magistrats n'ont estē creez & surrogez par la prudēce des Roys, que pour administrer la iustice en leur place, comme en leur nom: & c'estoit anciēnement l'honneur des plus grands Seigneurs de France. Pour ces considerations, la Majestē de nos Roys n'est point pourtraite en armes en la saincte marque, & empreinte venerable de ce sceau sacrē du Royaume, dōt la vertu confirme leurs volōtez, & autorise leurs actions de paix & de guerre; Elle est figuree en la grandeur, & repos du liēt de Justice. Ils ne font jamais re-

PHILIPPIQUE IIII.

luire le Soleil Royal, ny n'estallent leur dignité plus auguste à la veuë de leurs peuples, és plus celebres iournees, & plus fameuses assemblees, qu'en l'ornement du liët de Iustice: & ne font point sacrez en armes, ny en habit militaire. Voila pourquoy en vn temps calme, où les armes cedent la place & la force aux enseignes du Magistrat, vne compagnie de iustice bien que desarmée, avec le seul pourpre & autres marques de dignité, fait plus respecter & redouter nos Princes, que l'effort plus pressant d'une armee: & vn Magistrat enuoyé de la part des Cours souueraines, apporte à vne ville plus de terreur, d'estonnement, & de crainte, que le sicge rigoureux d'un puissant exercite, ny le tonnerre d'un canon. L'estat de Frâce planté sur l'ordre de ceste police, a flory vigoureusement par l'espace d'environ douze cens annees, sans querrien l'ait tant cõserué en paix que les Magistrats. Parce que c'est sur eux que le peuple a remis & deposé le

soin de ses affaires, & en qui il a toute creance: ne voyāt que par leurs yeux, comme à trauers la glace d'vn miroir: & ne cognoissant qu'apres leurs iugemens, qu'il regarde fixement pour adresse cōme estoilles. Si biē qu'il semble, que toutes choses non verifiees, & authorisees de la prudente interuētion des Magistrats, luy soiēt douteuses & suspectes. Tout cela doit faire ressouuenir au peuple qu'en la cōposition d'vn Estat bien policé & reglé, il ne tient que la place que se peut donner la chair en la cimetric, & assemblage d'vn corps humain. Elle est bien en plus grande quantité, & surpasse de poids tout le reste de la constitution de l'hōme. Sa masse est bien plus grosse & plus pesante, & semble de son branfle deuoir emporter tout le corps: mais elle ne sçauroit subsister ny se tenir debout toute seule, & d'elle mesme. Elle se lairroit couler & choir mollement de lascheté, & de foiblesse, si elle n'estoit appuyee & supportee de la force des os: elle demeureroit

PHILIPPIQUE III.

oisive, morne, & sans mouuement, si les tendõs, les muscles, & les nerfs ne la manioient; elle n'auroit ny resolution ny aduis si elle ne l'empruntoit de la teste: & resteroit sans vigueur & sans esprits si elle ne luy estoient enuoyez & inspirez du cœur: qui sont les facultez & rangs naturels que les autres premiers Estats, cõme plus nobles & principaux mēbres obtiennent si iustement en la structure, & bastiment d'un grand Royaume. Or soit que le peuple par vne inclination & lumiere naturelle, par la conduite des sages loix de l'Estat, par quelque secreta & interne puissance animee de la vigueur de l'Euangile, & par ce qu'il peut auoir en soy de semence de bien, & de disposition à la vertu, se moulast & reglast sur les pas des autres ordres: il ne pensa iamais en la jeunesse, en la fleur & integrité du Christianisme, à se separer de l'obeissance des Roys, pour la diuersité de Religion & de croyãce. Les premiers Chrestiens de Iudee, se firēt martyrer des suppli-

ees cruels d'un nouveau Tyran esleué de leur nation, & produit de leur sang mesme, pour ne vouloir quitter en la faueur la subiection estrangere des Empereurs Romains, où le courroux de Dieu l'auoit rangé: sous la dition & sceptre desquels la grace & commandement de son fils l'auoient cōfirmé, & estraint de tant de nœuds d'obeissance. Ce sont les claires preuues de ceste fidele patiēce des peuples, qu'on vit reluire en toutes les violentes persecutions que les Chrestiens souffri-rēt de l'iniustice de l'Empire Romain sous douze cruels Princes: mesmement en ceste sanglante boucherie de Chrestiens, ouuerte furieusement en la Gaule sous le regne de Marc; où ils se laisserent boureller à milliers de toutes sortes de tourments, sous les Edicts rigoureux de ces Princes de contraire Religion, sans iamais rejeter, ny secoüer ce ioug si dur, & insupportable. Gregoire de Naziáz e depēint au vif en vn particulier ouura-ge, le deuoir que les peuples sont te-

PHILIPPIQUE IIII.

nus de rendre à leurs Princes ; & tout le peuple d'Edeffe ne cuida iamais estre assez à temps pour receuoir le supplice à quoy Valens l'auoit destiné: sans se reuolter, sans contredire, ny contester que pour auoir la premiere pointe du martyre : ce qui se pourroit appuyer & illustrer de la suite & clarté d'autres exemples. Tous les ordres de l'Estat Romain se sont donc montrez ainsi constans, & assurez en la foy des Princes, pendant la premiere purité de l'Eglise : sans que la contrariété ou difference de Religion les ait tant soit peu desmeus, ny esbrâlez de de ce respect. Ce sont les preceptes de fidelité, qui ont consacré leur memoire à l'honneur & à l'eternité, & le chemin qu'ils ont ouuert & applany à tous les peuples, qui de mesme ardeur de courage voudrôt suiure, & embrasser la foy & charité Chrestienne, dont ces belles lampes ont esté si viuemēt esprises & enflammees; pour esclairer à iamais de leur vertu, les ombrages des diuerses & douteuses

Socat. 4.

cap 14.

actions de leur semence. Toutes fois, parce que l'Eglise n'auoit encores osé frapper les Princes des coups mortels de son espee, ny entamer leur Majesté inuiolable des traits espouuentables de ces censures : lors qu'on a pensé que les Roys auoient receu quelque pointe de la liberté de ce glaïue, leur Estat s'est-il ressenty des blesseures de leur ame ? l'Empire a-il languy des douleurs, & de la maladie de leur esprit ? Le pourpre esclatât de leur manteau Royal, a-il passy de la peur de ces horreurs eternelles ? les agitations de ces foudres si celestes, ont-elles fait chanceler leurs terres ? L'Empire Romain ne nous a non plus laissé ces exemples de perfidie, & infidelité enuers les Princes qu'on presume trop legerement auoir esté excommuniez, que contre les Etniques, Heretiques, & Athees. Car encores que ceste redoutable censure de l'Eglise ne puisse arriuer, ny atteindre iusques à la personne des Roys, que le respect de l'image de Dieu semble affranchir de

PHILIPPIQUE III.

ceste crainte; que tous les premiers Peres, & les anciènes Eglises se soient contenues dans les termes innocens de ceste Chrestienne modestie, de n'offenser iamais ces majestez sacrees des atteintes horribles d'anatheme, dont la grandeur de leur Estat, & la dignité de leurs personnes les auoit garantis; & que le puissant vol des aigles Romains les eut portez & logez au dessus de toutes ces mauuaises fortunes. Toutesfois on nous avoulu faire accroire que Theodose le Grand, Archadius, & Anastase auoient esté excommuniez. Mais pour cela, vit-on esmouuoir quelque trouble, ou reuolte en leur Empire? N'y garda-on point l'obeissance inuiolee & sacree: & leurs dignitez aussi entieres qu'auparauât? Quel Princee fut plus aimé ny plus religieusement honoré de toutes les Eglises, que Theodose le Grand? A qui recoururent-elles plus ardâment en routes leurs plus pressantes afflictions? A qui s'adresserēt-elles plus confidément en routes affaires volontaires?

A qui seruirent les Papes avec plus d'humilité & d'honneur qu'à Archadius? A qui escriuirent-ils iamais avec plus de respect, & de declaratiō & apparence de subiectiō? Quel trouble vit-on naistre en l'Estat d'Anastase, produit de la racine sterile, & sauua-ge de ces censures extraordinaires & nouuelles, trop irreuerēment cōtrouees contre les Princes? Il faut consentir icy avec moy; & confesser que ces conjurations contre les Princes n'ont esté iamais proposees, ny mises en auāt, que par ceux qui se sōt voulu faire voye par ceste fanatique terreur à trauers de l'ignorāce & stupidité des peuples. Qu'elles n'ont esté exercees que pour raurir par ce superstitieux artifice les sceptres & couronnes des Empires; lors qu'on a trouué la discipline trop molle, & relaschee: les loix ciuiles corrompues, abatues, & gifantes par terre: & la Majesté des Princes trop raualee par la nonchalance, & les delices. Et toutesfois ce n'auoit pas esté la seule sagesse & se-

*Sofom. 8.
cap. 18.*

*Enagr.
lib. 3.*

PHILIPPIQUE III.

uerité Romaine , qui par les solides liens de leurs rigoureuses sanctions, auoient si longuement & entierement retenue ceste fidelité des peuples , en la vigueur & perfection de l'Empire. Qui monstre clairement que le mal, & le feu de ceste playe si mortelle estoit allumé de l'ambition de quelques esprits trop ardans, & entrepreneurs: & que ceste contagieuse maladie estoit plustost coulee de la corruption de la discipline Ecclesiastique, que de la lascheté & oisueté des loix ciuiles mal exercees. Autremét, si ceste sainte reueréce, & la constance de ceste fidelité n'eust esté attachee que des nœuds de ces admirables cōstitutions Romaines, l'obeissance se fust simplement bornée des limites & frōtieres del'Empire Romain , sans s'estendre, ny gagner plus auant : eust peut estre fait donner la gloire de ceste assurance de l'Estat , à la prudéce des loix politiques, ou leur imprimer la honte de la decadence & ruine de l'Empire: & iuger en fin tous ces constants ef-

fects de seruice, purs ouurages de l'entendement humain. Mais en ce que ceste fidelité s'est esgalement, & generally esbandue par tout le monde, qu'elle s'est tousiours trouuee pareille, semblable, & vniforme en toutes nations, quoy que differentes de mœurs & de police, comme diuerses de visages, d'humeurs, & de païs: il faut croire qu'elle a esté principalement esclorse & formee de la bouche de ces sacrez trompettes, qui ont publié si purement & simplement la Parole de Dieu par toute la terre. Que ceste diuine loy de respect a esté deliberée & conclue au cōsistoire eternal du Pere celeste, en l'honneur de ses Lieutenants: qu'elle a esté escrite & signee du sang innocēt de son fils: grauee, & marquee du sceau veritable de l'ardente charité de son esprit, & liee des attaches de nostre Religion, pour estre apresportee vniuersellement par tout le monde sur les aisles eternelles de l'Euangile. Qu'on iette les yeux de tous costez; on trouuera que ceste fi-

PHILIPPIQUE III.

delité Chrestienne & Catholique, fondée sur nostre croyance, comme marque & enseigne indubitable du Christianisme, a laissé des traces ineffaçables de sa vertu, dans les ames de tous les peuples. Car les Chrestiens de la Gaule porterent longuement le sceptre de Clouis, encore que ce Prince fust profondement enseuely dans la nuit du Paganisme & des superstitions Etniques, sous les ombres desquelles il auoit esté esleué & nourry avecuglement. Et leurs prieres non leurs armes le donnerent en fin à l'Eglise, où il entra sans violence ny contrainte: victorieux, triomphant, & chargé des despoüilles de ses ennemis, par la seule porte de la cognoissance de tant de glorieuses victoires, qu'il iugea ne pouuoir sortir que de la main de Dieu, & des vœux religieux de ses subiects Chrestiens, & fideles. Les François mesmes seruirent longuement d'une foy entiere le Roy Chilperic, qui d'une horrible, & plus que sauuage heresie, confondant & embrouillant les personnes,

Gregor.

Turonens.

Turonens.

5. cap. 44.

personnes, & relations distinctes de la sainte Trinité, réuersant tous les fondements de nostre Religion, peslemesloit le Pere, le Fils, & le S. Esprit en vne mesme personne: qui en tout le reste de sa vie se portoit fort irreligieusement, grand & violent persecuteur des Eglises de Tours, de Poictiers, & de Limoges. Quoy Brunehaut? N'estoit-elle pas Arrienne? Et pour cela Saint Gregoire ne laissa pas de luy escrire avec tout respect & honneur; de l'exhorter à la sage conduite du Royaume, de l'eschauffer à embrasser & aduancer les affaires de l'Eglise. Animāt les François à la mesme fidelité, dont on auoit veu auant son aage, le Languedoc, & vne grande partie d'Aquitaine tendre doucement le col sous la dominiō de Theodoric Roy des Gots, grand sectateur de l'heresie Arrienne? Quelques vns ont autresfois pensé, que contre l'honneur & la crainte des diademes, contre la continence & reuerence Chrestienne, & contre la modestie naturelle des Fran-

*Idem. 4.
cap. 47.*

Thronens.

PHILIPPIQUE III.

¶ *Sparg.*

*Turonens.
in vitis
Patr.*

*Histoires
de France.*

çois, Sainct Germain auoit osé ex-
communier Aribert: & que Theodo-
bert & Clotaire auoient senty les ai-
gres pointes des censures de Nicetius.
On a veu souuent les Papes mesmés
leuer le bras pour foudroyer de la tem-
peste des plus furieux anathemes,
Philippes I. Philippes Auguste, Phi-
lippes le Bel, Charles 6. & Loys 12.
Mais iamais nos Peres ne penserent à
quitter le seruice de ces Princes, ou à
branler & chanceler tant soit peu au
deuoir de leur obeissance: ny pour la
crainte de la cōscience, ny pour la hai-
ne de leurs mœurs, ny pour l'horreur
de l'excōmunication. Ils protestoient
tousiours hautement de vouloir viure
& mourir fideles à leurs Princes, de
ne pouuoir releuer, ny tenir leurs biés
& leurs vies que de leurs Roys natu-
rels: & se vantoient que rien du mon-
de, non pas les coups plus enuieux de
la fortune, non pas les traits iniurieux
du Ciel, qu'on feignoit d'attirer à
leur estonnement & ruine, ne pour-
roient fleschir & corrompre leurs con-

stans esprits, au nouveau desir d'vn autre Empire. C'est la declaration genereuse & fidele de tous les Estats de France, assemblez à Paris sous les lettres de Philippes le Bel, pour repousser & rabattre les fureurs de Boniface 8. Nos peres ont trop prins à cœur la bonne fortune de leurs Princes, & pour en parler franchement avec verité, ont esté trop bons Chrestiens, & trop bons François, pour acquerir ce reproche d'infidelité: pour en tacher la memoire de leurs peres, ou en laisser couler la lie & la souilleure sur les testes de leurs neveux. Ces pommes de discorde, ces semences de reuolte ne trouuerent iamais champ, ny racine en France. Tous ces feux violens de diuision nous ont esté soufflez, & enuoyez de pais estrangers. Ces exemples de desobeissance nous ont esté apportez comme fruiets sauuages, & aubains; esclous & poussez des vents pestilens d'Italie, & d'Espagne. Mais pourquoy? Car ces deux prouinces qui nous separét, & diuisent si cruelle-

PHILIPPIQUE III.

ment des glaiues de leurs factions, qui
 corrôpent, & infectent l'air de ce salu-
 bre Royaume de la cōtagion de leurs
 mœurs, ont longuement adoré le pour-
 pre des Rois heretiques, & leur ont ré-
 due vne deuotieuse obeissance. Pense-
 on qu'on ne se ressouuienne plus, qu'a-
 pres la grâde inondation de l'Empire,
 par les rauages & desbordemēs de tant
 de peuples nouveaux & estrangers,
 l'Italie vesquit soixante dix ans sous le
 sceptre des Roys Gots, tous Arriens
 formez, & obstinez? Que les Archeues-
 ques de Rome depuis Innocent i. ius-
 ques au pontificat de Siluerius, leur
 représenterent tous les effects qu'on
 peut attendre d'vne fidele seruitude?
 Qu'ils prindrent leurs promotions &
 cōfirmations de leurs mains, selon les
 loix que les Herules auoient aupara-
 uant prescrites & donnees aux peres
 Romains, & à leur priere? Ils deman-
 derent pleins d'humble affection à A-
 talaric, que tous les Euesques de son
 Royaume ne receussent l'institution,
 & caractere que de l'authorité de leur

Theodor.
 lector.
 2. Collect.

siege. Iean 2. & Agapit furent Am-
 bassadeurs ordinaires, & entremet-
 teurs des plus grandes affaires de ce-
 ste monarchie Gotique : Et les Eues-
 ques de Rauenne affecterent souuent
 avec contétion & enuie de se faire em-
 ployer en mesmes charges. Depuis,
 les Lõbards rauissant l'Italie à Iustin
 2. par les pratiques de Narses, outré
 du despit & mespris de sa condition,
 succederent à l'Éstat des Gots, sous la
 conduite & les armes d'Alboin : re-
 marqué au reste pour si grand idola-
 tre, qu'il adora publiquement deux
 Dieux, vn bon, & vn mauuais. Beau-
 coup d'autres Roys de sa nation ne
 furent pas plus gens de bien ; & firent
 vne si claire & ouuerte professiõ d'he-
 resie, que Rothaire establît par tout
 deux confessions, & fit ouurir egale-
 ment deux Eglises, l'vne Orthodoxe,
 & l'autre Arrienne. Iean 3. ne laissa
 pas pour ce subiect de l'honorer & as-
 sister fidelement : & l'Italie sans man-
 quer de deuoir, ny de seruice, fut ainsi
 commandee des sceptres heretiques

Platin. in

Iohan. 2.

& Agapit.

Simoneta.

Paul.

Diac.

Paul.

Diacon. de

gest. Lõgo-

bard.

4. cap. 15.

Sabell.

PHILIPPIQUE III.

iufques au temps de Saint Gregoire. De qui la lumiere & la doctrine, tirant ce peuple aueugle & defuoyé hors des erreurs & tenebres de mort, le ramena dans le droit chemin de la vraye & vnique Religión Catholique. Que' respondra icy ceste Espagne audacieufe & turbulente, qui remue & esbranle par tant de sortes d'artifices tous les Estats de la Chrestienté; qui trouble le Christianisme mesme de tāt de nouveaux abus: qui veut accabler la Religion sous le poids de tant d'herreurs ambitieuses, fardees de sa naturelle hypocrisie? N'a-elle pas esté subiecte aux roys Vadales cruels heretiques, comme Gonderic? N'a-elle pas rendu pleine & paisible obeissance à vne longue suite de Roys Gots Arriens, cōme Sigeric, Vallia, Theodoric 2. Thorismond, Amalaric, Gifalaric, Theuda, & Ricarede? Ces princes tous gastez & pourris d'heresie, n'ont-ils pas mandé & assemblé les Cōciles, manié & traicté de leurs impures mains hors de contradiction &

Sabell.

resistâce toutes les affaires de l'Eglise,
 & les celestes mysteres des Chrestiens:
 sans que la Religion en ait receu ny
 tache ny offense, non plus que les
 beaux rayons du Soleil qui passent à
 trauers des lieux corrompus, & re-
 posent sur la bouë la plus sale, sans en
 rapporter l'infection ny la souilleu-
 re? Il est certain qu'encore que beau-
 coup de belles & viues lampes de la
 Religion Catholique, esclairassent
 en leurs Eglises, ils ne dessillerent ia-
 mais les yeux, agrauez d'vn si pro-
 fond sommeil d'erreur, qu'au temps
 du troisieme Concile de Toledé: où
 Recarede, & tous les Gots esueillez
 de ce somme mortel par la clarté de
 nos exemples, despoüillerent & ab-
 iurerent l'Arrianisme d'vne confes-
 sion publique, & celebre. Depuis Re-
 secute broncha en leur vieille, & pres-
 que naturelle heresie; & l'Emugilde
 plus cruel, en faueur de sa superstition
 affligea outrageusement les Eglises
 Catholiques; sans que Leandre Eues-
 que de Seuille, ny ses autres subiects

*Concil. To-
 let. 3. Tom.
 2. Concil.*

Sabell.

PHILIPPIQUE III.

de toute condition, rōpissent la fidelité dont leur conscience les lioit si estroitemēt à son Empire. Le m'estonne cōment l'ambition desbordee de ce superbe Castillan, public ennemy de to^r les Princes, osē ainsi sōliciter & tenter en tant de façons la chaste foy des peuples Chrestiens? Cōme il destourne si loin sa veuë des feueres peines, dont les Cōciles de sa nation ont tāt cōbatu la perfidie. Cōme il peche si insolemment cōtre la foy de son Eglise? Mais quelle foy, & quelle Religio a-il, que pour la mōstre? S'il estoit touché de quelque legere atteinte de pieté, s'il portoit quelque qualité, ou sentimēt cōuenable au nō de Catholique, s'il logeoit en son ame la moindre apprehētion de la crainte de Dieu, s'il honoroit & respectoit tant soit peu les sainctes censures de l'Eglise, de la feinte reuerence desquelles il pense sourdement sapper, & renuerser tous les Estats, pour bastir & esleuer de leurs ruïnes vne tyrannie vniuerselle de tous les Chrestiens: Ne sçauroit-il pas

pas pour les droits de son sceptre mesme, & l'assurânce de sa couronne, que comme l'Espagne a esté fort infidèle & legere, il n'y a prouince au monde où la fidelité & l'obeissance ayent esté attachees, & liees de plus seueres & fortes chesnes? Le cinquiesme Concile de Toledé excommunie les subiects desobeissans: & le sixiesme anime & excite d'honneur, confirme, & affermit de grace, & de merite, la fidelité & perseuerance: & foudroye des poinctes acerees d'anatheme la desloyauté & rebellion. D'vne pareille iustice, le septiesme Concile de Toledé destitue, & depose les gens d'Eglise infidèles au Prince, priue les subiects rebelles des commoditez du bien temporel, les despoüille de tous honneurs: & separe de la bonne grace de l'Eglise les clerics, & les laiz qui remueront quelque chose contre le seruiue des Roys. Declarât par vn decret expres, que ce n'est aux Euesques à cōmāder à ces hautes Majestez, qu'il n'en faut approcher qu'avec reueren-

Can. 5. 67
18. Concil.

6. Tolet.

Tom. 2.
Concil.

Can. 1.
Concil. 7.
Tolet.

PHILIPPIQUE III.

Can. I. *Œ*
 seqq. Conc.
 8. Tollet.
 Tom 2.
 Concil.

Tom. 3.
 Concil.

Paul.
 Diac.
 Sabell.

ce, & prieres. Le huitiesme passe plus
 auant, & ordõne d'obeir au Roy quel
 qu'il soit : d'autant que ce respect &
 ceste foy, regardent plus droitement
 l'Estat & la dignité du Prince, que sa
 personne. Et le douziesme, noüant &
 ferrant la subiection coulante de ce
 peuple, de toutes sortes d'obligations
 & de liens, accable d'imprecations ri-
 goureuses & mortelles, tous ceux qui
 oseront seulement ouvrir la bouche
 pour offenser les Roys d'vne parole.
 L'Espagne ployee par la terreur de
 ces cësures, ou courbee de la naturel-
 le inclination qu'elle a aux impietez,
 & heresies, porta longuement en pa-
 tience le commandement des Sarra-
 zins. Et puis, fideles, on vous dres-
 se icy comme des contrebateries, on
 pointe les censures contre les censu-
 res, on oppose la foy à la foy, on ban-
 de l'Eglise contre l'Eglise? A qui croi-
 rez-vous maintenãt? Vous arresterez
 vous plustost à vne particuliere do-
 ctrine d'ambitiõ, aux impostures des
 bouches mercenaires d'Espagne, qui

vous annoncent vne Theologie armee, toute ruiffelante de fang, toute tachee de meurtres, toute marquee de vos ruïnes, qu'à la pure & innocente parole de Dieu, qu'à la foy vniuerfelle de toute l'Eglife, que vo⁹ trouuez cõforme & pareille par tout le monde, que vous contemplez fi viue & esclairante fur les autels mefmes de vos ennemis? Ne voyez-vous pas cõme ils s'embroüillent & enlacent eux-mefmes, de tous les lacqs de ces censures qu'ils auoient tendues à vofre faincte fidelité? Vous auez tefmoigné vofre foy par tant de preuues, vous auez declaré vofre deuoir par tant de nobles feruices, au hazard de vos biens & de vos vies; qu'on ne doit iamais craindre, que toutes ces vaines terreurs vous puiffent deftourner des pas reglez de ce chemin, que vos peres vous ont fi fagement frayé, & où vous auez marché fi lôguemēt plains de fidelité & d'affurance. Mais vous, qui faifiez autres fois partie de cefte fidele France: nos anciens amis & nos

PHILIPPIQUE III.

freres, qui vous voulez ainsi perdre ensemble ce nom d'honneur, dans les destours & les cernes de ces magies estrangeres : sentez-vous encore vos esprits enchantez, & endormis des asfopiffemens de ces diuerfes illusions? Retiendrez-vous tousiours ces bandeaux d'ignorance & de malice, qui vous fillét les yeux sur le bord de vostre ruine? Vous ietterez-vous à corps perdu dans ces desesperes & effroyables precipices? Faut-il apporter encore icy d'autres flâbeaux, pour chasser ces feintes ombres qui attachét & fermét si pesammét vos paupieres: pour vous esclairer plus viuement en la fausse nuit de tous ces foibles sortileges? Faut-il bien médier en vostre faueur de la fidelité par tout le monde? N'y sçauriez-vous plus voir qu'à trauers le cristal de la claire foy de tous les peuples? Ne vous sçauriez-vous releuer de dessous ce poids de legereté, si toutes les nations ne vous venoient donner la main? Vous n'espereriez donc point de guerison, si on n'alloit

rechercher, & cueillir ces herbes salutaires pour vostre medecine, en tant de iardins estrangers? Vous ne sçauriez rassagir si on n'alloit quester ainsi bien loin de l'hellebore? Vous ne pourriez plus redresser vostre foy sans l'appuyer de l'exemple des autres peuples? Que l'vniuerselle fidelité de l'Eglise vous seruant de fanal en la nuit de ceste confuse tempeste, & au dernier peril de ce naufrage, vous rameine donc à l'obeissance; & vous rende sainement au port assure d'une paix. Car si vous flattez tant vostre mal, si vous desirez de satisfaire si plainement à ceste ignorance volontaire; l'Allemagne vous apprendra qu'elle a honoré beaucoup de Princes Gentils, & Heretiques, sans changer ny affoiblir le deuoir de sa subiection. Et pour l'Estat de ces courageux Empereurs à qui on a si souuent attenté de declarer l'anatheme, pour vne nouvelle & feinte marque d'erreur, forgee malicieusement contre l'honneur & l'auctorité des droicts Royaux, contre la

PHILIPPIQUE III.

saincte faculté des inuestitures, & promotions des Euesques, appellee d'un nom ennemy, l'heresie Henriciëne: on vit autresfois Henry 3. 4. 5. Federic 1. & 2. Conrad, Otton 4. Loys de Baviere & autres, assaillis rudement des plus furieux traits de ces ambitieuses censures, sans que iamais les Eglises de leurs Empires ployassent, ny flechissent laschement en leur Chrestienne obeissance. Au contraire, les Cardinaux comme Benno, & presque tous les Euesques Allemans, à l'imitation de Guillaume d'Vtrecht, de Valdramus de Nuremberg, des Archeuesques de Cologne, & de Majence, entreprindrent courageusement leur deffense; se banderent contre ceste dangereuse faction, & la condamnerent en plain Concile. Arrestât par les fideles decrets de beaucoup de saintes assemblees, qu'il falloit obeïr aux Princes quels qu'ils fussent, sans entrer au iugement de leurs consciences. Le Moine Sigibert, appella ceste façon de reuolte, vne vraye & qualifiée he-

*Vspergens.
Frising.
Naucler.
Auentin.*

*Auentin.
Naucler.
Vfberg.*

refie : & le miserable Rodolphe esle-
 ué par les vagues de ces tempestes &
 troubles d'Allemagne, dans les nuës
 d'une confuse ambition de l'Empire, *Verg.*
 en l'injure de Henry 3. mourant le bras
 couppé d'une playe receuë en la rou-
 te & perte signalee d'une cruelle ba-
 taille, s'escria hautement en la face des
 restes de son armee deschiree, qu'il a-
 uoit iustemét perdu la desloyale main
 qui auoit osé tirer l'espee contre son
 Prince legitime. Ainsi l'Angleterre,
 & l'Escosse ont seruy des Roys infide- *Polidor.*
 les de diuerses nations : & conseruë *Boet.*
 l'obeissance à beaucoup de Prin-
 ces, sur qui les Papes auoient desco-
 ché, & deschargé toute la rigueur &
 la tempeste des anathemes. L'Arra-
 gon ne rompit point pour la dou-
 leur de ces playes, & l'effroy de ces
 terreurs, la iuste foy qui l'obligeoit à
 la subiection du Roy Pierre : La Po-
 longne ne se monstra iamais eston-
 nee, ny esmeuë, des horreurs de ces
 censures, publiques par l'Archeuesque
 de Gnesné contre l'authorité du Roy *Cromer.*
lib. 10.

PHILIPPIQUE III.

Sax. Gr̃a. matic. Henry : Le Danemarck a fidelement
Grantz. in Metropol. porté le ioug de Suenno & de Gormo : la Saxe a obey franchement à Mistau & Vdon Roys des Vandales : la Holface a ployé constâment sous la domination violéte de Godescalc : les
Sosom. 2. cap. 8. & 9. Eglises de Perse se sont portees tres-humbles & deuotieuses enuers leurs
Socrat. 7. cap. 8. Princes, comme Sapore, Isdegerde & Cosroës : Et les Empereurs Romains
Euagr. Nicephor. Catholiques ont escrit d'une plume affectionnee à ces barbares, pour la paix & soulagement de ces pauvres Chrestiens, modestes & fideles. Que diray-ie dauantage ? Les Catholiques d'Affrique n'esbranlerent iamais les sceptres des Roys Vandales, quoy qu'heretiques & tyrans. Leurs saincts
Victor. Vticenf. de perseq. Vandal. Euesques, comme Eugene de Carthage, Felix Abiritain, Cyprian Vinzibirense, Mâsuetus, Germanus, Fuscus, Hortulanus, Florentinianus, & autres graues personnages dont la fidele memoire est cōsacree à l'eternité par Victor Euesque d'Vtique, contindrent tousiours en deuoir les subiects de ces
Princes,

Princes, bien que foulez & opprimez en mille façons sous les ruïnes de la Religion : sans que iamais vn seul homme de toutes leurs Eglises osast leuer la teste, pour la tirer de deffous le faix d'vne si violente seruitude. Ces fideles & sages Chrestiens, aussi passionnez & ialoux du bien & aduancement de nostre foy, qu' autre peuple qui ait porté les marques du Christianisme, pensoient si peu blesser leurs consciences du seruice des Roys Vadales, qu'ils importunerent mille fois Genseric, lauerēt ses pieds superbes de mille ruisseaux de larmes pour les attendrir & amolir à la misericorde: & tascherent à gagner & ployer son esprit obstiné par toutes sortes de vœux & de seruices, pour obtenir de luy qu'il les laissast en repos & en seureté sous son obeissance, prier Dieu pour sa santé & le bon-heur de sa fortune, sans vaguer plus longuement escartez par les deserts cōme pauvres bestes sauuages. Ils le presserent d'vne infinité de gemissements & de sospirs, de leur accorder

P H I L I P P I Q U E III.

Idem lib. 1. & permettre seulement pour toute residence vn chetif & sterile coin de terre sur le bord Maxilitain : pour y passer le reste de leurs miserables iours, sous les fascheuses & cruelles loix de son regne. L'Empereur Valentinian
Idem lib. 3. Et 4. luy en fit vne instante priere: & Zenon en escriuit de bonne ancre au rigoureux Huneric. Car ces monstres d'Afrique, affligerent si cruellement les Catholiques, que Transimod leur interdit sur peine de la vie, l'exercice de nostre Religion: & fit bannir de l'iniustice & impetuosité d'vn seul Edict environ deux cens vingt Euesques, qu'il fit transporter en Sardaigne au temps du Pape Symachus. Mais Eugene Euesque de Carthage ayant appaisé, adoucy, & si l'on se peut dire ayant vaincu Gontamond par sa patience & sainteté, & par tant de diuerses merueilles de sa vie: fit reuoquer d'exil les Orthodoxes, & ouvrir de nouveau les Eglises Catholiques, qui rendirent à ce Prince vne subiection constante & fidele. En fin on void encore aujour-

*Paul.
 Diac.
 in Anast.*

d'huy beaucoup de Chrestiens de toutes conditions, resider en Ierusalem sous l'obeissance du grand Seigneur, sans violer la dignité de son Estat, sans troubler ny esmouuoir en rien ce grād & croissant Empire, le fleau cruel de la Religion, & l'ennemy iuré du Christianisme. Si ceste perfection de la fidelité Chrestienne s'est ainsi rencontrée bien esgale, & semblable en toutes sortes de nations, si elle s'est trouuée saine & entiere dans les playes de tant d'Empires, si on l'a admirée coye & paisible par tout le monde entre les flots esmeus de tant de diuerses persecutions, & dans les contentions plus violentes de la diuersité de Religion, & de croyance, elle doit obtenir beaucoup plus seure place dans les ames des François, dont rien du monde ne la scauroit arracher, sans la ruïne & renuersemēt de l'Estat; pour estre partie de sa substance, & vne qualité essentielle, & inseparable de ceste noble nation, produite & accruë d'une longue semence de loyauté, premiere &

PHILIPPIQUE III.

ancienne gloire de la France. C'est pourquoy le sujet d'obeissance seroit vne bien maigre & legere occasion, & vne trop injuste & rigoureuse cause pour nous faire perdre la communion des Chrestiens, & nous chasser si rudement hors du giron de l'Eglise: puis que ceste obeissance est la purité mesme du Christianisme, la foy generale de toute l'Eglise, l'exemple honorable de nos peres, la belle leçon de toutes les Eglises, & l'eschole publique & ouverte de la vertu de tous les peuples. D'ailleurs, nous sommes en trop bon nombre, pour nous oser abyfmer si temerairement dans les gouffres de ces censures. L'extermination de tant de Chrestiens & Catholiques seroit vne trop grande playe à l'Eglise, & apporteroit trop de douleur & de ruine à la Chrestienté, si on laschoit ainsi la bride cõtre nous à toutes ces passions estrangeres. Nous faisons vne bõne partie de l'Eglise, de grandeur & de nõbre, comme d'authorité & de vertu: & ceux qui nous voudroient mettre si legeremēt

hors de l'Eglise sy trouueroient bien tost seuls , ou peu & mal accompagnez, quand nous en serions vne fois sortis. Le danger commun de beaucoup de personnes qui courent mesme fortune , est extremement considerable en la police de la Religion, comme en l'ordre & constitution des Royaumes. Le nombre des pecheurs fit que saint Paul n'osa retrancher de ce corps mistique beaucoup de mem-

bres pourris & infects : & le Pape Estienne I. ne s'osa pas retirer de la communion de Saint Cyprian quand il le vit si bien assisté & suiuy. S. Cyprian auoit enuie de se separer de quelques Euesques, dont il abhorroit & detestoit la contagieuse & scandaleuse façon de viure : mais il se retint sur ses pas, bornez de la crainte d'un mal si general : & differa quelquefois de rendre la paix à ceux qui estoient tombez, pour ne pouuoir ranger & flechir à ceste douceur, les fantasies & dures testes de son peuple. Par là S. Augustin desnoüant & desueloppant du

*Ep. Paul.
ad Corinth.*

PHILIPPIQUE III.

*Augustin.
contra
Donatist.*

tout les difficultez plus meslees de ceste ancienne question, és discours qu'il a laissez cōtre les Donatistes, deffend de tirer iamais le glaiue de l'Eglise lors qu'il y aura tant soit peu d'indice & d'apparence de diuision, & de schisme. Censurons (dit-il) les pechez que peu de gens reuanchent, & qui n'ont guiere de garents, pour ne rompre & ne troubler point l'vnité de l'Eglise. Que si la pluspart des peuples sont frappez fort auant de quelque fieure & maladie des ames; il ne nous reste plus rien que la douleur pour plaindre leur mal & leur desastre, & de longs fleuues de pleurs, pour leur aider à lauer les ordures & les taches de leurs vices. Les anciens peres n'ont donc iamais esté d'aduis d'vser d'excommuniement contre vne multitude; principalement pour les mœurs. Qui est tout le mal que l'Espagnol no^o ose icy reprocher: parce que cōtre l'honneur, & l'asleurâce mesme de son Estat, il forge & fait vn nouveau crime de l'Obeissance. Car pour la foy &

la Religion, par la grace de Dieu nous la retenons & conseruons entiere, pure, nette, & impollue. Et bié que nous nous deffendions de ces abus, qui à nostre dommage ont coulé des licences de Rome, dans la police de l'Eglise : nous auons iuree la foy Catholique toute pareille & semblable à la Romaine. Par laquelle, comme d'un iuste niueau & regle certaine, nous mesurons les confessions de nostre croyance : là regardant & obseruant tousiours d'un œil ferme, comme vne feure bouffole, côme le quadran & le pole de nostre nauigatió. Pour auoir planté bien auant ceste constante resolution dans nos ames, de vouloir plustost souffrir toutes choses extremes, que chāger la Religion que nos peres nous ont imprimee de naissance: & d'aimer mieux mille fois perdre la vie, que voir esteindre, ny languir en nos cœurs l'ancien flambeau de nostre foy, dont le Roy mesme a iuré la protection & la deffense. N'estans dōc notez d'heresie, ny suspects d'er-

PHILIPPIQUE III.

reur, on ne nous peut escarter ny repouffer de l'Eglise, puis que le sainct lien de la foy nous y retient, puis que ce genereux dessein nous y entretient & conserue contre tous les injurieux assauts de l'enuie de nos aduersaires.

*Act. 4. &
5.*

Enseb.

C'est la foy qui bastit, qui forme, & viuifie l'Eglise. Les Apostres l'appelloient la multitude des croyans: & ce sont les enseignes eternelles, & plus illustres noms d'honneur de tous les premiers Chrestiens. L'Eglise avec beaucoup de proportion & de raison, est comparee par S. Gregoire à vne pomme de grenade bien sainē, dont la belle escorce enueloppe, & entourne tous les grains, de mesmes que la foy contient & enferme les peuples Chrestiens en l'Eglise. De sorte que comme il est impossible à tous les entendemens humains, tant que ceste peau reste entiere & non entamee, de faire rien couler hors de la grenade: tous les artifices, ny les violences d'Espagne ne nous scauroient desrober à l'Eglise, tant que le voile &

manteau

manteau sacré de la foy non desmembré, non deschiré nous couurira de son assurece. Toutesfois quand nous serions tombez en quelque faute, disposée & sujette à quelque coup leger de censure, dequoy nostre innocence nous couure assez & nous reuanche, & on ne le peut aduancer sans calomnie: quād nous aurions appresté occasion à ce mal scandaleux, & prouoqué sur nos ames la rigueur de ceste iustice: voyons l'ordre & la forme des procedures de nos ennemis contre nous! Contemplons vn peu à loisir la façon, & la mesure qu'on a gardee à nous arracher avec tant de sang & de douleur hors du ventre de nostre mere! Certes ie voy tāt de deformitez & defectuositez malicieuses, qui cōme vers sautellent, & fourmillent dans la pourriture & corruptiō de ceste Bulle, que ie feroiy trop long, si piece à piece ie les vouloy desmesler, & choisir dans ceste confusion si embrouillée. Ie me contenteray de dire, que ceste outrageuse censure n'a point esté ordonnee

PHILIPPIQUE III.

en Concile; par ainsi qu'elle ne peut nuire à nos consciences, ny offenser ou tacher nostre reputation. D'autant que par l'authorité de S. Cyprian, les excommunications qui sont de quelque importance & de quelque poids, ou qui frappent quelque grand coup en l'Eglise, ont accoustumé d'estre concertees, resolues, & decernees en plein Concile: lors mesmement qu'on les bande, & les pointe contre la personne & dignité des Euesques, & à la perte & injure de leurs Eglises. C'a esté tousiours la regle, la forme, & l'usage de la iustice de l'Eglise, selon le tesmoignage de Socrate & Sosome, dont les premiers des saincts peres Romains n'ont pas mesconnu la police. Zephirin l'embrasse avec passion en la premiere lettre qu'il escriuit aux Euesques de Sicile: où il blasme & deterre la temerité, & outrecuidance de ceux qui oseront traiter la cause & accusation d'un seul Euesque, en plus petite & moins celebre compagnie que de douze de ces confreres: & nie

Cyprian.
lib. 1.
Epistol. 3.

Socrat. 7.
cap. 36.
Sosom. 8.
cap. 21.

Tom. I.
Con. cil.

qu'on luy puisse denōcer l'excommu-
 nication, sans la prudence & delibera-
 tion de pareil nombre de voix & de
 suffrages. Iules I. & Damasus soubscri-
 uirent religieusement à ceste saine opi-
 nion: & Gratian en preuue la verité, la
 constance & la pratique dans deux
 questions particulieres de ses diuers
 recueils & recherches. Tel est l'ordre
 prescrit & limité par le second Con-
 cile de Carthage, dont la saincte ma-
 turité suiuiue par le Concile de Tribur
 en Allemagne, demande pour la cen-
 sure d'un Euesque, la presence du Me-
 tropolitain, assistee & autorisee de
 douze de ses suffragants, ou autres E-
 uesques, assemblez en Concile; & def-
 fend d'opiner contre vn simple Pre-
 stre en moindre nombre, que de six
 de ces graues Princes des Prestres. Là
 où au contraire de cest inuiolable des-
 seing du S. Esprit, nos violens ennemis
 sans aucune forme ny apparence de
 Concile, pensoient d'un seul coup de
 pinceau, & d'un seul trait injurieux de
 plumerayer & effacer pour iamais de

*Epistol. 6.**Damas. 1**Tom. 1.**Concil.**Caus. 3.**quest. 8.**Caus. 5.**quest. 4.**Conc. Car-**thagin. 2.**cap. 9.**Tom. 1.**Concil.**Conc. Tri-**bur cap. 10.**Tom. 3.**Concil.*

PHILIPPIQUE III.

Peterneliure de vie toute l'Eglise Gallicane, cōposée de la saincteté & gratuité de tant d'Euesques, bastie, de la Religion de tant d'Abbez, ornee de la deuotion & purité de tant de Prestres, & autres personnes cōsacrees & voüees au culte de Dieu: parec & reuiuifante de la foy & fidelité & de tant de milliers d'ames Catholiques, si chèrement rachetees du prix incomparable de la mort du fils de Dieu mesme. Ils n'ont pas cōsideré, aueuglez d'ambition & d'enuie, qu'ils renuersoient & fouloient insolément les saincts & sages decrets du troisieme Concile de Carthage, qui empeschent d'accuser seulement vn Euesque ailleurs qu'en plein Concile, & retiennent des rigoureuses attaches, & rudes resnes des anathemes les plus audacieux & plus forts en bouche qui entreprendroient d'excommunier quelqu'vn de ceste haute marque, lors qu'il voudra purger son innocence, ou pendant l'instruction de son procez. Sur ceste prudence le quatrieme Synode de To-

*Conc. Carthagin. 3.
cap. 7.
Tom. 1.
Concil.*

le de ne permet point de deposer quel-
 qu'un de ce grand ordre pour aucune
 faute, si ce n'est en l'assemblée d'un
 Concile. Le Concile de Tribur passe
 plus auant. Il trouue l'interuétion d'un
 Concile si cōuenable & necessaire en
 ces occurrences, & renferme si seueremēt
 les excōmunications qui regardent
 les pasteurs de l'Eglise, qu'il ne
 leur permet que trois issues, & ne les
 approuue qu'en trois cas. Lors qu'on
 refusera de comparoistre au Concile,
 où on aura esté adiourné pour se iusti-
 fier: si on s'enfuit auant le iugement du
 procez; ou si on desdaigne d'obeir à la
 decision du Cōcile. Il semble que les
 premiers Synodes auoient pourueu à
 ces desordres. Car celuy d'Antioche
 confirmant & appuyant de nouvelle
 vertu, ce tant renommé Concile de
 Nice, auoit commencé à lier mode-
 stement les mains aux chefs & mo-
 derateurs des Eglises, en ces causes
 publiques & celebres: leur interdisant
 la resolution, & conclusion des plus
 grandes & plus nobles affaires, sans

*Cōcil. Te-
 let 4.
 cap. 27.
 Tom. 2.
 Concil.
 Cōc. Trib.
 Tom. 3.
 Concil.*

*Cōcil. An-
 tiochen.
 can. 2.*

P H I L I P P I Q U E III.

l'aduis & meure deliberation d'une ample assemblée de la province. Aussi l'Eglise en sa premiere integrité, & durant sa belle & nette vigueur, ne laissa jamais rien destendre, ny relascher de la force & authorité de ces arrests; si confirmee de verité & d'exemples. S. Paul tombant sur le propos de l'excommunication d'un Corinthien, dit que sa condamnation auoit esté proposée, digeree, & conclue en pleine Eglise où s'estoit trouué son esprit: Et Eusebe nous assure que les modestes Chrestiens d'Asie ne censuroient les heretiques mesmes qu'avec ceste circonspection & prudence. C'est le droit & large chemin que S. Cyprian tesmoigne auoir esté fort frequeté de son tēps. Les Euesques Clemētianus & Florus ne furent conuaincus que par un Concile: & Basilides & Marcialis furent rejettez de leurs Eglises, & deposez de leurs sieges, par les suffrages presque de tous les Euesques d'Espagne. Nouatian^o ne tenoit point de rang plus eminent ny plus haut que

*D. Paul.
1. ad Corin-
th.*

*Euseb. 5.
cap. 15. Et
16.*

*Cyprian.
epist. 3. Et
4. lib. 1.*

de simple Prestre en l'Eglise Romaine
 auant qu'il eust entrepris de conju-
 rer ambitieusement contre la dignité
 de s^o naturel Euesque. Mais pour cela
 le Pape Cornelius ne s'auétura point
 de le iuger qu'en la face ouuerte de *Euseb. 6.*
 l'Eglise, desployee au Concile de la *cap. 35.*
 prouince : comme il l'asseure luy mes-
 me par ses lettres à Fabius Euesque
 d'Antioche. Encores luy fallut-il affer-
 mir & conforter ceste iuste & meure
 sentéce, de l'authorité de deux Syno-
 des, conuocquez en Antioche & en
 Affrique. Et quoy Paul Samosatense
 notoirement corrompu, & desespéré *Idem 7.*
 de mœurs & de vie, comme de foy: *cap. 24.*
 n'eut-il pas le credit d'obtenir deux
 Conciles, pour esplucher les plaintes
 qu'õ faisoit de luy, & l'ouïr en ses def-
 fenses? Et toutesfois en ceste cause,
 comme en mocquerie & mespris des
 formes eternelles & sacrees de la dis-
 cipline de l'Eglise, on auoit réglé &
 borné le temps de nos monitions de
 trois en trois iours, pour lâcer & dar-
 der au neufiesme le foudre mortel d'a-

PHILIPPIQUE III.

natheme sur toute la fidele France. Il arriua, comme l'Eglise n'est iamais sans l'exercice de quelque fascherie & trauerse, que quelques Euesques Orientaux qui s'estoient laissez emporter trop curieusement à la nouueauté de l'heresie Arrienne, flatant leurs melancoliques fantasies, & s'obstinant en leurs caprices, nourrirent longuement en leurs ames d'une ambitieuse humeur, les racines premieres de ceste erreur estrange & sauuaage; que la sage main de l'Eglise sembloit auoir prudemment arrachee en tant de diuerses assemblees. Mais encore qu'ils en osassent faire profession publique contre l'authorité du saint Cōcile de Nice, & que ceste pestilente heresie eust esté foudroyee & exterminée par ce Concile si celebre, de tous les traits plus forts & plus perçants des effroyables anathemes de l'Eglise: on ne s'aduança iamais pour faire le procez de ces hommes perdus, en vne cause si cōdamnee, & pour vn crime si manifeste & si notoire, que

par

par les voix du Cōcile de Lampface. *Theodorit.*
 Vrsacius, Valens, Theodore, George *2. cap. 8.*
 Alexādrin, Basile d'Ancyre, & autres
 gastez & empoisonnez de ce leuain
 corrompu, ne furent excommuniez
 qu'au Cōcile de Sardique. Photinus *Socrat. 2.*
 Euesque de Syrie fut cēsuré au Cōci- *cap. 24.*
 le de Sirmie: & pour iuger Auxentius
 Euesque de Milan, on vit ouurir plu-
 sieurs Conciles à Rome, en Gaule, &
 en Espagne. Je ne puis assez desteter la
 confusion desmesuree, & la desreglee
 façõ de ces cēsures. Car pour cōuain- *Socrat. 7.*
 cre vn seul Nestorius, outre la grauité *cap. 33. &*
 du Concile Alexandrin mandé pour *34.*
 examiner & decider son erreur, il fal-
 lut encore conuoquer le Concile ge-
 neral d'Ephese. Et parce que Cirillus
 Archeuesque de Ierusalem, auoit cõ-
 mencé à l'excõmunier par les suffra-
 ges de beaucoup d'Euesques, sans se
 dõner le loisir d'attendre la venue de
 tous les autres peres, attirez de toutes *Concil.*
 les parties du monde pour la tenue *Ephesin.*
 de ceste importante assemblée: Iean *Tom. I.*
 Archeuesque d'Antioche censura pu- *Concil.*

PHILIPPIQUE III.

bliquemēt Cirillus meſme, & vn bon nombre d'Eueſques ſignerent apres luy le feure decret de ceſte peine. Il y a donc bien icy dequoy cenſurer, & foudroyer tous ceux, qui ſeuls & ſans Concile ont oſé de leur propre mouuemēt & authorité particuliere, pour ſatis faire à la paſſiō ambitieufe de nos ennemis, pronōcer vn ſcādaleux anatheme contre toute l'Egliſe Gallicane, ſans cauſe, ſans ſuject, & ſans raiſon! Quelle inconfideration & deſordre? Ignoroit-on que Pelagius & Celeftius, deux infames heretiques, n'auoient peu eſtre exterminéz des bornes de la clemence de l'Egliſe, que par l'entiere & ſolide reſolution du cinquieſme Concile de Carthage: & qu'on leur accorda encores vn nouveau Concile en Orient? Ne ſçauoit-on pas qu'Apiarius ietté en la ſauuegarde & protection de Rome, auoit eſté traitté en plain Concile ſous l'authorité d'Urbain Eueſque de Cica, & que contre l'honneur & dignité de ceſte graue compagnie, on ne laiſ-

*Cōc. Carthagin. 5.
Tom. I.
Concil.*

*Concil.
Carthag. 6
Tom. I.
Concil.*

sa pas de debattre, & quereller sa destitution? Que respondra-on au trait, & au long ordre de la cause d'Eutiches? Cest Abbé miserable auoit esté conuaincu d'heresie par deux Conciles tenus à Constantinople, quand il impetra pour sa purgation & defense le deuxiesme Concile d'Ephe- *Euagr. 1.*
 se: & ne peut iamais estre renuersé & *cap. 9. &*
 abatu que par la force de toute l'Egli- *10. & lib.*
 se, recueillie, & assemblee de tous les *2. cap. 2.*
 coings de la terre, dás la ville de Cal- *Et 18.*
 cedone. Rome mesme luy donna vn
 Concile à part sous la conduite de
 Leon I. l'en puis dire autát de son se-
 ctateur Dioscorus, infecté & diffamé
 de mesme erreur. Apres auoir souffert
 deux Conciles, il fit reuoir de nou- *Euagr.*
 uveau son procez à Chalcedone: & ce- *Cóc. Chal-*
 ste sainte & celebre troupe accabla *ced. Tom.*
 la presumption d'Estienne, Bassian, *2. Concil.*
 & plusieurs autres, qui n'auoient ia-
 mais redouté les césures des plus foi-
 bles & moins nóbreuses assemblees.
 Faut-il poursuiure, & enfoncer plus
 auant ce propos? Deuons nous esclai-

PHILIPPIQUE III.

rer de la lumiere d'autres preuues, les tenebres de l'ignorance de nos ennemis, & mettre plus auant en veuë la honte de l'iniure qu'on a voulu attacher au chaste front de nostre France? Faut-il que ceste toille soit ourdie & tissue des trames de toute l'histoire de l'Eglise? Seueré Archeuesque d'Antioche fut iugé par quatre diuers Conciles ordonnez à Constantinople, en Ierusalem, & en Syrie. Pierre Euesque d'Apamee fut adiourné en vn Concile tenu à Cōstantinople: on vit publier de l'authorité de l'Empire vne assemblee bien fameuse à Motuestie, pour proceder contre Theodore precepteur de l'abominable Nestorius: & la sale & noire source de sa doctrine ne fut estouffee avec sa dignité, que par la vertu redoublée du cinquiésme Concile œcumenique. Là mesme, Euagrius, Didimus, Antimus Pierre, & Zooras, sectateurs des ombrages & fureurs de Theodore, furent condamnez comme luy. Oū fut excomunié Machaire d'Antioche avec

Nicephor.

Idem.

Euagr. 4.

cap. 37.

Balsam.

Concil. 5.

general.

Tom. 2.

Concil.

Estienne son disciple, qu'en la grande, celebre, & sainte compagnie du sixiesme Concile vniuersel? Ne fut-ce pas là que Paul Archeuesque de Cōstantinople, Cyrus d'Alexandrie, Sergi^o, Pyrrus, Pierre, Polichronius, & autres monothelites formez & declarez, sentirent la rigueur spirituelle des peines & contraintes de l'Eglise? Photius ne fit-il pas remettre encor sur le bureau du huitiesme Concile general, sa cause des-ja decise & vuidée par vn Concile Romain, sous l'œil & la presence du Pape Nicolas I. C'est l'ancienne discipline d'Espagne, où Fragitanus Euesque de Cordouë, fut remis & restably de brauade en la possession de son siege par le Synode de Seuille, pour en auoir esté chassé contre le train, & prudent stile de ces formes. C'est l'ordonnance & l'vsage de l'Angleterre, & de l'Escoffe: estallé & pratiqué contre Anselme de Cantabrich, & contre beaucoup d'heretiques iugez és Conciles de Londres. C'est la com-

*Concil. 8.
gener. T^o.
3. Concil.*

*In Concil.
Hispal.
Tom. 2.
Concil.*

Polidor.

*Polidor.
lib. II.*

PHILIPPIQUE III.

*Cromer.
libr. 8.*

mune & conforme police de tous les Royaumes, exercee glorieusement en Polongne sous la sagesse de l'Archeuesque de Gnesné, pour la censure de Conrad Duc de Moscouie : roidie, & bandee tant de fois en Allemagne és Conciles de Erphord, de Vvormes, Brixe, & Majence, commandez pour rompre les violences & entreprises de quelques Legats Romains. Combien que tant de tourmentes & d'orages qui ont si diuersement troublé le calme de l'Eglise, & tant de fortes d'empeschemens & de fortunes qui ont entrecoupé son droit fil, & le cours reposé de sa vertu, ioincts à la longue corruption des hommes, eussent fort esbranlee & esmeue la constance de sa discipline, & relasché en beaucoup d'endroits les loix les plus tendues & plus fortes du maniement de ses affaires: qu'on eust entrouuert & rompu en mille endroits les cernes sacrez de ses plus entiers reglemens, & que sa belle police semblast escoulee, euaporee, & presque enfuye par

tant de breches : si est-ce qu'encore que Rome eust resenty en autres choses beaucoup de mal de ceste contagion de mœurs, elle apporta presque tousiours la sage façon d'un Concile, en la conclusion de ses censures. Messenius & Vitalis furent excommuniez de cest ordre par Fœlix 2. Acadius & luy deposèrent Petrus Mongus avec ceste entiere solemnité, comme on void par l'epistre de Fœlix sur le discours de ce procez. Faute de la ceremonie & autorité d'un Concile, les Euesques de Dardanie rejeterent de colere l'anatheme que Gelaiz 1. auoit decreté contre Acadius : & ce saint Innocent 1. conseilloit par vne lettre à Denis Archeuesque d'Antioche, de n'ordonner rien contre les Prestres Donatistes qu'avec l'observation de ces formalitez si saintes, & religieuses. Ceste regle a esté tousiours tenue droite & ferme par ce bon pere S. Gregoire, sans la ployer ny faucher iamais en la rencontre de tant d'accidents, qu'il vit paroistre en son

*Platin. in
Fœlic. 2.*

*Epist. Ge-
las. ad
Episcop.
Dardan.
Tom. 2.
Concil.*

PHILIPPIQUE III.

*Lib. 1. in-
dict. 9.
cap. 15.
Lib. 1. in-
dict. 5.
Epist. 32.*

siecle sur la diuerse face du monde. Il fit adjourner l'Euesque d'Aquilee, pour comparoir en vn Concile, & pria l'Exarche d'Italie de ne faire vider le procez de l'Euesque Blandus, qu'avec ceste necessaire maturité. Quand le Pape Theodore pour marque exterieure d'vn iugement irreuocable, comme espouventable d'estrange saincteté, fortifiant ses decrets de la monstre d'vne nouvelle terreur, signa l'anatheme lasché contre Pyrrus, d'encre melé & destrampé dans le mystericux calice du sang de nostre Seigneur Iesus Christ; il auoit fait condamner prealablement les folles erreurs de cest estourdy, par arrest d'vn ample Synode. Martin I. se retint assez long temps sans oser lancer ses censures contre Paul de Constantinople, iusques à tant qu'il se vist assisté & soustenu de la troupe irreprochable de cent dix Euesques: Et lors que Gregoire 3. voulut de l'effort, & secouffe d'vne conquerante excommunication, arracher la ville de Rome à l'Empereur Leon

Paul. Diacon. lib. 18. rer. Rom.

Platin. Paul. Diacon.

Zonar. Bonfinius.

Iconomache,

Iconomache, il la bastit & l'arma en vn Cócile. Les autres peres Romains ont presque tousiours obserué les loix de ceste procedure. Nicolas I. n'affail-
 litiamais Theogandus & Gontarius qu'avec ceste façon & assurance, & ne combatit le Patriarche Photius que de la force & des armes de ces celestes exercites. Gregoire 7. & Paschal 2. meflant & engageant tousiours l'Eglise en leurs querelles, s'efforcerent de bander toute l'ancienne autorité de ces sainctes assemblees contre Henry 3. & 4. Alexandre 3. pensa d'accabler Federic I. de la grauité du Concile de Clermôt: on employa quatre Conciles pour excommunier Henry 5. à Rome, à Capouë & Cologne, l'anatheme de Federic 2. fut ietté & formé dans mesme moule, au Concile general de Lyon: & en la plus violéte ardeur des grandes guerres ouuertes contre les Princes de l'Empire, au fort de tant de troubles qui deschirerent si cruellement la Chrestienté, on couurit tous-

Cap. Theogandus II. quest. 3.

Vsberg. Auentin.

Nauclet.

PHILIPPIQUE III.

jours ces iniustes arrests de colere,
 du manteau de la prudence de l'Egli-
 se, en la censure de Loys de Bauiere
 & des autres. L'excommunication de
 Charles 5. fut teinte au cramoisi de
 ceste couleur : & bien que Paschal
 2. eust souuent iuré la ruine de l'E-
 uesque de Florence, il deguisa sa ven-
 geance du pur esprit , & innocence
 d'vn Cõcile. Aussi recueillant le fruiçt
 du grain qu'ils auoient semé, quand
 il est arriué aux Papes d'estre tirez en
 iugement pour respondre aux accusa-
 tions qu'on leur a intentees, on leur a
 rendu ce respect, contenant tousiours
 les mains des Iuges Ecclesiastiques
 bien loin de leurs dignitez, sous les at-
 taches de cest ordre. L'Eglise ne peut
 permettre qu'on touchast aux procez
 de Marcellin, Sixte 3. & Symmachus,
 qu'en sa presen ce & en sa face, estallee
 & ouuerte en plain Concile. Sur les
 traces de ces exemples, les Roys de
 Frâce, les Empereurs d'Allemagne &
 autres Princes , ne se sont iamais tant
 laissé emporter au sentiment de leurs

Auentin.

Sabellic.

*Platin.
 Tom. I.
 Concil.*

douleurs, & aux viues pointes de
 beaucoup d'injures, pour hafter & pre-
 cipiter la iustice irritee & eschauffee *Auentin.*
 de végeance, qu'ils n'ayēt fait propo- *Vßberg.*
 ser leurs plaintes contre Gregoire 7.
 Paschal 2. Alexandre 3. Boniface 8. &
 autres, en la majesté du plus grand *Naucler.*
 Cõcile qu'ils ont peu recueillir, avec
 l'aide & faueur de leurs voisins. Ie ne
 puis encores ietter les ancrs, ny cou-
 ler si legerement, que ie ne heurte du
 bord de ce vaisseau à la discipline de
 la Gaule. C'est là aussi que ie veux
 chercher le repos. Certes comme ce-
 ste belle prouince le cœur du monde,
 a esté tousiours deliure & franche de
 toutes sortes de monstres, pour auoir
 conserué sa santé, & la perfection de
 sa bõne constitution par vn sage regi-
 me, & par les salutaires remedes des
 frequentes purgations : comme elle
 s'est monstree la mieux policee & re-
 glee de toutes les parties de la terre,
 où les loix ont plus vigoureusement
 flory, où les saincts decrets Ecclesia-
 stiques ont trouué plus de respect &

PHILIPPIQUE III.

de force, qui du flambeau de sa vertu & Religion a donné lumiere à beaucoup d'autres Eglises plus obscures, & plus nouvelles, contrerollé & reformé les fautes & abus de ses voisins d'une vigilance fraternelle : elle n'a iamais rien laissé escouler de la vigueur de ceste ancienne discipline si generale. Elle n'a iamais voulu commettre l'honneur & reputation de ses Euesques aux iugemens Ecclesiastiques, s'ils n'estoient balotez, comptez & mesurez par tous leurs confreres, & pesez d'une iuste main en la balance d'un celebre & grand Concile. Parce qu'elle a sagement estimé, que la censure de ces graues dignitez ne pouuoit estre assez remaschee & digeree, ne pouuoit auoir son compte iuste & parfait qu'en ce frequent calcul : ny estre assez dignement concertee & debatue en plus petit reduit de Iuge. C'est l'ancienne ordonnance du Concile d'Agde, rafraischie, recolorée, & reuernie au second Concile de Tours, confirmée au Conci-

Concil.
Agatens.
can. 3.
Turonens.
2. cap. 1. 2.
& 7.
Meldens.
Concil.

le de Meaux, pratiquée & soigneusement entretenue en toutes les procédures des assemblées Ecclesiastiques. Car Splendonius excommunié du temps de S. Augustin ne fut condamné qu'avec ceste iustice: Salonius & Sagitaire ne furent priuez de leurs dignitez qu'au Synode de Lyon: On conuoqua l'Eglise de France à Bredes pour l'affaire de Gregoire de Tours: & vit-on apporter vn Concile formé à Paris, pour le iugement de Pretextatus. On ouït l'Euesque Saphoracus au second Concile de Paris, on ouurit vn Synode à Tours pour la destitution d'Ægide Archeuesque de Reims: Theodoric fit corriger Leodegarius en pleine compagnie de l'Eglise Gallicane: Faustianus Euesque d'Aix, fut deposé au 3. Concile de Mascon: & on n'osa iamais qu'avec ceste graue & prudente ceremonie, enjoindre seulement vne penitence publique à Vrcinius Euesque de Cahors. Qu'est-il besoin de tant de preuues? Riulphe ne fut-il pas iugé par vn Concile? Les

August. 3. contraliter.

Petilian.

Gregor.

Turon. 5.

cap. 27.

Ibidem.

cap. 47.

Turon. 5.

cap. 18.

Idem 10. cap. 19.

Idem.

Idem 5.

cap. 3.

PHILIPPIQUE III.

douze prouinces de Gaule, ne ioignirent-elles pas leurs vertus & autoritez pour vuidier le procez de Ganelon? L'accufation de Rotaldus ne fut iamais propofee que de cef ordre.

D^u Tillet.

*Aimon. 4.
cap. 105.
& 106.*

Loys Debonnaire le fit fagement appliquer contre les Euefques de la faction de Bernard Roy d'Italie : & il fallut commander vn ample & graue Concile en la ville de Troyes en Champagne, pour declarer l'anatheme à quelques vns de nos Euefques.

*Concil.
Rhemen.*

Où degrada-on l'Archeuefque Arnolphe qu'aux Conciles de Senlis & de Rheims? Nos Roys prindrent bien la peine de mettre ensemble tous les Euefques & grands Prelats de France, pour chaffer Hugo de l'Archeuefché de Rheims, où il s'efloit introduit & intrus audacieufement, fans prendre vn tiltre legitime de leur grace. On f'eft tousiours monftré en France fi foigneux & fi ialoux de l'honneur des Pafteurs de noftre Eglife, & craint fi religieufement de tacher ou fleftir mal à propos les luftres de ces hautes

*Contin.
Regin.*

dignitez si esclairantes, que pour interdire seulement à temps l'exercice des saincts mysteres de nostre Religion aux Euesques, leurs sages freres n'y ont marché que par les voyes d'un Concile. Avec ceste modeste façon & iustice mesuree, Theodore Archeuesque d'Arles fut suspendu à Chaalons sur Saone. Et comment eust-on violé ou mesprisé les ordonnances de ceste droite police en la reformation des Euesques, & grands moderateurs de nos Eglises; puis que ceste forme de proceder, cōme naturelle & necessaire a esté souuent employee en faueur de to^les autres moindres ordres? L'Abbé Theodulphe ne fut cōvaincu qu'en un Concile: vne Abbessse de Poictiers s'oppiniastra d'en auoir deux pour sa iustification: & Pierre Abeillard impetra les Conciles de Rheims & de Sens, pour faire examiner plus meurement ses erreurs & fantasies. Lors mesme que nostre Eglise, ployant demy courbee de vieillesse sous le fardeau de tant de longues annees, &

*Turonens.**Aimoin. 4.**Turonens.**10. cap. 15.**Et 16.**Oto Phri-
sin.*

PHILIPPIQUE III.

presque estonnée de la presence de la grandeur Romaine, a permis quelquefois aux Papes refugiez en son seing, de manier d'une commune main les iugemens de ses Euesques: ils n'ont iamais changé ny renuersé le cours certain de ceste tant celebre discipline. Eugene 3. fit instruire le procez de Gilbert Euesque de Poictiers au Concile de Paris: & on garda ce stile à Rome mesme, en la cause de Berenger Archidiacre d'Angers, conuaincu de la saincte autorité de deux ou trois fameux Conciles. Les peres Romains eussent pensé faire trop grand faute, de se despartir de ceste vniuerselle obseruance, és occurrences plus importantes & plus grandes, & qui regardant le poinct souuerain de l'Estat cōme ceste cause, meritoient vne plus longue & plus sage deliberation. Ils ont tousiours emmiellé & succré la rigueur de leurs entreprinse sur la France, des douceurs de ceste police moderee. Innocent 3. fit proposer l'excommunication de Philippe Auguste en

Oto Phri-
sin.

Nauclet.

en vn Concile sollicité par ses Legats: Boniface 8. pensoit renuerser de la forte apparence de cest ordre, le sceptre eternel de Fráce, en haine de Phi- lippes le Bel: & on n'auoit iamais veu que les Papes se fussent esloignez auãt ce siecle, des termes de cest vsage, en toutes les diuerses censures qu'ils ont si largement respendues sur la Fran- ce. Pourquoy eussent-ils desdaigné les loix & les exemples de leurs ancestres, comme de toutes les Eglises? Ces formes ont esté tellement censees de l'essence des grands iugemens de l'E- glise, que les heretiques mesmes, sin- ges, mocqueurs & vains imitateurs de ses sages actions, se sont tousiours façonnez sur les traits de ceste an- cienne procedure. Les Arriens demi- rent & deposerent en leurs Concilia- bules, & par les tumultes confus de leurs factieuses assemblees, Athanase, Paul, Asclepas: & ceste injustice co- loree & masquee de discipline, les of- fensa si auant, que leur restitution de- manda les suffrages d'vn nouueau

*Socrat. 1.**cap. 22.**& 23.**Theodor. 1.**cap. 28. 29.**& 30.**Sosom. 3.**cap. 5.*

Socrat. 6.
cap. 14.

Concile. Les ennemis de S. Chrystome l'assailirent de l'effort de trois Synodes, ordonnez à Constantino- ple & à Chalcedonne pour le precipiter de sa chaise : & Sainct Augustin tesmoigne, que les Donatistes n'anathematiferent l'Euesque Maximianus que sous l'apparêce & hypocrisie d'un Concile. Par ces proportions si iustes & mesurees, si les excommunications des particuliers Euesques ont esté pour le moins hasties des voix comptees d'un Concile prouincial : si en beaucoup de censures d'Euesques & de Prestres on a desiré l'authorité d'un Concile œcumenique, il falloit attendre l'arrest de toute l'Eglise, pour refoudre nostre excommunication : il falloit apporter la consultation d'un plus grand nombre de Medecins & plus amis, pour deffinir & conclurre ceste grande & cruelle section de la France : pour retrancher du corps mysterieux de l'Eglise vniuerselle, l'un des premiers & plus nobles de ses membres. Car comme disent les peres par

vne bien naturelle comparaison, dont
 l'experience preuue tous les iours la
 verité fort cogneuë & fort sensible. Si
 on pese & meurit avec tant de discre-
 tion la couppure d'vne partie du corps
 humain, offensée & gastée iusques au
 desespoir de santé : si on la marchan-
 de & pourmeine en tant de façons,
 pour l'arrester & resoudre avec tant
 de regret : si les amis ne la peuuent
 voir qu'avec larmes, si le plus tren-
 chant rasoir, ny le plus subtil ferre-
 ment tant soient-ils dextremement ma-
 nierz, ne peuuent faire tomber la plus
 pourrie piece d'vn corps malade sans
 mille pointes de douleur, sans les es-
 clats de mille cris que la passion arra-
 che des ames mesmes plus constan-
 tes : il falloit estre beaucoup plus cir-
 conspect, plus retenu, & plus pru-
 dent, en ce retranchement & couppu-
 re si mortelle, inseparable de la perte
 du Royaume de France, conjointe &
 attachée à la ruine de toute la Repu-
 blique Chrestienne. Mais à quoy nous
 trauaillons nous tant ? Où nous em-

porte ainsi le souuenir de la douleur ?
 Pourquoi allons nous si curieusement
 fouiller dans le seing & le sacraire de
 toutes les Eglises, pour trouuer l'ordre
 necessaire d'un Concile, afin d'esbran-
 ler par ce vice & deffaut tant apparent
 & cōfessé, l'enuieuse structure & extra-
 ordinaire façon de ceste desordonnee
 censure ? Quel ordre iudiciaire, quelle
 lumiere de raison ny de cōduite, peut
 on remarquer ny descouurer en vne si
 confuse & si passionnee sentence : qui
 interesse & blesse scandaleusement
 tout le mōde, en la playe de nostre in-
 jure ? Où nous a-on iamais assignez ? où
 auons nous esté ouïs ? qui nous a accu-
 sez ? qui nous a interrogez ? que nous a-
 on laissé respōdre pour nos deffenses ?
 Vne seule personne, & nostre ennemie
 declaree, d'armes descouuertes, & de
 routes sortes d'hostilité, a porté trois
 visages, a fait icy contre nous l'office
 de trois personnes differentes & de di-
 uerse condition, requises, necessaires,
 & essentielles en la constitution d'un
 iugement legitime ? C'est donc ainsi

que sans forme, sans façon, sans quelque couleur ou apparence de iustice, on pensoit perdre vne Eglise entiere, dompter vn fort & florissant Royau-
me, abattre la gloire du fils aisné des Empires, & enterrer pour iamais les triomphes & trophées des François, sous le fardeau insupportable de la tyrannie Espagnole? Si on n'a pas seulement daigné entédre nos respōses, de quelle assurance respondra on maintenant à la plainte, de cest injuste desny de iustice? Dequoy se pourra-on deffendre contre tant d'eternelles authoritez, qui nous garentissent & plegent en ceste cause? Dequoy soustiendra-on l'effort de tant de peres, & la vertu de tant d'Eglises, qui assail-
lent & combattent ce desreglemēt des sages decrets de leur police? Sainct Augustin, suiuy & assisté des autres flambeaux de nostre Religion, esclai-
rant à trauers de tant de confusions & de tenebres, dont on a voulu enue-
lopper, & faire mescognoistre ceste injustice si violente, ne pourra iamais

PHILIPPIQUE III.

souffrir qu'on condamne personne, tant soit-il coupable & criminel sans l'ouïr premieremēt, & toutes les Eglises d'une generale resolution approuveront la verité de sa parole. Car les premiers Conciles, renouellez & affermis dans la vertu du huitiesme Concile general, deffendent seuerement d'excommunier vn simple cleric auant que sa cause soit instruite, & en estat de iuger, auant qu'elle ait toutes ses façons & formes. L'vnzieme Concile de Toledé casse ces sentences legeres portees des vents, pronõcees sans pleine cognoissance de cause, & sans estre meurement examinees. Le quatrieme Concile de Carthage met à couuert sous les ailes de son autorité, les absens & nõ appelez: & empesche de toucher aux droits & dignitez des Ecclesiastiques qui n'õt point esté receus à proposer leurs deffeses. A la trace desquels, les peres du cõcile de Vvormes conclu en la presence du Pape Estiēne 5. destournāt d'horreur & de colere leur veuë innocente loin

*Concil. 8.
general.
cap. 10.
Tom. 3.
Concil.*

*Tom. 2.
Concil.*

*Concil.
Cartag. 4.
Tom. 2.
Concil.*

*Concil.
Vvorm.
cap. 14.
Tom. 3.
Concil.*

de tous ces injurieux arreſts monocu-
 les, cōſeruēt & retiēnent en l'exercice
 & hōneur de leurs charges, tous ceux
 qui auront eſté ſi imprudēment & te-
 merairement traittez, & les gardent
 de mal & de crainte iuſques à la diffi-
 nitieue d'vn Concile. Ceſte verité ne ſe
 peut-elle encores loger dans la con-
 ſcience de nos aduerſaires, ſi ſa place
 n'eſt bien apparemment marquee des
 reſponſes des Papes meſmes ? Qu'ils
 croyent au moins les paroles de ceux
 dont ils imitent ſi mal la vie & l'exem-
 ple : ils trouueront que Fœlix I. en
 vne lettre eſcrite à Palermus, & Ze-
 phirin I. en l'epiſtre qu'il adreſſe aux
 Eueſques de Sicile, improuent & *Tom. I.*
 condamnent la legereté & viſteſſe des *Concil.*
 Primats, qui ordōnerōt quelque cho-
 ſe cōtre vn Eueſque, dont la cōfeſſion
 n'aura eſclaircy & approué la faute,
 qui n'aura eſté competāment appel-
 lé, & legitimement conuaincu. Il eſt
 aiſé deſpraindre & retirer le ſuc de ce-
 ſte ſalutaire façon de iuſtice, de la
 creance & memoires baillez par ce

PHILIPPIQUE IIII.

*Epist. 50.
lib. II. ad
Iohann. def-
fens.
Cap. notū,
cap. nobis,
cap. nomen.
2. quest. I.*

grād S. Gregoire à Ieā deffenseur, lors
qu'il l'enuoyoit en Espagne: Et Nico-
las I. esteignant rigoureusement ces
aueugles anathemes, descochez ain-
si à yeux bandez & à l'adventure, les
retorque & rappointe contre ces Ju-
ges hastifs & courants, pour les guer-
royer & combattre des esclats & rui-
nes de leurs traits mesmes. Qui ne iu-
gera comme moy à voir vn fruit si
difforme, de si desagreable & peu na-
turelle couleur, si rude à la main, si
aspre & corrosif au goust & à la lan-
gue, si tenant au gosier, si pesant &
mal sein à l'estomach: qu'il a esté pro-
duit & né hors de saison sur quelque
roche deserte & sauuage: qu'on en a
hasté le cours de force contre le tēps
& la nature, que la terre ne l'a pas as-
sez couué & nourry: & que le Soleil
voilé de honte ne l'a iamais bien cuit
ny meury de ses rayons? Puis que ces
Bulles estoient projettees d'ambition
& de vengeance meditees & concer-
tees en vne violente conjuration, di-
gerees avec passion & enuie, façon-
nees

nees & bastiees de colere: c'estoit à la precipitation à les esclorre & tascher à leur faire voir le Soleil, qui d'horreur en recule & retire encor aujourd'huy son visage. Aussi que peut-on voir de plus hasté, de plus pressé, de plus precipité, de plus violent, ny de plus estrange, que de ne donner que trois fois trois iours à tant d'Euesques d'un si grand, si spacieux; & puissant Royaume, pour se purger & lauer de leur loyauté, comme de quelque tache & nouvelle souilleure de vice? Est-ce le train mesuré des iustes pas des premiers peres de l'Eglise? Quelle raison ou quel exemple, peut on tirer pour rideau sur ceste faute? On donna deux diuers Conciles à Paul Samosatence, le premier pour l'aduertir de se recognoistre & repen- Esseb. 7. tir, l'autre pour iuger de sa faute. Par- cap. 24. ce que Cirillus s'estoit vn peu trop auancé en la censure de Nestorius, sans attendre le nombre entier & parfait de tous les peres, mandez solemnellement pour cest effect: plustost de crain-

PHILIPPIQUE III.

te que le mal creust & augmentast par la dilation & la remise, que porté d'impatience ou legereté, il en fust publiquement reprins par ses freres, succomba aux mesmes peines qu'il auoit si soudainement decernees cōtre cest heretique, & receut des pointes de mesme censures. On fit assigner par trois diuerses fois ce miserable Eutiches, & deux Euesques d'authorité & de nom, chargez des lettres d'vn grād Concile, furent destinez à ceste vocation & adiournement. Lors que Iean 12. voulut degrader l'Euesque Sicon du iugement d'vn seul Concile, il fut conseillē par les peres de remettre & differer la sentence iusques à la pleine maturité d'vn troisiēme Concile: Et en ceste cause au rebours de tout l'ordre iudiciaire, apres le iugement de condemnation donnē & fulminē par attentat, on assigne d'vn delay de neuf iours tant de graues Euesques, & tant d'honorables Prelats, on adiourne vne si saincte multitude d'Eglises, & vn nombre infiny de Catholiques,

*Concil.
Ephes. T^o.
I. Concil.*

*Euagr.
Concil.
Chalced.
Tom. I.
Concil.*

Sabell.

pour se iustifier à Rome, de bien faire. Pourquoi nous esbayffons nous avec tant d'estonnement ? Toutes choses sont icy si desreglees & desmesurees, si outreuidees & audacieuses, que i'en voy tomber l'asseurance du front de nos aduersaires. Ils perdent toute contenâce, & rougissent à tous propos de nouvelle honte, picquez des vers de leur conscience. Et toutesfois ce n'est pas encores nostre dernier grief: La temerité ne trouue iamais d'arrest, de mesure, ny de bornes. Car tout ainsi que ceux qui ont pris la course du sommet d'une droite & roide montaigne, de laquelle ils se iettent à corps perdu, ne se peuuēt ny fermer ny retenir, qu'ils ne se treuuēt du tout à bas du precipice. De mesme les violēts ennemis de cest Estat, n'assouissant pas la faim brutale & croissante de leur enuie & de leur haine, en l'horreur de cest anatheme & effroyable iugemēt ne lassant pas encor leur rage en prouoquant & extorquant de force vne si horrible censure sur les

PHILIPPIQUE III.

testes de nos Prelats, & de tous les fideles subiects & seruiteurs du Roy: ils passent outre, & font menacer ces chefs de nos Eglises d'une destitution & priuation de dignité, tentent de les faire casser & exautorer pour en promouvoir d'autres en leur place, & se pensent iouër indignemēt de ces graues Pasteurs de la Gaule, comme fait vn potier de son argille. Ils se mescontent & s'abusēt: Ce seroit bien plustost au Roy, à deposer & destituer les Euesques qui le seruent mal, & se portent infidelement en leurs charges; tant s'en faut que le seruice & fidelité de ses meilleurs subjects, puissent conceuoir & produire ceste perte de leurs chaifes. Les Euesques ny autres Prelats quelsconques ne peuuent retenir le tiltre, l'honneur & prerogatiues de leurs sacerdoces dans le Royaume de France, sans s'aduouër & declarer seruiteurs du Roy, sans le tesmoigner d'effect & de parole en occasions si necessaires. Et lors qu'ils m'escoignoistroient ceste obligation naturel-

le, Chrestienne, & François, le Roy leur pourroit oster les benefices pour la faute de leur rebellion, comme les Roys ses deuanciers les leur ont accordé, sous la promesse & le serment de ce seruice. Le lien de ceste obligation, doit contenir en deuoir ceux qui iusques icy ont glorieusement rendu à nostre Prince tant de preuues de fidelité & d'obeissance: comme la pressante chesne de ceste crainte, doit reuoquer & ramener dans les bras de sa clemence, tous ceux à qui l'estrange mutation presque de toutes les choses de ce siecle, a fait ainsi changer de foy & de visage. Car de quelle part ont esté promeus nos Pasteurs au feste de ces dignitez, que de la liberalité, benefice, & grace de nos Roys? Le siege Romain ne s'en est meslé que bien tard, en vertu des concordats iurez avec nos Princes, sous leur permission ou tollerance. Au parauant, és regnes de la premiere & seconde race, ils n'y ont iamais mis la main, sans se repentir de l'entreprinse. Lors mesme que

PHILIPPIQUE III.

pensant trouuer quelque esgouft , & cōduit propre pour faire escouler vne infinité d'abus qui regorgeoient dans nostre Eglise, on auoit donné' entree aux eslections, par la bresche des anciens droits de la couronne, ce n'estoit que sous le bon plaisir & approbation des Roys: & les Papes n'y touchoient qu'en cas d'appel & de controuerse. Dequoy leurs officiers respādoient abondāment les sēmees sur la France, pour en attirer le fruiēt d'vne riche moisson d'or à Rome. Puis que c'est dōc au Roy à pouruoir aux grandes prelatures du Royaume, à qui les Euesques doiuent serment de fidelité: puis qu'ils possedent de si belles terres mouuantes de la maison de France, toutes subiettes à tomber en commise par rebellion, selon les loix, l'ordre, & la nature des fiefs: en violant la foy au Roy, ils donneroient occasion à sa iustice de les priuer des fruiets & tiltres de leurs benefices. Ce seroit vne trop dangereuse playe à l'estat, de permettre que ceux qui māqueroient

si obstinement de fidelité au Prince, occupassent les places deues & reseruees, à ceux qui le seruiroient fidelement. Il seroit à craindre, que ces bouches qui se doiuent monstrer pures & pacifiques, pleines d'honneur & de pieté, comme consacrees au seruice & culte de Dieu, vouees au repos du Royaume, destinees à prier & sacrifier continuellement pour la santé & prosperité du Roy, en peruertissant l'usage de leurs charges, ne prophanasent, ou alterassent le dessein & premiere intention de ces sacrez mysteres, avec le bõ-heur des affaires de sa Majesté. Qu'elles n'entrecoupassent le droit cours de sa fortune des rencontres de leur diuision: & ne polluasent la nette face de cest Estat de quelque tache de leurs imprecations, noires de colere & de vengeance. On pourroit redouter avec beaucoup de consideration & de raison, que ceux qui doiuent estre comme les liens de paix entre le Roy & le peuple, n'y entretinsent & semassent la conten-

PHILIPPIQUE III.

tion & la discorde : que ceux qui doivent penser nos bleffeurs, & estaindre doucement le feu desreglé de nos humeurs, par des liniments moderez : comme Medecins & Chirurgiens corrompus ou ennemis, ne les esmeussent & irritassent dauantage, ne fissent durer la maladie à desséing, ne fissent affoiblir ce corps de trop longues saignes, n'espuissassent ses bonnes qualitez & sa plus pure substance, par des medicamens violens & corrosifs, n'apportassent l'inflâmentation & la gangrene à ces ardentés douleurs, & n'enuenimassent mortellement les larges playes de ce Royaume. Il se faudroit desfier, que ceux qui ont comme vne espece d'empire sur les ames des subiets, ne les ployassent au mauuais exemple de leur foy & de leur vie, qu'ils n'infectassent les saines parties de ceste Couronne de leurs haieines pestilentes, ou de l'approche de leur cõtation : & que le vent orageux de leur parole ne pouffast iusques aux derniers coings de cest Estat,

les

les flammesches des feux de sedition, qu'ils oseroient allumer sur les autels de leurs Eglises. C'est pourquoy ceste exautoracion & degradation, seroit plustost deuë aux obstinez ennemis du Roy, & l'application de ceste peine plus necessaire, comme plus iuste enuers les Prelats infideles & mauuais seruiteurs de sa Maiesté, qu'à l'endroit de tant de vertueux & sages pasteurs, qui avec tant de soing, de deuotion & de courage, luy continuent leur seruice. S'estonne-on de la verité de ceste genereuse proposition? Ceste correction & iustice ne seroit estrangeny nouvelle, comme assistee de raisons considerables & pressantes; confirmee & appuyee de la force d'une longue multitude d'exemples. Car Constantius menaça Liberius des atteintes de ce droit souuerain, luy fit en fin souffrir ces prerogatiues de la grâdeur Imperiale: & les Princes qui ont tenue le gouuernail du monde apres luy, ont fait sentir les preuues de ceste necessité, à vn grand nombre d'Eues-

Theodor.
2. cap. 16.
Sofom. 2.
cap. 27. &
lib. 4. cap.
10.

PHILIPPIQUE III.

ques & de Papes, qu'ils ont tirez de la chaise de Saint Pierre, pour en loger d'autres plus fideles & plus agreables en leur place. Personne ne peut reuoquer en doute, que Flauian Archeuesque d'Antioche n'ait aduoüé ceste autorité bien entiere à Theodose;és mains duquel il remit sa charge, pour la conferer plainement à qui bõ luy sembleroit. Zenon chassa l'Archeuesque d'Alexandrie & beaucoup d'autres de leurs sieges: Athanase priua Flauian d'Antioche & Euphemius de Constantinople, de leurs dignitez Episcopales; Iustinian donna des aigres & viues pointes de ce pouuoir absolu, à beaucoup de pasteurs des premieres Eglises, comme Rome, Alexandrie & Constantinople, pour y en surroger de nouveaux: & Iustin 2. son successeur fit deposer l'Euesque Anastase. Ainsi Arthemius fit exautorer Iean Archeuesque de Constantinople: L'Empereur Leon destitua vn Euesque nõmé Germain: Nicephore osta les chaires à tous les Euesques

Theodor.
5. cap. 23.

Euagr. 3.
cap. 11. &
12.

Ibid. cap.
31.

Paul Dia-
con. lib. 16.

Euagr.
Cõtinuat.
Damaf.

Euagr.

Zonar.

Paul. Dia-
con. lib. 34.

de la conspiration d'Arfabirus : Isaac Angelus fit degrader Basile Camate-
re: & Theodoualde Duc des Sueues,
arracha Eton & Pirminus de leurs
Eueschez , parce qu'ils fauorisoient
Charles Martel. De mesme sagesse &
courage Henry 3. fit perdre les bene-
fices à l'Archeuesque de Majance, &
à tous les autres Prelats de la faction
de Rodolphe. Le Roy Iean d'Angle-
terre fit chastier de ceste peine l'Eues-
que d'Iorch, & Henry Roy de Polo-
gne fit donner ce traitement à l'Ar-
cheuesque de Gnesné & autres Ec-
clesiastiques, qui auoient delaissé son
seruice par la terreur des anathemes
Romains. Il seroit superflu de racom-
pter cōment les Empereurs d'orient
d'Occident, & d'Allemagne, ont me-
nacé & frappé bien auant les Papes
mesmes de ceste espee de Iustice. Ils
en firent esproouer le trenchant à Sil-
uerius, Vigilius, Pelagius, Leon, 3. &
4. Paschal 1. Gregoire 7. Urbain 3.
Paschal 2. Gelais 2. Honoré 2. Calix-
te 2. Adrian 4. Alexandre 3. Innocent

*Nicet. 2.
de gest.
Isaac. An-
gel.
Auentin.
3. Annal.*

Tritemius.

Polidor.

Cromer.

*Euagr. cō-
tin. Da-
mas.
Platin.
Simonet.
Aimoin.
Sigebert.
Vsserg.
Auentin.
Grant.*

PHILIPPIQUE III.

3. & 4. Iean 22. & autres de cest ordre, qui se monstrerēt aduersaires ou trop suspects à la grandeur de leur Estat. Quoy nostre France, n'a elle iamais peu gouster ce preseruatif plein de prudence? Ne l'a elle iamais employé es accidents de pareilles maladies, & en la forte contagion de semblables pestes ciuiles. Pourquoy est-ce donc qu'Ægide Archeuesque de Rheims fut deposé par l'authorité de Childebert, que pour son infidelité & trahison? Pourquoi Pretextatus fut il priué de l'Archeuesché de Rouen, que pour crime de Majesté? Theodore Archeuesque d'Arles, ne perdit-il pas son Archeuesché par ordonnance de Clovis 2? Rigobert de Rheims, & Eucherius d'Orleans, ne furent-il pas mis hors de leurs sieges, du commandement de Charles Martel, pour luy auoir fermé les portes de leurs villes en temps de guerre, & incliné à la faueur & au secours des ennemis de la France? Sur ces considerations aussi necessaires que legitimes, le Pape Za -

Turonens.
10. cap. 18.

Idem lib.
5. cap. 18.

Idem.

Sigebert.
Chronic.

charie conseilla à Pepin d'exercer plainement ce droit, lors qu'il s'en presenteroit occasion. Charlemaigne se vanta hautement en ses Conciles, d'auoir fait passer sous ceste censure vn grád nombre de Prelats: Et Loys Debonnaire tira raison par ce remede, des laschetes d'Anselme Archeuesque de Milan, d'Ebon Archeuesque de Rheims, de Vvolpholde Euesque de Cremone, & Theodolphe Euesque d'Orleans preuenus dela conjuration de Bernard Roy d'Italie. C'est pour ce subiect que le Roy Hue Cappet fit arracher Arnolphe de l'Archeuesché de Rheims, côme conuaincu de perfidie & trahison. On degrada pour mesme crime le Prestre Adalgerus son complice : & parce que Siguin Archeuesque de Sens donna apparence de trouuer mauuaises ces destitutions si salutaires, il fut emprisonné luy-mesmes de l'aduis du Concile de Rheims. Philippes Auguste fit deposer de cest ordre tous les Ecclesiastiques qui auoient fleschy sous la crainte de l'ex-

*Epistol. ad
Pipin.
Tom. 3.
Concil.*

*Aimoin. 4.
cap. 15. Et
16.*

*Æmit. in
Concil.
Remens.
Gaguin.*

*Æmit.
Guillaume
le Breton
en son hi-
stoire de
France.*

PHILIPPIQUE III.

Vicent.

communication qu'on auoit iettée contre luy : & ses Magistrats confisquerent tous les biens de ceux qu'ils trouuerent tachez de ce vice comme l'Euesque d'Orleans. Telle est la police des sages loix ciuiles & Ecclesiastiques, l'ancienne vertu des decrets de l'Eglise Gallicane, & la courageuse vigueur des Conciles de Tolledede. Ce seroit donc plustost de l'authorité du Roy de destituer les Prelats infideles, qui suiuent la faction d'Espagne: qu'à ses audacieux ennemis d'en faire seulement menacer ses seruiteurs. C'est la naturelle grandeur de sa Couronne, les droits eternels de son sceptre : & vne aussi iuste occasion, comme c'estoit trop d'entreprise à Gregoire, d'estendre ses violentes mains sur les Pasteurs de cest Estat, demeurez constamment en l'ancienne fidelité des François, & de l'Eglise. Quand ce miserable desseing eust peu tirer quelque effect conuenable à sa malice, ou de nostre lascheté, ou de quelque mauuaise fortune: le voudroy bié

demander qu'est-ce qu'on eust fait de tant de sortes de benefices, qu'on pensoit rendre vacquans & impetrables, comme par vn deuolu, pris sur la vertu & sur la foy? Pleust à Dieu, qu'au moins ce n'eust point esté l'intention desordōnee de l'Espagnol, de les vendre à deniers contans, pour seruir aux luxures & auarices de ceste guerre: pour en enfler ses parties casuelles, & remplir du sang & honneur François, du suc & substance de ce Royaume, les sangsues estrangeres. Car en la deplorable cōfusion de semblable troubles, és desreglemens de pareilles excommunications, lancees sur l'Allemagne en vne plus grande simplicité de mœurs, & plus grande integrité de siecle: on vid tenir boutique ouuerte des plus hautes & plus sainctes dignitez de l'Eglise. Hermanus de Bam-

*Lambert.
Scafna-
burg.*

Pantal.

Idem.

bourg obtint son Euesché sous Alexandre 2. par argent; Arnoul acheta l'Archeuesché de Majance de quelques vns qui en auoient le don; Gerard dōna deux cens mars pour estre pro-

PHILIPPIQUE III.

*Tyrinus de
bell sacr.
lib. II.*

meu à mesme chaise; Et Arnolphe Archeuesque de Ierusalem fut contraint de racheter d'Honoré 3. son Archeueiché à pris d'or. Passeray-ie aueugle & muet, sur tant de traits qui se presentent pour vanger l'injure de la Frâce, pour imprimer quelque horreur aux esprits de nos peuples desbauchez, & faire rougir de mesme honte ceux qui nous veulent ietter en mesmes playes? Innocent 3. fort libe-

Boet.

ral des excommunications contre les Princes, enuoya le Cardinal Gaulo en Escosse, qui exposa la plus part des benefices en vente : & Gerad Euesque de Niem perdit le droit que le Sainct Esprit luy auoit acquis en sa creation, parce que son competeur eut meilleure bourse que luy. Robert Euesque del'Incolme offensé de tant

*Matth.
Paris.
Vsperg.*

Boet.

de prodiges, se mit bien en deuoir d'en faire des courageux reproches, mais il n'en rapporta que des brocards de mocquerie. Qu'on pardonne à ma douleur, si elle ne peut estancher ses plaintes. En vn mal-heur pa-

reil au

reil au nostre, Alexandre 4. ayant ex-
 cōmunié Philippes Euesque de Saltz-
 bourg pour estre demeuré fidele à
 l'Empereur, on vendit son Euesché à
 Vlrin: à qui on l'osta soudain de cole-
 re faute de payement, pour la bailler à
 vn acheteur de meilleure foy, & plus
 riche. Sur ces estranges accidents,
 l'Abbé d'Vsperg deschargeât son esto-
 mach, s'escrie & lamente franchemēt:
 contraint d'accuser l'auarice de son
 aage, d'auoir rendu la pluspart des be-
 nefices de l'Europe litigieux, pour en
 attirer l'argent à Rome, & y faire cou-
 ler de tous les coings du monde des
 nouvelles mines d'or, par mille diuers
 canaux, & subtiles veines de chiqua-
 nerie. C'est l'edification qu'apportent
 ces censures à la Chrestienté, c'est de-
 quoy elles accroissent & fortifient la
 Religion: qui semble s'enfeuelir tous
 les iours dans les ombres de tāt d'am-
 bitieuses entreprises. Toutesfois on
 nie la verité de ceste intention, & d'a-
 uoir iamais pensé mettre en vente les
 dignitez Ecclesiastiques de la France.

Auentin.
lib. 7.

Vsperg.

PHILIPPIQUE III.

Si faut-il aumoins qu'on confesse, que si ce grand amy d'Espagne ne vouloit vendre ce Royaume en detail, & par le menu des benefices, retenu de l'injure de son ordre & de ses freres, il le vouloit vendre en gros: pensant des coups de son tonnerre briser le sceptre Royal, & rompre en esclats & en pieces la Couronne de France, pour parer de la majesté & splendeur des ruines mesmes d'un si puissant Empire, l'infatiable cupidité Espagnole. Le moyen de l'acquisition d'un si grand Estat deuoit estre vne belliqueuse excommunication, par laquelle nous auons fait voir autresfois qu'on a dompté les plus puissants Royaumes: & la garantie du contract n'estoit appuyee ny plegée, que de l'exemple de quelques vns de ses predecesseurs de mesme humeur. Qui mellant & confondant toutes choses contre la simplicité & spiritualité de leur condition, ont combatu les Roys d'artifice ou de guerre ouuerte, ont subiugué les peuples de force ou de terreur, ont ren-

*Les Lau-
riers du
Roy.*

uerfé ou esbranlé les puiffances de la terre, & trafiqué publiquement des Royaumes de ce monde. Car on fit marchandise ouuerte de l'Empire à Rome, depuis le temps de Charles le Chauue, le deliurant presque au plus offrant & dernier encheriffeur, comme sous la picque d'une victorieuse armee. Adrian 4. vendit la Sicile & la Pouille: & le Roy Guillaume de Sicile la surencherit sur Emanuel Comnene, à qui on en auoit des-jà passé le contract. On liura le Royaume de Ierusalem & de Sicile aux charges de quarante mil escus par an. Innocent 4. exposa le Royaume de Naples en vente à Henry 3. Roy d'Angleterre, pendant la vie mesme de Conradin: on presenta à Frideric le Royaume de Ierusalem & de Sicile pour six vingts mille onces d'or: & Alexandre 3. & Adrian 4. mirent l'Angleterre à l'encherè. On l'auoit vne fois à demy vendue à Philippes Auguste, parce qu'il auoit vne armee preste pour la conquerir, quand redoutant sa fortune on la ren-

Regino.

*Cōtinuat.
Sigebert.*

Æmil. 7.

*Matth.
Paris.*

*Cōtinuat.
bell. sacr.*

*Matth.
Paris.*

PHILIPPIQUE III.

dit à Iean Sans-Terre qui en offrit des conditions plus aduantageuses & plus hautes : & Boniface 8. fut si presomptueux & insolent d'oser contracter du Royaume de France mesme. Sur ce train desreglé, ce confederé d'Espagne, faisant loy de mauuais exemple, auoit fait marché de nostre Royaume, & enuoyé vn Legat pour en saisir & inuestir nos ennemis : à qui il n'a rien peu liurer que des nuees, des chimeres, & des songes. Car c'est comme il en prend à ceux qui promettent temerairement ce qui n'est à eux, que de presumption & d'esperance. Toutesfois, il n'a pas tenu aux contractans, qu'ils n'ayent accompli & entretenu la vendition. On y a apporté la force & l'artifice, & tout ce qui peut seruir à l'enuahissement d'vn grand Empire. On a mis des armées aux champs, on a remué & troublé la terre de schismes & diuisions : on a escroulé le Ciel, pour le faire tonner contre nous : on a essayé de trauerfer & destourner les doux aspects de son

Nauclet.

bon-heur, & de corrompre les heu-
reuses constellations dont il regarde
benignement nostre Prince. On a
foüillé iusques dans le cêtre de la ter-
re, & sondé le secours des enfers : on
s'est aduenturé d'en destacher les fu-
ries d'anatheme, pour les lâcer horri-
blemēt sur nous : on s'est efforcé d'ar-
racher de la main de Dieu mesme la
disposition du Paradis, pour nous en
faire perdre le chemin & l'esperance :
& nous fermer eternellement la por-
te de sa grace, que le sang de son Fils
nous a si largement ouuerte. Que n'a
on point fait contre nous ? On a tiré
l'espee de l'Eglise & employé ses spi-
rituelles & mysterieuses armes, pour
fortifier tant d'iniustes armes tempo-
relles : on a emprüté le nom de Dieu :
on s'est paré de l'honneur de sa que-
relle : on a tantost bandé, tãtost ployé
la vertu de sa parole, selon qu'on a
pensé la faire seruir à vn si mauuais ef-
fect : on s'est armé du glaiue de Dieu ;
& couuert la foiblesse de tant d'entre-
prises, du bouclier & autorité de son

PHILIPPIQUE III.

Eglise. Tout cela à vn execrable des-
 feing. On a ainsi peruertý & changé
 l'ordre de toutes choses, pour acquie-
 rir par art & superstition ce superbe &
 puisât Royaume. On a prophané de
 tât d'abus les purs mysteres de nostre
 Religion, pour nous assubjettir & as-
 seruir à nos plus cruels ennemis: pour
 dompter & perdre le premier Royau-
 me Chrestien, pour abattre le support
 de l'Eglise, & réuerser l'ancien & ordi-
 naire appuy du siege de Rome. Tu t'a-
 busés audace Espagnole; le Royaume
 de Dieu n'a rien de commun avec les
 Royaumes de la terre, ils n'ont rien à
 quereller pour les limites, leurs bor-
 nes sont assez apparêtes & remarqua-
 bles. L'Eglise ne s'engage point en la
 conqueste des Empires, & ne s'entre-
 met iamais des débats & cōtrouerses
 des Princes, que cōme mere cōmune,
 sans pencher vers la faueur ny vers la
 haine. Qu'on s'en cōseille plainement
 avec Gregoire de Nazianze, qu'on en
 delibere avec ce sage Sainct Ambroi-
 se, qu'on esteigne ceste auare soif dans

les fleuves de l'eloquence de Saint ^{Chrysoſt.}
Chryſoſtome, qu'on s'en reſolue ſur ^{ſuper}
l'autorité des Papes, comme Leon ^{Matth.}
I. ils renuoyerōt bien loin de ſes pro-
jets ambitieux, tous ces eſprits hau-
tains pleins de contention, qui ſous
le ſpecieux honneur des droits du
Royaume celeſte, veulent finement
empieter la terre. C'eſt prendre par la
pointe ces deux glaiues de l'Euāgile,
s'eſt s'en couper ſoy-meſmes la gor-
ge, dit S. Chryſoſtome, que de penſer
accoupler le glaiue temporel au ſpiri-
tuel. Le fils de Dieu eſt party du Ciel
pour apporter la paix aux hommes, à
fermé le temple de Saturne en naiſ-
ſant, & n'eſt venu que pour combattre
les vices, de la force & vigueur de ſa
parole: ſans entamer iamais de ſon
trenchant la cōſtitution des Empires
de la terre, qu'il trouua tachez d'er-
reur, cōfus de toutes ſortes de ſectes,
& pourris des corruptions de longue
ſuperſtition & idolatrie. C'eſt la leçon
& le mirouër qu'il a laiſſé à ſon Egli-
ſe. Et toutesſois c'eſt ſous ſon nom &

PHILIPPIQUE IIII.

sa doctrine comme d'un dessein tiré de sa main, peint des viues couleurs de sa parole, & releué du pouuoir de son Eglise, qu'on a voulu surmonter & réuerfer ce Royaume, si deuotieux & consacré à son seruice. Comme si la verité du verbe diuin, & la nette puissance de son Eglise, estoient melées & embrouillees avec les impostures & vanitez de ce siecle: comme si le Ciel balancé de son poids & de son brâsle, soustenu de sa secrette vertu & consistance naturelle, auoit affaire du support & appuy de la terre: cõme si les effieux la deuoient trauerfer, pour se soustenir & reposer plus seurement: comme si ces deux corps si esloignez estoient encore attachez & collez dans le mellange de la confuse nuit du vieux caos. Au compte de nos ennemis, il sembleroit que le Ciel pourroit enfanter la terre, qu'une substance purement spirituelle seroit capable de conceuoir & engendrer vn corps si difforme & monstrueux: & que les saincts mysteres de nostre Religion

ligion pourroient produire la lourde
 masse de ce monde. Vous diriez au
 cours de ces abus; que le Ciel basty
 de l'eternelle prudence de l'esprit de
 Dieu, pour esclairer la terre de tant
 de sortes de lumieres & d'estoilles, de-
 stiné pour la nourrir & renouveler
 des influences de tant de salutaires
 astres: en lieu de luy rire amoureuse-
 ment, pour l'esmailler & embellir de
 tant de sortes de fleurs & de verdures,
 de fondre doucement en larmes pour
 l'humeeter & engraisser de sa douce
 rosee: en lieu de luy ouvrir les tresors
 de son seing, pour l'enrichir de tant de
 fruiets, & la parer de tant de differen-
 tes & admirables proprietes, distillees
 & coulees par mille secrets canaux
 de son bon-heur: changeant de con-
 stitution & de visage, peruertissant
 l'ordre constant de son tour, & cor-
 rompant les regles perpetuelles de sa
 nature, ne deuroit plus servir qu'à la
 voiler des espees nuiets de toutes
 sortes de differents & contentions, ne
 se deuroit plus mouuoir que pour la

PHILIPPIQUE III.

foudroyer de mille esclats de feu, ne luy deuroit plus inspirer que les prodiges de mille comettes portentueuses & mortelles, ne la deuroit plus baigner que de sang humain, ne la deuroit plus charger que d'espines & de ronces, ny rouler que pour tacher sa belle face, d'infidelité, de parricide, de feu, de meurtre, & de carnage. C'est s'escarter bien loin du chemin du Fils de Dieu. Il nasquit, dit Sainct Bernard apres Sainct Augustin, en vne chetiue bourgade, en la plus forte rigueur de l'hyuer, en vne pitoyable necessité & pauureté, avec l'extreme faute de toutes choses. Il se fit esleuer bassement, n'eust pas seulement des pierres pour reposer sa teste, ne posseda pas vne taniere pour se tenir à couuert, s'esloigna des pompes des cours Royales, marcha desdaigneusement sur la splendeur des sceptres, ne daigna iamais releuer de terre la couronne hereditaire de sa maison : & ceux qui se diront les Lieutenants de ceste puisſance spirituelle sur la

*Augustin.
in epist. ad
fratres
Mendinēs.*

terre oferont occuper les Royaumes, embrasseront & estraindront tous les sceptres les plus superbes, deschireront les plus glorieux diademes, & se diront moderateurs & maistres absolus de tout le mōde! Ces presumptiōs n'ont deffense ny couleur, qui ne pallisse à la plus foible lumiere. Car si le Fils de Dieu eust tant aymé & affecté les grandeurs du monde: s'il eut voulu parer & enrichir son Eglise de tout ce que la terre auoit de plus beau sur sa face, & de plus precieux dans son sein: s'il eust voulu fortifier & rasseuer les fondemens de son Royaume celeste, de la maiesté & vertu des Estats humains, comme d'un arc boutant de secours: Ne pouuoit-il pas desfeigner & faire esclorre des nouveaux mondes, affermir de nouvelles terres, faire couler de plus larges mers, & les peupler de plus de sortes d'animaux? Ne luy estoit-il pas aisé, au moindre trait de sa parole, de peindre la terre des plus naïues & plus viues couleurs, de la charger de plus iaunes

PHILIPPIQUE III.

& plus riches moissons, de l'orner de plus superbes edifices, de la couvrir d'un Ciel plus lumineux, cloüé de plus viues estoilles, semé d'astres plus esclairants & plus brillants. Il a rejeté loin de son eschole d'humilité & d'innocence tous ces allechements de grandeur, & de gloire : a escarté brusquement ces fumées de la lumiere des frequentes declarations de sa simplicité : & a couppé de la vigueur de sa parole les degrez & les ailes de toute vanité, qui eussent peu esleuer ses disciples és discours de ces nuees.

*In Epistol.
ad Iacob.
August.
lib. de
Cathed.
Bernard.
Cōsiderat.*

C'est le precepte de Sainct Paul, le conseil de S. Clement Romain, l'humilité de S. Hilaire, la resolution de S. Augustin, & l'authorité de toute l'Eglise. S. Bernard ne marchande ny ne conteste pas icy avec le monde, pour se resoudre en vne chose si aisée. Enfonçant ceste question de mille foudres d'eloquence, il s'en adresse courageusement au Pape Eugene. Car c'est grád cas que les anciens peres, & toutes les premieres histoires de l'E-

glise, ont notté la chaise Romaine de festre la premiere licenciee à estendre la main sur la terre. On dit que ceste porte de la discipline fust entr'ouuerte sous Urbain premier, mais elle est maintenant par terre. Que les saincts peres Romains cessent donc d'engager le Ciel és querelles de la terre, se despartent des mauuais desseings de Sixte & de Gregoire, & nous laissent demesler nos differents avec l'Espagnol. Qu'ils ne dressent plus contre nous la pointe de ces deux glaiues, ou bien qu'ils prennent garde, que la menace de Sainct Bernard ne se conuertisse en prophetie : Que voulant embrasser trop estroitement ces deux espees, elles ne leur sortent toutes deux hors des poings. Qu'ils ouurent donc icy les yeux sur les playes que nous en auons receues, qu'ils aydent à desfiller ceux de nos peuples, & se ioignent à la iustice de nostre cause. Qu'ils desaduouient au moins ceste ambitieuse excommunication, puis qu'ils ne la peuuent deffendre qu'avec hon-

*Bernard.
de Considerat.*

PHILIPPIQUE III.

te: Aussi ne craignons-nous plus les assauts ny les efforts, d'une si foible césure. Le leur presente pour miroüer, l'issue & la fin de ces deux de leur ordre, qui d'un vice Latin pensant deuorer leurs enfans comme Saturne, ayant fait tuer vn Roy de France d'un couteau de Moine apres l'auoir menacé du leur, nous ayant fait si longuement entrecoupper la gorge, nous ayant fait si durement entrechoquer comme pierres, pour allumer toute l'Europe du feu forty de nos contentions: n'ont guiere suruescu à leurs fautes, adiournez deuant le tribunal de Dieu. Ces spectacles & exemples leur proposent plus de prudéce, ou moins de vie. Que si on ne veut croire à ce veritable iugement de Dieu, qu'on attende au moins en patience l'arrest des peres anciens & de toute l'Eglise, sur cest ambitieux different. Que nos ennemis se cahent icy de crainte & d'horreur: que nos peuples endormis d'ignorance, s'esueillent à la forte voix de la iustice de l'Eglise. Ils en-

tendront que Sainct Ambroise con- Ambros.
in lib. de
Ioseph.
damne feuerelement toutes sentences
prononcees de colere, qui courent à
la végeance, poussees d'hommes par-
tiaux & ennemis. Ils apprendront que
Sainct Hieresme nous admoneste, de Hieronym.
super
Matth.
ne nous arrester pas sur l'escorce des
iugemens des pasteurs, sans sonder le
fonds, & fouïller bien auant dans la
cause. La voix (dit-il) de celuy qui de-
crete vne excōmunication, ne fait vn
hōme ny plus innocent ny plus cou-
pable, sil n'est de soy-mesme disposé
au merite ou à la peine : non plus que
les Prestres de l'ancienne Loy ne pou-
uoient enflāmer de lepre le sang d'vn
homme temperé. Car ils s'en faut tant
qu'vn mauuais iuge puisse rendre cri-
minelle vne ame iuste, qu'au contrai-
re sa sentence l'accable luy-mesme
d'opprobre, & abomination deuant
le throsne souuerain de Dieu. C'est August. sis-
per Matth.
de verbis
Domin. &
ad Cler.
Hipponens.
mocquerie (dit Sainct Augustin) de
s'imaginer que la puissance de lier ou
de dissoudre, puisse alterer ny flestrir
la pure constitution des esprits sains,

PHILIPPIQUE III.

ou doive offenser les Chrestiens, qui ne donnent point d'aduantageny de prise, à la rigueur de ce mal. Il ne sert de rien que l'humaine ignorance pense audacieusement rayer du liure de vie, celuy que la mauuaise conscience n'en a premierement effacé. Que Manichee face en terre tel iugement qu'il voudra d'Augustin, pourueu que sa meschâte vie ne le charge, ny ne l'accuse au Ciel d'aucun crime. On se lie plustost soy-mesme en voulant attacher iniustement les autres. La diuine iustice rompt de force ces rigoureux liens, & brise en esclats les chaisnes les plus fermes de la malice, & de l'enuie. Si quelqu'un est frappé mal à propos de quelque atteinte d'anatheme, qu'il s'asseure que le supplice attend celuy, qui l'a laissé tomber si imprudemment de sa main: & que le S. Esprit, qui n'attache rien que sagement, affranchit & deliure les consciences, de tous ces enlacements & attaches presomptueuses. C'est la resolution de tous les peres, le consente-

ment

ment vniuersel de toute l'Eglise : & les celebres & eternels arrests des Conciles de Nice, de Sardique, du premier, troisieme, & quatrieme de Constantinople, des Conciles d'Ephese, de Calcedone, d'Arles, d'Agde, d'Orleans, de Mascon, de Tours, de Meaux, & de Vienne. Ce sont les preiugez des Synodes de Carthage, de Tolled, de Francfort, d'Erphort, Tribur, Vvormes, Brixe & Majance : & presque de tous les Conciles Romains. Que s'il faut ioindre à vn iugement si solide, remply de si prudents suffrages, balancé d'vn poids si iuste, & mesuré d'vne si egale main, vn renfort de l'authorité des Papes : Calixte I. reprouuera toutes censures, basties de faueur ou de crainte, & Gelais I. abhorra tous anathemes qui ressembleront à cestuy-cy. Ce sont les claires declarations de Sainct Gregoire, à qui on est necessité d'acquiescer, & les veritables oracles du Sainct Esprit, que la plus hardie calomnie ne scauroit iamais dementir. Que les

*Calixt. I.
Epist. I. ad
Benedict.*

*Gregor.
magn.
Epist. 9.
lib. 2.
Epist. 14.
lib. 6.*

PHILIPPIQUE III.

plus cōtentieux esprit exercent donc icy les curiositez, & subtilitez de leurs fantasies, qu'ils prennent beaucoup de peine pour essayer à nous en donner: ils ne sçauront trouuer d'assez larges & longues fuites pour se sauuer de ceste charge: ils ne se pourront couvrir de ces traits du Ciel, ny euitter ces coups vigoureux de la iustice de l'Eglise. Qu'ils cherchent des nouvelles ouuertes de querelle: ils ne pourront iamais trouuer de requeste ciuile assez forte, pour esbranler la ferme vertu de ces arrests: ny des propositions d'erreur assez captieuses, contre la sage & droite foy de toute l'Eglise. Pourquoy dōc, François ombrageux & esgarez, tremblez-vous à l'horreur imaginaire & vaine, de ces Bulles? Pourquoy redoubtez-vous les atteintes, & les coups de ces censures si legeres? Ce ne sont que Lyons pourtraits & inanimes, sans corps, sans mouuement, & sans vigueur; releuez ainsi de couleur & d'artifice, pour esfarouscher les peuples. Ce n'est rien

que peinture morte, rehaussée du pinceau, animée de quelque apparence de fureur & d'effroy, pour l'espouventail des plus simples. Ce sont foudres imitez & contre-faits d'un ouvrage Salmonee : ce sont glaiues espointez & rabatus, Couleures esdentees, Serpens desarmez d'esguillons. Rasseurez seulement vostre veüe, & vous vous mocquerez de ceste feinte. Quand les bornes du pouuoir de ce mauuais ouurier, qui a forgé ce tonnerre, esgaleroient bien son enuie desbordée : son foudre est de mauuaise matière, les pointes en sont foibles & tortues, il n'a pas esté assez battu, la trempe en est molle & lasche, il s'est rompu & brisé en l'air auât que de venir à nous, & s'est creué dans les mains mesmes de celuy qui l'a osé lancer, à sa ruïne & à sa honte. Si les esclairs & le bruit de ces tempestes, ne vous ont esbloüy la veüe, & ne vous ont estourdy l'oüye, que vo⁹ semblez auoir endurcies aux malheurs & à la plainte. Si vous n'auuez despoüillé avec la raison, toutes

PHILIPPIQUE III.

vos naturelles facultez : s'il vous reste
encores le sentiment de vostre mal &
de vos playes : respondes-moy pau-
ures gens, qui vous peut tenir si lon-
guement en ces songes? Refuez-vous,
insensez & furieux? Pensez-vous viure
en France ou en Espagne? Non, vous
n'avez point encores changé du tout
vostre país, nous vous y auons con-
seruez quand vous en estes voulu sor-
tir. Vous en respirez encores l'air que
vous avez tant corrompu, vous en
voyez encor le Ciel troublé de la
honte de tant de crimes, vous en pres-
sez encores la terre souillée de meur-
tre & de lang, vous retenez encor vos
corps malades esteints & chancel-
lans, vous sentez encor debattre vos
ames forcenees d'une fièvre chaude
& violente. Qui vous fait donc dor-
mir si longuement d'un somne voi-
sin de la mort, sans que tant de poin-
tes de douleur & de mal, vous esmeu-
uent ny esueillent? Voulez-vous touf-
jours viure dans l'horreur de ces se-
pulchres, enterrez si profondement

dans les ruines de la France ? Ceste
 nuit ne passera-elle iamais ? Langui-
 rez-vous tousiours dás les ombrages
 & obscuritez de ces deserts de men-
 songe sans ouurir les yeux aux esclats
 d'un si luisant Soleil de verité ? Ce n'est
 pas vne nuit Cymériene, ce sont om-
 bres perpetuelles, tenebres palpables
 & desreglees contre le cours de la na-
 ture, & les mouuements du temps :
 rien ne garde icy son naturel ny son
 ordre. Ceste mer est trop long temps
 esmeuë, il n'y a vent de si longue ha-
 laine, l'air seroit espuisé d'orages, la
 marée ne monte point si haut sans re-
 flux, ce vin a bouilly trop lóguement,
 & ceste cholere si recuite deuroit
 estre desia changee en melancholie, &
 repentance ? Aussi ne scay-ie bonne-
 ment quel nom dōner à vostre fortu-
 ne, ny quelle vraye marque imprimer
 à la rigueur de vostre mal. Car si ie
 vous appelle esclaves, ie ne voy point
 de si fortes chaines ny si tenātes, dōt
 vous ne vous puissiez bien affranchir
 & deliurer. Ne faites que le souhaiter,

PHILIPPIQUE III.

ces liens tomberōt de vostre col, sans qu'on recognoisse seulement les empreintes & les traces de leurs estreintes plus violentes. Si ce n'est ce ioug estrangier qui vous blesse, apprenez-nous le naturel de vostre mal? Car la douleur est trop cuisante, les assauts en sont trop vehemens, pour feindre de vous trouuer bien? Si c'est fièvre continue, est-il possible qu'elle ait duré tantost quatre ans en ceste ardeur & violēce si extreme, sans vous donner quelque relasche, ou bien le repos du tōbeau? Si c'est vne fièvre errante, pourquoy auant le iour de son retour, ne pensez-vous à vous guerir? Que ne desseichez-vous les humeurs qui la prouoquent? Que n'estanchez-vous les corruptiōs qui l'irritent? Que ne vuidez-vous le sang bruslant qui fait tāt battre vostre poulx? Non, c'est encores pis que tout cela. C'est vne vraye lethargie, vne conuulsion vniuerselle, vn general assopissement de tous les mēbres, vne extraordinaire paralisie, vne pourriture de tout le

corps. Mais les parties vitales sont-elles si fort esteintes & refroidies, que tant de fortes & dures estraintes, que les traits piquants de tant d'aigreurs, l'applicatiõ de tât de fers trenchás, & tant de sectiõs repetees, ne puissent reuoquer le sentiment? C'est plustost vne fureur enragee qui vous emporte à trauers les chãps & les rochers, qui vous escarte dás ces forests, qui vous enleue sur les plus droites pointes de ces montagnes, qui vous fait courir à val de ces precipices, & vous traine ainsi à la mort. On diroit que quelque Megere d'vn flãbeau ensouffré & d'vn foüet, va sans fin tallõnant vos pas, & vous promene à l'aduétude: sans autre guide ny autre but, que le mal-heur & la ruine? C'est vn aigle de vengeance qui deuore vos entrailles; vn vautour de desespoir qui vous becquet-te ainsi le cœur, & vn ver picquant de conscience qui sans mercy ronge, & bourrelle vos ames. François, si i'ay touché à vostre mal, ne vous perdez point à desseing. Si vostre fureur a

PHILIPPIQUE III.

quelque interualle, si vostre esprit peut rencontrer quelque assiette plus reposée: repentezvous seulemēt. Que le preiugé que vous faites de vous-mesmes, vous amende sans vous perdre. Vous auez vn Roy clement & genereux, vn Prince bon & pitoyable, qui vous receura cōme pere, qui vous embrassera comme enfans. Ne faites que fleschir le genouil, vous obtiendrez soudain sa grace. La porte de sa misericorde est ouuerte, rien ne vous en deffēdra l'entree, que vostre obstination & vous mesmes. Vous demeurez donc encores plâtez au plus haut poinct de vostre mal, tousiours buttez à vostre perte? Ce n'est donc pas vn mal fortuit ni naturel: c'est vn vray charme & sortilege. Vous estes enyurez d'vn poisō mortel, vous estes enchâtés des piperies de ces Bulles. Helas! vous deuriez auoir assez recogneu les finesses de cest artifice, & tenté la foiblesse des nœuds de tous ces liens volontaires. Que si vous ne daignez recognoistre tout ce qui vous peut
faire

faire haïr, & detester saintemēt comme Chrestiens & vrais François l'injustice de ces excommunicatiōs: ouurez au moins vn peu les yeux sur leur dessein ambitieux, sur leur fin cruelle & sanglante: & ressentez viuement comme hōmes, à quel mal elles vous attachent. Et vous verrez que c'est pour vous ietter ainsi liez & garrotez de tant de chaines d'aveuglement & d'ignorance, en l'horrible tyrannie de l'Espagnol: sous le pesant ioug de laquelle vous oyez ces miserables subiets lamenter & gemir si hautement, qu'ils irritent toute l'Europe, & esmeuent toute la terre. Si ce n'est point pour ployer vos esprits Frāçois à vne si espouuantable & horrible seruitude, que vous les fleschissez si lâchement: à quel desseing buttent ces fureurs & ces manies? Quel fruiēt rappez-vous des espines de tant de peines? Quelle esperance de santé conceuez-vous de tant de mal, que vous-vous donnez sans subiect? Je ne voy pas que vous vous trouuiez

PHILIPPIQUE III.

mieux à vostre aise, pour auoir esbranlé les puissants fondemēs de cest Estat, basty de si haute prudēce, confirmé du bon heur de tant de longues annees, conserué par tāt de grāds seruices de vos peres. Que si vous hayez tāt la Monarchie : dites nous quelle forte de gouuernement vous pensez choisir en ces diuerses confusions qui tiennent vos esprits ondoyants & suspendus sans sçauoir à quoy vous resoudre qu'à vne eternelle misere? Estimez vous que la constitution d'vn grand Royaume, si sagement desseignée, si fortemēt establie, si heureusemēt nouēe & affermie, puisse changer legerement de forme, de nature, & de visage? Vous-mesmes qui estes tous rangez & accoustumez à viure sous la douceur & le repos d'vne iuste Monarchie, ne pourriez prédre vn ply cōtraire, ny pēcher à quelque autre cōditiō. Car si des pieces & ruines de ce grād Empire, vous proiettez de bastir & façonner quelques nouvelles Republiques: pourriez vous suppor-

ter en France que chafque ville fit vn Eftat à part ? Si ce font les belles femences, & les agreables fondemens de vofre tranquillité: fi c'eft le plan & le deffeing de ce repos fi defirable, pour qui vous feignez tant de fouspirer : vous bafiffiez fur la glace d'une nuit. Vous feriez tousiours en desordre & en guerre, vous ne viuriez plus qu'en querelle, & debattriez fans fin pour vos droits & vos limites. Mais en ces vains discours de vos gouuernemēs populaires, ne iugez-vous pas que la capitale, & plus puiffante ville de la prouince, voudroit mettre le pied fur la gorge aux plus foibles, pour leur donner absolument la loy? Que dix tyrans qui se rencōtreroient en elle, pilleroient & rauageroient la contree, & se battroient pour le commandemēt? Qu'il faudroit pour l'entretènement & la garde d'une feule ville, autant de foulles & d'exactions de deniers, autāt de garnifons de gens de guerre, & autant d'armees foudoyees, comme il en feroit neceffaire pour

PHILIPPIQUE III.

munir & conseruer vne nouuelle souueraineté, & la deffendre de la forte domination Espagnole, son ennemie & sa voisine? De cent en cent pas on trouueroit donc des nouuelles bornes? Ce ne seroient que villes de frontiere & de garde? Vous, qui auez du bien en tant d'endroits de la France, qui negociez en toutes ses prouinces, qui auez pourueu vos enfans en tant de diuerses villes, qui auez respandu vos fortunes dans tout le cerne de la large enceinte de ce Royaume, qui faites diuerses demeures pour la commodité de vos moyës & de vos affaires, seriez subieçts d'autant de diuers estats, & nouveaux maistres: vous trouueriez aubains en cēt lieux d'vne mesme prouince: seriez fouillez comme estrangers au sortir de vos faulxbourgs: obtiēdriez lettres de naturalité en tāt de nouuelles Republicques: & au premier bruit de quelque guerre dont les semēces seroient frequentes & fertilles, perdriez en l'vne ville biē miserablemēt ce que vous auriez

iamais acquis par tant de sueur & de peine? Quelle confusion! Quel desordre! Vid-on iamais de plus grands troubles? Car tous ces petits estats femez des esclats & du debris de ceste superbe Couronne, comme des dents du Dragon de Thebes, esclos avec la contention & la querelle, mourroient aussi tost d'une sanglante guerre Cadmee. Aussi quelle folie, ô peuples! Pensez-vous que la Noblesse de France, que tant d'hommes de dignité, à qui la nature & les offices ont donné le droit de vous cōmander, à qui vous seruez pour gagner vos vies, se vou-lussent assubjettir indignemēt à vous, & trainer vne vie lasche & miserable, sous vne si basse & si vile seruitude? Ne croyez-vous pas que si cest eternal Estat deuoit rompre sous le poids de sa grandeur, ou sous la charge de ses miseres: que ceux que vous auez promis vous-mesmes au gouuernemēt & deffense de vos villes, recueillant les reliques & les restes de ce naufrage, voudroiet demeurer vos maistres?

PHILIPPIQUE III.

Que pour vn Roy vous en auriez cēt? Il faut accorder à Homere que la pluralité de Seigneurs ne vaut rien, & qu'il ne faut pour tout qu'un Roy. Or en ceste necessité de retenir la Monarchie, à qui voudriez-vous defferer le sceptre? Le voudriez-vous desrober à vn Prince legitime, issu de ces braues demys-Dieux qui vous ont donné la Gaule, qui vous ont conseruez si longuement & heureusement en paix, & deffendus si vaillamment en guerre: pour en parer vn estrangier & barbare Espagnol, vostre ancien & capital enemy? Pour en honorer vn tyran si descrié & si hay: de qui les cruautéz, les auarices, & luxures sont diffamees par tout le monde, grauees par toute l'Europe de meurtre, de feu & de sang, & dont vous auez ressenty en France tant de violents primices? Voudriez-vous ietter par terre la grandeur de cest Estat, corrompre le train réglé & le cours certain des successiōs des Princes, violer la sainteté des loix Saliques, & forcer vostre nature mesme,

en faueur de vos ennemis naturels ? Quand le Roy ne feroit vostre Prince legitime, que le prudent & constant ordre des mœurs & ordonnances de ce Royaume, ne luy mettroit la Couronne sur la teste: quand ce sceptre feroit electif, ou subject à l'aveugle sort: qui scauriez-vous choisir ny desirer, plus propre ny plus digne d'un si puissant & grand Empire ? Lettez curieusement les yeux sur toute la terre: vous n'entrouverez point de semblable à luy, ny de pareil à vne charge si pesante. Il est de la plus ancienne & illustre maison qu'on puisse remarquer en tout le monde, dont le tige estoit fort & vigoureux dès le tēps de Charlemagne. Il n'y a Prince qui puisse fonder sa dignité sur l'antiquité de tāt de siecles, ny tirer de si noble source la splendeur de sa naissance. Il est forty de la semēce d'un long ordre de bons Roys, de qui la memoire est eternelle. Aussi ne void-on rien en luy que iustement proportionné & mesuré, à vne si celeste origine. Il est bon & ge-

PHILIPPIQUE III.

nerveux, doux, benin & accessible: d'un cœur clement & pitoyable, pere charitable de son peuple. Il est prudent, aduisé & resolu, capable de toutes grandes choses; qui sous la conduite de l'esprit de Dieu, s'est tiré de mille pieges que les ruses de ses ennemis luy ont tendu depuis trente ans. Dieu l'a mené comme par la main au gouuernail de cest Estat, avec tant d'apparens miracles & claires demonstrations de son assistance: qu'on ne peut nier sans impieté ou ingratitude, que sa sage bonté ne l'ait estably sur ce throsne, pour nous affranchir de l'oppression de ces miseres si tenantes & si longues. Il n'est pas aussi mesconnoissant de tant de benefices & de graces. Il sert Dieu religieusement, l'honore & le craint avec toute reuerence & respect, & appuye fermement sur luy ses desseings & esperances. Que s'il m'est permis d'imiter d'une main tremblante & craintiue, les traits diuins de quelques vnes de ses autres vertus: ie diray ce que chacun voit
reliure

reliure cōme moy; qu'il est iuste, magnanime, cōstant & moderé, tousiours semblable & esgal en tous visages de fortune. Qu'il aime la iustice, respecte les loix, embrasse l'ordre & la police, se declare ennemy de tous vices, & exacte vengeur de tous crimes. Aussi n'a-il point esté nourry parmy les superfluitez & les delices, qui peuuent corrompre ou ployer les bonnes constitutions des Princes. Il n'a pas esté presque né qu'on l'a employé en affaires dangereuses & importantes, qu'on l'a exercé en continuelle guerre, & endurcy à la peine & au trauail. La necessité des affaires passées luy a seruy d'eschole pour regner, & d'vne iuste & droite reigle, pour mesurer les presentes. Elle l'a nourry en parsimonie, luy a fait haïr les despences desreglees, pour espargner le sang & la sueur du pauvre peuple. Il est trop mal-aisé à vn nouuel ouurier, & de si peu d'experience; d'exprimer bien au naïf tant de rares perfections d'vn si grād Prince. Car si i'ose toucher aux parties ne-

PHILIPPIQUE III.

cessaires & requises en vn Roy, pour
conferuer en paix vn grand Empire:
c'en est la viue source & la fontaine,
il les faut apprendre de luy. S'il faut
parler de la guerre, c'est le nourris-
son de Mars, vn Achille, vn Alexan-
dre, l'assurance de tous les siens, l'e-
stonnement & la terreur de ses plus
fermes ennemis. C'est le plus grand
& plus sage Capitaine, que le Soleil
vid iamais: qui esbloüit & offusque
des esclats de sa vertu & de sa gloire,
la memoire plus vigoureuse de tous
ces braues chefs de guerre, d'ôt l'anti-
quité fait tant d'estime: de qui les fre-
quentes victoires & trophées, se pre-
senteront pour exemple à tous ceux
qui porteront iamais sceptre: de qui
tant d'actions belliqueuses & magna-
nimes seruirôt de miroüer & d'escho-
le, à tous ceux qui voudront suiure à
sa trace, l'honneur des armes. Tant de
graces, & admirables vertus l'auoient
certainemēt destiné à la conqueste &
Empire de tout le mōde, si les trauer-
ses des mal-heurs de ce Royaume, &

tāt de diuers destours des perfidies de ce siecle, ne l'arrestoient en chemin. Il fait bien porter les marques de sa valeur & de sa main, à ses plus superbes aduersaires. Ils ne l'ont iamais osé attēdre, sans se repētir aussi tost de l'outrecuidāce: & n'ont peu fonder leur salut que sur la vistesse des cheuaux, & sur vne fuite deshōneste. Mais que pourroy-ie rapporter assez dignemēt de la bōté de son naturel? Il ne voit qu'avec regret & avec larmes, les miserables de son peuple, les playes de la Frāce, & la desolation de cest Estat. Il trauaille incessamment pour sa restauration, employe sō esprit & ses mains à redresser les anciennes colomnes de ce Royau-me, renuersees & abatues par tant de coups de l'enuie & du tēps: & se consume en tant de peines, pour nous acquerir le repos. Tant de labeurs & de veilles, tant de fortunes qu'il court, tant de dangers où il se iette, tant d'incōmoditez qu'il supporte si constamment, sans s'espargner en la rigueur de la saison la plus rude; sont autant d'e-

PHILIPPIQUE III.

ternels tesmoignages de sa bonté ; & de l'ardente affection qui le porte au soulagement de ses subjects , & reſta- blissement de ceste Couronne. Je suis contraint de donner encor vn traitt à ce tableau, tiré de la main d'vn appré- tif ; non tant pour seruir de desſeing, que de desir aux meilleurs maistres de le parfaire. C'est que pour les habi- tudes du corps , il est admirablement bien composé. C'est vn Prince tres- agreable , qui porte toute grandeur & majesté sur le front , qui a ie ne ſçay quoy d'auguste & de diuin dans ses yeux, que ie ne ſçauroy cōcevoir. Son regard sert en nos mal-heurs de l'in- fluence d'vn nouuel astre : & le bon- heur de sa seule veuë, console & con- firme ses seruiteurs. Il est d'vn aage meur pour regner prudément & lon- guement, d'vne santé solide, nerueuse & vigoureuse. Sa cōstitution est forte & adroite, propre à toutes sortes de valeureux exercices. Il est diligent & actif, d'vne prompte & facile appre- hension, viuant en perpetuelle vigilan-

ce , sans fermer iamais l'œil sur ses affaires. Oseray-ie bien m'enhardir de releuer ce tableau du vif de ceste seule couleur ? Qu'on en discoure comme on voudra, il faut que les plus enuieux recognoissent & confessent, que c'est l'œil & le bras de l'Europe, le cœur de ses alliez, l'esperance de ses subjects, la crainte de ses ennemis, & l'assurance de tout le monde. En fin qu'il est seul capable de deffendre le Christianisme de l'oppression des infideles , quand l'abyisme de nos pechez les auroit vomis sur nous. Car si le Turc las du repos qu'il nous a donné à son regret, se desgorgeoit sur la Chrestienté cōme vn fleuve violent, de qui on trauese & arreste le cours. Si frāchissant les bornes d'Esclauonie, il iettoit aux champs ses estendars , marquez de vengeance & de sang. S'il se faisoit voir de nouveau avec vne armee de deux cens mille combatans, equipez de son ancien ordre. Si on voyoit la Hongrie couuerte d'hommes, semee d'armes, heriffée d'vne moisson

PHILIPPIQUE III.

de picques, noyee d'une mer de gens de guerre, & esbranlee d'un millier de chariots, effrayer tout le reste de l'Europe du seul nom de cest ennemy, & de la reputation d'un si nōbreux exercice. Si les cōfins de Boheme & d'Autriche estoient des-ja troublez des hennissemens des cheuaux, du bruit enroüé des trōpettes, du son estourdissant des tambours, & du tonnerre espouventable de ses canons. Si on oyoit l'air retentir du murmure confus de tant de barbares, esmeus & enfléz comme flots : si le Ciel gemissoit aux plaintes des pauvres Chrestiens martyrez : que le iour semblast presque voilé de l'ombre de tant d'enseignes ondoyantes : qu'on ne vist rien par tout que sang respandu, & feux allumez : qui pourroit-on mettre en teste à vn si puissant & fort ennemy tant armé à l'aduantage, & muny de si longue main? Qui luy pourroit on opposer pour rabatre sa fureur & son audace : pour repoussier ceste inondation, pour venger l'iniure de tant de Chre-

tiens opprimez, pour garentir les autres de pareille violence, & renfermer ce commun fleau de nostre Religion, dans les anciens limites de ses premieres vsurpations? Luy oseroit-on presenter l'Espagnol, faire rempart d'un homme caduque, cassé de l'aage, gasté d'intemperance, corrompu des voluptez, engourdy de longue oisiveté : & faire monstre de ceste vieille d'Autriche qui ne tira iamais espee, qui n'en a porté il y a vingt ans, qui blesmiroit au premier son des trompettes, qui s'esvanoüyroit aux esclairs des espees, qui n'oseroit presque sortir des delices de l'Escorial, quand il verroit le feu allumé aux quatre coings de son Royaume? Mais qui voudroit marcher sous ses drappeaux, quand l'assurâce des autres Princes luy auroit fait reuenir le cœur : quand la crainte de perdre son Estat, & la defense pressée de sa propre vie, plustost que l'apprehension de la seruitude de tant de Chrestiens, le pourroient faire asseoir sur vn branquard, ou le nicher

PHILIPPIQUE IIII.

dans sa litiere? Quelle face , & quelle parade si plaine de mocquerie , plus propre pour faire rire, que pour estonner vn si superbe ennemy : de mettre au front d'vne valeureuse armee , bastie des forces de toute la Chrestienté, vn espouventail de roseau si chancelant & si foible ! Peut-estre qu'en vne si miserable & deploree calamité, vous employeriez le Duc de Parme. Quoy ? vous recourriez à la protection d'vn homme maladif & incommodé, blessé de coups d'adventure, estropié de playes deshonorables, qui n'a iamais osé attendre le choc de nos armees, qui n'a eu iamais le courage de presenter vne bataille , qui l'a tant de fois refusee avec honte, qui ne cōmanda iamais en vn grād combat, qui ne sçait pour tout que des ruses & des fuites? On ne le voudroit pas aussi respecter ny recognoistre pour General d'vne si noble & puissante armee, cōposée de toute la fleur de l'Europe. Tant de grands Princes, tant de vieux & vaillans Capitaines, les chefs

de tant

de tant de braues gens de guerre, les Colonels de tant de genereux peuples ne pourroient iamais voir commander vn petit Duc, de qui le nom n'est forté en veuë, que par la porte que nous auons ouuerte à nos miseres. Il ne seroit obey que de quelques restes de Carabins desbandez, des troupes rapiepees de quelques Negres, & des reliques deschirees de ces my-Maures d'Occidët, que le Roy a si valeureusëmët chassé de France. Que feroit donc alors la Chrestieté, assailie d'vn orage de tât de diuers traits de mal-heur, cōbatue de si fortes armes, esbranlee des efforts violens d'vn si puissant & roide ennemy: & si destituee de secours & de deffense? A qui se retireroit-elle, au fort de si extremes miseres? Faudroit-il perdre la Religion, que nos peres ont si puremët & si cherement gardeë, qu'ils ont fait couler iusqu'à nous, si entiere & si nette? Nous verrions d'õc esteinte & abolie la foy, que le sang de Iesus Christ a imprimée du caractere de sa Croix

PHILIPPIQUE III.

dans les âmes de ses enfans, qui a si
 heureusement & fertilement prouigné,
 arrousee du pourpre de tant de mar-
 tyrs, que toutes les Eglises & tous les
 peres, en tant de temps & tant de sie-
 cles, & parmy tant d'estranges & di-
 uerses mutations de l'estat du mōde,
 ont conserué immuable & inuiolee,
 qu'ils ont retenu viue & flamboyante
 contre les vents de tant de tempestes,
 qu'ils ont sauuee seurement de tant de
 naufrages, qu'ils ont fait durer forte
 & droite, sans rompre son cours egal
 à la rencontre de tant de diuerses for-
 tunes? Les maisons de Dieu seroient
 furieusement abatues, son champ en
 friche, sa vigne arrachee, sa bergerie
 toute esgorgee, ses vigneronns & ses
 pasteurs massacrez cruellement, toute
 sa famille taillee en pieces, & le Chri-
 stianisme outragé de toutes sortes de
 tempestes, sans trouuer ny port ny
 abry? Il faudroit que nous vissions les
 Eglises saccagees & bruslees, les san-
 ctuaires prophanez, les autels pollus
 de sang, & tant de Chrestiens im-

molez à l'entour: sans que la saincteté ny le respect de leur azile peut garentir tant de peuples, qui les embrasseroient en mourant? Les vaisseaux sacrez destinez à l'honneur & reuerence des mysteres de nostre Religion seruiroient à l'auarice & luxure du Ianissaire, les vierges voüees & consacrees à Dieu seroient violees publiquement, nos saincts Euesques & nos Prestres trainez ignominieusement au supplice, tât de sortes de Religieux meurtris, la pudicité des femmes forcee, la pluspart des Chrestiens martyrez, les autres attachez à la Cadene, & reseruez à vne eternelle seruitude? Ce ne seroient que boucheries de Chrestiens, les riuieres regorgeroient de sang, les mers en seroient colorees & teintes: tant de riches & nobles edifices trebuscheroient abbatus, la terre seroit hideuse de mafures, le feu deuoreroit ce qui pourroit rester entier de la fureur de ces barbares, & toutes les grandeurs & les fortunes de l'Europe demeureroient enseuelies sous

PHILIPPIQUE III.

la cheute de la foy Chrestienne? Quelle resolution, & adresse pourroit-on prendre en ceste calamité derniere? Quelle lumiere pourroit-on voir, en la nuit d'un si grand trouble? Quelle esperance pourroit produire vne desolation si deploreë? Ce seroit sur nostre sage & braue Prince, que toute l'Europe estonnee, effrayee, & abatue, tourneroit incontinent sa veüe. Ce seroit de ce grand Roy de France, qu'elle choisiroit la conduite, de qui elle imploreroit le secours, de qui elle presseroit & estreindroit les genoux toute esploree & larmoyante, pour l'esnouuoir à sa deffense. Ce seroit aussi à ce fils aisné de l'Eglise, à ce Roy du premier & plus puissant Royau-me, à ce Prince du premier né des sceptres, à ce grand Lieutenant de Dieu sur la terre, à ce bras armé de sa vertu, à prendre ceste charge, à venger la querelle du Ciel, soustenir la cause de l'Eglise, appuyer la Religion esbranlee, & entreprendre la conseruation de tant de peuples, que

sa dignité & sa vertu, & les vœux de tout le monde luy defereroient si iustement, en la pressante necessité de tant d'affaires desesperées. Il faudroit que ce petit fils de Sainct Loys, que cesté noble & illustre race de tant de religieux Roys de France, qui poussez d'un desir de l'aduancement de nostre foy, sont allez rechercher ce violent ennemy iusques dans le centre de sa puissance, qui ont entrepris de si frequens voyages outre-mer, pour conquister la terre Saincte, qui ont couuert l'Ocean de voiles, qui ont fait reluire si glorieusement leurs espees en Orient, qui ont presque osbloüy le Soleil de la lueur de leurs armes, qui ont estonné l'Afrique & l'Asie de tant de forces de gens de guerre, & fait trembler sous leur reputation & leur vertu tous les Empires de Leuant, embrassast courageusement le salut de l'Europe, & la protection de nostre Religion. Il faudroit que ce grand & sage Capitaine, que ce Prince de tous les Chefs de guerre qui ont iamais

PHILIPPIQUE III.

consacré leur nom à l'immortalité, que ce dompteur de tyrâns, ce vainqueur d'ennemis, ce gaigneur de batailles, & ce demy-Dieu des armées, repoussast courageusemēt cest effort, & cōbatist cest insupportable ennemy: qu'il deliurast le Christianisme de ceste tyrânie, deffendist tant de Royumes, sauuast tant de peuples, estanchast tant de sang, & vengeast de tant de playes & d'injures l'ancienne gloire de l'Europe. Ce vigilant & experimenté pilote, prendroit le soing & la direction de ce vaisseau, emporté des flots & des vents: le seul astre de son nom racoiseroit ces tempestes, le soleil de sa valeur dissiperoit ces nuicts, le rocher de sa vertu romproit ces vagues courroucees, & le sage port de sa prudence receuroit les miserables ancrs de toutes les esperances Chrestiennes. Vous le verriez à lors, François, assisté de tous les plus grâds Princes de ceste fertile & populeuse Allemagne, accompagné des forces d'Angleterre & d'Escoffe, embrassé

de toute la Boeme, Poulongne, Suede, & Dannemarck, suiuy comme d'une fourmilie de tous ces vaillants Suiffes & Grifons, desiré de l'Italie, & respecté de l'Espagne, deuenir Empereur & General de l'armee des Chrestiens: & tous les peuples de la terre vous feroient rougir de honte, au iour d'un si clair tesmoignage de ses merites, d'auoir refusé si longuement le iuste sceptre d'un Prince si vertueux, que tant de sages & belliqueuses nations auroient esleu pour leur cõduite. C'est à lors que vous l'admireriez, & l'adoreriez presque, forcez d'estonnement & d'aïse: de voir toute la Chrestienté ensemble se tapir comme sous ses ailes, & se couvrir du bouclier de sa valeur. Mais vous mourriez de douleur & de regret, d'auoir si mal seruy ce braue Roy, que vous contempleriez au front d'un si grand nombre de bataillons, si diuers d'armes & d'enseignes, monté sur un cheual superbe, tout escumant d'impatience du combat: que vous verriez couuert d'ar-

PHILIPPIQUE III.

mes graues de victoires, toutes reluisantes de gloire, & esclatantes comme foudres : apres auoir donné courage à tant de vaillants Capitaines & gens de guerre, apres auoir remply tous les siens d'alegresse & d'esperance, & comblé les ennemis de terreur & d'effroy, aller le premier à la charge, ouvrir & renuerfer à sa rencontre la presse la plus serree de ceste foule mescreante. Qui vous estrange donc tant, François, de l'obeissance d'un si grand Prince? La veüe de tant de belles vertus, l'admiration de tant de perfectiõs plus qu'humaines, ne vous attirent-elles point de mille chaisnes d'honneur & de foy, à la reueréce de son sceptre? Aymez-vous mieux seruir à toutes sortes de maistres, & à vostre naturel & irreconciliable ennemy, qu'obeir à vn si bon Roy, que la prudente main de Dieu a choisi legitimement pour vous tirer de tant de peines : de qui toutes les Prouinces du monde prendroient à beaucoup de bon heur, le commandement & l'Empire? Vous
plaidez.

plaisez-vous dauantage aux insolences & cruautes de la guerre, qu'aux commoditez & felicitez d'une paix, que vous gousteriez si doucemēt sous l'heureux regne d'un Prince si iuste? Ne feroit-il pas meilleur voir la France en repos, toutes choses remises en leur splendeur, & restablies en leur ancien ordre sous la conduite d'un Roy si sage, que voir ainsi les yeux mouïllez de continuelles larmes un Estat desreglé, desmembré & deschiré? que vous voir entre-couper miserablement la gorge, transportés d'une fureur plus que brutale: & vous oppresser obstinemēt dans la foule de tant de maux, pour creuer en fin sous le fardeau de la tyrānie Espagnole? Faut-il que l'infortunee France soit tousiours rongee des vipereaux qu'elle a conceus, bruslee & mise en cendres par les torches qu'elle a enfantees, hideuse & espouventable de tant de meurtres & de flāmes? N'y-a il pas plus de plaisir à regarder un Ciel serain, brillant de mille sortes d'astres: à iouir de la beau-

PHILIPPIQUE III.

té d'un temps net & affermé, éclairé du doux œil du Soleil, & doré de sa blõde tresse: à voir la belle Auberian-
te venir esclorre le iour, & parer heureusement la terre des riches perles de sa rosee: qu'à regarder avec effroy & tremblement vn Ciel taché de Comettes & prodiges, entrecoupé d'esclairs, chargé de nuages, troublé de tempestes, esbranlé de foudres, couuert d'une nuict espouventable, voilé de dueil & d'horreur, pleuant perpetuellement du feu & du souffre? La terre n'est-elle pas plus belle reuestue de sa nouvelle robbe verte, peinte de toutes sortes de fleurs, superbe de la diuerse chevelure de tant d'arbres, riche de toutes sortes de fruiçts, arrousee de fleuves de laiçt & de miel; que toute estonnee & tremblante des rigueurs d'un long hyuer, couuerte de gelee & de neige, portant la face maigre & passe, le teinct flestry & tané, le sein rauulé & sterile, & noyé de torrents desbordez? Ne seriez-vous pas plus heureux & plus aises, faisans vos

charges & offices, exerçans en paix vos professions & vos mestiers, viuans en abondance de toutes choses, & s'il le faut ainsi dire avec superfluité ? ne seriez-vous pas plus contens d'auoir le labourage libre, le commerce ouuert, & les voyages assurez ; que de demeurer oisifs & inutiles sans exercice ny dignité, manquans du support de toutes choses necessaires, n'osans sortir hors de vos portes, assiegez de la guerre dans vos villes, & combatus dans vos maisons de maladie & de faim ? Vne chose me console, & me donne quelque esperance de vostre amendement, & meilleur sens. Tout ainsi qu'és maladies des corps humains, tant soient-elles violentes & malignes, les Medecins ne se deffient iamais de la vie, tant que les parties nobles demeurent entieres & non offenses, sans ressentir le dommage ny la contagion du mal. De mesmes, les principaux membres de cest Estat n'ayant esté iamais frappez du venin, ny de la mauuaise vapeur de ceste pe-

PHILIPPIQUE III.

stilente fièvre d'esprits, nous promet-
 tent par leur vigueur & leur cōstance,
 la reconualescence prochaine des au-
 tres parties du Royaume, les plus alte-
 rees & corrompues. Le seruice du Roy
 est embrassé & affectionné fidele-
 ment, par tous les hommes d'hōneur
 de toutes conditions, qui y ont consa-
 cré leurs fortunes & leurs vies: toute la
 dignité & majesté de l'Estat s'est ran-
 gee du costé du Prince: les marques
 naturelles, les solides & vrayes ensei-
 gnes de cest Empire, ont esté conser-
 uees & sauuees par sa valeur & sa pru-
 dence, les meilleurs & plus grands du
 Royaume deffendent genereusement
 la iustice de ceste cause: en fin c'est le
 party des gens de bien. Cela me fait
 esperer que leur vertu & leur courage
 vous esmouuront à suiure les mesmes
 pas de salut; que le clair flambeau de
 leur hōneur rallumera les vostres dās
 leurs cendres: & que la bonne & droi-
 te constitution de leurs ames, prouo-
 quera la santé des vostres, si rauales
 & descheues de la fidelité François.

Sinon ie prens ceste assuree du bon succés des affaires du Roy, que sa vertu & sa valeur, les outrageuses miseres qui vous accablent, l'insupportable extremite de toutes choses , & la crainte d'une plus dure & plus facheuse fortune, vous reduiront au poinct de ce deuoir, dont la raison & la conscience ne vous auront peu rendre capables.

F I N.



Coll. 13/ix/92

2MS/PRB+m

I: $\pi^2 A-X^8 Y^4$

$\Sigma 22, 171, \text{el (blank)} \text{Jf}$

II. $A^2 A-Z^4 A_2-V^4$

$\frac{171}{\Sigma 22}, 171, \text{el (blank)} \text{Jf}$

locks near free end paper

